



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753088 1

358(2)

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

X 111

Me

McClure

Dec-1725

米 21

MERCURE

DE FRANCE,
DÉDIE AU ROY.
DECEMBRE 1725.

I. VOLUME.



QVÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

(GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
Chez { S. Jacques, au Lys d'Or.
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
| descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C. XXV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

A V I S.

LADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. scls.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE 1725.

I. VOLUME.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

LES CHARMES DU SO^{LEIL}HEIL.
CANTATE.



Ous un ombrage frais près d'un
ruisseau tranquille,

Dont les eaux par mille détours

Sembloient chercher à retarder leur cours ;

Pour jouir plus long-tems de ce charmant azile.

Licas imploreroit par ces mots,

I. vol.

A ij

Le

Le secours du Dieu des pavots.

Sommeil, toi qui suspend les plus cruelles
peines ,

Sois touché des maux que je sens !

Pour éteindre l'ardeur qui coule dans mes
veines ,

Sommeil, sur mes yeux languissans ,

Viens verser tes pavots les plus assoupissans...

Délivre-moi des fers d'une beauté cruelle ,

Bannis pour jamais de mon cœur ,

Les desirs qu'il forma pour elle ;

Délivre-moi des fers d'une beauté cruelle ;

Où peins la moi du moins sensible à mon ar-
deur.

D'une tranquillité profonde ,

Déjà Licas sent les douceurs ,

Morphée approche , & ses douces vapeurs,

Lui préparent un sort le plus heureux du
monde.

Le tendre murmure de l'onde ,

S'unit au souffle des Zephires ;

Tout l'invite au repos au gré de ses desirs.

Le sommeil est favorable ,

Plus qu'on ne croit aux amans,

Il donne d'heureux momens

Pour

DECEMBRE 1725. 2763

Pour jouir d'un objet aimable :

Si trop de rigueur les accable ,

Il sçait charmer leurs tourmens ,

Le sommeil est favorable ,

Plus qu'on ne croit aux amans.

J'apperçois Lucas qui repose

Dans les bras du sommeil , un songe gracieux

Change les maux qu'amour lui cause ,

En des plaisirs dignes des Dieux .

Il croit voir la beauté qui captive son ame ,

Sensible à ses tendres soupirs ,

Elle fuit , il la presse , à ses ardens desirs .-

Elle succombe enfin , & couronne sa flâme.

Jeunes Courtisans de Cythere ,

Qui comptez qu'un objet severe

Vous doit ceder avec facilité ;

Heureux, si pour vous satisfaire ,

D'un doux sommeil la flatteuse chimere ,

Vous tient lieu de la verité..... fin.

Par un audacieux mensonge ,

Tel nous vient vanter ses faveurs ,

Qui sans l'heureux secours d'un songe ,

N'éprouveroit que des rigueurs.

Jeunes , &c.

1. vol.

A iij

NO J.



NOUVELLE PROMULGATION
faite la premiere année du regne de
l'Empereur Yon Tchin, par laquelle
Sa Majesté a la bonté d'ordonner, en-
tre autres choses, qu'on pardonne aux
criminels.

J'ai reçu du Ciel ma destinée à l'Empire.

L'EMPEREUR YON TCHIN MANDE,
ET DIT.

MA famille Imperiale a été assistée
du Ciel, à commencer depuis mes
saints & divins ancêtres jusqu'à present.
L'Empereur mon ayeul, surnommé l'Il-
lustre, par sa force a fondé nôtre Mo-
narchie en la Chine.

Le feu Empereur mon pere a gouver-
né cet Empire 61. ans. Sa vertu a fleuri,
son merite a été éminent, il a été admi-
rable dans la science de la Robe & de
l'Epée; il a tenu la terre & la mer en
paix; son regne a été de longue durée.
Lorsque nous y pensions le moins il a
quitté les Mandarins & le peuple, il est
monté au Ciel porté sur un Char traîné
par le Dragon, après m'avoir lui-même

1. vol.

remis

DECEMBRE 1725. 2765

remis son divin pouvoir pour gouverner l'Empire.

Je suis le fils de la Dame TE, Reine du feu Empereur mon pere. Le second fils de l'Empereur étant encore tout jeune, fut établi successeur de l'Empire ; l'Empereur l'aimoit extrêmement, il ne pouvoit se separer de lui. Après avoir eu la bonté de le declarer son successeur, il l'aima encore plus qu'auparavant, mais cela n'a pas eu une bonne issuë ; car à l'âge de virilité l'esprit lui tourna malheureusement. L'Empereur mon pere pensant qu'il seroit difficile que ce second fils pût supporter l'importante charge de sacrifier au Ciel, à la terre, & aux ancêtres, il n'a pû s'empêcher de le desheriter une seconde fois, après avoir attendu environ dix années. Ses grandes infirmités continuerent comme auparavant, & il n'a jamais pû se rétablir ; c'est pour cela que l'Empereur mon pere au jour de sa mort m'ordonna de continuer de gouverner la Monarchie de nos ancêtres, me chargeant de l'Empire. Mes freres aînez, cadets & neveux sont en très-grand nombre ; mais mon dessein est que nous ne soyons qu'un, que nous soyons très-amis, & qu'il n'y ait rien de défectueux dans nôtre union, que le bonheur de la paix nous soit commun, & que

1. vol.

A lllj nôtre

2766 MERCURE DE FRANCE.

nôtre gouvernement soit toujours fondé sur la pierre ferme.

CONFUCIUS dit, pendant trois ans il ne faut rien changer à la maniere de gouverner de son pere. L'Empereur son pere depuis le commencement de son regne jusques à present peut servir de modele à tous les siecles à venir par ses beaux Reglemens, & par ses admirables actions. Je suis obligé de me conformer toujours à la maniere de gouverner. Je n'oserois pas y faire le moindre changement. Pourquoi se contenter de ne rien changer à la methode de son pere seulement pendant trois ans ? Ce grand Empereur connoissoit veritablement les gens, & sçavoit de quoi chacun étoit capable, il étoit très-clair-voyant, & d'une grande fermeté.

Pour moi je souhaite ardemment que vous tous grands Mandarins de la Cour, tant ceux du dedans du Palais, que ceux du dehors, m'assistiez, afin que nous nous éclairions mutuellement ; vous devez travailler pour moi de tout vôtre cœur, de toutes vos forces, & en toute verité ; vous m'honorerez par vos vertus, & par là j'augmenterai mes bienfaits envers vous anciens Officiers de la Couronne, & je remplirai mes devoirs envers mon pere : si au contraire vous ne gardez pas les obligations des Mandarins, vous vio-

I. vol.

lerez

lerez vous mêmes les loix de l'Empire , vous mépriserez les bienfaits de l'Empereur mon pere , qui vous avoit choisi & élevé chacun de vous dans sa Charge , vous mépriserez aussi le juste amour que j'ai pour vous mes grands Ministres.

Les Officiers des Tribunaux des P^R KING & NAN KING , & ceux de chaque Province doivent aussi marcher dans la verité , être purs & équitables , ne pas renvoyer les affaires aux Mandarins supérieurs , en negligant eux-mêmes leur devoir. O ! vous, peuples de l'Empire , vous avez reçu pendant long-temps les bienfaits de mon pere. Quand vous n'avez pas eu dequoi payer le tribut , il vous l'a remis. Dans les temps de famine il vous a nourris , & cela pendant long-temps ; il vous a exhorté à la vertu , & vous a détourné du vice , en récompensant le bien , & en punissant le mal. Lorsque quelqu'un avoit violé les loix , on lui faisoit son procès , qui étoit rapporté à l'Empereur mon pere. Il l'examinait avec soin , & quand il y avoit le moindre jour à sauver la vie au criminel , il lui faisoit miséricorde.

Quiconque est de mon peuple , doit honorer ses parens , porter respect à ses Supérieurs ; craignez le peché & le châtimement , par là le peuple & moi imite-

rons l'Empereur mon pere, qui, comme le Ciel, vouloit la vie & non la mort des hommes.

Presentement, parce que les Princes, les Seigneurs, & les premiers Officiers de la Couronne, & les autres, tant de Robe que d'Epée, disent tous qu'il n'est pas permis de laisser long-temps le Trône de l'Empire vuide, & qu'il faut établir au plutôt un Sacerificateur des Temples, des ancêtres, du Ciel & de la Terre, étant venus trois fois réitérer leurs instances & leurs Prières, je suis forcé d'y consentir, si bien que je suis contraint d'étouffer ma grande douleur, & d'arrêter mes gémissemens sur la mort de mon pere.

Le 20. jour * de la 11. Lune je déclarai respectueusement au Ciel, à la Terre, à mes ancêtres, au Dieu tutelaire du Pays qui préside à toutes les generations, & au Dieu des grains que j'allois prendre possession du Trône Impérial. Ainsi cette année appelée KOUËI MAO est la premiere année de mon regne, mon unique but est de suivre l'exemple & les intentions de l'Empereur mon prédecesseur pour bien remplir mon devoir, desirant ardemment d'affermir pour long-temps cet Empire.

* C'est le 27. Decembre 1722.

I. vol.

Je

DÉCEMBRE 1725. 1769

Je manifeste à présent mes nouvelles loix qui sont faites pour porter mes peuples au bien, mon dessein est de surpasser en bienfaits le regne précédent. Je vais donc marquer ce que j'ai réglé & statué selon le devoir d'un Empereur.

I. Je récompense tous ceux de ma Cour depuis les Princes jusques aux Mandarins du neuvième Ordre.

II. Je récompense ceux qui sont hors de la Cour depuis les Princes jusqu'aux Ducs.

III. Je récompense les filles & les petites-filles de l'Empereur, tant celles de la Cour que celles du dehors.

IV. Quant aux Mandarins, soit Tartares, soit Chinois, tant ceux de la Cour que ceux du dehors; pour ceux du premier Ordre je récompense leurs parens défunts à remonter jusqu'à la troisième generation d'une patente de la même dignité que possèdent leurs fils, ceux du 2. & du 3. Ordre, je récompense de même leurs parens défunts à remonter jusqu'à la seconde generation. Pour les Mandarins du 4. 5. 6. & 7. Ordre, je récompense de même leur pere & leur mere. Ceux du 8. & 9. Ordre, je récompense leur personne par des lettres honoraires.

V. Excepté les Tartares des cinq ba-

1. vol.

A vj

nieres

nieres du Palais, & ceux qui leur appartiennent, que je ne récompense pas, je récompense tous ceux des huit banieres du dehors du Palais, tous les Fusilliers, Canoniers, tous les gens de pied & de cheval, tant Tartares Orientaux, Occidentaux, que Chinois, leur accordant à chacun gratuitement la paye d'un mois.

VI. Quant à ceux qui ont été à la dernière guerre contre les Indoustans, soit des huit banieres, tant Tartares Orientaux, Occidentaux, que Chinois, soit des six banieres Chinoises, tant soldats Chinois que Tartares Occidentaux, qui pour acquérir le merite du service ont été d'eux-mêmes à cette guerre; ayant compassion d'eux, je leur remets le fond & l'usure de l'argent qu'ils ont empruntez au Trésor Imperial.

VII. Quant aux soldats des huit banieres, & à leurs Mandarins, qui autrefois ont été à l'armée, & qui faute seulement d'un degré de service ne peuvent obtenir le Mandarinat, étant cependant tous gens qui ont mérité, en exposant leur vie, on doit en avoir compassion. Je les remets donc au Tribunal des armes, pour qu'il examine ceux qui ne manquent que d'un degré de merite pour obtenir le Mandarinat, & j'ordonne qu'on m'en avertisse, de même pour les soldats &

1. vol.

Man-

Mandarins des six banieres Chinoises qui sont dans le même cas des précédens. J'ordonne qu'on en fasse l'examen, & qu'on m'en donne avis.

VIII. Pour tous ceux qui ont été à l'armée, & qui ont combattu pour repousser l'Indoustan, j'ordonne qu'on marque distinctement leurs belles actions, & qu'on m'en instruisse.

IX. Quant à ceux qui ont été anciennement à la guerre, qui sont devenus vieux, & ne font plus la fonction de soldats, n'ayant plus la paye, & manquant d'entretien, on doit avoir compassion d'eux, si leurs fils ou petits-fils ont une paye de soldats, je l'approuve; si au contraire leurs fils & petits-fils n'ont pas cette paye, on examine comment on pourra pourvoir à leur entretien, & leur donner une paye, & qu'on m'en donne avis.

X. Pour les Criminels, soit grands, petits Mandarins, soit soldats, gens du peuple, & autres, je leur pardonne, excepté le crime de revolte, celui des petits-fils qui ont tué leurs ayeuls, des fils qui ont tué leurs peres & meres, & l'inceste, le crime des femmes, ou des concubines qui ont tué ou accusé leurs maris, des esclaves qui ont tué leurs Maîtres, de ceux qui ont tué une famille

2772 MERCURE DE FRANCE.

de trois personnes , de ceux qui éventrent les femmes enceintes pour avoir leur fruit , & en faire des sortilèges ; des meurtriers par fraude , par haine ; excepté aussi le poison lent , les malefices , le poison violent qui tuë d'abord , les brigandages , les auteurs des revoltes , ces méchancetez , & autres semblables , sont des crimes qui meritent veritablement la mort , & que je ne pardonne pas.

Je ne pardonne pas non plus aux traîtres qui donnent des avis aux ennemis , contre le bien de la patrie ; pour les autres moindres crimes commis depuis le commencement du regne de mon pere , qui a duré soixante & un an , jusqu'au 2. jour de la 11. Lune que j'ai pris possession de l'Empire , soit connus , soit cachez , soit qu'on en ait porté sentence ou non , je les pardonne tous ; s'il se trouve quelqu'un qui en accuse un autre , pour les crimes qu'on vient de pardonner , l'accusateur subira la peine de l'accusé.

XI. Quant aux Sacrifices des cinq principales Montagnes , des quatre principaux Fleuves & autres , pour lesquels on doit envoyer des Mandarins pour présider ausdits Sacrifices , qu'on garde les anciennes coutumes.

1. vol.

XII.

XII. Pour les Mandarins de robe qui sont à la Cour , depuis le 4. rang jusqu'au premier , ceux qui sont hors la Cour depuis le 3. jusqu'au premier rang, pour les Mandarins d'armes du premier & du second rang , tant ceux de la Cour que ceux du dehors , que chacun d'eux envoie un de ses fils au College Imperial pour y étudier.

XIII. A l'égard des Soldats Tartares Orientaux , qui à cause des blessures reçues dans les combats , ne peuvent plus servir , & des Vieillards qui ne peuvent plus travailler , j'ordonne qu'ils soient tous récompensez.

XIV. Quant au nombre déjà fixé des Licentiez , qui doivent recevoir le Doctorat , j'ordonne que le Tribunal des Lettres attende le temps de l'examen , ^a & qu'alors il vienne demander mes ordres pour en augmenter le nombre.

Pour l'examen ^b des Bacheliers à la Licence , qui se fait hors de la Cour , je veux que dans les grandes Provinces on augmente le nombre des Licentiez jusqu'à trente , dans les moyennes jus-

^a Cet examen se fait seulement à la Cour pour tous les Licentiez de l'Empire.

^b Cet examen se fait dans chaque Metropole ou Capitale.

qu'à vingt , & jusqu'à dix dans les petites.

XV. Pour les Bacheliers ^a des deux Cours , & de chaque Province , il n'importe pas qu'ils soient de l'Ecole des Villes du premier , du second , du troisième ordre , ou des Villes des Exilez. A chaque Ecole , au lieu d'un KON SEN on en établira deux.

XVI. Dans chaque Province , au nombre fixé des Lettrez qui deviennent Bacheliers , qu'on en ajoute aux grandes Ecoles jusqu'à sept , aux Ecoles moyennes jusqu'à cinq , & aux petites Ecoles jusqu'à trois. Ce bienfait est accordé une fois seulement à la première année du regne de YON TCHIN , après quoi on suivra l'ancien usage.

XVII. Je pardonne à tous Mandarins de robe ou d'épée , qui sont prévenus en justice , & sur le délit desquels on n'a pas encore porté de sentence , même à ceux qu'on avoit privé de leurs appointemens à cause de leurs fautes. Pour les Mandarins de la Cour , qui ont été destituez de leurs Charges , à cause de leurs maladies ou de leur grand âge , je

^a Titre de Lettres entre le Bacheliarat & la Licence.

L. vol.

leur

DECEMBRE 1725. 2775

lent permets de reprendre leurs Charges.

XVIII. Que dans chaque Ville du premier , du second , & du troisieme ordre , & dans les lieux des Exilez , on distingue , & on fasse connoître les gens de bien , pour leur donner le bonnet & l'habit de Mandarin du fixieme ordre , afin d'honorer leur personne , en attendant qu'il y ait des ordres pour les employer. Qu'on s'applique donc de toutes ses forces à choisir de veritables sujets ; je ne veux pas que ce choix soit fait à l'avanture , & sans discernement.

XIX. Le labourage étant le principal soutien de l'Empire , j'ordonne que dans chaque Ville , dans les lieux des Exilez , & par tout où il peut y avoir des Laboureurs , on les encourage à travailler , que les Mandarins des lieux les récompensent pour exciter entr'eux l'amour du travail.

XX. Pour les Provinces où le peuple n'a pas achevé de payer le tribut , j'ordonne au Tribunal , qui a soin du Thresor Royal , d'examiner cette affaire pour m'en rendre compte ; & à l'égard de ceux qui doivent il y a long-temps , qu'ils ne soient pas molestez , mais qu'on attende mes ordres là-dessus.

XXI. Pour ceux qui sont indirectement

1. vol.

ment

2776 MERCURE DE FARNCE.

ment criminels , & qui pour leurs propres fautes , ou celles de leur famille , ont été faits Esclaves des * Ky HIA , j'ordonne qu'on en fasse l'examen de leurs délits , & qu'on m'en rende compte , afin de pardonner , s'il y a lieu , à toute la famille du criminel.

XXII. Ces dernières années les Soldats & les Exilez , qui ont porté les dépêches publiques , ont beaucoup souffert , j'ordonne aux TSON TOU & aux Vicerois des Provinces d'en avoir bien soin.

XXIII. Pour les Vieillards , de tout temps on a eu des égards pour eux , soit Tartares , soit Chinois , depuis 80. ans & au-dessus , excepté les Esclaves , j'ordonne que les Tribunaux examinent soigneusement quel titre de Mandarin on doit leur donner , & qu'on m'en rende compte.

XXIV. Quant aux Mandarins des six Banieres , parmi lesquels il y en a qui n'ont pas de quoi s'entretenir , j'ordonne que les Tribunaux mandent aux Mandarins des lieux , aux TSON TOU , & aux Vicerois , d'examiner s'ils sont véritable-

* Les Ky HIA sont des Chinois qui sont soumis aux Tartares , & qui sont Esclaves de l'empereur.

I. vol.

ment

ment Mandarins de mérite , & qu'on essaye comment on pourra leur faire du bien , sur quoi les Tribunaux m'en donneront leur avis.

XXV. Pour les Mandarins des peuples non Chinois , mais soumis à l'Empire , ils ont toujours mérité , & ils n'ont pas encore reçu de récompense , j'ordonne que chaque Tson tou & Viceroy examine quels sont ceux qui sont Mandarins de ces peuples soumis , & qui ont du mérite , pour m'en donner avis , afin de les récompenser selon leur mérite.

XXVI. Il y a des peuples sur les montagnes & dans les Isles de la mer , qui habitent des lieux forts d'affiette , qui se sont soustraits à notre domination , s'ils veulent venir se soumettre tous , je leur pardonne le passé , & je les élèverai aux dignitez , ou je leur donnerai d'autres récompenses selon l'ancien usage.

XXVII. A l'égard des voleurs de chaque lieu particulier , s'ils sont devenus voleurs , ou à cause de la famine , n'ayant pas de quoi manger , ou à cause du froid , n'ayant pas d'habits pour se vêtir , ce qui les met hors d'état de subsister , ou s'ils y ont été contraints par l'avarice , & par les vexations des Mandarins , ils sont véritablement dignes de compassion. S'ils

2778 MERCURE DE FRANCE.

veulent changer de vie , & venir d'eux-mêmes se soumettre , je promets de leur pardonner.

XXVIII. On doit par tout rechercher ceux qui retiennent le bien d'autrui injustement , en examinant les biens qui leur restent ; & s'il se trouve qu'ils ne soient plus en état de pouvoir restituer , je leur pardonne à tous. Je ne veux pas même qu'on recherche leurs parens , ou ceux de leur famille là-dessus.

XXIX. Si les Mandarins des deux Cours & des Provinces , en portant le tribut aux Tresoriers , ont été volez en chemin , ou dans les Hôtelleries , & si on les recherche là-dessus , je veux bien leur pardonner , & leur remettre le tout.

XXX. Je permets aux Soldats , & à tous ceux du peuple qui sont âgez de 70. ans & au-dessus , d'avoir un homme chacun pour les servir ; cet homme sera dispensé des travaux publics ; les Mandarins ne pourront pas l'employer autre part , ni le prendre à leur service. Pour ceux qui ont depuis 80. jusqu'à 90. ans . je veux qu'il leur soit donné une pièce de saya saya , une livre de coton , un pic de ris , & 10 liv. de cochon ; & à ceux qui ont passé l'âge de 90. le

1. vol double

DECEMBRE. 1725. 2779

double de ce que je viens de regler.

Quand je considere les grandes Actions de l'Empereur mon pere , je ne scaurois jamais les oublier ; je pense jour & nuit à marcher sur ses traces ; ses bienfaits sont en si grand nombre , & sont répandus depuis long-temps dans tout l'Empire. Vous tous mes parens , Mandarins de robe , Mandarins d'armes de mon Royaume , montrez-vous gens de probité ; que chacun de vous me fasse connoître la vertu , afin que je me serve de lui pour continuer , sans interruption , les beaux faits de mes Ancêtres , pour perpetuer à jamais le bonheur de la paix.

J'ordonne qu'on publie cet Edit dans tout l'Empire , pour que tout le monde en soit informé.



A M. DE LA VISCLEDE.

EPI TRE,

Au sujet des Prix de l'Académie Française qu'il a nouvellement remportez.

D'Espoir éternel de tes nombreux Ri-
vaux ,
I. vol Quoi

Quoi ! la Viséde, encore une double Vic-
toire !

Quoi ! nos efforts & nos travaux
Seront donc pour jamais asservis à ta gloire !

Poète cheri d'Apollon ,
Orateur , qu'inspira la sage Polymnie ,
L'un & l'autre decerne à ton divingenie

Les honneurs du sacré Vallon.

Tout couvert de lauriers cüeillis sur le Par-
nasse ,

Tu les dois , fier vainqueur , à ton heureuse
audace.

Triomphe. Je le veux. Moins jaloux qu'é-
tonné ,

Je respecte un Rival tant de fois couronné.
Mais si le Pinde enfin t'honore avec justice ,
Jouis de cette gloire , & n'entre plus en lice.

Citoyen né du Parnasse François :

Deformais nos combats , nos liriques ex-
ploits

Ne te feront aucun ombrage.

Trop peur de vaincre & de nous effacer]
Sois plutôt notre Juge en cet Areopage ;
Où tes rares talens auront sçû te placer.

Déjà je t'y contemple , & ma Muse char-
mée ,

I. vol.

Quoique

DECEMBRE. 1725. 2781

Quoique deux fois vaincûë , & deux fois de-
sarmée ,

De chanter tes succès se fait un doux
plaisir.

Deux fois , au gré de son desir ,

Ombre soumise , ombre fidele ,

Elle a de près suivi tes pas.

Ah ! si vers le haut rang , où la Gloire t'ap-
pelle ,

Elle pouvoit un jour . . . mais non. Ne ris-
quons pas

Un temeraire parallele ,

Bannirai-je pourtant l'espoir

D'égalér celui qui m'efface ?

S'il eut ainsi jugé des Heros du Parnasse ,

Avant lui parvenus au rang qu'il doit avoir ,

L'eut-on vû , jeune encor , si-bien suivre leur
trace ?

L'eut-on vû s'en faire un devoir ?

Une admiration sterile & peu louable

Au premier pas l'eut arrêté.

La Visclède n'eut point noblement imité.

Ce qu'en eux l'Univers trouvoit d'imitable.

*De Vaugency , Chanoine de l'Eglise de
Châlons en Champagne.*

L'Auteur de cette Epitre a fait deux

1. vol.

Odes

Odes, qui sont entrées en concurrence des deux derniers Prix proposez par l'Académie Françoisé, & qu'elle a fait imprimer dans les Recueils.

*REJOUISSANCES faites à Rome, au
sujet du Mariage du Roi. Extrait
d'une Lettre écrite de cette Ville le 10.
Octobre 1725.*

LA Fête que le Cardinal de Polignac, chargé des Affaires du Roi en cette Cour, donna à l'occasion du Mariage de S. M. commença le 24. du mois dernier à l'entrée de la nuit, par une décharge de cent boîtes disposées dans la Place de l'Apollinaire, où est le Palais de ce Cardinal. Elle étoit illuminée par un grand nombre de pots à feu, par des lampions à toutes les fenêtres des maisons, & par des flambeaux de cire blanche à toutes les façades, & au milieu on avoit élevé un Fort à quatre bastions, au haut duquel s'élevoit un grand bassin, d'où couloient cinq fontaines de vin.

Les Tambours & les Trompettes succederent aux boîtes, & toute la Ville vint voir l'illumination. Il y eut le même soir une magnifique à l'Eglise

1. vol.

Natio-

DECEMBRE 1725. 2783

Nationale de S. Louis, & de très-belles à celle de la Trinité du Mont, de S. Antoine, de S. Yves, de S. Claude, de S. Denis, de N. D. des Miracles, même au Convent du S. Esprit, dont les Religieuses sont Italiennes, mais sous la protection du Roi. Les Palais des Cardinaux, Ottoboni, Gualterio, & Cienfuegos, l'Académie de France pour la Peinture & Sculpture, & le plus grand nombre des Palais & des autres maisons de la Ville furent aussi illuminez.

Le 25. au matin le Cardinal de Polignac, accompagné d'un grand nombre de Prelats, alla en grande ceremonie à l'Eglise de S. Louis, où les Cardinaux Ottoboni & Gualterio se rendirent, ainsi que les principaux Seigneurs de cette Ville. La façade de cette Eglise étoit tapissée de damas cramoisy, & le dedans, depuis la voute jusqu'au bas des Pilastres, de brocard d'or & de velours, enrichi de galons, de frangēs d'or & de festons, qui ornoient les Arcades sous lesquelles on avoit placé des lustres de cristal. L'Evêque d'Eleuteropolis celebra la Messe, qui fut chantée par une excellente Musique, de même que le *Te Deum*, pendant lequel on tira une grande quantité de boîtes. Les fontaines de vin continuerent à couler ce jour-là. Le soir les illuminations recommence-

1. vol.

B rent

rent, & il y eut une *Cantate* chez le Cardinal de Polignac, qui fut très-bien exécutée.

La cour de son Palais tapissée d'étofes d'or, de damas cramoisi, & de festons, representoit un Salon richement meublé, & l'illumination en rehaussait l'éclat. La galerie du Palais, en face de laquelle on avoit dressé un Theatre, pour la Musique, étoit occupée par les Cardinaux, qui s'y trouvèrent au nombre de 19. par l'Ambassadeur de Venise, par les Princes Romains, les Prélats & les Gentilshommes du premier ordre; par les Princesses & les autres Dames de cette Ville, & par un grand nombre d'Etrangers de considération, & les autres personnes qui n'avoient pû être placées dans la galerie, le furent sur des bancs rangez des deux côtez du Theatre. On distribua une grande quantité de rafraichissemens; & après la *Cantate* on servit une collation très-magnifique de confitures, & de fruits glacez. Cette *Cantate*, dont les paroles sont d'Ignazio de Bonis, de l'Académie des Arcadiens, & la Musique de Francesco Gasparini, tous deux Auteurs renommés, parut à tous les connoisseurs parfaitement belle; & d'une exécution admirable. On l'a faite imprimer ici; & je vous en envoie un Exemplaire. Il y a parmi les vignettes,

D E C E M B R E 1725. 2785
qui sont très-bien gravées , & qui ont
rapport à ce grand sujet , plusieurs em-
blèmes & devises que vous goûterez sans
doute : celle-ci entre les autres. Le Glo-
be terrestre qu'éclaire un Soleil levant,
avec ces mots, *JAM MAGNUS , SED QUAN-
TUS ERIT.*

Cette Fête devoit être terminée par
un feu d'artifice , qui avoit été préparé
dans la Place Navonne pour le 26. mais
la pluye continuelle obligea de le re-
mettre au 4. de ce mois. Le Cardinal
de Polignac fit une nouvelle invitation,
il ne vint que douze Cardinaux , les
autres étant déjà partis pour la campa-
gne , mais tout le reste de la Cour &
tout ce que Rome a de distingué accou-
rut en foule. Le Cardinal Ottoboni
avoit prêté au Cardinal de Polignac ,
pour recevoir la Compagnie , le Palais
Ornani , situé vis-à-vis le feu.

Comme la Place de l'Apollinaire s'u-
nit à la Place Navonne , S. E. avoit choi-
si ce vaste lieu pour y élever la machi-
ne du feu d'artifice. Avant que de le ti-
rer , on eut soin d'illuminer pour la troi-
sième fois toutes les fenêtres des mai-
sons des deux Places , & des ruës qui
y aboutissent. Il y avoit des écl' affauts
par tout , & on voyoit du monde jus-
ques sur les toits.

I. vol.

B ij Des-

Description du Feu d'artifice.

L'édifice de charpente qui contenoit l'artifice & toute la décoration dont je vais vous parler , avoit 160. palmes Romains , ou 115⁺ pieds de Paris d'élevation , sur une largeur proportionnée. Le principal sujet de la décoration representoit le Mariage de Cupidon & de Psyché , célébré sur le Mont Olympe. On voit par l'estampe qui en a été gravée ici , & que je vous envoie , Jupiter qui préside aux noces , Venus & les Graces qui sont près de l'Amour & de Psyché , Ganimede qui leur donne le Nectar. La Déesse de la Beauté y paroît avec celle de la Sagesse sur laquelle elle s'appuye. La jalouse Junon n'a point été appelée à la Fête. Apollon y represente ce qu'il y a de plus poli , la Cour , les Grands , les Villes , les Gens de Lettres. Pan & Sylvain representent les Peuples de la Campagne. La Seine & la Vistule , dont les Dieux sont representez au bas du Mont avec les symboles convenables , mêlent leurs eaux ; les Zephirs enfin sont prêts à servir les jeunes Epoux.

On commença à une heure de nuit à mettre le feu à tout l'artifice , au son des

I, vol,

Tam-

Tambours & des Tromperts. Il réussit dans la dernière perfection , & dura sans être interrompu d'un moment , près de deux heures, toujours de la même force & dans la même abondance. Cette vaste Place étoit pleine de spectateurs , & le peuple de Rome , qui depuis long-tems n'aime rien tant , comme vous sçavez , que les jeux & les grands spectacles , témoigna sa joye par des acclamations continuelles.

Ce seroit faire tort au mérite & à la vertu , & supprimer aussi une circonstance considérable de cette Fête , en omettant qu'elle a eu un Surintendant & un Conducteur , qui a beaucoup contribué à son succès : c'est le Chevalier Ghezzi , homme d'un goût admirable , & d'un excellent caractère , lequel s'est donné plus de peine dans cette occasion , que s'il eut été question de sa fortune. Il est né avec des talens rares qui ont été cultivés par son pere , Peintre de reputation. Il a si bien profité de ses leçons , & des grands modèles de la Grece & de l'Italie , qu'on a ici devant les yeux , qu'il est devenu , pour ainsi dire , l'arbitre des Arts ; mais ce qu'on admire en lui plus que le goût , c'est la douceur , la facilité , la generosité , & la sûreté de son caractère , aussi a-t-il des amis de la première

considération. Il peint à présent le Concile Romain par ordre du Pape, après quoi il finira un tableau qu'il a commencé pour le Cardinal de Polignac, à qui il est particulièrement attaché. Ainsi une Fête ordonnée par S. Em. & dirigée par le Chevalier Ghezzi ne pouvoit pas manquer de réussir.

Voici l'Estampe reçüe de Rome, réduite à la juste moitié de sa grandeur, que nous avons fait graver pour la satisfaction de nos lecteurs.



*VERS envoyez à M^{lle} B * * le jour
de sa Fête, par M. Cocquard.*

PAr les premiers rayons de la naissante
Aurore,

Les Cieux à peine étoient ouverts,

Quand j'ai reçu pour vous ces dons chers de
Flore.

Je voulois belle Iris, y joindre quelques
vers,

Et solemniser vôtre Fête,

En chantant vos appas divers.

Mais à ce doux emploi ma Muse envain s'ap-
prête :

De louer finement il n'est pas trop aisé.

1. vol.

Car

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

**THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.**

**ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.**

. DECEMBRE 1725. 2789

Car de dire en grands vers : » Que des fleurs
» les plus belles ,

» Par vôtre teint charmant l'éclat est effacé ,

» Ou bien que sous vos pas il en naît de nou-
» velles ;

» Le compliment est trop usé.

Tandis que de Phœbus j'implorois l'assis-
tance ,

J'ai vû paroître Amour (ce petit Dieu rusé ,
Lorsque l'on songe à vous , est plus près qu'on
ne pense.)

Laisse-là , m'a-t'il dit , tous ces soins super-
flus :

Iris offre à tes yeux tant d'attraits , de vertus ,

Qu'il les faut seulement admirer & te taire.

Eh ! quel portrait pourrois-tu faire ,

De son esprit divin qui charme d'autant plus ,

Que moins il s'étudie à plaire ,

De son vis agrément égal à sa beauté ,

De sa douce severité ,

Qui sans qu'on l'ose aimer , fait cependant
qu'on l'aime !

Le fidele portrait de ses appas vainqueurs ,

Est celui que l'Amour lui-même

Sçait imprimer au fond des cœurs.

C'est peu pour elle aussi que les presens de
Flore ,

I. vol.

B iij. A

A peine une seconde aurore

Leur trouve les mêmes couleurs ,

Il lui faut quelque chose encore ,

De plus durable que des fleurs.

Croi-moi , ne force plus ton amour au silence ,

Ose lui découvrir tes tendres sentimens :

Son merite lui seul , mieux que tous tes sermens ,

Doit l'assurer de ta constance.

A ce qu'ordonne Amour me voilà résolu.

Je ne puis de mes feux vous cacher le mystere :

Iris , cet enfant de Cythere ,

Exerce sur les cœurs un empire absolu.

Je vois au nom d'Amour , frémir vôtre colere ;

Mais malgré vôtre humeur severe ,

Peut-on n'en parler pas quand on parle de vous ?

Helas ! puisqu'à ses loix vous sçavez vous soustraire ,

Devriez-vous traiter avec tant de couroux ,

Ce Dieu qui fait tout pour vous plaire ?





EXTRAIT d'une Lettre écrite aux Auteurs du Mercure de France, par le R. P.... Religieux Minime, au sujet de la femme Portugaise, dont il est parlé dans le second volume du mois de Septembre dernier.

ON demande, Messieurs, dans la Lettre qui fait le sujet de celle-cy, si on a jamais vû dans le monde une semblable femme. On pourroit d'abord répondre que peut-être n'y en eut-il jamais de pareille, & qu'il seroit à souhaiter, que son talent étant une fois bien averé, elle put le communiquer; car alors on n'auroit plus besoin d'avoir recours au mauvais usage de la baguette divinatoire, condamnée aujourd'hui, non-seulement à Rome par la sacrée Congregation, mais encore par plusieurs celebres Docteurs de Sorbonne; par l'Académie des Sciences de Paris, par le P. Mallebranche, par le P. Alexandre, &c. Le R. P. le Brun de l'Oratoire qui a fait un Livre exprès sur cette matiere, rapporte toutes les condamnations dont je viens de parler.

Au reste, Messieurs, supposant tou-
1. vol. B v. jours

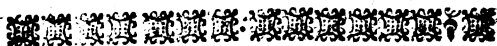
jours le talent bien prouvé de nôtre Portugaise, je vous dirai que ce n'est pas l'unique personne qui ait été pourvûe du rare avantage d'une vûe si penetrante : on a vû à Anvers un prisonnier, dont la vûe étoit si perçante & si vive, qu'il découvroit sans aucun secours d'instrument, & avec facilité, tout ce qui étoit caché & couvert, sous quelque sorte d'étoffes ou d'habits que ce fust, à l'exception seulement des étoffes teintes en rouge.

Mon garant sur un fait si singulier est M. Huygens, ce celebre Mathematicien si connu de tout le monde sçavant, qui l'a écrit au R. P. Merfenne, Religieux de nôtre Ordre, & son intime ami. Je n'ai pas besoin de vous dire qui étoit le P. Merfenne. La Lettre de M. Huygens est écrite de la Haye le 26. Novembre 1646.

Et puis que l'occasion s'en presente, permettez-moi de ne pas oublier ici, en faveur des sçavans qui lisent vôtre Journal, que nous conservons dans la Bibliothèque de nôtre Convent de la Place Royale, les originaux des Lettres qui ont été écrites de toute l'Europe au P. Merfenne, sur une infinité de matieres, de sciences curieuses, &c. Elles composent quatre volumes in folio, celle de
 1. vol. M.

M. Huygëns est la huitième du troisième volume. Nos Supérieurs se feroient un plaisir de publier ces Lettres, si on pouvoit avoir en même temps les réponses à toutes les questions, qui ont été faites à ce sçavant Religieux. Réponses qui sont aujourd'hui en différentes mains; mais qu'il seroit aisé de réunir pour exécuter le dessein que je viens de dire, si vous voulez bien, Messieurs, inviter ceux qui les possèdent de nous les rapporter.

Je reviens, en finissant, à notre Portugaise, & à l'homme d'Anvers, dont les yeux perçans auroient pû servir à découvrir plusieurs mystères impenetrables de la nature; à résoudre, par exemple, le Problème de Physique, qui résulte de la fameuse expérience faite par le P. Mersenne, dont je viens de parler, du boulet de canon, lequel étant tiré directement au Zenith, ne retombe point à terre, demeurant suspendu, & comme perdu en l'air. Je n'ose pas m'étendre ici sur un fait si extraordinaire, dont M. Descartes parle dans une de ses Lettres imprimées; je pourrai en faire la matière d'une Lettre particulière. J'attendrai cependant qu'il vous vienne d'autres éclaircissements sur les talens de la femme de Lisbonne, qui pourront donner matière à d'autres réflexions.



SONNET sur les Bouts-rimez donnez.

P Este soit du métier qui me rend *Taciturne* :
 Phoebus est plus cruel qu'un More de
Maroc.

Quand je veux m'élever aussi haut que *Saturne*,
 Souvent je reste à sec échoüé contre un *Roc.*

Ma foi, je veux quitter brodequins & *Coturne*;
 Ce fantasque exercice est plus gênant qu'un
Froc.

Le sublime qu'on cherche est caché dans une
Urne ;

La nature l'en tire , & non le fer d'un *Croc.*

Le succès poétique est une rare *Perle ;*

Tel croasse qui croit siffler bien mieux qu'un
Merle ;

Il veut tendre sa corde & fait rompre son *Arc.*

Quand son expression est trop courte ou trop
Longue ,

La tyrannique rime , un mot , une *Diphthongue*,

Et tiennent comme un Cerf enfermé dans un
Parc.

I. vol.

LET-



LETTRE écrite aux Auteurs du Mercure , sur le Phenomène du Port de Marseille.

EN lisant, Messieurs, la Lettre de M. du Marlais du 2. Juillet dernier, interée dans vôtre *Mercur*e du mois d'Aoust, page 1787. au sujet du Flux & Reflux qui est arrivé dans le Port de Marseille, les hypotheses m'avoient d'abord paru assez vrai-semblables; mais après les avoir examinées plus exactement, j'ai reconnu qu'elles ne pouvoient nullement servir à expliquer ce Phenomène.

M. du Marlais fait un long préambule pour prouver, 1° qu'il y a de l'air dans la terre, que cet air a du ressort, & que ce ressort peut être augmenté par la compression, & par la fermentation, 2° qu'on peut supposer qu'il y a une fermentation fort chaude dans le centre de la terre, 3° que le ressort de l'air augmenté par la compression & la fermentation produit souvent des effets très-surprenants.

Tous les Physiciens conviennent de ces principes, mais voyons l'application que M. du Marlais en fait au Phenomene maritime.

» Il me paroît vrai-semblable , dit-il ,
 » qu'une certaine quantité d'air souterrain ait été rarefiée auprès de Marseille ;
 » & que par son ressort elle ait élevé une
 » large & mince croute de cette terre glutineuse , qui compose le fond de la
 » Mer. Cette croute étant élevée perpendiculairement, la Mer qui étoit par-dessus aura été élevée aussi , quelque
 » haute qu'ait été la colonne d'eau qui étoit sur ce fond. Or une portion de
 » Mer étant tout d'un coup élancée avec
 » force au-dessus de sa base ordinaire ,
 » sans qu'il y ait un pareil volume d'autre matière qui occupe la même place ,
 » il est nécessaire que l'eau des environs se rapproche de celle qui s'élève , &
 » qu'elle en vienne occuper la place ;
 » c'est ce qu'a fait l'eau du Port en se retirant , & voilà l'explication du Flux.

Cette hypothèse méritoit quelque attention , si la colonne d'eau qu'on suppose avoir été élevée avec cette croute , étoit un corps solide ; en sorte qu'elle n'eut pas pû s'épancher de côté & d'autre ; mais comme il s'agit d'un corps fluide , cette hypothèse ne peut pas produire l'effet qui lui est attribué ; car dans la même proportion de volume & de vitesse que l'eau du Port de Marseille seroit accouruë pour remplir le dessous de

I. vol.

cette

DECEMBRE 1725. 2797

cette croute , dans la même proportion la colonne d'eau , élevée par le ressort de l'air souterrain , se seroit répandue dans le Port de Marseille , & de cette maniere la superficie de la Mer auroit toujours été de niveau.

Il y a plus ; car bien loin que l'hypothese en question ait pû faire baisser l'eau de la Mer dans le Port de Marseille , je soutiens au contraire qu'elle auroit dû la faire monter au-dessus de ses bornes ordinaires.

Cet air souterrain rarefié occupoit une plus grande place qu'auparavant ; & ayant soulevé une croute de terre, la Mer n'avoit plus tant de fond en cet endroit , par conséquent la capacité de son lit étoit diminuée : or le volume des eaux étoit toujours égal , il falloit donc qu'elles montassent vers les bords.

Prenez un vaisseau plein d'eau , par exemple , un cuvier , au fond duquel on ait mis un morceau de cuir non tendu , dont les bords soient tout autour bien joints avec ce fond , introduisez ensuite de l'air par une soupape entre le fond du cuvier & le cuir , celui-ci s'élèvera aussitôt , & fera l'effet de la croute supposée. Alors vous verrez si l'eau monte ou baisse vers les bords de ce cuvier.

Je ne crois pas que personne ait la curiosité

1. vol.

curiosité

riolité d'en faire l'épreuve ; on sera assez persuadé que certainement l'eau montera. Mais M. du Marfais va d'abord m'objecter que la comparaison de cette expérience avec son hypothèse n'est pas juste, parce que l'eau ne peut pas couler entre le cuir & le fond du cuvier. Croyez-vous donc, Messieurs, qu'elle ait pû couler sous la croute de son hypothèse ? l'espace entre cette croute & le globe de la terre n'étoit pas vuide ; il étoit aussi plein de matiere que tous les autres endroits de la terre & de la mer ; c'est pourquoi comme la penetration est impossible, l'eau n'a pû couler sous cette croute, que l'air qui y étoit, n'en fut sorti auparavant, & aussi-tôt qu'il en aura été sorti, la force de la colonne d'eau, qui posoit sur cette croute, & qui étoit infiniment plus grande que celle de l'eau qui étoit à côté, a dû la faire retomber dans son premier état. Donc l'eau ne pouvoit pas plus aisément couler sous la croute de l'hypothèse, que sous le cuir de l'expérience.

» Peut-être aussi, continue M. du Mar-
 » fais, l'irruption de l'air intérieur s'est
 » faite en ligne diagonale. L'eau de la
 » pleine Mer n'a point été élevée, elle
 » a seulement été poussée avec violence
 » du côté d'Afrique ou d'Espagne, selon
 » la détermination de cet air souterrain.

1. vol.

Alors

DECEMBRE 1725. 2799

Alors la pleine Mer étant repoussée intérieurement de l'autre côté de Mar-
seille par cette force soudaine, il est
clair que l'eau du Port a dû d'abord se
retirer, & revenir ensuite avec plus
d'abondance & d'impetuosité par le con-
tre-coup. «

Cette seconde hypothese n'est pas meilleure que la premiere. Est-il croyable que l'air rarefié ait pû pousser avec tant de force un *corps fluide* d'une grandeur si énorme ? L'air ne se seroit-il pas plutôt fait un passage au travers des eaux pour en sortir, en faisant bouillonner leur superficie ? On voit dans les exemples mêmes citez par M. du Marlais, que l'air renfermé dans les nuës, & mis en ressort par la fermentation des vapeurs de soufre & de salpêtre qui produit le tonnerre, ne pousse pas la nuë sur la terre, mais se fait jour au travers, en la faisant crever, pendant que l'air souterrain dilaté eleve en un moment des Isles, qui sont des corps solides.

Et à supposer que l'eau de la Mer ait été poussée vers les côtes d'Afrique, je ne trouve pas qu'il soit bien *clair qu'elle ait dû revenir avec plus d'abondance & d'impetuosité par le contre-coup*. Je crois plutôt qu'il est très-clair, & très-certain que plus un corps mis en mouvement fait

1. vol.

de

335115

de chemin, plus son mouvement diminue, parce qu'il est communiqué à un plus grand nombre d'autres corps voisins : la réflexion même ou *le contre-coup*, diminue encore ce mouvement. Jetez une balle de jeu de Paume contre un mur, elle reviendra à vous, mais avec beaucoup moins de force qu'elle n'aura été jetée; ainsi supposé que l'eau de la Mer ait été poussée contre les côtes d'Afrique, le contre-coup n'a pu la repousser avec plus d'abondance & d'impetuosité.

D'ailleurs cette hypothèse attribue un si grand balancement à la Mer Méditerranée, que ce Phénomène devoit avoir paru en plus d'un endroit, & on n'a point eu d'avis jusqu'à présent qu'il ait paru ce jour-là aucun Flux & Reflux, je ne dis pas sur les côtes d'Afrique, mais pas même sur le reste des côtes de Provence. Comment les eaux revenant d'Afrique auroient-elles dirigé leurs cours précisément dans le Port de Marseille, & sans qu'on s'en fut aperçu au large. Je suis, Messieurs, &c.

A Montreuil-sur-Mer, ce 28. Octobre 1725.



IMPATIENCE AMOUREUSE.

FAis cesser mon inquiétude,
 Amour, presse Philis, de répondre à mes
 vœux ;
 Auroit-elle oublié, qu'en cette solitude
 Elle m'avoit promis de couronner mes feux ?
 Dieux ! elle ne vient point, qu'aurois-je donc
 à craindre ?
 L'ingrate ! la parjure ! hélas ! à qui m'en
 plaindre ?
 Insensibles témoins de mes nouveaux tour-
 mens ,
 Petits oiseaux , heureux Amans ,
 Vous ne chanteriez pas de même ,
 Si vous pouviez pendant quelques mo-
 mens ,
 Eprouver la rigueur extrême
 D'attendre envain l'objet qu'on aime.
 Et vous, brillantes eaux, quels seroient vos
 soupirs ,
 Si pour quelques momens, des amoureux Ze-
 phirs
 Une trop rigoureuse absence
 I. vol. Vous

Pouvoit retarder vos plaisirs.

Alors , mille nouveaux , mille pressans desirs ,
Vous apprendroient bien-tôt combien l'im-
patience

Est une cruelle souffrance.

Mais tout est insensible aux peines que je
sens ;

L'Echo d'un ton railleur , repete mes ac-
cens.

Toi-même, Dieu cruel! tu ris de mes allarmes!

Ne m'aurois-tu flatté que d'un espoir trom-
peur ?

Ne pourrai-je sçavoir , Amour, quels sont tes
charmes ?

Pour qui sont tes plaisirs ? Ah ! Barbare vain-
queur !

Tu t'applaudi en vain d'avoir soumis mon
cœur.

Sans les yeux de Philis , j'aurois bravé tes
armes . . .

Ciel ! je la vois paroître , ah que mon sort est
doux !

Redoublez vos concerts , augmentez ce mur-
mure ,

Aimables oiseaux , onde pure ,

Vous me verrez bien-tôt aussi content que
vous.

I. vol

De

NOVEMBRE 1725. 2803

De mes plaintes, Amour, par plus d'un sacrifice,

Je vais reparer l'injustice,

※※※:※※※※※※※※※※:※※※

QUESTION singuliere sur les Testaments militaires, jugée par Arrest du Parlement de Provence.

Il s'agissoit de sçavoir si un Intendant de santé, qui dans une Ville pestiférée étoit chargé de tenir un Contrôlle des détails courans, avoit pû tester militairement.

Ceux qui soutenoient la negative, se fondonoient sur une circonstance qui paroïssoit former une difficulté essentielle. C'est que le Testateur étoit mort d'une autre maladie que de la peste, & au tems où elle finissoit.

Pour lever cet obstacle, les Défenseurs du Testament produisoient le Certificat de deux Notaires du lieu, portant qu'ils avoient été requis par le défunt, de venir recevoir son Testament, ce qu'ils avoient refusé de faire, de crainte que le Malade ne fût attaqué de la peste. Ils produisoient aussi l'attestation du Curé, qui au défaut des

I. vol.

No.

Notaires avoit reçu le Testament, sur le refus formel qu'ils lui firent de se transporter chez le Malade, ajoutant qu'ils lui laissoient ce profit, &c.

Par Arrest rendu le 16. Juin 1724. au rapport de M. de Volonne, il fut jugé entre les enfans & heritiers de Jacques Merindel, & la veuve du sieur Antoine, du Lieu de Pelissane, qu'un pareil Testament étoit bon & valable, & devoit avoir son plein & entier effet.

Cet Arrest jugea aussi, que la déclaration faite par le Malade devant témoins, que telle étoit sa volonté, tenoit lieu de la publication, ou de la clause *lû & publié*, qui avoit été omise.

LE LAIROT. A Mademoiselle de Marcellet, au Boisguillaume.

F A B L E.

Pour mieux surprendre une jeune Bergere,

L'Amour prit l'autre jour la forme d'un Lairot.

En peu de temps il eut l'art de lui plaire.

Il n'avoit point l'air endormi ni sot.

Docile, apprivoisé, soumis au badinage,

1. vol.

isme ne

Ismene le baisoit, le nichoit dans son sein,
 De tout ce qu'elle offroit il mangeoit en sa main,
 Et paroïssôit cherir un si doux esclavage;
 Lairot heureux au gré de ses desirs,
 Ne mettoit plus de borne à ses plaisirs,
 Aux moindres marques de caresse,
 Par mille tendres soins elle répond sans cesse.
 Comme un Furet vif & perçant,
 Dans les défauts que le Corset lui laisse,
 Il se couloit avec adresse,
 Et baisoit cent fois en passant,
 Tous les charmes naissans de l'innocente Is-
 mene.

Qui n'eut crû que tant de douceurs
 Devoient former une éternelle chaîne;
 Mais ce n'est pas à force de faveurs,
 Qu'on peut rendre un Amant fidele;
 L'ingrat Lairot au comble de ses vœux,
 Se lasse bien-tôt d'être heureux,
 S'échape des mains de sa Belle,
 Elle le cherche envain, il s'enfuit pour jamais,
 Et se fait un plaisir de causer des regrets.

Amour Lairot, charmante Ismene,

Est le portrait de la legereté.

I. vol.

Avec

Avec tant de merite à peine ,
 Pourriez-vous vous sauver de la réalité.
 Fixer un Amant infidele ,
 N'est pas œuvre mortelle ;
 Il en est maints , dont les défauts
 Passent encore ceux des Lairots.



*LETTRE écrite au R. Pere Motiet de
 l'Oratoire , Professeur en Philosophie
 dans le College de Marseille , sur son
 Explication Physique du Phenomène
 arrivé dans le Port de Marseille le 29.
 du mois de Juin dernier. Par le R. Pere
 B *** de l'Oratoire , le 29. Aoust der-
 nier.*

MON REVEREND PERE ,

Il y a près de quatre mois que M. de
 P *** n'est point ici , & que nous igno-
 rons où il est , &c.

Sur le Phenomène que vôtre Lettre
 le chargeoit de me communiquer , voici
 quelle est ma conjecture Physique.

Je ne doute point que la cause n'en
 soit une inflammation de matieres sulphu-

1. vol.

reuses ,

reuses , la mauvaise odeur le prouve assez. Mais au lieu de vos colonnes d'eau élevées (que je n'ai pourtant garde de contester) je crois plus court de penser que ce sont des colonnes d'eau soudainement enfoncées dans la terre pour aller remplir l'espace des voutes que ces feux auront entr'ouvertes ; tellement qu'une grande masse d'eau étant promptement tombée par là , le pressement de l'air aura fait couler avec précipitation les eaux voisines , lesquelles poussées de tous côtez vers l'endroit de l'entonnoir , & s'étant rudement heurtées les unes contre les autres , auront fait d'abord le regonflement en question ; & après que toute la caverne aura été remplie , l'eau se sera remise à son niveau ordinaire.

Pour mieux s'assurer de cette conjecture il auroit fallu sonder le Port , pour voir s'il n'y auroit pas quelque endroit où l'eau eut plus de profondeur. Il est vrai que si l'ouverture supposée s'étoit faite obliquement , on ne pourroit rien éclaircir par là. Quoiqu'il en soit vôtre système & le mien reviennent au même , & il n'est gueres possible qu'un tel effet n'ait pas une telle cause. Je suis , &c.



*Premier essai de Montagne travesti , adressé
aux Auteurs du Mercure.*

EN plus d'un agréable écrit ,
 De Montagne autrefois on admira l'esprit,
 La variété des pensées ,
 La vivacité , l'enjouement ,
 Les réflexions si sensées
 Qu'il énonce legerement ,
 N'en sont pas le seul ornement,
 Dans l'antiquité memorable ,
 Il puise contes & bons mots ,
 Et de l'Histoire & de la Fable
 Cite des traits à tout propos.
 Si de sa conduite un peu vaine
 Il détaille trop les façons ,
 Ce n'est que pour donner de plus sages leçons
 Qu'il se presente sur la Scene.
 Ses vertus , son humeur , ses défauts , ses ta-
 lens ,
 Tout lui sert pour instruire à ses propres dé-
 pens.
 Mille replis secrets du cœur , de la nature ,
 I. vol.

Il sonde & développe avec subtilité.

S'il échappe à sa plume impure

Des excès de naïveté,

Sur ce point délicat il merite censure,

Et je condamne en lui cette ingenuité.

Du reste inimitable en sa Philosophie,

Ou de tous préjugez il cherche à se guerir;

De son temps cet heureux genie

Fut honoré, se fit estimer & cherir.

Qu'est-ce aujourd'hui que son ouvrage,

Qui sous le nom d'Essais eut un si beau destin?

Un livre en vieux langage,

François, Gascon, Grec & Latin,

Un garde boutique, un bouquin,

Dont peu de lecteurs font usage.

*EXTRAIT du Memoire de M. Dufay,
lû à la dernière Assemblée publique
de l'Académie des Sciences.*

MR Dufay lût un Memoire sur quelques experiences singulieres de Catoptrique. La premiere qu'il dit lui avoir été communiquée par M. de Vauginge, Mathématicien de S. A. R. M le
1. vol. C ij Dic

Duc de Lorraine, & très-versé dans la Physique expérimentale, consiste en deux Miroirs concaves paraboliques, qui étant placez verticalement vis-à-vis l'un de l'autre brûlent des matieres combustibles au foyer de l'un des deux, lorsqu'on met au foyer de l'autre un charbon ardent. Les Miroirs dont M. Dufay s'est servis sont de plâtre doré & bruni, ils ont un pied de diametre, & brûlent étant placez à 18. pieds l'un de l'autre.

M. Dufay a jugé que des Miroirs ou des verres spheriques faisoient le même effet, & il a mis le feu avec deux Miroirs spheriques concaves, éloignez de 20. pieds l'un de l'autre; il s'est aussi servi d'une lentille de verre, plaçant derriere cette lentille, & à son foyer un charbon ardent, & réunissant avec un Miroir concave les rayons qui sortoient parallelement du verre; mais alors il n'a pû éloigner le Miroir concave de la lentille que de 4. pieds, d'où il conclut que la réflexion n'affoiblit pas autant ces rayons émanez d'un charbon de feu que la refraction.

Cette distance à laquelle est transmise l'action d'un charbon ardent a engagé M. Dufay à faire quelques experiences sur ces prodiges que les Auteurs racontent des Miroirs d'Archimedes & de Proclus,

il rapporte en peu de mots les sentimens des Auteurs modernes sur ce sujet , & décrit plusieurs expériences qu'il a faites ; une de celles qui lui paroît favoriser le plus l'opinion de ceux qui croient qu'on peut brûler non pas à l'infini , mais à une très-grande distance , est celle qu'il dit avoir fait le 8. Octobre dernier ; il renvoya avec un Miroir plan l'image du Soleil à 550. pieds de distance ; & ayant porté dans cet endroit un Miroir concave d'un pied de diametre , il s'en servit pour réunir les rayons de cette image du Soleil , & brûla à son foyer un morceau de bois ; il porta ensuite son Miroir concave jusques à 600. pieds du Miroir plan , mais il ne pût brûler à cette distance , quoique la chaleur du foyer ne fut pas supportable. Il conclut assez naturellement de cette expérience , que si le premier Miroir , au lieu de renvoyer les rayons du Soleil parallele , ou même un peu divergens , les renvoyoit convergens à cette distance de 600. pieds, il y brûleroit infailliblement ; puisque malgré la perte qu'il s'en fait par deux réflexions ils ont encore assez de force pour brûler. Il ajoute quelques expériences qu'il a tentées avec deux Miroirs paraboliques convexes & concaves , avec un Miroir elliptique , & plusieurs autres ,

dans le détail desquels nous n'entreons point. Il finit par les usages auxquels il croit qu'on peut appliquer ces expériences, & s'engage à les continuer, & à donner un second Memoire sur le même sujet, dans lequel il compte en faire entrer plusieurs qu'il a déjà faites, & qui n'ont pû avoir place dans le premier.

~~~~~

PARODIE, sur l'Air : *Quel plaisir  
d'aller à la Guinguette, &c.*

**G**loire, honneur,  
Fou qui vous sacrifie,  
De sa vie,  
Le bonheur.

*bis*

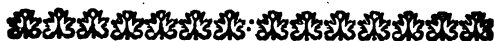
Le plaisir  
Est le bien veritable:  
Bonne table,  
Nymphé aimable,  
Doux loisir.

Je soutiens  
Que ce qui fait le sage.  
C'est l'usage  
De ces biens.

*bis*

*I. vol.*

*LET-*



**LETTRE** écrite à M. de la R... par  
M. le Beuf, Chanoine & Sous-Chan-  
tre de l'Eglise Cathedrale d'Auxerre,  
au sujet du Tombeau trouvé à Barsac  
en Gascogne, au mois de Decembre de  
l'année 1724. dont il est parlé dans le  
Mercure du mois de Mars dernier.

**J**E ne suis pas moins surpris que Mon-  
sieur de Coutures, de la construction  
du Tombeau qui a été trouvé à Barsac  
près de Bordeaux dans l'hyver dernier.  
Quoique je puisse me vanter d'en avoir  
vû un grand nombre dans les differens  
endroits où l'on a creusé en ma presen-  
ce, il est certain qu'il ne s'en est jamais  
trouvé sous mes yeux, de l'espece dont  
est celui qui fait le sujet de sa lettre.  
Ceux que j'ai vûs, étoient tous de pier-  
re ou de plâtre. Le seul que j'aye trou-  
vé de brique, étoit proche l'Eglise de  
l'Abbaye de S. Germain, à cinq ou six  
pieds dans terre. Les briques qui pa-  
roissoient faites exprès, & qui avoient  
aussi un rebord, étoient de la longueur  
d'un pied & demi ou environ, & d'une  
largeur un peu moindre : elles étoient  
rangées de maniere à représenter une es-

pece de biere en forme d'auge, dont le couvercle étoit de semblables briques mises à plat, & non en dos d'âne; en sorte que tout le tombeau pouvoit être formé de vingt-six briques au plus, de même que celui qui est en question. On s'apperçût au reste que les terres de cet endroit avoient déjà été remuées, & que le sépulcre avoit été rompu; mais il est certain que les pieds de ce tombeau s'étendoient du côté de l'Orient, & il n'y fut rien remarqué de curieux.

Celui qui a été trouvé à Barsac me paroît d'une espece à exercer plus longtemps la curiosité des Antiquaires. Malgré la lettre insérée dans le Mercure du mois de Mai dernier, entre les différens jugemens qu'on en a déjà porté, je crois qu'il n'y a que le peuple, qui, voyant que l'endroit où le Tombeau a été trouvé, n'est pas une terre sainte, ait pû imaginer que c'est celui d'un hérétique. Les personnes qui sont tant soit peu au fait de l'antiquité, ne peuvent pas tirer une telle conclusion sur de si foibles indices. Il y a eu des temps où il étoit défendu d'inhumer les Fideles en terre sainte. On voit dans l'Histoire Ecclesiastique quantité d'interdits jettez par les Evêques; en ce cas-là on inhumoit les morts où on pouvoit. Lorsque Mau-

rice , Archevêque de Roüen , au treizième siecle , en jetta un sur tout son Diocèse , il défendit d'inhumer aucuns Laïques en terre sainte , ni de laisser leurs corps sur aucun terrain qui eut été beni , soit qu'on leur eut préparé des sepulcres de pierre ou de plâtre , ou un tronc d'arbre creusé en forme d'auge , comme on s'ensert en Moscovie , soit qu'on eut seulement dessein de les exposer sur les arbres d'un Cimetiere. (a) Lors donc qu'on trouve des Tombeaux dans des lieux que l'on est assuré n'avoir jamais été benis , il n'en faut pas conclure que ce ne soient pas des sepultures de Chrétiens ni de Catholiques. Il y a peu de pays où il n'y ait eu des interdits selon la mode de ces temps là , & ils duroient quelquefois un grand nombre d'années. Il a pû y en avoir sur le

( a ) *Interdicimus omnia cimeteria . . . inhibentes sub pœna excommunicationis ne aliquis præsumat in eis corpora sepelire , vel in terra , vel super terram , in plastro vel in trunco vel lapide , vel aliocunque modo , aut etiam ponere super arbores Cimeterii , nisi fuerint corpora Religiosorum vel Clericorum* Spicileg. Tom. 2. pag. 521. & 821. Cet interdit dura un an dans tout le Diocèse de Roüen. Nous en avons eu un dans le Diocèse d'Auxerre , sur la fin du douzième siecle , qui dura quinze ans.

I. vol.

C v ter-

territoire où est Barsac , comme il y en a eu ailleurs : & en ce cas , le lieu où le tombeau se rencontre , n'est pas une preuve suffisante qu'il soit d'un heretique. Il peut aussi fort bien être celui d'un Catholique , sans qu'il s'ensuive de là que ce soit celui d'un Saint , comme d'autres l'ont pû croire. Mais il y a , à mon avis , plus de vrai-séance que ce n'est aucunement le Tombeau d'un Chrétien. Je regarde la situation des pieds du côté de l'Orient , comme un signe très-équivoque en faveur du Christianisme. En effet , si elle étoit décisive , on n'exigeroit point d'autres marques de Christianisme dans les Tombeaux que l'on trouve à Rome & aux environs , sur cette situation seule on décideroit que tel ou tel Tombeau seroit d'un Chrétien. Cependant le sçavant Pere Mabillon nous apprend qu'il faut des indices plus positifs , comme des figures de l'Histoire sacrée , des colombes , des agneaux , des anchres , ou semblables symboles ; & que sans ces marques la situation des pieds d'un Tombeau du côté de l'Orient est fort équivoque. (a) Comme c'étoit l'usage chez les Romains , depuis qu'ils eurent cessé de brûler les corps , aussi bien que chez plusieurs peuples de la

(a) *Epist. de cultu SS. Ignoror. Num. III.*  
*I. vol.*

Grece,

Grece, de placer les têtes des défunts dans la partie occidentale du Tombeau , & les pieds dans la partie orientale , la disposition du Tombeau de l'inconnu qu'on a marqué être telle , n'est aucunement décisive en faveur de son prétendu Christianisme.

Il est fâcheux pour la satisfaction des peuples des environs de Bourdeaux , qu'au lieu de trouver dans les circonstances qui accompagnent cette découverte , des indices de Christianisme , on n'y trouve que des marques de funérailles conduites par les Payens. Ce sable fin , dont le Tombeau étoit plein , me paroît désigner un Rit du Paganisme , & même un Rit assez bizarre & particulier. Quoiqu'il semble que les Chrétiens eussent adopté les usages des Payens , & les eussent seulement sanctifié par la prière & le changement d'objet ; il est cependant constant , qu'ils ne les adoptèrent point tous. Il est vrai qu'en Occident ils imiterent ce qu'ils avoient trouvé en usage à Rome touchant la situation des sépultures ; & même selon quelques anciens Ecrivains , ils y furent déterminez par la ressemblance de cette situation avec celle de Jesus Christ dans le tombeau. Mais ils se donnerent bien de garde d'imiter la *terra gravis* des Idolâtres , parce que les

1. vol. C vj Payens

## 2818 MERCURE DE FRANCE.

Payens de Rome & d'ailleurs n'usoient de cette ceremonie que sur les corps de ceux à qui ils souhaitoient du mal. On voit dans Tertullien , que c'étoit une imprecation qu'on faisoit sur le tombeau de ceux dont on vouloit se venger. ( *a* ) La formule *sit tibi terra levis* étoit pour les amis , pour ceux de qui on tenoit quelque bienfait. On souhaitoit que leurs corps ne fussent point pressés ni accablés par la terre. Il y avoit encore d'autres expressions assez synonymes , que l'on entrevoit dans les Poëtes Romains du siècle d'Auguste : ( *b* ) Virgile les a désignées par ces mots de son second Livre de l'Eneïde , *placidâ compositi in pace quiescant*. Les Chrétiens ont suivi ou imité cette dernière formule , parce qu'elle s'accorde avec la charité , qui doit animer toutes leurs ceremonies. Mais comme leur caractère a toujours été d'aimer leurs ennemis , il est certain qu'ils n'ont jamais emprunté des Payens l'im-

( *a* ) *Quid t quod ut sentienti maledicis sit  
eius Memoriam cum alicujus offensa morsu  
facis , terram gravem imprecaris & cineri pe-  
nes inferos tormentum : aque ex bona parte ,  
sui gratiam debes, ossibus & cineri ejus refri-  
gerium comprecaris , & ut bene requiescat  
apud inferos cupis.* Tertull. de Testimonio ani-  
mæ , cap. 4.

( *b* ) Tibulle, Ovide , &c

1. vol.

precation

precation que ceux-ci faisoient aux corps des personnes dont ils prétendoient avoir reçu quelque offense. Je ne sçai si je me trompe, en croyant que l'inconnu de Barsac a pû se trouver dans cette conjoncture; & que non seulement on lui souhaita *terram gravem*, mais même qu'on mit la chose en pratique à son égard. Je ne dis point ceci pour rapprocher de notre temps la construction du Tombeau en question; c'est au contraire pour la rendre plus ancienne. Lorsqu'on voit en usage une formule de cérémonie qui indique une action, il est à présûmer que primitivement l'action se pratiquoit à la lettre; & que dans la suite étant devenuë trop difficile, on n'en a retenu que la forme. On a dans les ceremonies de l'Eglise, des exemples familiers de cette transformation de quelques pratiques réelles & effectives, & de pures formules.

Il est vrai qu'on a pû avoir agi par differens motifs, lorsqu'on a enfoncé si avant dans la terre le corps de cet inconnu; si la raillerie qu'on trouve dans Martial, (a) peut servir de fondement à quelque conjecture, il semble que chez les Romains on souhaittoit quelquefois aux défunts, par esprit d'impiété, *ter-*

(a) *Lib. 9. in Epitaph. Philanis.*

1. vol.

ram

*ram levem*, afin que les chiens pussent avoir plus aisément les os de celui à qui on vouloit du mal. Si c'est pour être soustrait aux dents des chiens, que le corps de l'inconnu a été placé si avant dans la terre, il en faut tirer une conclusion toute contraire à celle que j'ai tirée d'abord, & avouer que bien loin d'avoir été un sujet d'aversion, c'étoit parce qu'on l'aimoit, qu'on avoit enfoüi son corps si profondément dans la terre, & parce qu'on appréhendoit que ses Manes ne fussent inquiétez. Mais n'étoit-ce point plutôt un homme qui s'étoit rendu formidable, dont on auroit ainsi caché le corps, dans l'appréhension que ses Manes ne continuaissent à porter préjudice au public, comme il faisoit de son vivant, si son cadavre n'étoit mis bien avant dans la terre ? Il semble que ce fut pour cela qu'on remplit de fable la cavité du sepulcre autant qu'il fut possible. Que sçait-on si les Idolâtres du lieu n'avoient point fait consommer ses chairs par des animaux, comme c'étoit la pratique de quelques Peuples, & comme Cicéron dit que cela s'observoit parmi les Mages, ( *a* ) afin que dans

( *a* ) *Magorum mos est, non humare corpora suorum, nisi à feris sint antea laniata. In*  
I. vol. le

le Tombeau qu'on devoit remplir de sable, il ne se trouvât jamais aucun vuide ? Il est évident, que s'ils eussent mis dans le tombeau le corps revêtu de ses habits & de ses chairs, le sable qu'ils y ajouteroient se seroit trouvé insuffisant dans la suite pour remplir le vuide de ce tombeau, à moins qu'on ne présümât, que pour y suppléer, il en dût entrer par les jointures des rebords, ce qui n'est gueres probable, selon le recit de M. de Coutures. Comme ce curieux est témoin, que toute la capacité du tombeau étoit pleine de ce sable, & que cependant il étoit fermé, pour ainsi dire, hermetiquement, on peut conclure avec assez de vrai-semblance, que le sable y avoit été mis à dessein. Les ossemens du défunt étant chargez & opprimez, son ombre devoit en souffrir extrêmement, selon l'opinion des Payens, ( a ) C'étoit comme si le sepulcre eut été enchanté. On s'imaginoit de la part des Mânes, ce que Quintilien a dit dans une de ses Déclamations touchant un sepul-

*Hircania plebs publicos alit canes, optimates domesticos; nobile autem genus canum illud scimus esse, sed pro sua quisque familia parat, à quibus lanietur. Cic. lib. 1. Tusculan. quæst. ad fin.*

( a ) Propert. lib. 4. Eleg. 5.

1. vol.

cre

cre , où les Magiciens avoient lié l'ombre d'un jeune homme mort , qui auparavant venoit toutes les nuits dans la maison de son pere , & apparoissoit à sa mere en la même forme que s'il eût été vivant. ( a ) On se figuroit que l'ombre faisoit toutes les nuits des efforts violens pour repousser le poids immense de la terre qui comprimoit les os , & qu'elle étoit dans le dernier étonnement de ce qu'ayant pû auparavant se transporter jusques dans le fond des enfers , elle se voyoit resserrée dans un sepulcre profond , d'où elle ne pouvoit se faire aucune ouverture pour se produire comme auparavant , vers ceux avec qui elle avoit à faire.

En effet , lorsqu'un mort étoit du nombre de ceux qui avoient mérité l'indignation du peuple , il n'y avoit point de malheur qu'on ne souhaitât arriver autour de son tombeau , afin qu'il se trouvât accablé de ruines & d'immondices , outre le fardeau des terres qui le cou-

( a ) *Nunc barbaro carmine gravem terram totis noctibus pulsat : Et impositum sibi sepulcrum quod non possit evolvere , qua solebat ipsos discutere inferos , Umbra miratur. Quintil. De clamat, X. Et plus bas : Queritur solido terram graviolem , utique cum sentit venisse noctem , quando Umbra feliciores dimittuntur ad matres.*

I. vol.

vroit.

DECEMBRE 1725. 2823

vroit. On souhaitoit qu'il crût promptement des ronces & des épines ( *a* ) autour de ce tombeau , & en particulier des figuiers sauvages , ( *b* ) afin que leurs racines , qui sont fort spacieuses , pussent faire tomber les petits murs qui environnoient le lieu de la sepulture , & que l'ombre abandonnât la place , ou qu'elle fut retenue captive dans le fond du tombeau. Ceux qui pouvoient atteindre le lieu sous lequel reposoient les os du défunt , marchaient dessus avec indignation , & le fouloient des pieds , ( *c* ) pour faire de la peine aux Manes du défunt : ceux qui ne pouvoient y atteindre des pieds , y jettoient des pierres , ( *d* ) avec les imprécations dont une telle action peut être accompagnée. ( *e* )

Je m'apperçois , Monsieur , qu'insensiblement ma lettre devient un peu lon-

( *a* ) Turneb. lib. 23. cap. 7. ex Propertio , Eleg. 5.

( *b* ) Britannic. in Juvenal. Satyr. X. & Turneb. *suprà*.

( *c* ) Propert. lib. 2. Eleg. 7.

( *d* ) Idem lib. 4. Eleg. 4.

( *e* ) *Jam tua qui Venerem docuisti vendere pri-*  
*mus ,*

*Quisquis es , infelix urgeat ossa lapis.*

Tibull. lib. 2. Eleg. 4.

I. vol.

gue,

2824 MERCURE DE FRANCE.

gue; mais comme je veux menager vôtre attention je réserve à une autre fois ce que j'ai à vous dire au sujet de la matière du tombeau, cela me donnera occasion de faire mes remarques sur quelques ceremonies Ecclesiastiques. Je suis toujours très-parfaitement, Monsieur, vôtre, &c.

*A Auxerre, ce 23. Avril 1725.*

※※:※※※※※※※※:※※※※※※※※

*ODE envoyée à M. de Voltaire en 1721.*

**L**E plaisir de te connaître ,  
Est un bien qui m'est certain ;  
Mais ce moment qui doit naître ,  
Quoique sûr , est loin peut être ,  
Et j'ai la plume à la main.

Pardonne donc à ma Lyre ,  
Ces impatiens accords ,  
Soumis au Dieu qui m'inspire ,  
Tu sçais avec quel empire  
Il fait regner les transports.

1. vol.

Incon-

DECEMBRE 1725. 1825

Inconnu rien ne m'engage

A trahir la verité ;

Au moins , avec cet hommage ,

Tu recevras l'avantage

D'en voir la sincerité.

Dans l'aimable solitude ,

Que tu sçûs si bien choisir ,

Soustrait à l'inquiétude ,

Qui rend nôtre sort si rude ,

Quels soins flattent ton loisir ?

Ami du plaisir facile ,

Fait pour de plus doux penchans ,

Tu fuis la peine sterile ,

De chasser de son azile ,

L'Hôte timide des champs.

Du sein des eaux sur la rive

Entraînes-tu les poissons ?

Ou d'une main attentive ,

Surprends-tu la troupe oisive ,

Que trahissent les buissons ?

I . vol.

Non,

Non , c'est une ardeur plus pure ,  
 Qui t'attire au fond des bois ;  
 Là ta main hardie & sure ,  
 Peint à la race future  
 Le modele de ses Rois.

Poursuis , plein de cette yvresse  
 Qui s'empara de tes sens ,  
 Quand ta Lyre enchanteresse ,  
 Osa ravir à la Grèce  
 La gloire de nôtre encens.

Trace une immortelle histoire ,  
 Qu'Henry revive aujourd'hui ,  
 Le Ciel te doit à sa gloire ,  
 Et tu dois à ta memoire ,  
 Des accords dignes de lui.

*Par le Chevalier de Clairac , Capitaine d'Infanterie , Ingenieur des Armées du Roi.*





*RELATION de l'arrivée en France  
de quatre Sauvages de Missicpi, de  
leur séjour, & des audiences qu'ils ont  
euës du Roi, des Princes du Sang, de  
la Compagnie des Indes, avec les com-  
plimens qu'ils ont faits, les honneurs &  
les presens qu'ils ont reçûs, &c.*

**C**Es quatre Sauvages n'étoient pas  
les seuls qui devoient passer en  
France. Les Commissaires Regilleurs de  
la Compagnie des Indes, avoient donné  
ordre à la Louïsianne de faire venir tous  
les Chefs des plus considerables Nations  
du Missicpi pour leur donner une idée  
de la grandeur du Roi, & de la magnifi-  
cence de son Royaume.

Le Chevalier de Bourgmont, Com-  
mandant sur la riviere du Missoury, sur  
ces ordres, avoit assemblé quinze ou seize  
Sauvages de différentes nations du Mis-  
soury, quatre Chefs Illinois étoient des-  
cendus sous la conduite du R. P. de Beau-  
bois, Jesuite, Superieur General des  
Missions de sa Compagnie à la Louïsi-  
anne, & Grand Vicaire de l'Evêque de  
Quebec. Ce Pere repassant en France  
pour les affaires de sa Mission, & pour  
I. vol. faire

## 2328 MERCURE DE FRANCE

faire une recrue de Missionnaires François ; il étoit outre cela chargé de la parole du Grand Chef des Illinois ; les Commandans François n'ayant pas voulu qu'il quittât sa nation qu'il maintient dans le devoir à l'égard du Roi. Ce Grand Chef écrivoit au Roi, & lui faisoit des presents par les mains de ce Jesuite.

Tous ces Sauvages au nombre de 22. se rendirent à l'Isle Dauphine, où se faisoit leur embarquement ; mais le Navire ayant été englouti en un instant lorsqu'on se mettoit en devoir d'appareiller, les Sauvages qui en furent témoins, & qui étoient prêts d'y entrer, perdirent courage pour la plupart, & s'en retournerent, à la réserve d'un Illinois qui ne voulut pas quitter le P. de Beaubois, & trois autres, l'un Missoury, l'autre Ozaige, & le troisième Octotata, lesquels continuerent de suivre le Chevalier de Bourgmont. Ils s'embarquerent dans un autre Vaisseau, & arriverent enfin à Paris le 20. Septembre dernier.

Le 27. Septembre les nommez Menfperé, Chef Missoury, Boganienhin, Chef Osage, Aguiguida, Chef Otoptata, suivis d'Ignon Ouaconisen, fille d'un Chef Missoury, & d'un Esclave nommé Pilate, de la Nation Atanana, vinrent à

*1. vol.*

*la*

la Compagnie des Indes , presentez par  
M. de Bourgmont.

Ils étoient en habit de ceremonie de leur pays , c'est-à-dire , nuds , tout le corps barbouillé de différentes couleurs , ayant en tête un bonnet de plume , & pour couvrir leur nudité , un morceau d'écarlatte passé dans une ceinture.

Ils avoient à la main des arcs & des flèches , & celui qui marchoit le premier portoit une longue pipe qu'ils appellent Calumet , d'où pendoit un ornement de plumes de différentes couleurs , dans la même forme que les banderolles des Trompettes. Ce même Sauvage étoit chargé de porter la parole pour tous.

M. le Contrôleur General les reçût ; & après les avoir examinez , le harangueur débita son Discours avec des efforts étonnans , tant de la poitrine que du reste du corps pour se mieux faire entendre ; de sorte qu'en peu de temps il devint en sueur & enroué au point que la parole lui manqua tout d'un coup.

M. de Bourgmont qui lui servoit d'interprete dit que son Discours contenoit en substance ; qu'il n'avoit point hésité d'abandonner ses terres & sa famille pour obéir à l'ordre du Grand Chef des François , que les risques d'un si long voyage ne lui avoient point fait peur , & qu'il

I. vol,

étoit

étoit si content de ce qu'il avoit déjà vû en France, que quand il devroit mourir dans le moment, il seroit satisfait, mille vies comme la sienné ne pouvant payer la satisfaction.

Le 28. Septembre Agapit Chicagou, Chef des Metchigamia, une des Nations Illinoises, vint à la Compagnie des Indes, amené par le R. P. Beaubois, Supérieur des Missions de la Compagnie de Jesus à la Louïsiane. Ce Sauvage est très-bien fait, mais il n'a pas cessé d'être malade depuis son arrivée en France.

Ces Chefs de Nations ont été demandez, comme on l'a déjà dit, pour leur faire voir la France, leur faire connoître par eux-mêmes la magnificence du Roi, & la puissance des François. Ils sont chargez de paroles de la part de leurs Nations.

On leur a fait voir ce qu'il y a de curieux à Paris, & ce qu'ils y ont de plus particulièrement remarqué, sont les chaudières & les broches de la cuisine des Invalides, lesquelles étoient si bien garnies, qu'ils demanderent s'il y avoit assez de guerriers pour manger toutes ces viandes; ils ont cependant vû l'Opéra avec une grande admiration; ils se frottoient les mains de joye, & se tiroient les uns & les autres pour marquer les

1. vol,

cho-

DECEMBRE 1725. 2831

choses qui les surprenoient le plus. Enfin lorsqu'ils virent baisser la toille, ils tomberent dans une grande consternation, & demanderent en sortant s'ils pourroient voir les mêmes choses le lendemain.

Le 17. Octobre ils furent conduits à Versailles, où l'on fit jouër les eaux pour eux; le 18. ils virent tout ce qu'il y a de curieux, tant dans ce lieu qu'à la Menagerie & à Trianon, & le 19. on les mena à Marly, où ils virent aussi les appartemens, les jardins, jouër les eaux & la machine. Leur étonnement sur les belles choses qu'ils y ont vûës est inexprimable; ils demanderent si c'étoit des hommes qui avoient fait la grande Galerie à Versailles, & ils étoient fort inquiets dans les jardins de sçavoir comment les animaux & les oiseaux pouvoient jetter de l'eau, les uns par la gueule, & les autres par le bec, ne voyant point les tuyaux qui conduisoient l'eau.

Le 8. Novembre les quatre Chefs & la Sauvagesse furent presentez par leurs conducteur & interprete à la Compagnie dans le temps que l'assemblée de l'administration alloit se tenir.

Le Chef des Illinois, comme Chrétien, & ancien allié des François, presenta le premier sa Harangue, traduite

*I. vol.*

D en

en François, à M. le Contrôleur General, & le Chef Missoury presenta aussi celle qu'il avoit composée, avec les deux autres Chefs, au nom de leurs trois Nations.

Le Secretaire de la Compagnie en fit lecture.

## HARANGUE DE L'ILINOIS à la Compagnie des Indes.

**L**A Robe \* noire me dit que vous êtes des confiderez de la Nation Française, que le Roi a fait Grands Chefs du Mississipy; je suis honteux d'être si petit par rapport à vous; quoique je sois Chef de mon Village, & considéré dans ma Nation, je ne suis rien, mais j'aime la priere & les François; ainsi vous devez m'aimer & aimer ma Nation qui a toujours été alliée des François.

Les François sont avec nous, nous leur avons cédé la terre que nous occupions aux Castakias; nous en sommes bien aises, mais cela n'est pas bien, qu'ils viennent se mêler avec nous, & se mettre au milieu de nôtre Village & de nos deserts. Ma pen-

\* La Robe noire est le nom que les Sauvages donnent aux Jesuites, celui dont il est question ici, est le Pere de Beaubois.

I. vol.

ste

*sée est que vous qui êtes les Grands Chefs, vous nous laissez maîtres de la terre où nous avoit placé nôtre feu.*

*Je suis venu ici pour voir le Roi au nom de ma Nation & de mes jeunes gens. Quand est-ce que je le verrai ? Toutes les belles choses que je vois c'est sans dessein, si je ne vois pas le Roi, nôtre veritable pere, & le vôtre, & si je n'entends pas sa parole pour la reporter à mes jeunes gens.*

*J'étois mort ces jours passez, maintenant je revis, parce que l'on a eu grand soin de moi ; je vous en remercie, & j'espère que vous continuerez. Enfin, puisque vous êtes nos Chefs ; parlez-moi bien ; faites que mes jeunes gens soient contents lorsque je les reverrai, & qu'ils voyent que vous avez le cœur bien fait à nôtre égard. Voilà ce que j'avois à vous dire, moi vôtre fils & l'ami des François, CHICAGOU.*

Après cette lecture M. le Contrôleur General fit lire la réponse à ces Harangues, laquelle fut composée dans le même esprit qu'il convient de parler à ces gens-là pour en être bien entendus par la bouche de leurs Interpretes : il en donna copie à chacun des Chefs Illinois & Missouris.

Ensuite il leur fut délivré les presens de la Compagnie, qui consistoient en un

## 2834 MERCURE DE FRANCE

habillement complet à la Françoisé , composé d'un habit bleu avec des agrémens d'argent en boutonnières , de vestes d'écarlatte bordées d'argent ; culotte & bas rouges , chapeau bordé d'argent , avec un plumet , aux uns rouge , aux autres bleu , six chemises garnies , six cols , &c.

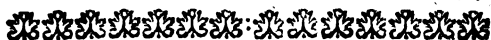
Un habillement sauvage consistant en une couverture de drap de cinq quarts en carré , bordée d'un galon d'argent à deux doigts au-dessus des lizieres que l'on y avoit laissées , parce que c'est un ornement pour les Sauvages ; un braguet qui est un quart d'aune de drap écarlatte , orné d'un galon d'argent au-dessus de la liziere ; ils s'en servent pour couvrir leurs nuditez.

Et une paire de mitasse , qui sont des chausses de drap , moitié bleu , & moitié rouge , elles montent jusqu'au haut des cuisses , & tiennent par des cordons à leur ceinture.

L'habillement de la Sauvagesse étoit composé d'une robe de damas couleur de feu avec des fleurs d'or , d'un jupon de la même étoffe , d'un panier , de deux corsets , de six chemises garnies , de six paires d'engageantes , point de garnitures , parce qu'elle a toujours la tête nue. De rubans , or , argent & unis , d'une paire de bas de soye , &c.

I, vol.

HARAN.



HARANGUE A MESSIEURS  
de la Compagnie des Indes , par les  
Chefs des Nations Missoury , Osages  
& Otoptata.

**I**L y a douze Lunes entieres que nous  
sommes partis de sur nos terres pour nous  
rendre ici , il est mort un de nos Chefs en  
chemin , les autres ont relâché du bord  
de la Mer.

L'on nous a fait entendre que le Roi &  
la Compagnie demandoient quelques-uns  
de chacune de nos Nations , nous sommes  
ici devant vous sans sçavoir ce que vous  
souhaitez de nous.

Nous sommes honteux de voir nôtre pa-  
role nuë , nous apportions avec nous quel-  
ques peaux & travaux de nos femmes , ce  
que vous n'aurez pas fort estimé , ayant  
en abondance des choses plus belles & de  
consequence , tout a peri dans le premier  
Vaisseau où nous devions passer.

Nous ne pouvons assez admirer les  
belles choses que nous voyons tous les jours ,  
que nous n'oublirons point , cela réjouira  
tous ceux à qui nous le raconterons.

Nous sommes très-contens du traitement  
que l'on nous a fait depuis que nous som-  
mes arrivés sur cette terre , nous n'avons

*pas été de même avant d'y être.*

*Nos anciens, chacun pour sa Nation, nous ont enjoint & chargé de vous représenter leurs demandes.*

1° *Ils vous représentent de ne les pas abandonner, & demandent des François, tant pour maintenir l'union que pour fournir à leurs besoins.*

2° *Qu'il n'y a jamais eu chez eux personne pour les instruire à prier, qu'un Colet blanc qui y est venu depuis peu dont ils sont contents; ils vous prient de leur en envoyer. \**

3° *Ils vous prient de nous renvoyer chargé de votre parole: ils regardent tous de ce côté-ci pour nous revoir.*

4° *Les François nous ont appris que vous déliberez dans tout ce pays, & que les magasins qui y sont, sont à vous: nous sommes entre vos bras, délibérez de nos corps.*

REPONSE de M. le Contrôleur General, prononcée par le Secrétaire de la Compagnie. Ecoutez Illinois, Missoury, Osage & Ojoptata.

**J**E suis bien aise que vous ayez écouté la parole de la Compagnie; je vous vois ici avec plaisir; la Compagnie vous aura

\* Ils appellent Colet blanc un Missionnaire des Missions Etrangères.

1. vol.

10 jours

toûjours presents devant ses yeux ; elle se souviendra de vos paroles.

Elle sçait , Illinois , que vous êtes un homme de la priere ; elle compte que vous Missoury , vous Osages , vous Otopata , écouterez les paroles des Missionnaires qui vous seront envoyez.

Vous avez vû ici le nombre d'hommes auxquels le grand \* Onontio commande ; vous avez connu ses richesses & sa magnificence par ses maisons & jardins où vous avez été.

C'est à ce grand Onontio que nous obéissons tous ; il est vôtre pere , & le Commandant de la Louisianne est son interprete ; il a allumé le feu de son conseil à la nouvelle Orleans ; c'est delà d'où doivent venir toutes vos pensées ; n'écoutez point d'autres paroles que celles qui vous seront dites de cet endroit ; ce seront celles du grand Onontio ; c'est en les écoutant que les chemins seront libres , & que vous ferez de bonnes & heureuses chasses.

La Compagnie qui vous aime , & qui vous porte dans son sein , vous donne du tabac pour vous tenir le cœur en joye , dissiper les nuages qui pourroient être dans vôtre esprit , & vous tenir contents jusqu'à vôtre départ. Elle vous donne aussi des habillemens pour vous vêtir ici , & d'au-

\* Le Roi.

1. 201.

D iij    tres

*très à la mode de vôtre Nation ; elle en donne aussi pour la femme Chef qui est venue avec vous.*

Dans la première audience que les Sauvages eurent de la Compagnie des Indes , il n'y eut que l'Illinois qui parut en habit de Sauvage , les trois autres étant habillez à la Françoisé. Leurs Harangues y furent lûes publiquement , telles que le Chevalier de Bourgmont & le P. de Beaubois les avoient interprétées. L'Illinois attira plus d'attention que les autres , soit par son habillement sauvage , soit parce qu'il est Chrétien , & qu'il est présenté par un Missionnaire.

Le 22. Novembre ces Sauvages partirent pour Fontainebleau. Le 24. ils furent conduits chez tous les Princes , Princesses , & autres Seigneurs & Dames de la Cour qui s'empresserent de voir des hommes Sauvages , qu'ils furent surpris de trouver aussi plein d'esprit & de bon sens que les hommes ordinaires. Le soir M. le Contrôleur General les presenta au Duc de Bourbon : l'Illinois harangua en ces termes selon l'interprétation.

# GRAND CHEF, MON PERE.

*Je ſçai que vos Peres étoient de grands Chefs , & de grands Guerriers qui ont rougi ſouvent leurs caſſe-têtes du ſang des ennemis des François. Vous , vous n'avez point aujourd'hui ce caſſe-tête à la main comme eux , parce qu'il n'y a point d'ennemis ; mais vous avez donné aux François leur véritable Mere , qui eſt au-deſſus de toutes les femmes Chefs du monde. C'eſt plus que de frapper ſur l'ennemi. Je ſçai encore que le Pere des François vous aime , qu'il vous conſie ſes enfans , & qu'il écoute vos parolès. Apprenez lui donc toujours à être véritablement le Pere des François & le nôtre ; faites qu'il penſe à nous , & qu'il nous aime moi & ma Nation. Vous même aimez-nous autant que je vous admire , & votre penſée ſera que vous ne nous aimez jamais trop.*

Le Duc de Bourbon répondit à l'Illinois qu'il étoit bien obligé de l'idée avantageuſe qu'il avoit de lui , & qu'il ne pouvoit mieux répondre à ſon compliment qu'en l'aſſurant qu'il le regardoit lui-même comme un Chef & un grand Guerrier , & en lui promettant de faire enſorte qu'il s'en retournât content , & plus

attaché que jamais à la Nation Française.

S. A. S. reçût ensuite les complimens du Missoury, de l'Ozage, & de l'Otopata; & après avoir répondu à tous d'une maniere gracieuse, il leur promit de les présenter le lendemain au Roi au retour de la chasse. Il eut effectivement la bonté de le faire, & les introduisit tous habillez à la Sauvage dans le Cabinet du Roi. Le R. P. de Beaubois eut l'honneur de haranguer le premier S. M. en lui présentant le Chef Illinois & la lettre du grand Chef.

## H A R A N G U E A U R O Y. du Pere de Beaubois, Jesuite.

**S** I R E,

*Ce Sauvage, qui a l'honneur de paroître devant VOSTRE MAJESTE', n'est point un homme du commun; cependant, quoique Chef de son Village, & un des plus confiderez de sa Nation, il n'a rien de cet éclat ni de cette grandeur qui environnent les Princes, & qui les rendent si respectables aux Peuples qui leur sont soumis;*

I. vol.

mis;

mis ; mais qui sont inconnus aux Nations de l'Amerique. Au reste , ce que VOSTRE MAJESTE' estimera , sans doute , dans lui , c'est que cet Indien , né , pour ainsi dire , dans un autre monde , & élevé au milieu des forests , ait pu concevoir une assez haute idée de V<sup>ô</sup>tre Suprême Grandeur , pour desirer si ardemment de l'envisager de plus près , & de lui venir faire hommage. Un triste naufrage , qui a déconcerté ceux qui l'accompagnoient , ne l'a point intimidé & depuis qu'il est en France , la vûe de ce qui fait l'étonnement de tous les Etrangers , n'a fait qu'augmenter en lui l'empressement qu'il avoit de voir le Monarque d'un si puissant Empire. Le plus considerable Chef de toute la Nation Ilinoise a mille fois envié le bonheur de celui-ci , comme il le dit lui même à VOSTRE MAJESTE' d'une maniere si ingenieuse , & mille fois il a regretté , pour ainsi dire , d'être si necessaire dans son Pays à la Nation Françoisse. Daignez , SIRE , recevoir avec bonté la lettre qu'il ose écrire à VOSTRE MAJESTE' , & lui répondre favorablement.

Pour moi , SIRE , je m'estime trop heureux d'approcher aujourd'hui de v<sup>ô</sup>tre Trône , & d'y être témoin des merveilles que la France admire dans v<sup>ô</sup>tre Person-

2842 MERCURE DE FRANCE.

ne sacrée. Permettez-moi , *SIRE* , de demander à *VOSTRE MAJESTE'* sa Royale protection pour les Missions de la Louisianne ; cette vaste Province , où l'on ne sçauroit trop les multiplier pour le bien de vôtre Colonie , & pour procurer à tant de Nations sauvages qui l'habitent , la connoissance du vrai Dieu. *LOUIS* le Grand , de glorieuse memoire , se fit toujours un plaisir de protéger ceux que la Providence honore d'un si saint Ministère , & de marquer par là le zele qu'il avoit pour la propagation de la Foi : Heritier de ses heroïques vertus , comme vous l'êtes de son superbe Diadème , *SIRE* , faites éclater le même zele qui ne peut que vous être infiniment glorieux. Nous avons droit , ce semble , de l'attendre de vôtre piété , qui a paru si éminente dans le choix que vous avez fait de la plus vertueuse Princesse du monde , pour la placer à côté de vous sur le plus auguste Trône de l'Univers.

*PAROLE* de Mamantöïensa , Chef des Illinois Kaskakias.

Aujourd'hui le 12. Novembre 1724. ledit Mamantöïensa , accompagné de tous les Confiderez de son Village , est venu en presence de M. de Boissbriant ,  
 1. vol. pre.

DECEMBRE 1725. 2843  
premier Lieutenant du Roi , & Com-  
mandant General de la Province , & de  
M. du Tisné , Commandant aux Illinois ,  
charger le R. P. de Beaubois , de la  
Compagnie de Jesus , d'un Collier pour  
presenter au Roi , avec la parole sui-  
vante.

SIRE, MON PERE,

*Je ne suis rien , & si je te parle , ce  
n'est qu'au nom de toute ma Nation , &  
particulierement de ceux que je regarde  
pour mes Chefs ; mes Peres , mes Vieil-  
lards me rendent hardi ; ils ont autrefois  
écouté ta parole , & ce que j'ai à te dire ,  
c'est , ce me semble , ton Pere , ton Ayeul ,  
ton Oncle qui me le font dire ; c'est à eux  
particulierement à qui j'ai obligation  
d'être éclairé. Mon Pere , je suis de ta  
Priere , les Robbes noires m'ont instruit ,  
& ont instruit mes Anciens ; mon Pere ,  
c'est à toi à me fortifier dans la Priere ,  
mais ne suis-je point honteux , après avoir  
vû la Chapelle des Espagnols à Pensacole ,  
où j'ai aidé mon pere de Bienville dans  
la prise qu'il en a faite. Oûi , mon Pere ,  
je suis honteux , c'est ce qui fait que je  
te demande ouvertement , sois magnifique  
dans nos Maisons de la Priere , dans celle*  
1. vol. des

*des Metchigamias , dans celle des Kao-  
kias , & des Tamaroas , & dans la mien-  
ne. Regarde toute ma Nation préférable-  
ment à toute autre , puisqu'elle a l'avan-  
tage d'être attachée à la Priere ; envoye-  
nous des Robbes noires & des colets blancs,  
ce sont eux qui ont commencé à nous ins-  
truire , & tous mes parens Peorias , Ta-  
maroas , Kaokias , Metchigamias , Moin-  
gonans , &c.*

*Je te prie encore , mon Pere , de confir-  
mer ta parole , que m'a donné ici mon Pe-  
re de Boisbriant. Il m'a promis qu'on ne  
m'inquieteroit pas dans mon Village, qu'on  
ne me le feroit pas changer, pour faire pla-  
ce aux François , mes freres & mes gen-  
dres tes enfans ; je me suis retiré , mais je  
crains encore ce changement ; le change-  
ment nuit à la Priere , déränge mes jeu-  
nes gens , la Robbe noire , qui se lasse de  
bâir , n'est pas prompte à nous suivre ; nos  
femmes & nos enfans en souffrent ; c'est  
pourquoi je souhaite d'être le maître de la  
terre de mon Village , & qu'on ne me par-  
le pas si-tost de changement.*

*Je desirois , mon Pere , t'aller voir moi-  
même , mais mes Peres de Boisbriant & du  
Tisné qui tiennent ici ta place , m'ont dit  
de rester pour maintenir mon Village , dé-  
fendre les Robbes noires , & le Village*

DECEMBRE 1725. 2845

*François contre les Renards tes ennemis & les nôtres.*

*La Robbenoire, Grand Chef de la Priere, te porte mon collier, c'est lui qui me rapportera ta réponse, & me ramenera mes Chefs qui auront le bonheur de te voir ; ils verront mon Pere de près le Soleil, ce beau Soleil, qui fait croître nos plantes. Pour moi, je reste comme dans les tenebres, je suis petit, & ne puis croître, que quand tu me feras sentir tes rayons ; je desire d'être éclairé, que mes Chefs qui vont te voir reviennent contents, que la Robbe noire, Chef de la Priere, revienne me retirer de la honte où je suis ; que toute ma Nation dans les differens Villages, se sente de plus en plus de ta protection. J'invoque sans cesse le grand Esprit pour toi, pour toute ta Cabane, & tous ceux dont tu es le Maître. Vis long-temps, sois, si tu peux, plus grand Chef que ton Pere & tes Ayeux : C'est fait, je suis ton enfant, te frere des François, moi MAMANTOUENSA.*





*HARANGUE de Chicagon, Chef,  
des Metchigamias.*

A U R O Y,

Chef des Chefs mêmes , & Pere  
des François.

**J**E ne regrette plus d'avoir tant souffert, d'avoir quitté ma femme, mes enfans, & toute ma Nation, parce que je vois aujourd'hui le Pere de tous les François au milieu de ses Chefs. Je suis Chef moi-même, & considéré dans ma Nation; mais je vois bien maintenant que je ne suis rien devant vous, à qui obéissent tant de Chefs, & autant de monde qu'il y a d'arbres dans nos forêts. Je devrois craindre de vous parler, cependant mon cœur se rassure; & voici ce que je vous dis, S I R E, mon Pere.

Vous êtes comme un bel astre qui se lève, & qui brille dans un beau Ciel, où il n'y a point de nuages, & j'ai autant de plaisir à vous voir après un si long voyage, que nos femmes en ont dans un printemps lorsqu'elles défrichent nos Campagnes, de voir paroître le Soleil

1. vol. après

NOVEMBRE 1725. 2847

*après plusieurs jours de pluye. Echauffez-nous donc de vos rayons, moi & tous les Illinois mes freres. Nous aimons tous la priere, nous avons le cœur François, & nous voulons toujours écouter vôtre parole. Parlez quand vous voudrez, nous obéïrons. Les Renards sont vos ennemis comme les nôtres: eh bien! commandez que les François aillent avec toutes les Nations frapper sur eux, & moi Chicagou, je leur montrerai le chemin, & je leur apprendrai à lever des chevelures. C'est fait, multipliez-vous dans une nombreuse posterité qui soit semblable à vous. Regardez-nous comme vos enfans, soyez plus grand que vos Ayeux même; enfin, que nos enfans, qui sont dans le sein de leurs meres, vous puissent encore appeler leur Pere, lorsqu'ils seront dans une extrême vieillesse. Voilà comme vous parlez aujourd'hui vôtre fils Chicagou.*





H A R A N G U E des Chefs des trois Nations Sauvages , Missoury , Ossage , & Otoptata , amenez en France par ordre du Roi.

## G R A N D C H E F D E S F R A N C O I S ;

*Le Grand Esprit , Maître de ta vie , nous a conduit dans ton païs , & nous a donné le courage de traverser les mers pour te voir. Ton Nom seul nous étoit connu ; nous reconnoissons aujourd'hui , parce que nous voyons que tu éclaire la terre , ainsi que le Soleil , dont un rayon est tombé sur nous , lequel nous avons suivi ; nous tremblons , & nos yeux n'osent regarder ton visage ; tes Officiers & Soldats nous font connoître avec quel soin ils gardent ton corps ; nous rapporterons dans nôtre tête ta personne , ta magnificence , la beauté de tes demeures , de tes Villages , de tes terres , & la maniere dont nous aurons été traitez ; ce que nos Vieillards attendent , en regardant du côté où nous avons marché : nous souhaiterions que leurs yeux pussent voir jusqu'ici.*

*Nous te faisons offe de la part des*  
 I. vol. trois

DECEMBRE 1725. 2849  
*trois Nations , de nos bras , armez de  
flèches : l'arbre de paix , nous le plante-  
rons où tu voudras ; ceux que tu voudras  
seront à l'abri de nous ; nos terres sont à  
toi il y a long-temps , ne les abandonne  
pas ; plantes-y des François , protege nous  
comme tes veritables Soldats , & nous  
donne des Colets blancs , Chefs de Priere  
pour nous y instruire ; aye pitié de nous  
ici & ailleurs , nous sommes entre tes bras ;  
tu as le cœur grand ; nous mettons à tes  
pieds nos Couronnes & les Calumets de  
paix en gage d'alliance.*

Les Sauvages ayant fait leurs compli-  
mens, se dépouillèrent tous quatre de tout  
leur assortiment de Chef & de Guer-  
rier, c'est-à-dire, de leur casque de plu-  
mes, qui n'est pas le moindre de leurs  
ornemens, & que tout le monde admi-  
roit, & de leur casse-tête, de leurs arcs  
& de leurs carquois, &c. Cet homma-  
ge qui ne pouvoit être plus complet ni  
plus soumis, accompagné de sermens au  
nom de toutes leurs Nations, fut trouvé  
d'un goût singulier & nouveau, & on en  
a fort parlé comme d'une chose bien ima-  
ginée & bien entendue. Le Roi fit pa-  
roître dans cette occasion la vivacité  
de son esprit, & son attention aux cho-  
ses par mille questions qu'il fit au P. de  
I. val. Beau-

Beaubois & au Chevalier de Bourgmont sur les manieres, les mœurs, & les différentes Religions des Sauvages. On admira sur tout l'excès de bonté & d'affabilité, dont il faisoit l'honneur à ces deux personnes de converser avec eux pendant plus d'une heure, en presence de tous les Seigneurs de sa Cour. L'audience auroit même duré plus long-temps, si le Roi n'avoit remarqué lui-même que l'heure du Conseil étoit venue. Sa Majesté promit en particulier, qu'il feroit en sorte que des Nations qu'on lui assuroit être si dociles & si traitables, ne manquassent pas dans la suite de Missionnaires, qui profitassent d'un fonds si heureux pour la Religion. Ces Sauvages eurent l'honneur d'accompagner le Roi le Mardi 27. à la chasse du Lievre, Sa Majesté ayant voulu leur procurer ce divertissement.

On devoit les conduire à l'Audience de la Reine, qui souhaitoit de les voir, mais le Roi ne jugea pas qu'elle dût les voir dans leur assortiment sauvage & trop bizarre. Elle vit seulement le P. de Beaubois, qui eut l'honneur de l'entretenir pendant une heure dans son Cabinet, avec le R. P. de Lynieres, Confesseur du Roi. Comblez d'honneurs, & après avoir goûté tous les divertissemens

DECEMBRE 1725. 2851  
de la Cour par ordre de Sa Majesté, les  
Sauvages allerent remercier M. le Con-  
trolléur General le Jeudi 28. & M. le  
Duc, que le Chef Illinois complimenta  
en ces termes.

## GRAND CHEF, MON PERE,

» Je viens avec empressement vous  
» remercier, & vous dire que je m'en  
» retourne content. C'est fait, je suis  
» maintenant tout François, & il n'y  
» aura plus désormais de difference en-  
» tre le cœur des François & le mien.  
» Dites de ma part au Chef des Chefs,  
» le Pere des François, que ma pensée  
» est, qu'il est le plus beau, comme il  
» est le plus grand de tous les Chefs;  
» soyez toujours aimé de lui, & ne ces-  
» sez jamais de m'aimer, & d'aimer ma  
» Nation, qui aimera toujours la Priere  
» & les François.

S. A. S. répondit à cela. » Perseve-  
» rez toujours dans les beaux sentimens  
» où vous êtes, & comptez que je ferai  
» en sorte que vous soyez aussi content,  
» lorsque vous serez chez vous, que  
» vous l'êtes ici, & que j'aurai toujours  
» devant les yeux votre Nation & ses  
» Chefs.

Les Presents du Roi pour chacun de

1. vol,

ces

## 2852 MERCURE DE FRANCE

ces Sauvages , sont la Médaille avec une chaîne d'or , un Fusil , une Gibeciere , une Epée , une montre , & un Tableau , dans lequel doit être représentée l'Audience qu'ils ont eue du Roi , indépendamment des presents considerables que la Compagnie des Indes leur fera faire à la nouvelle Orleans lorsqu'ils y seront de retour , pour les distribuer dans leurs Villages.

Le Chef Iinois avoit outre cela eu l'honneur d'être présenté en particulier à leurs A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans , & Madame la Duchesse d'Orleans. D'abord M. le Marquis de Pons l'introduisit dans l'Appartement de M. le Duc d'Orleans , qu'il complimenta de la maniere qui suit.

*Compliment de Chicagou à M. le Duc d'Orleans , &c.*

**G**RAND CHEF , MON PERE.

*Je n'ai pas assez d'esprit pour vous louer comme il faut , car je sçais combien vous êtes élevé au-dessus des François. Mais je vous vois avec plaisir , & je vous admire plus que je ne puis dire. Ce que je vois de beau parmi les François me*  
1. vol. frap-

DECEMBRE. 1725. 2853

frappe ; cependant cela me fait paroître petit à mes yeux , & j'en méprise ma personne , il n'en est pas de même de vous : comme le Soleil communique sa chaleur à ce qui est exposé à ses rayons , vous qui êtes grand, vous me faites grand aujourd'hui ; je commence à m'estimer parce que vous me souffrez devant vous , & que vous m'écoutez. Je suis cependant honteux , mon Pere , de vous parler sans dessein , & contre nôtre coutume , mais je n'en ai pas le cœur moins bien fait ; j'espere aussi que vous n'en n'aimerez pas moins ma Nation qui aime la Priere & les François. C'est fait , je prie le grand Esprit que vous viviez long-temps , que vous soyez toujours heureux , & que vous deveniez encore plus grand Chef que vous n'êtes , parce que je suis vôtre fils.

#### CHICAGOU.

S. A. S. lui donna près d'une heure d'audience , pendant laquelle ce grand Prince en s'informant des mœurs des Sauvages , parut en être aussi instruit que le P. de Beaubois qu'il intertogeoit sur tout ce détail , & qui étoit surpris de se voir prévenu dans presque toutes ses réponses. De l'appartement de M. le Duc d'Orleans le Chef Illinois passa dans celui de Madame la Duchesse d'Orleans , à qui la Marquise de Pons, Dame-d'Honneur de

I, vgl. S. A, S.

2854 MERCURE DE FRANCE.  
S. A. S. fit l'honneur de le presenter ;  
voici le compliment qu'il lui fit.

*A Madame la Duchesse d'Orleans.*

**G**RANDE FEMME , CHEF ET MA MERE.

*Je vois avec beaucoup de joye que vous êtes chérie du Grand Esprit , puisqu'après vous avoir fait la fille de tant de grands Chefs il vous a donné pour époux celui qui est lui-même si grand Chef , & fils d'un si grand Guerrier. Votre vertu fait que le grand Esprit vous regarde & vous aime comme votre bon cœur fait que tous les François vous regardent & vous admirent. Soyez toujours heureuse comme vous l'êtes , & plus encore , soyez féconde en Guerriers & en grands Chefs qui ressemblent aux ayeux de votre époux , & aux vôtres ; enfin vivez assez long-temps pour que les enfans de mes enfans puissent venir un jour vous voir comme j'ai le bonheur de vous voir aujourd'hui.*

AGAPIT CHICAGOU.

Le Chef Illinois eut bien lieu d'être charmé autant qu'ébloüi de la manière pleine de bonté , dont cette Princesse qui même dans une condition privée pourroit être citée comme un modele d'hu-

*1. vol.*

manité & de politesse répondit à sa Harangue ; après bien des questions , & encore plus de démonstrations de bienveillance. S. A. S. ordonna que sur le champ & sans attendre son absence , on conduisit le Sauvage dans tous les appartemens , dont la magnificence & le nombre prodigieux des plus beaux tableaux qui soient en Europe , font l'admiration des personnes intelligentes , & l'étonnement de tout le monde : son Altesse S. fit plus , elle alla elle-même avec toute sa Cour visiter tous les appartemens pour donner plus de liberté au Sauvage , & à sa suite d'y demeurer , & de les contempler à loisir , jusqu'à donner ordre qu'on retardât l'heure de son dîner , & à faire danser devant le Sauvage , qu'elle enchantait par cent autres traits d'une bonté de cœur que cette auguste Princesse par la noblesse de ses sentimens allie si bien avec la supériorité de son rang. Enfin ce Chef Illinois fut si vivement frappé des bontés de S. A. S. qu'il a osé prendre la liberté de lui demander la permission de prendre congé d'elle avant son départ ; c'étoit lui demander de nouvelles marques de bonté , chose qu'on est toujours assuré d'obtenir. Il l'obtint en effet , & la Princesse voulant qu'il ne pût jamais oublier ses bienfaits , les couronna par le présent

I. vol.

E qu'elle

2856 MERCURE DE FRANCE.  
qu'elle lui fit d'une magnifique tabatiere  
d'une belle écaille fort noire, dont le  
dessus est cizelé en or, ayant dans le cen-  
tre une fleur d'or enrichie de plusieurs  
pierreries. C'est Madame la Marquise de  
Pons, dont la vertu, la sagesse, la poli-  
tesse, tout le merite personnel, autant  
que la noblesse sont universellement ap-  
plaudies, qui a procuré tous ces honneurs  
& tous ces bienfaits à cet Illinois, & au  
Pere de Beaubois son conducteur.



*TRADUCTION en vers de la Haran-  
gue faite au Roi par les Chefs des trois  
Nations Sauvages, Missoury, Osages  
& Ojoptia, amenez en France par  
ordre au Roi, par le Chevalier de  
Bourgmont.*

**G**rand Chef, le grand Esprit maître de nô-  
tre vie,

Pour te voir nous conduit au sein de la Patrie,  
Et nous encourageant à traverser les Mers,  
Nous a fait sans regret sortir de nos déserts.  
De ton nom seulement nous avions connois-  
sance ;

Mais nous reconnoissons par ta magnificence,  
Que semblable au Soleil, brillant & radieux,  
1. vol. Comme

DECEMBRE 1725. 2857

Comme lui tu répands ton éclat en tous lieux,  
Ta gloire a fait tomber sur nôtre ame grossière ,

Le Rayon dont nos pas ont suivi la lumière ;  
Nous tremblons , & nos yeux n'osent te regarder ;

Près de toi ces Soldats armez pour te garder ,  
Ces peuples empressez nous font assez connoître ,

Leur zele , leur amour & leur soin pour leur Maître.

De ce que nous voyons tous nos sens enchantez ,

Ne sçauroient concevoir les diverses beautez.  
Tes sujets ; tes Soldats , ta Cour , tout nous étonne ;

Ton souverain pouvoir , l'éclat de ta personne ;  
Tes Villes , tes jardins , tes demeures , tes jeux , \*

Et plus encor les biens , dont tu combles nos vœux :

Nous remporterons tout gravé dans la mémoire ,

Et nous en conterons la merveilleuse Histoire,  
A nos jeunes Guerriers, à nos sages vieillards,  
Qui jettent vers ces lieux d'impatiens regards.

\* On a fait voir aux Sauvages l'Opera & la Comedie.

I. vol.

E ij Ils

2858 MERCURE DE FRANCE.

Ils ignorent quels sont nos heureux avantages ;

Ah ! que ne nous voyent-ils du fond de leurs Villages !

Nos braves Nations t'offrent de toutes parts,  
Pour combattre pour toi leurs bras armez de darts :

Accepte le présent qu'ils te font de leur vie ,

Tu les verras encor au gré de ton envie ,

Planter l'arbre de paix , & dessous ses Rameaux ,

Tous ceux que tu voudras jouiront du repos ,

Dans nos Pais soumis à ton obéissance ,

Plantes-y des François , (a) portes-y l'abondance ;

Protege tes Soldats , protege tes enfans ,

Donne nous pour prier des Chefs à Colets blancs. (b)

Nôtre esprit dévoré du desir de s'instruire ,

Attend de ta bonté ces Chefs pour nous conduire ;

Ton cœur est grand , est bon , nous sommes dans tes bras ,

Aye pitié de nous , ici dans nos climats.

(a) Façon de parler Sauvage.

(b) C'est ainsi que les Sauvages appellent les Prêtres Missionnaires,

I. vol.

Nous

DECEMBRE 1725. 2859

Nous mettons à tes pieds toute nôtre puissance,

Avec nos calumets en gage d'alliance.

L'Auteur de cette Traduction a laissé subsister quelques façons de parler inusitées dans nôtre langue, dont les Sauvages se sont servis. Il a crû ne devoir pas les rendre par des termes équivalants, afin de mieux conserver dans ses vers l'esprit du Discours qu'il a traduit.



*BOUTS-RIMEZ* proposez à remplir  
dans le dernier *Mercur*.

**D**U Bout-rimé jadis nâquit la *Disparate*,  
Calliope pour lui brûloit depuis un *An*,  
Pour lui plaire mettoit sa robe d' *Ecarlate*,  
Et pour s'en faire aimer cherchoit un *Talisman*.

De ses mains elle-même eut fait une *Fregate*,  
Pour suivre son ingrat jusqu'au climat *Persan*.  
Elle le regaloit & d'Ode & de *Cantate* ;  
Les pleurs qu'il lui coutoit, grossiroient l'*Ocean*.

Un jour qu'il assembloit des fleurs & des *Ca-*  
*rotes*,

1. vol.

E iiij - La

La Muse le surprend & lui met les *Menotes* ;  
 Il se rend , & d'amour lui marque quelque  
*Brin.*

Disparate en nâquit d'espece blanche & *Negre*,  
 Plus folle mille fois que ce Chevalier *Maigre*,  
 Pour qui bassin à barbe est armet de *Mambrin.*



*COPIE d'une Lettre écrite à S. E. M. le  
 Bailly de Mefmes , de Marjeille , en  
 date du 19. Novembre 1725.*

**J**E dois au public un avis sur le remede  
 de l'Eau à la glace , un de mes amis  
 nommé M. de la Cigognade , chez qui je  
 suis logé , tourmenté d'une colique qui  
 le tenoit dans le ventre & dans l'esto-  
 mach, prit plusieurs verres d'Eau à la gla-  
 ce , je le trouvai dans le frisson avec une  
 grosse fièvre ; subdelegué du Pere Ber-  
 nard en France , je lui détachai à vûë 50.  
 onces d'Eau , la rotondité du ventre ma-  
 lade , & son ampleur en pouvant conte-  
 nir un muid ; les douleurs cessèrent , il  
 dormit & le lendemain j'ordonnai 50.  
 onces pour son déjeûné ; le voilà sur pied,  
 mais l'Eau ne passoit pas , ce qui me sur-  
 prit , cependant plus de douleur. Deux  
 1. vol. jours

jours après me sentant moi-même plein & pesant, je pris 45. onces d'Eau en m'éveillant, autant à midy sans manger, autant le soir de même, je dormis tranquillement, & le lendemain au matin je me fournis de la même dose, cependant cette Eau ne perça point comme à Malthe, & je sentis des renvois peu obligeans, mon ami s'en plaignoit aussi, nous eûmes l'un & l'autre recours à Hipocrate qui balaya & déterga nos viscères fort à propos. Delà je conclus, Monsieur, que toutes les Eaux ne sont pas propres aux merveilleux effets que j'en ai vû à Malthe, celles-là sont de citerne & de pluye extrêmement legeres, qui passent, ce sont les bonnes; celles que j'ai bû ici sont cruës & pesantes, & deslors très-dangereuses si on s'opiniâtroit à en prendre, mais on ne risque rien à les quitter lorsqu'on s'apperçoit qu'elles ne passent pas, hors dans les maux qui demandent la presence du Pere Capucin. Les Eaux dans ce cas-là après avoir remué la machine doivent déterminer la cure, & c'est-là où gît l'habileté du Medecin de l'Eau. Je me souviens d'avoir vû le Capucin peser & goûter les Eaux dont il se servoit pour tous ses malades rassemblez à la camarade.



## PREMIERE ENIGME.

**N**ous allons toujours deux à deux ,  
 Nous ne sentons point la froidure ,  
 Et sommes de telle nature ,  
 Que l'Hyver le plus rigoureux ,  
 Est ce, qui nous convient le mieux ,  
 Quand de sa caverne profonde ,  
 L'Aquilon vient glacer le monde ,  
 Alors les humains ont recours  
 A nôtre agréable secours ,  
 Nous leurs rendons pourtant un périlleux  
 service ,  
 Quoique soumis aveuglément  
 A chaque mouvement  
 Que nous fait faire leur caprice.  
 Parcourant avec nous les eaux ,  
 Ils peuvent s'ils en ont l'adresse  
 Le faire avec une vitesse ,  
 Egale presque à celle des oiseaux ,  
 Mais nôtre sort n'est-il pas rude ,  
 Par eux dans nôtre servitude ,  
 Nous sommes sans cesse foulez ,  
 1. vol.

A

DECEMBRE 1725. 2863

A nôtre tour aussi nous avôns l'avantage,  
De tenir comme en esclavage,  
Tels que des Captifs enchaînez,  
Tous ceux à qui nous sommes attachez.

DEUXIEME ENIGME.

*Par l'Auteur du Sonnet en Bouts-rimez,  
inséré dans le Mercure du mois  
d'Aoust dernier.*

O N me trouve en tout lieu, je suis dans la  
Calabre,  
De même qu'au Palais du Sophi d' Ispaham,  
Je sers aux Musulmans comme au fils d'Abra-  
ham,  
J'adoucis leur ennui, mais un rien me Délabre.

On me teint quelquefois de couleur de Cima-  
bre,  
Surtout aux lieux où fut le Paradis d' Adam,  
Je suis d'un plus haut prix quand je viens  
d'Amsterdam,  
Aux hommes je plais fort, mais le sexe me  
Sabre.

J'accompagne partout le Janissaire Agé,  
Il iroit avec moi jusques à Malaga,  
I. vol. E v Tou-

Toujours dans mon étui comme une riche  
Perle.

En des climats lointain je succede au Café ,  
Mais si je sers long-temps je prends couleur de  
Merle ,

Souvent d'un Capuchon le Marin m'a Coëffé.

*Les vers de Clement Marot , les Mou-  
chettes , sont les mots des deux Enigmes  
du mois dernier.*



## NOUVELLES LITTERAIRES

### DES BEAUX ARTS , &c.

**L**A RELIGION , Poëme avec un Dis-  
cours pour disposer les Déistes à l'e-  
xamen de la verité. Et quelques autres  
ouvrages de Poësie. *A Paris , chez Fran-  
çois l'Hermite, Quay des Augustins , aux  
Armes d'Angleterre , 1. vol. in 8<sup>e</sup> 1725.*

Ce Recüeil contient un Poëme de trois  
ou quatre cens vers sur l'établissement  
de la Religion. Un discours en forme de  
réflexions pour disposer les Déistes à l'e-  
xamen de la verité , & quelques ouvra-  
ges de Poësie sur differens sujets.

1. vol.

L'Au-

L'Auteur dans le commencement du Poëme décrit en peu de vers l'impossibilité où l'homme a été d'étouffer les sentimens de Religion. qui étoient nez avec lui , & montre en cela la source de l'erreur , qui a substitué l'idolâtrie à la place de la Religion naturelle : il passe ensuite à la nécessité de la révélation qui a été faite aux Juifs , & son sujet le conduit de lui-même à l'établissement de la Religion Chrétienne. Nous en citerons quelques endroits , conformément à ces trois differens rapports , sous lesquels la Religion y est considérée.

Après avoir parlé des vains efforts que l'homme a faits pour étouffer en lui les sentimens de la Religion naturelle. L'Auteur dit :

Dans son cœur où d'un Dieu s'exerce la  
puissance ,

Rentrent les sentimens d'une humble dépendance ;

Mais son esprit , qu'aveugle un penchant qui  
lui plaît ,

Peint ce Dieu tel qu'il veut , & non point tel  
qu'il est :

Touchant la révélation faite aux Juifs  
il dit :

Ce Dieu ; dont l'Univers avoit perdu l'idée .

1. vol.

E vj

D'un

D'un rayon de sa grace éclaira la Judée :

Aux Hebreux que choisit son amour paternel ,

Il apprit que lui seul étoit l'Etre Eternel ,

Qui dispose à son gré des vents & du tonnerre ,

Dont la main sur le vuide a suspendu la terre ,

Ouvre aux traits de l'Aurore un chemin dans  
les airs ,

Et soutient la barriere où se brisent les Mers.

Lorsqu'il décrit l'établissement de la  
Religion Chrétienne , il parle ainsi des  
effets de la foi dans l'homme qu'elle  
éclaire ,

Pour lui les vains plaisirs ne sont plus qu'un  
Phantôme ,

Les siècles un instant , l'Univers un atome ,

Les grandeurs un éclair , qui s'efface en nais-  
sant ,

Dieu se montre , tout rentre en son premier  
néant.

Le Discours qui tend à disposer les  
Déistes à la maniere d'examiner les veri-  
tez de la Religion , ne roulent point sur  
les preuves du Christianisme ; mais sur  
les causes qui en empêchent le sentiment  
dans l'homme : l'Auteur veut seulement  
préparer le cœur au goût de la verité ,  
sans quoi elle ne devient jamais sensible.

1. vol.

Nous

DECEMBRE 1725. 2867

Nous n'en rapporterons qu'un endroit, où il répond à ceux qui se plaignent du don que Dieu leur a fait de la liberté, dans laquelle ils trouvent la cause de tous leurs maux.

O homme ! est-ce vous qui parlez ? « est-ce vous qui osez vous plaindre que « Dieu exige de vous un amour éclairé, « & qui dépende de vôtre choix ? l'amour « est un commerce où l'objet qui aime, « & l'objet aimé se communiquent, par « un retour réciproque, tous les biens « qui sont en leur puissance, & se don- « nent eux-mêmes parce qu'ils n'ont rien « de plus cher à donner ; mais vous qui « n'avez en partage que le néant ; que « pouviez-vous donner à celui qui a la « plénitude de l'Etre, tout ce qui est en « vous, est à lui ; vous ne pouviez dis- « poser de rien à son égard, s'il ne vous « avoit fait le maître de lui restituer ses « propres dons, & il falloit que vous « eussiez le pouvoir de les lui refuser, « pour qu'il y eut en vous quelque mérite « à des lui rendre. «

Nous rapporterons aussi quelques fragmens des Poësies qui suivent le Discours.

*1. val.*

*Dans*

*Dans l'Ode du mépris de la Fortune.*

Biens trop chers aux ames serviles ,  
 Avez-vous des attraites si doux ?  
 Et connoît-on les biens tranquilles ,  
 Quand on les peut quitter pour vous ?  
 Vos charmes n'ont rien de solide ;  
 Ce n'est qu'une apparence vuide ,  
 Qui malgré nous nous éblouit ;  
 Un goût qui naît de la chimere ,  
 Ardent & vif, quand on espere ,  
 Et qui s'éteint dès qu'on jouit.

Certain de leur experience ,  
 J'ose attester les plus grands Rois ,  
 Accoutumez à leur puissance ,  
 Ils n'en sentent plus que le poids.  
 Comblez des faveurs de Bellonè ,  
 L'Univers au pied de leur Trône  
 Vient adorer leur volonté ;  
 Leur char entraîne la victoire ;  
 Mais cet éclat qui fait leur gloire ,  
 Ne fait point leur félicité.

DECEMBRE 1725. 2869

*Dans l'Ode de la paix du cœur.*

Heureux qui dans la solitude ,  
Jaloux de sa tranquillité ,  
De son repos fait son étude ,  
Son plaisir de sa liberté !  
Qui du vain desir de l'estime ,  
Dont l'orgueilleux est la victime ,  
Sçait mépriser l'illusion ,  
Et maître de sa destinée ,  
Ne sent point son ame enchaînée  
Sous le joug de l'opinion.

*Dans l'Epître à un ami.*

Tu sçais que m'éloignant d'une foule im-  
portune ,  
Je n'ai point par mes vœux fatigué la fortune.  
Je fuis ceux qui sans cesse immolant leur  
repos ,  
Percent pour la trouver un tenebreux cahos ,  
Et dans un labyrinthe où se perd la prudence ,  
Tenant toujours en main le fil de l'esperance ,  
Par les sentiers divers de cent obscurs détours ,  
S'éloignent du bonheur qu'ils poursuivent  
toujours.

1. vol.

*Dans*

*Dans un Eglogue qui a pour titre sur la  
Mort d'un Ami,*

Ses troupeaux & les miens , à l'ombre de nos  
haïtres ,

Imitoient à l'envi l'exemple de leurs Maîtres ,

Se cherchoient , se suivoient par un penchant  
secret ,

Et sur la fin du jour se quittoient à regret.

*Dans des Stances qui ont pour titre :  
Conseils à une jeune personne.*

Ce mal qui plaît encor quand même on en  
souponne ,

N'est pas pour qui le cause un plaisir inno-  
cent ,

Et n'est pas moins à craindre à celui qui l'in-  
spire ,

Qu'à celui qui le sent.

Je ne condamne pas un innocent commerce ,

Dont on se fait un jeu , qui plaît sans engager ;

Mais certain enjouement où nôtre esprit s'ex-  
erce ,

N'est jamais sans danger.

De l'esprit jusqu'au cœur le chemin est  
facile :

I. 26.

Bien-

DECEMBRE 1725. 287

Bien-tôt l'idée en nous se change en sentiment ,

Et souvent pour troubler le sort le plus tranquille

Il ne faut qu'un moment.

Nous devons ce Recueil aux sentimens , & au genie heureux de M. l'Abbé Affelin : plusieurs des Pieces qui le composent ont remporté le prix de l'Académie Françoisse & des Jeux Floraux ; aussi a-t'il été reçu avec applaudissement , d'abord à la Cour , ensuite à la Ville , & ce qui n'est pas un petit éloge , nos meilleurs Poëtes lui ont donné à l'envi leurs suffrages.

LE TRIOMPHE DES MELOPHILETES ;  
Idylle en Musique. *Par M. Bouret L. G. D. G.* Brochure in 12. de 25. pages.  
*A Paris, chez P. Prault, Quay de Gesvres.* A son Altesse serenissime Monseigneur le Prince de Conti.

Toi que Minerve occupe en l'absence de Mars ,

Prince , dont le goût sûr & les vives lumieres,  
Sçavent mettre à profit pour l'honneur des beaux Arts ,

Le repos des vertus guerrieres ,

Plus que de nos respects, objet de nôtre amour.

1. vol.

Toi ,

2872 MERCURE DE FRANCE.

Toi , dont l'aimable caractère ,  
 Conserve sur nos cœurs un droit hereditaire ,  
 Digne sang du Heros à qui tu dois le jour ,  
 Apprend & pardonne une audace  
 Qu'à fait naître en moi ta bonté ;  
 La plus haute témérité  
 Est la plus commune au Parnasse :  
 Charmé des progrès fortunés ,  
 Que fait sous tes yeux la Musique ,  
 Pour ses amans passionnés  
 J'entreprends un essai lyrique ,  
 Et sur un foible chalumeau  
 J'ose chanter leur triomphe nouveau :  
 Passe encor ; mais voici le trait inexcusable.  
 Long-temps de ton mérite admirateur secret ,  
 Prince , je m'imposois un silence discret ,  
 Attendant pour le rompre un instant favorable ;  
 J'ai crû l'avoir trouvé , mon zèle séducteur ,  
 Embrasse avidement un prétexte flatteur.

Pour s'affranchir de sa contrainte ,  
 D'un éloge étranger mon cœur a sçu s'ouvrir ,  
 L'éloge qu'enchaînoient le respect & la  
 crainte ,  
 Hommage déguisé que je songe à t'offrir ,  
 1. vol. Quelle

DECEMBRE. 1725. 2873

Quelle audace que cette offrande !

Mais loin de s'y borner , l'Eleve d'Apollon ,

La veut justifier par une autre plus grande ,

En la mettant à l'abri de ton Nom.

Ma Muse avec ce stratagème ,

Pense acquérir plus finement

Le droit de te louer toi-même ,

Et te louer impunément.

Illusion frivole & bien tôt démentie !

Quel est l'orgueil de mon projet ?

Pour qui louë , est-ce assez du plus riche sujet ?

Si sa plume n'est assortie

De ces traits fins & délicats ,

Qui même ne revoltent pas

La plus severe modestie ?

Novice en ce grand art , ce seroit abuser

Du droit que j'ai de tout oser.

Satisfait d'obtenir pour mes premiers hommages ,

Un de tes caressants regards ,

Inestimable prix des plus nobles Ouvrages ,

Ma Lyre s'interdit d'audacieux écarts.

Oùi , PRINCE , en ses desseins plus sagement guidée ,

1. vol

Tout

Tout son effor fera borné

A cet Eloge détourné,

Dont un Concert brillant m'ouvre l'heureuse  
idée.

Je chanté l'Harmonie & ses Adorateurs,

Pour mieux les celebrer , j'interesse à leur  
gloire

Les Dieux & les sçavantes Sœurs ;

Le Parnasse, le Ciel , consacrent leur me-  
moire ,

Par un concours de suffrages flatteurs.

Mais foible idée ! inutile entreprise !

Pourquoi leur mandier des honneurs fabu-  
leux ?

Vainement mon respect l'enfante & l'auto-  
rise ,

PRINCE, leur vrai Triomphe , est ton amour  
pour eux.

La Scene ouvre par un Dialogue en-  
tre Timandre & Clarice , Melophiletes ,  
qui témoignent leur impatience d'en-  
tendre le Concert.

*Timandre.*

Venez, touchantes voix ? delices des oreil-  
les !

Nous faire entendre ces accords ,

*1. vol.*

*Qui*

1  
D E C E M B R E 1725. 2875

Qui du plus doux des arts expriment les mer-  
veilles ;

L'harmonie en ces lieux vous ouvre ses tré-  
sors.

*Clarice.*

Sous enchanteurs ! voix ravissantes !

Des tendres rossignols rivales triomphantes :

Venez par vos divins accens ,

Enchaîner à la fois & nos cœurs & nos  
sens.

Le reste de la Scene est un petit Eloge  
de l'harmonie & de Lully , après quoi  
une symphonie tendre annonce l'arrivée  
de Polimnie & d'Euterpe , Muses qui  
président à la Musique vocale & instru-  
mentale, elles sont suivies de tous les  
Melophiles qu'elles rassemblent pour  
commencer le Concert. Ces Muses &  
leur suite font voir que la Musique re-  
gne dans toute la nature, qu'elle fait le  
delice des hommes & des Dieux, que  
ses divers instrumens servent leur gloire  
ou leur plaisir ; par exemple , la Trom-  
pette, le Cor , la Flute , &c. ce qui  
amene differens caracteres de Musique ,  
& forme la seconde Scene. Un Suivant  
de Polimnie fait l'Eloge d'une belle  
voix par ces Vers,

*1. vol.*

*Qu'une*

Qu'une voix touchante a d'appas !  
 Que sans la beauté même elle fait de conquêtes !

Ame des plus brillantes Fêtes  
 Elle est encor l'ornement des repas.

Un petit Concert de Hautbois & de  
 Flutes annonce l'arrivée de Pan, qui  
 ouvre la troisième Scene par l'éloge des  
 progrès qu'on a fait de nos jours dans  
 son art, & de la perfection qu'a acquise  
 la Flute dont il est l'inventeur.

*Euterpe.*

Flute aimable ; quelle est ta gloire !  
 Fille d'un Dieu , ta voix sur mille tons di-  
 vers ,  
 De ses feux à jamais celebre la memoire ;  
 Tendre Echo des soupirs ! ame de nos Con-  
 certs !

Tu regnes dans les plus beaux airs ,  
 L'amour même à tes sons doit plus d'une vic-  
 toire ;

Ils sçavent peindre de nos cœurs  
 Les saisissemens, les langueurs , &c.

Un divertissement champêtre , de  
 Dryades , de Sylvains , & de Bergers ,  
 coupé par des airs détachez & des  
 1. vol. Chœurs,

DECEMBRE. 1725. 2877

Chœurs, remplit le reste de cette Scene, qui finit par une grande symphonie, servant de Prélude à l'arrivée d'Apol-  
lon, Dieu de l'harmonie, qui, suivi des  
beaux Arts, des Eleves de la Poësie,  
& de la Musique, ouvre la quatrième  
Scene, où il invite les Melophiletes à  
cultiver leurs talens & leurs goûts, sous  
les auspices du Prince, qui, comme eux,  
cherit la Musique, & l'honneur de ses  
soins les plus doux. Dans ce divertisse-  
ment un Eleve de la Musique chante cet-  
te Cantatine.

A ton charme invincible,

Est-il un cœur qui ne soit pas sensible ?

Musique à tes divins appas,

Est-il un cœur qui ne se rende pas.

Du Dieu qui préside à la table,

Tu rends les dons plus précieux ;

Son Empire en est plus durable,

Et son jus plus délicieux.

De Bachus & de l'Amour même,

Tu rassembles tous les plaisirs ;

L'Amant boit, le Bûveur aime,

Que manque-t-il à leurs desirs ?

*1. voi.*

*Enterpe.*

*Euterpe.*

Plus d'une fois nos Luths charmerent  
 Les noirs accès de la fureur ;  
 Souvent leurs tendres sons calmerent  
 Les transports violents d'un cœur  
 Où regnoit le trouble & l'horreur  
*Polimnie chante cette Cantate.*

Doux lien des mortels ! ô divine harmonie !  
 C'est toi qui du vaste Univers  
 Soutiens les mouvemens divers ,  
 Tout reconnoît ta puissance infinie :  
 Sans toi , sans tes celestes Loix ,  
 Dans un triste cahos languiroit la nature ;  
 Les sauvages humains errans à l'avanture ,  
 Vivroient encor disposez dans les bois ,  
 &c.  
 Doux lien , &c. •

Beauté , charme des yeux ! Souveraine des  
 cœurs !

Vous relevez de son Empire ;  
 Vous lui devez tout ce qu'inspire  
 L'assemblage touchant de vos attraits vain-  
 queurs !

*1. vol.**Apollon*

DECEMBRE 1725, 2879

*Apollon aux Muses.*

Tout s'enflâme aujourd'hui pour vous,  
Muses, vos conquêtes nouvelles.

Doivent vous faire des jaloux ;

Que les Chansons les plus belles

Celebrent un destin si doux.

D'illustres mortelles

Unissent dans ces lieux ,

La douceur de leur voix au pouvoir de leurs  
yeux.

Mais que vois-je ? Venus , pour chanter avec  
elles ,

Venus même a quitté les Cieux !

Què sa voix, ses appas rassemblent de mer-  
veilles :

Tant de charmes nous font douter ,

Ce qu'elle sçait mieux enchanter ,

De nos yeux ou de nos oreilles.

On chante un Chœur suivi d'un petit  
Prélude pour Mercure , qui vient ren-  
dre compte à Apollon de la commission  
qu'il lui a donnée , d'évoquer les Om-  
bres de Lully & de Corelly ; c'est le su-  
jet de la cinquième Scene.

1. vol.

F. *Apol-*

*Apollon après avoir entendu Mercure.*

L'Italie autrefois enfanta deux Mortels ,  
 leins de mon feu divin , de mes douces  
 yvresses ;

Ils ont de l'harmonie épuisé les richesses ;  
 Dignes fils d'Apollon relevez leurs Autels !

Trop tôt la Parque meurtrière

Osa terminer leur carrière ;

Mais quand votre zèle & vos soins

Honorent si bien leur mémoire ,

Il ne manque plus à leur gloire ,

Que d'en être ici les témoins.

Sortez , illustres Ombres ;

Sortez des Royaumes sombres ;

Quittez pour un instant ces bois délicieux ,

Ou par ma main vos Lyres couronnées ,

De leurs accords mélodieux

Charment les ombres fortunées.

Après un Chœur , qui repete , *Sortez , illustres Ombres , &c.* on entend une symphonie qui exprime un bruit souterrain : les Ombres de Lully & de Corelly paroissent , Apollon leur parle en ces termes.

*I. vol.*

Par

DECEMBRE 1725. 288

Par mon ordre en ces lieux tout-à coup transf-  
portez ,

Voyez sur ce noble Theatre ,  
De vos heureux travaux une foule idolâtre ;  
Jugez si dans leurs mains vos Luths ressuscit-  
tez ,

Sçavent en rendre les Beutez :

*Aux Melophiletas.*

Et vous que leur présence anime ,  
Par de nouveaux efforts meritez leur estime ;  
Signalez cette ardeur , ces soins que j'ai van-  
tez.

En cet endroit les Melophiletas exe-  
cutent quelques beaux morceaux de Lul-  
ly , & un grand Concert de Corelly ,  
sur quoi l'un & l'autre portent leur ju-  
gement par ces Vers...

*L'Ombre de Lully à Apollon.*

Arbitre de nos chants , Pere de l'harmonie ,

Nous obéissons à ta voix ;

Si nos travaux ont autrefois

Charmé la France & l'Italie ,

Nous devons ce bonheur à ton divin genie ;

Mais aujourd'hui plus que jamais ,

Au sort d'être immortels nos noms doivent  
prétendre ,

*I. vol*

F ij Et

Et tu viens de combler leur gloire & tes bienfaits ,

En formant les sujets que nous venons d'entendre.

*L'Ombre de Corelly.*

Ils ont embelli leur modele ;

En prêtant à nos airs une grace nouvelle.

C'est nous rendre encor plus qu'ils n'ont reçu de nous ;

Mais bien loin d'en être jaloux ,

Nous rentrons satisfaits dans la nuit éternelle.

Leur suite composée des Ombres de ceux qui ont excellé dans leur Art , chante quelques airs détachez tant François qu'Italiens , pour fermer cette Scene , dans laquelle l'exécution des grands morceaux de Lully & de Corelly tient lieu de divertissement.

La Scene septième & dernière exprime la reconnoissance des Melopiliques.

LE MAISTRE A DANSER , qui enseigne la maniere de faire tous les differens pas de la Danse dans toute la regularité de l'art , & de conduire les bras à chaque pas. Enrichi de figures en

*I. vol.*

*taille-*

DECEMBRE 1725. 2883  
taille-donce, servant de démonstration  
pour tous les differens mouvemens qu'il  
convient faire dans cet exercice. Ou-  
vrage très-utile, non seulement à la  
jeunesse qui veut apprendre à bien dan-  
ser, mais encore aux personnes honnê-  
tes & polies, & qui leur donne des re-  
gles pour bien marcher, saluer, &  
faire les reverences convenables dans  
toutes sortes de Compagnies, *Par le*  
*sieur Rameau, Maître à danser des Pa-*  
*ges de S. M. Catholique la Reine d'Es-*  
*pagne.* A Paris, rue S. Jacques, chez  
J. Vilette 1725. in 8. de 271. pages,  
sans la Préface & l'Epître dédicatoire au  
Duc de Retz.

C'est la Danse, dit l'Auteur, qui  
donne la grace aux avantages que nous  
recevons de la nature, en réglant tous  
les mouvemens du corps, & l'affermis-  
sant dans ses justes positions; & si elle  
n'efface pas absolument les défauts que  
nous apportons en naissant, elle les adou-  
cit ou les cache. Nous ne rapporterons  
que ce trait; le détail d'un extrait se-  
roit peut-être inutile, peu convenable, &  
sans doute trop long, s'il falloit donner  
une juste idée de cet Ouvrage. M. Pe-  
cour qui l'a approuvé, en trouve tous  
les preceptes établis avec ordre & avec  
netteté. Les figures gravées pour repre-

## 2884. MERCURE DE FRANCE.

senter les diverses attitudes du corps , peuvent , dit-il , en rendre l'exécution plus aisée , & il croit que ce Livre ne donnera pas moins de facilité aux Eco-liers qui veulent apprendre , que de soulagement aux Maîtres.

Le sieur Rameau , ayant obtenu depuis un Privilege du Roi , pour la correction & augmentation de la Danse par écrit , &c. donnera incessamment de nouvelles Danses pour l'année 1726. avec une explication sur l'augmentation qu'il a faite. Il donne avis aux Maîtres à danser des Provinces , que s'ils veulent lui écrire , en affranchissant le port des lettres , il leur enverra telles Danses qu'ils souhaiteront , tant sérieuses que comiques. Son adresse est au Fauxbourg de Montmartre , chez *Madame Bour.*

TRAITE' de la communauté des biens entre-vifs , *par de Renusson.* A Paris , rue S. Jacques , chez Briasson , 1724. in 4.

TRAITE' du Doüaire de la Garde-noble , *par le même , 1724. idem.*

TRAITE' des Subrogations de ceux qui succèdent à la place des creanciers. *Idem.*

1. vol.

TRAITE'

DECÈMBRE 1725. 2885  
TRAITE' de la Conscience. *Idem.* 1725  
in 12.

LA VIE de la Mere de l'Incarnation,  
Institutrice & premiere Superieure des  
Ursulines de la Nouvelle France. *Idem.*  
in 4. de 452. pages 1725.

VIE ET AVANTURES de Zizime, fils  
de Mahomet II. *Ibid.* 1722. in 12.  
figures.

DISSERTATIONS Medicinales & Chi-  
rurgicales. Par M. Deidier, Chevalier  
de l'Ordre de S. Michel, Professeur Royal  
en Chimie de Montpellier, de la Societ  
Royale de Londres. A Paris, chez d'Hou-  
ry. 1725. in 12. de 329. pages.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire  
universelle de l'Europe, depuis 1600.  
jusqu'en 1716. avec des Reflexions &  
des Remarques critiques. A Paris. rue  
de la Harpe, chez Pierre Simon.

ORTHOGRAPHIA moderna Italiana,  
con qualche altra cosa di lingua. Per uso  
del Seminario di Padova. Editione se-  
cunda migliorata, &c. A Padouë, dans  
le Seminaire, chez Jean Manfre, 1723.  
in 4. de 562. pages.

1. vol.

F iiiij H:s-

1386 MERCURE DE FRANCE.

HISTOIRE du Royaume d'Alger, par  
M. Saugier de Tassy. Amsterdam. 1725.  
in 12.

CEREMONIES, Coûtumes, Religions  
& Superstitions de toutes les Nations.  
Amsterd. 1725. & se vend à Paris chez  
Briasson. 3. vol. in folio avec figures.

DU GOUVERNEMENT CIVIL, où l'on  
traite de l'origine, des fondemens, du  
pouvoir, & des fins des Societez politi-  
ques, traduit de l'Anglois. A Genève.  
1724. *Ibid.*

LETTRES sur les Anglois, les Fran-  
çois & les Voyages. *Ibid.* 1725. in 8.

PRESERVATIF contre le Fanatisme, ou  
Refutation des prétendus Inspirez des  
derniers siècles. Par M. Turretin. Ge-  
neve, 1723. *Ibid.*

VERITABLE CALENDRIER CHRONOLO-  
GIQUE pour l'année 1726. contenant à  
chaque jour l'Epoque des événemens les  
plus memorables & les plus interessans,  
arrivés depuis l'établissement de la Mo-  
narchie Françoisé. Ensemble, les élec-  
tions des Papes, leurs naissances, celles  
I. vol. des

DECEMBRE 1725. 288;

des Rois, Reines, Princes & Princesses de France, les Sacres, les Mariages, Morts, &c.

Cet Ouvrage a été corrigé, & considérablement augmenté des Antiquitez de plusieurs Edifices de Paris, des établissemens qui se sont faits dans le Royaume, des faits les plus curieux, tant de l'Histoire sacrée & profane, que de celle ancienne & moderne, & enfin de ce qui s'est passé de remarquable depuis la dernière Edition de l'Ouvrage jusqu'à présent.

On y a joint une Table alphanétique & chronologique indicative des matieres, laquelle sera d'une grande utilité pour trouver facilement & sur le champ les differens points dont on voudra être éclairci. *Le débit s'en fera chez Giffey, Libraire-Imprimeur, au milieu de la rue de la vieille Draperie, à main gauche, en descendant par le Pont S. Michel.* On avertit que, comme cet Ouvrage n'est nullement comparable à celui de l'année dernière, par les corrections, les changemens, & les augmentations curieuses que l'on y a faites, on s'est proposé, pour en rendre la distinction plus facile d'avec tous les autres, d'en parapher les Exemplaires au commencement & à la fin, au lieu que ceux de

I. vol.

F v

l'an

née passée ne l'étoient qu'au commencement seulement. D'ailleurs l'avis que l'on trouvera sur le *verso* du titre , concourra à en rendre la distinction sensible.

Comme ce Recueil reçoit indistinctement toutes sortes de matieres , pourvû qu'elles ayent une Epoque fixe , l'Auteur prie ceux qui en sçauront quelques-unes , qui pourroient convenir & interesser les Maisons , Familles , Communautéz & Fabriques , ou le goût general de vouloir lui enfaire part , afin d'être , inferez audit Ouvrage , ils pourront adresser leurs Memoires audit Giffey.

On apprend de Londres , que le Docteur Wilkins , Aumônier de l'Archevêque de Cantorberi , & Archidiacre de Suffolk , a présenté au Prince de Galles , une nouvelle Edition des Ouvrages du fameux Selden , en 3. vol. in folio.

On imprime actuellement à Rome , les Decrets du dernier Concile National , tenu dans l'Eglise de S. Jean de Latren , pour les publier , & les faire exécuter dans les Diocèses soumis à la Jurisdiction du S. Siege.

1. vol.

Un

DECEMBRE 1725. 2889

Un Gentilhomme Anglois doit faire au Village de Passy près Paris, l'épreuve d'une Pompe aspirante par le feu, qui a été inventée en Angleterre depuis longtemps, pour tirer l'eau des mines sans interruption. C'est un simple tuyau trempant dans l'eau, auquel est adapté, à angles droits, un cylindre de cuivre, d'une certaine capacité, qu'on entoure de charbons ardens, & qu'on a soin d'entretenir dans une certaine chaleur.

Dans l'Assemblée publique de l'Académie Royale des Inscriptions & belles Lettres du 13. Novembre, M. l'Abbé Gedoyt lut sa traduction d'un endroit de Pausanias ( lib. 10. ) où cet Historien décrit un Tableau qui se voyoit à Delphes, & qui étoit de Polygnote, Peintre celebre.

Il representoit la prise de Troye & le retour des Grecs dans leur patrie. Ce Tableau contenoit plus de 200. figures, la plupart avoient leur nom ou inscription au-dessous, pour épargner aux Curieux la peine de deviner qu'elles étoient, M. l'Abbé Gedoyt avoit joint quelques remarques à cette description, qui n'est qu'un fragment tiré de la traduction du Pausanias entier, à laquelle il travaille,

1. vol.

Fvj &

& qu'il doit donner incessamment au public.

M. Boivin entretint ensuite l'Assemblée de la vie de Guillaume Budé. On sçait que ce fut en faveur de cet illustre Sçavant , que François I. créa la Charge de Maître de la Librairie du Roi, M. Boivin , qui fait l'Histoire de cette Bibliothèque , a été obligé de rechercher ce qui concerne la vie & les études de Budé. Il l'a fait avec exactitude , & le public doit lui sçavoir bon gré du détail , entr'autres avec lequel il a parlé des notes manuscrites grecques , qui se trouvent sur un Exemplaire de la premiere Edition Grecque d'Homere , faite à Florence en 1488. Cet Exemplaire appartient à M. de Boze.

M. Secouffe lut ensuite l'Histoire de Julius Sabinus & de sa femme Epponina, un des plus grands exemples d'Heroïsme & d'amitié conjugale , que l'Antiquité nous ait laissés.

Enfin, on lût la dissertation de M. l'Abbé Bannier, dans laquelle il prétend prouver que la Cyropédie de Xenophon n'est point un Roman , contre ce que quelques Anciens & plusieurs Modernes ont avancé, & qu'elle est conforme , non seulement à ce que l'on peut trouver dans la Sainte-

L. vol

Ecri-

DECEMBRE 1725. 289

Ecriture qui y a quelque rapport , mais encore à l'Histoire.

M. de Boze présida & parla avec la facilité , la netteté , la décence , & la précision qui font son caractère.

On donnera un Extrait de ces Dissertations.

#### OUVERTURE DU COLLEGE ROYAL.

Les Professeurs du Collège Royal de France , fondé à Paris par François I. ont repris leurs exercices, & commencé leur année Académique le Lundi 19. du mois de Novembre. Voici les noms de Professeurs qui remplissent actuellement les Chaires de ce fameux College.

*Pour la Langue Hebraïque.* ●

M<sup>rs</sup> Sallier & Henry.

*Pour la Langue Grecque.*

M<sup>rs</sup> Boivin & Capperonnier.

*Pour les Mathematiques.*

M<sup>rs</sup> Chevalier & de Lisse.

*Pour la Philosophie.*

M<sup>rs</sup> Terrasson & Privat de Molieres.

*Pour l'Eloquence Latine.*

M<sup>rs</sup> Couture & Rollin.

*Pour*

*Pour la Médecine, la Chirurgie, la Pharmacie, & la Botanique.*

M<sup>rs</sup> Preaux, Andry, Geoffroy, & Burette.

*Pour la Langue Arabe.*

M<sup>rs</sup> de Fiennes & Fourmont.

*Pour le Droit Canon.*

M<sup>rs</sup> Capon & le Maire.

*Pour les Langues, Syriaque, Chaldaïque, Ethiopienne, Copte, &c.*

M. l'Abbé Fourmont.

La veille des Fêtes de la Toussaints, on présenta à la Reine à Fontainebleau, un Crucifix de 16. pouces de haut, sculpté sur le plus bel albâtre d'Egypte. La draperie est d'un blanc parfait, & transparente comme du crystal ; le Corps du Christ est d'une vraie couleur de chair, & le côté sur lequel il est panché, paroît tout meurtri. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le coloris du sang, au travers des veines, se trouve marqué dans l'albâtre même. L'attitude & l'expression de la tête sont excellentes, & tout le morceau est si admirable, que la Reine l'a fait mettre dans son Cabinet.

t. vol.

La

DECEMBRE 1725. 2893

La Demoiselle Grangeron , qui a présenté ce rare & singulier Ouvrage à S. M. est de S. Amand-sous-Mouron , petite Ville près Bourges.

---

*AVIS qu'on nous prie d'insérer.*

La liqueur & la poudre que debite le sieur Desmarests , produit des effets si prodigieux, que Messieurs les Medecins du Roi & de la Reine , qui en ont fait des experiences reiterées par eux-mêmes sur plusieurs & différentes maladies les plus dangereuses & les plus inveterées , ont rendu justice à l'excellente bonté & utilité de ce remede , comme il est prouvé par les Privileges & Brevets qui lui ont été donnez pour les distribuer, tant dans Paris que dans toutes les Provinces du Royaume , avec défenses à toutes personnes de contrefaire l'une & l'autre , ou debiter sans sa permission.

On donnera un Memoire imprimé. qui marquera les vehicules qui conviennent pour prendre ladite liqueur & poudre , pour la guerison de chaque maladie. Ledit sieur Desmarests demeure rue Verdret , quartier des Halles , & pour la commodité du Public , on en aura aussi rue S. Louis au Marais , vis-à-vis le Calvaire.



I. vol.

SPEC-



## S P E C T A C L E S.

**J** Eudi 25. Octobre les Comediens François représenterent devant leurs Majestez , à Fontainebleau , la Tragedie d'*Arianne* , & pour petite Piece , l'*Esprit de Contradiction*.

Le 27. les Comediens Italiens représenterent *Thimon le Misantrope* , Comedie François'e en trois Actes , suivie d'*Arlequin Voleur* , Comedie Italienne réduite en un Acte , qui divertit beaucoup. M<sup>lle</sup> Prevost qui étoit venuë ce jour-là à Fontainebleau par ordre de Sa Majesté , dansa dans le premier & le dernier Acte de la grande Piece , avec toutes les graces qui lui sont si naturelles.

Le 6. Novembre *la mort de Pompée* , Tragedie de M. Corneille , & pour petite Piece , *Crispin , Rival de son Maître*.

Le 8. *Arlequin muet par crainte* , Comedie Italienne en trois Actes.

Le 10. *le Médisant* , Comedie en vers & en cinq Actes , & pour petite Piece , *Attendez-moi sous l'orme* : par les François. La D<sup>lle</sup> Dubuissou , nouvelle Actrice débuta dans le rôle de Lisette , dans  
1. vol. la

DECEMBRE 1725. 2895

la premiere Piece, & s'en acquitta fort bien.

Le 13. *la Dame Invisible*, Comedie Italienne en 5. Actes, suivie de *l'heritier de Village*, Piece Françoisé, en un Acte, par les Italiens.

Le 15. la Troupe des Comediens François restez à Paris, alla à Fontainebleau par ordre de S. M. & y representa l'*Impromptu de la Folie*, Comedie nouvelle, avec des agrémens, par le sieur le Grand, Comedien du Roi, qui y fit beaucoup de plaisir.

Le 17. *Arlequin, joiët de la Fortune*, Comedie Italienne en 5. Actes, M<sup>lle</sup> Prevost & le sieur Dumoulin danserent ensemble. M<sup>lle</sup> Prevost finit par les caracteres de la danse.

Le 20. la Tragedie de *Bajazet*, suivie du *Florentin*, par les François.

Le Jeudi 22. *le Pere de Bonne-foi* Piece Italienne. en un Acte, suivie du *Cahos*, Parodie du Ballet des Elements.

Le Samedi 24. *Polycuete*, Tragedie Chrétienne, par les François, suivie du  
1. vol. Sici-

2896 MERCURE DE FRANCE.

*Sicilion*, ou *l'Amour Peintre*, Comedie de Moliere en un Acte.

L'IMPROMPTU DE LA FOLIE ; Extrait.  
Cet ouvrage du sieur le Grand est un ambigu Comique ; composé d'un Prologue, de deux Comedies d'un Acte chacune, & de trois Divertissemens.

PROLOGUE.

Le Theatre represente Montmartre. Thalie y paroît endormie au chant des Rossignols d'Arcadie. Elle y a été releguée par Apollon pour des raisons qu'elle ne nous dit pas. La Comedie Françoisé vient implorer son secours pour amuser le public pendant l'absence de la moitié de sa troupe, & de toute la troupe Italienne, que la Cour a attirées à Fontainebleau. Thalie se réveille à sa voix. Les Députés de Paris qui suivent la Comedie Françoisé, s'avancent aussi-tôt. Thalie ayant appris de la Comedie Françoisé ce qui les amene, leur demande dans quel goût ils voudroient que fut la Piece qu'ils lui demandent. Ils sont si peu d'accord sur le choix, que Thalie les quitte, sans leur rien promettre. La Folie arrive. La Comedie Françoisé s'adresse à elle, & la prie de lui donner une Piece de sa façon. La Folie y consent, & leur donne deux sujets, l'un dans le goût François, l'autre

i. vol.

l'autre dans le goût Italien. Le premier a titre *les nouveaux Débarquez*, & le dernier, la *Françoise Italienne*. Le Regiment de la Calote, que la Folie passe en revûë, fait le divertissement de ce Prologue, qui est aussi vif & aussi brillant qu'on puisse le desirer.

LES NOUVEAUX DEBARQUEZ.

*Premiere Piece.*

M. Baguenaudier & le Baron son fils, cy-devant Maître de Forges dans le Nivernois, sont arrivez à Paris pour épouser deux parentes de Dorimont, mais ils se sont tous deux refroidis sur ce double mariage depuis qu'ils ont vû Dorimene, femme de ce même Dorimont qui leur offroit son alliance. Ils en sont devenus amoureux, à l'insçû l'un de l'autre, & n'ont fait confidence de leur amour qu'à un intrigant qui s'appelle l'Eveillé, c'est celui-ci qui ouvre la Scene avec Zerbine, Suivante de Dorimene. Cette Zerbine l'a déjà instruit de son sort, & lui a appris qu'elle fut dès son enfance enlevée par des Bohêmes; & qu'ayant appris dans la suite qu'on s'étoit emparé de son bien dans le Nivernois, elle avoit été réduite à servir, n'ayant pas le moyen de se faire rendre justice sur l'usurpation

de ses biens qui montoient à vingt mille francs. L'Eveill  la surprend agr ablement en lui disant qu'elle peut recouvrer cette somme par ses soins. Il lui apprend que ce m me Baguenaudier & le Baron son fils , qui sont venus du Nivernois pour  pouser les deux parentes de Dorimont , sont ceux qui se sont empar  de son patrimoine. Il ajoute qu'ils se sont avisez tous deux de devenir amoureux de sa Ma tre se Dorimene. Zerbine rit de leur t merit  , connoissant trop bien la vertu de Dorimene , pour croire qu'elle puisse oublier son devoir en faveur de tels soupirans. L'Eveill  convient avec elle que l'entreprise est toute des plus mal fond es ; mais que cela ne doit pas les emp cher de profiter de leur fortune , & de les plumer jusqu'  la concurrence des vingt mille francs qu'ils lui ont volez. Ils se retirent pour aller prendre leurs mesures sur ce nouveau genre de restitution. Baguenaudier , pere. & fils, arrivent   mesure que l'Eveill  & Zerbine se retirent. Leur conversation roule sur le d go t qu'ils ont pour le mariage que Dorimont leur   propos  ; mais ils n'ont garde de se faire confiance du motif de ce d go t. Baguenaudier le fils se retire ; l'Eveill  arrive avec une r ponse   une Lettre dont Baguenaudier le pe-

re l'avoit chargé pour Dorimene. Cette  
 réponse est de la main de Zerbine, qui  
 la faite toute des plus favorables, pour  
 faire mieux donner ce vieillard transi  
 dans le panneau que l'Esveillé doit lui  
 tendre. On consent dans cette répon-  
 se à accepter le cœur & la bourse  
 qu'on a offerts à Dorimene par une  
 Lettre qu'on n'a eu garde de lui ren-  
 dre. Baguedaudier charmé d'un aveu si  
 favorable demande à l'Esveillé par où il  
 pourroit faire plaisir à son aimable Maî-  
 tresse. L'Esveillé lui montre des boucles  
 d'oreilles de dix mille francs que Zerbi-  
 ne lui a mises entre les mains ; c'est une  
 emplette que Dorimont vient de faire  
 pour sa femme, sans l'en avoir avertie, &  
 qu'il veut qu'elle trouve sur sa toilette,  
 quand elle viendra à se parer pour un bal  
 qu'il a ordonné pour elle. L'Esveillé fait  
 accroire à Baguenaudier que c'est un bi-  
 jou de hazard. Baguenaudier n'hésite point  
 à lui donner un billet au porteur de dix  
 mille francs. Il lui demande comment il  
 doit s'y prendre pour faire ce present  
 à Dorimene ; l'Esveillé lui dit que pour  
 le faire d'une façon plus galante, il faut  
 qu'il surprenne agréablement Dorimene,  
 en faisant mettre ces boucles d'oreilles  
 sur sa toilette, & qu'elle ne doutera point  
 que ce present ne vienne de lui, & ne

soit une réponse à la Lettre. Baguenaudier prend tout cela pour argent comptant, il laisse entre les mains de l'Esveillé les boucles d'oreilles & les dix mille francs. Il a dans sa poche le double de la Lettre qui doit servir à tromper le fils comme le pere. En effet, l'Esveillé joue le même rôle auprès du Baron. Dix mille francs sont encore livrez sous les mêmes conditions, cela produit une Scene d'imbroglia très-plaisante. Dorimene vient parée des boucles d'oreilles qu'elle croit ne tenir que de son mari, à qui elle en fait des remercimens, qu'il reçoit d'une maniere tout-à-fait galante. Il la laisse avec les Baguenaudiers, pere & fils, après l'avoir prié de tâcher de leur inspirer un peu plus d'ardeur pour le double Hymen qui les a fait venir à Paris. Ils se sçavent bon gré chacun en particulier de voir que Dorimene ait voulu se parer de leur present aussi-tôt qu'elle l'a reçu. Ils lui en parlent d'une maniere à lui faire croire qu'ils ont perdu l'esprit, sur tout quand elle leur dit que ces boucles d'oreilles, dont ils semblent vouloir rabbaïsser le prix, lui viennent d'une main qui lui est bien chere, chacun des amans prend alors pour soi ce qui ne regarde que le mari. Le moment vient enfin où l'Enigme se débrouille. L'Esveillé avoue la fourberie

I. vol.

qu'il

qu'il rectifie par le motif de restitution. Il fait reconnoître Zerbine pour celle que Baguenaudier a dépouillée de ses biens, cela fait le dénouement de la Piece, qui est suivie d'un bal.

LA FRANÇOISE ITALIENNE.

*Deuxième Piece.*

Pantalon, Tuteur & amoureux d'Agathine, ayant appris pendant un voyage qu'un jeune homme, appelé Lucidor, étoit introduit chez sa pupille, par l'entremise d'une servante Françoisé qu'elle avoit auprès d'elle, & qu'il n'avoit jamais vûe, a écrit à Agathine pour la porter à congédier cette servante Françoisé, & à en prendre une Italienne. Agathine qui ouvre la Scene avec Lison ( c'est le nom de la servante Françoisé ) voit par là toutes ses mesures rompuës. Elle s'étoit adressée par le conseil de Lison à un Notaire qui n'entendoit point l'Italien, & qui parloit si vite le François, que personne ne pouvoit l'entendre, elle s'étoit flattée que Pantalon signeroit sur sa foi, & sur celle de Lison le contrat de mariage, par lequel il s'engageoit de laisser tout son bien à Lucidor en faveur de son mariage avec Agathine, la fourberie auroit pû réussir, s'il n'eut pas envoyé cet ordre

1. vol. fatal

fatal de congédier Lison. Autre contre-temps ; Pantalon arrive un jour plutôt qu'il n'étoit attendu ; on l'entend frapper à la porte, Agathine ne sçait comment cacher Lison ; mais cette fine sou-brette sçait bien se tirer d'affaire. On a déjà dit que Pantalon ne l'a jamais vûë ; elle prend le parti de se donner pour Ita-lienne au jaloux tuteur , à la faveur de quelques mots Italiens qu'elle a appris d'Arlequin son amant. Pantalon prend le change , comme elle se l'est promis. Il demande à Agathine si elle a donné les soins qu'il faut pour le contrat de ma-riage ; elle l'assure que tout est disposé selon ses desirs. Il sort pour aller donner quelques ordres. Lucidor vient un mo-ment après ; Agathine effrayée lui ap-prend que Pantalon est arrivé. A peine a-t'elle donné cette nouvelle à Lucidor que Pantalon revient. il est fort étonné de trouver un homme auprès d'Agathi-ne , mais Lison ne demeure pas court ; elle chante un air Italien sur le champ , & feignant de ne faire que d'appercevoir Pantalon , elle lui dit que ce Monsieur est un Maître à Chanter. Pantalon donne dans ce second piège , prie le prétendu Maître de Musique de continuer sa leçon en sa présence. La fausse Italienne loin de se déferer , continuë à chanter des

I. vol.

chan-

chançons qu'elle a apprises à la Comédie Italienne. Mais le sort lui livre un troisième affaut, sous lequel vrai-semblablement elle doit succomber ; Scapin arrive inopinément, & la reconnoît pour Nifon. Pantalon irrité, la chasse de chez Agathine ; mais elle ne sort pas sans assurer tout bas sa Maîtresse, qu'elle trouvera bien le secret de rentrer. Elle a entendu dire à Pantalon que le Docteur Lanternon, son ami, lui doit envoyer un valet fidele & incorruptible, qui s'appelle Arlequin, cet Arlequin est son amant ; sur cette découverte elle fonde de nouvelles esperances, & revient bien-tôt après sous l'habit d'Arlequin ; Agathine y est trompée toute la premiere. Pantalon les laisse ensemble ; c'est pour lors que le prétendu Arlequin se fait connoître pour Nifon. Enfin le Notaire vient avec Pantalon & Scapin ; ce dernier paroissant de trop au faux Arlequin, est prié de se retirer, sous peine d'avoir cent coups de bâton, par la seule raison que son visage déplaît au nouvel Arlequin. Scapin se retire. Le Notaire fait la lecture du contrat de mariage avec tant de rapidité que Pantalon n'y comprend rien. Le faux Arlequin, qu'il croit très-fidele, puisqu'il lui a été donné de la main du Docteur Lanternon, lui explique comme il lui plaît tout ce

qu'il n'entend pas. Le contrat est enfin signé par Pantalon , par Agathine, & par Lucidor qui survient à propos , & qui passe toujours auprès de Pantalon pour un Maître à Chanter. Le Notaire sort pour aller faire signer le contrat à d'autres témoins. Scapin vient faire le dénouement ; il dit à Pantalon qu'il est trahi , & que le Notaire qu'il vient de rencontrer la fort surpris , en lui apprenant que le contrat qui vient d'être signé est en faveur de Lucidor ; il reconnoît ce même Lucidor qui n'est pas sorti : Pantalon veut tuer Agathine ; mais Lucidor le retient , & apaise sa colère , en lui apprenant qu'il vient d'être reconnu pour fils du Docteur Lanternon ; cela fait dire à Nison ; nous allons bien-tôt voir un dénouement à l'Italienne. La Piece finit par une Fête composée de tous les personnages de la Comedie Italienne.

Dans le Prologue la D<sup>e</sup> la Motte jouë le personnage de Thalie , & la D<sup>lle</sup> Labar celui de la Comedie Françoise. La D<sup>lle</sup> du Fresne y represente la Folie avec beaucoup de vivacité & de précision, dans un habit parfaitement caracterisé. Le sieur Armand y paroît en vieux Commandeur , grand Partisan des anciens Comediens , parlant du nez & secouant la tête. Il remplit ce caractère d'une manie-

DECEMBRE 1725. 2905

re originale. Le Ballet de la Folie & de ses suivans, qui est parfaitement caractérisé, fait un très-grand plaisir.

Dans la premiere Piece qu'on pourroit appeller *les Boucles d'Oreilles*, car elles en font presque le nœud & le dénouement & donnent lieu à une très-plaisante Scene, le sieur le Grand fils & la D<sup>lle</sup> Labat jouent les rôles de *Dorimont* & *Dorimene*, les sieurs de la Voye & la Torilliere, fils, ceux de *Baguenaudier*, pere & fils, & la D<sup>lle</sup> du Fresne, & le sieur Armand, *Zerbine* & *l'Esveillé*. Le Divertissement qui suit cette Piece est composé d'une danse grave de Polonois & de Polonoises, d'un Menuet dansé par la D<sup>lle</sup> Labat, avec le sieur Dangeville, qui fait un fort grand plaisir & d'une entrée de la petite D<sup>lle</sup> Dangeville qui y danse une forlane avec toutes les graces, la vivacité & la précision qu'on trouveroit à peine dans une personne qui auroit trois fois son âge. Elle chante à tous les Divertissemens, & le public qui connoît tous ses talens, ne cesse de l'applaudir.

Les rôles d'Agathine & de Nison, dans la derniere Piece sont remplis par les D<sup>lles</sup> Labat, & la D<sup>lle</sup> le Grand, jeune personne, fille du sieur le Grand, Comedien du Roi, Auteur de la Piece. Le

I. vol.

G ij sieur

2906 MERCURE DE FRANCE.

sieur Armand jouë celui de Pantalon, & c'est une imitation si parfaite du vrai Pantalon, excellent Acteur de la Troupe Italienne, qu'on y est trompé : ton dé-voix, gestes, attitudes, démarche, tout est employé avec justesse & fort plaisamment. Le sieur Poisson y jouë le rôle du Notaire Bredouilleur d'une maniere vive & originale. La D<sup>lle</sup> le Grand imite parfaitement Violeta, & la Chanteuse de la Comedie Italienne, dans un air Italien & dans un couplet François qu'elle chante ; mais ce qui fait le plus d'honneur à ses talens, & ce que le parterre applaudit le plus, c'est son déguisement en Arlequin, dans lequel elle copie avec beaucoup d'art les graces de l'inimitable Thomassin. Elle soutient ce personnage d'une maniere à étonner par la singularité, l'agrément & la legereté.

Le dernier Divertissement est composé de différentes danses, & de plusieurs Vaudevilles, dont le refrain a été trouvé joli. La D<sup>le</sup> Labat y danse une Loure & Espagnolette. La D<sup>le</sup> la Motte & le sieur Armand y dansent ensemble une Entrée en Pierrot, & en Perrette que le Parterre applaudit.

Le sieur Quinault, Comedien du Roi & le sieur Dangeville, de l'Académie Royale de Musique, le premier Auteur

P. vol.

de

DECEMBRE 1725. 2907

de la Musique , & le fécond compositeur  
des Ballets de cette Piece , doivent avoir  
part au triomphe du fleur le Grand , qui  
a déjà donné quantité de preuves de son  
genie fécond & Comique.

Voici quelques couplets des Diver-  
tissemens.

*Premier Divertissement de la Folie.*

Lubin jaloux & curieux ,  
Observoit sa femme en tous lieux ;  
Ennuyé de n'y rien connoître,  
Il se déguise en petit Maître :  
Il est bien-tôt heureux Amant ,  
Et se fait ce qu'il croyoit tant ,  
Ah ! que l'épreuve est sotte ,

Et plan , plan , plan ,  
Place au Regiment de la Calotte.



Mon Tuteur me fait élever ,  
Croyant pour lui me conserver ,  
Il me nourrit dans l'ignorance ,  
Mais je n'en ai pas tant qu'il pense.  
A quatorze ans , ah ! voyez donc ,  
Comme je voudrois d'un barbon !  
Je ne suis pas si sotte.

Et plan , &c.

I. vol.

G iij

Deu-

*Deuxième Divertissement.*

Clitandre est sage autant qu'on le peut être ,  
 Quand d'une Belle il feint d'être amoureux ;  
 Mais aussi-tôt qu'il est Amant heureux ,  
 Le masque tombe , on voit le petit Maître.



D'un riche habit le sot Damon se pare ,  
 Tant qu'il se tait , il en peut imposer ;  
 Mais aussi-tôt qu'il commence à jaser ,  
 Le masque tombe & le sot se declare.



Certain mari faisoit le difficile,  
 Et sur l'honneur n'entendoit pas raison:  
 Un Financier a meublé sa maison ,  
 Le masque tombe on voit l'époux docile.

*Autre Vandeville.*

Quand un Berger de bonne grace •  
 Vient me demander un baiser ,  
     Faut-il le refuser ?  
 Ah ! pour un baiser passe ;  
 Mais s'il venoit tout cy tout ça ,

Bredi breda ,

1. vol.

D'une

D'une main indiscrete,

Lever ma collerette ,

Alte-là.



Quoique l'on dise & que l'on fasse ,

Fillette peut secretement ,

Ecouter un Amant ;

Encor un autre passe ,

Mais s'il falloit tout cy tout ça ,

Bredi breda ,

Que sans en rien rabattre ,

Elle allât jusqu'à quatre ,

Alte-là.



Maman du Convent me menace ,

Si je n'attends jusqu'à quinze ans ,

Pour avoir des Amans ,

Ah ! jusqu'à quinze ans passe ;

Mais s'il falloit tout cy tout ça ,

Bredi breda ,

Attendre jusqu'à seize ,

Cela change la these ,

Alte-là.

*Troisième Divertissement.*

Je mets au bas de la requête ,

Amoureuse , honnête ,

D'un galant de bonne façon ,

Bon ;

Mais à celle que me présente ,

D'une main tremblante ,

Un vieillard froid & languissant.

Neant.

*Vandeville.*

Maris, si vous êtes jaloux ,

Et gardez vos femmes chez-vous ,

Elles s'en vangent d'ordinaire :

Si par douceur vous les menez ,

Elles vous menent par le nez ;

Comment faire ?



Si vôtre femme a peu d'appas ,

On ne vous la ravira pas ;

Mais elle ne vous plaira gueres ;

Pour peu qu'elle ait dequoi tenter ,

Vos voisins en voudront tâter :

Comment faire :

I. vol.

Un

*Un Vieillard.*

Les jeunes filles de mon temps  
S'armoient de griffes & de dents ;  
Ma foi je n'en attrapai gueres :  
Elles sont douces à present ,  
Mais moi j'ai quatre-vingt-un an ;  
Comment faire ?

*Une petite fille.*

Un galant d'un âge un peu mûr ,  
M'est choisi pour époux futur ;  
Mon enfance fait qu'il differe :  
Si je suis trop jeune à present ,  
Il sera trop vieux s'il attend ;  
Comment faire ?

*Arlequin.*

Si nous voulons parler François ,  
Nous nous trompons à chaque fois ,  
Faute de sçavoir la Grammaire ;  
Si nous parlons Italien ,  
Les trois quarts n'y comprennent rien ;  
Comment faire ?

I. vol.

G v Les

Les Comediens Italiens qui n'avoient pas pû donner plutôt des marques publiques de leur zele , à l'occasion du mariage du Roi , firent l'ouverture de leur Theatre , après leur retour de Fontainebleau , le 27. de l'autre mois , & donnerent *gratis* les Comedies de *Belphegor* , & du *Fleuve d'Oubli*. Il est inutile d'ajouter que l'assemblée fut des plus complètes.

Ils donnerent le lendemain une petite Comedie nouvelle , sous le titre des *Enfans de la Joye* , qui n'a pas eu de succès ; on en donnera un petit Extrait dans le 2. vol. de ce mois.

Les Bals qu'on donne tous les ans sur le Theatre de l'Opera ont commencé le jour de la Saint Martin , & ont continué jusqu'au premier Dimanche des Avents. On les reprendra après Noël jusqu'au Carême.

Le Mardi 4. de ce mois les Comediens François representerent , à Versailles , devant leurs Majestez le *Misanthrope* de Moliere , & pour petite Piece , la *Metamorphose amoureuse* du sieur le Grand , dans laquelle la petite D<sup>lle</sup> Dangeville joua en Crispin.

Le 11. ils y representerent la Tragedie  
1. vol. die

DECEMBRE 1725. 2913

die de *Mithridate*, de Racine, & les *Folies Amoureuses*, de Renard. La Dlle Quinault du Fresne y joua le rôle de la Folle, & la D<sup>le</sup> le Grand celui de la Suivante.

Cette dernière Actrice dont les talens ont été goûtés à la Cour, fut reçue le lendemain, par ordre de la Reine, dans la Troupe Françoisise, à demi part.

Le sieur Florent Carton Dancourt, qui avoit quitté le Theatre depuis environ 10. ans, est mort à sa terre de Courcelles-le-Roi, en Berri, âgé d'environ 65. ans. Il fut long-temps l'Orateur de la Troupe, & il s'en acquittoit très-bien, C'étoit un homme d'esprit, & de Lettres qui parloit avec beaucoup de justesse, & très-aisément. Il représentoit avec succès les rôles de Jaloux, de Financier, d'Hypocrites, & entre autres celui du Misanthrope. Il laissa au Theatre une très-grande quantité de Pièces que le Public voit encore tous les jours avec plaisir. Son stile est léger, vif, agréable, & si tous ses ouvrages ne sont pas aussi châtiez qu'on le desireroit, on peut dire que le Dialogue en est toujours admirable.



## NOUVELLES DU TEMPS.

## TURQUIE.

**O**N a appris à Constantinople vers la fin du mois d'Octobre dernier, par un Exprès dépêché par Abdula Bacha qui commande l'armée Otomane aux environs de Tauris, que le Gouverneur d'Erzerum avoit emporté d'assaut la Ville de Chense, & fait main basse sur la garnison, & sur tous les habitans, excepté les Chrétiens qui avoient imploré, & obtenu la grace & la protection du Grand Seigneur.

On a été informé par le même Exprès, que le Prince Thamas, fils du vieux Roi de Perse, s'étant avancé vers Ispahan avec son armée, dans l'esperance d'être reçu dans cette Capitale, & de monter sur le Trône, avoit été rencontré & attaqué par le P. Eschref, Sultan, qui après la mort de Miry-Mamouth, s'est fait reconnoître en qualité de Roi de Perse. On dit que la victoire s'étant entièrement déclarée en faveur de celui-cy, le Prince Thamas a été obligé de

1. vol. pren-

DECEMBRE 1725. 2915.

prendre la fuite , pour ne pas tomber entre les mains du vainqueur.

## RUSSE.

**O**N assure que la Czarine a pris la résolution d'entreprendre l'année prochaine la pêche de la Baleine , & que par ses ordres on travaille en différens Ports aux préparatifs de cette pêche.

Cette Princesse ayant appris que l'Empereur avoit nommé le Comte de Rabutin pour son Ambassadeur en cette Cour , & que ce Ministre étoit prêt à partir de Vienne , S. M. Cz. a envoyé ordre au Prince de Repnin , Gouverneur General de la Livonie , de faire rendre à cet Ambassadeur les honneurs qui lui sont dûs , aussi-tôt qu'il sera arrivé sur les terres de son Gouvernement , & de le faire défrayer sur la route.

On apprend de Varsovie que les Non-Conformistes de Pologne apprehendant les suites fâcheuses de l'animosité du peuple contre eux , ont pris le parti d'écrire en Corps au Primat du Royaume , & d'implorer sa protection , jusqu'à ce que leurs différens soient terminez.

## ALLEMAGNE.

LE Duc de Richelieu , Pair de France , Ambassadeur extraordinaire du Roi très-Chrétien , fit son entrée publique à Vienne le 7. du mois dernier. Le Comte de Brandeis , qui fait par *interim* les fonctions de Maréchal de la Cour , alla avec les carosses de l'Empereur au jardin de M. Schleger prendre cet Ambassadeur qui s'y étoit rendu dès le matin. Vers les trois heures après-midi la marche fut commencée par un Fourrier de la Cour à cheval qui précédoit les carosses à six chevaux des Chambellans de la Clef d'Or , des Conseillers d'Etat & des Ministres de l'Empereur , au nombre de 69. Le premier carosse de S. M. I. qui venoit ensuite , étoit suivi de la livrée de l'Ambassadeur , magnifiquement habillée , & de celle du Comte de Brandeis. On vit paroître ensuite le second carosse de l'Empereur , dans le fond duquel étoit le Duc de Richelieu seul , & sur le devant le Maréchal de la Cour. Les douze Heyduques de l'Ambassadeur marchaient aux portieres de ce carosse qui étoit suivi de deux Fourriers de la Cour , de l'Ecuyer , du sous-Ecuyer , & des douze Pages de l'Ambassadeur vêtus

1. vol.

de

de velours cramoisy , galonné de points d'Espagne d'argent , & ayant des vestes de drap d'argent garnies de franges. Après les Pages , douze Palefreniers à cheval conduisoient en main douze chevaux richement caparaçonnez. Ils precedoient le premier carosse de ceremonie de l'Ambassadeur qui étoit de la plus grande magnificence , & après lequel marchaient les carosses que le Nonce du Pape & l'Archevêque de Vienne avoient envoyez avec leurs Gentilshommes pour faire cortège au Duc de Richelieu. Les quatre autres carosses de cet Ambassadeur venoient ensuite , & fermoient la marche.

Le 12. de l'autre mois L. M. I. assisterent à une grande chasse dans le voisinage de Thornbach , à deux lieues de Vienne , où l'on prit 200. Sangliers.

Le 22. du même mois le Prince Electoral de Baviere & le Duc Ferdinand son frere , passèrent à Cologne en poste allant à Bonn , d'où l'on mande que l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Ratisbonne y étoient arrivez le 20.

On assure à Vienne que le General , Comte de Bonneval obtiendra dans peu sa liberté.

## ITALIE.

**L**E Prince hereditaire de Modene & la Princesse son épouse , arriverent à Venise le 6. Novembre de Borgo-Forte.

On mande de Genes qu'on avoit eu la confirmation des premiers avis reçus de la conclusion d'un traité de Paix entre l'Empereur & les Regences de Tunis & de Tripoli.

M. Cornejo , Agent du Roi d'Espagne à la Cour de Rome , a reçu ordre de Sa Majesté Catholique d'acheter toutes les maisons voisines du Palais d'Espagne . pour les abattre afin d'isoler ce Palais.

On mande de Faenza dans la Romagne , que le 4. du mois dernier on y avoit senti des secousses assez violentes de tremblement de terre qui avoit causé beaucoup d'effroi dans les environs de cette Ville.

Le 5. il y eut à Florence un grand orage , & il tomba une si grande quantité de pluie que quelques quartiers bas de la Ville en furent inondez. Vers le soir on ressentit quelques secousses de tremblement de terre qui durerent 9. à 10. minutes , qui ne causerent cependant aucun dommage , non plus qu'aux envi-

*r. vol.*

rons

rons de Bologne, où le même tremblement de terre s'est fait sentir, mais à Marali le dommage a été très-considérable, les Payfâns ayant pris le parti de se retirer en pleine campagne pour être plus en seureté.

La Congregation de l'Exâmen des Evêques & Reguliers se tint le 16. de l'autre mois à Rome, en presence du Pape. On y interrogea sur la Theologie morale le P. Paul Collia, Minime, qui a été nommé à l'Evêché de Lerine dans le Royaume de Naples.

On a appris que le tremblement de terre arrivé à Faenza, a causé beaucoup de dommage, tant dans cette Ville qu'aux environs: les secousses y ont été si violentes, qu'elles ont renversé quelques Eglises & plusieurs maisons. 20. maisons de Fontana, y compris l'Eglise Paroissiale & le College des Chanoines, ont été engloutis, sans qu'il en paroisse aucuns vestiges. Trois Eglises du Bourg de S. André, qui n'est pas éloigné, la maison du Curé de ce Bourg, le Convent & l'Eglise Paroissiale de Casola, ont été renversez.

## ESPAGNE.

**L**E Prince Dom Ferdinand ayant été reconnu en qualité de Prince des Asturies , l'Infant Dom Philippe son frere, a été nommé en sa place Grand-Prieur de la Religion de Malte dans le Royaume de Castille & de Leon, & le Roi lui a donné pour Lieutenant pendant sa minorité , le Bailly Dom Pierre Davilay-Gusman , actuellement Ambassadeur du Grand-Maître à la Cour de Madrid.

La Capitulation que le Roi a faite pour les deux Regimens que S. M. C. fait lever en Suisse , porte que les Capitaines seront obligez tous les deux ans, de faire venir des recrues pour rendre leurs Compagnies completes , & que l'accord fait avec les Suisses pour ces deux Regimens , subsistera pendant quinze années.

La Cour a nommé des Commissaires pour aller en Andalouse , prendre un état des chevaux , dont les habitans de cette Province peuvent se défaire , sans faire tort à la culture des terres , afin qu'on puisse s'en servir en cas de besoin pour remonter la Cavalerie.

On écrit de Lisbonne , qu'on y a publié depuis peu un Ecrit très-vif contre  
1. vol. le

DECEMBRE 1725. 2921

le Decret que le dernier Concile National de Rome a rendu en faveur des particuliers accusez & poursuivis par le Tribunal de l'Inquisition ; le Grand-Inquisiteur paroît l'approuver , & tous les Officiers qui dépendent de ce Tribunal , en répandent des Exemplaires.

L'Inquisition de la Ville de Grenade a célébré depuis peu deux *Auto da fé* dans l'Eglise des Religieux de la Redemption des Captifs ; dans le premier , ce Tribunal a jugé 22. personnes , dont 13. ayant abjuré le Judaïsme , ont été admis aux Instructions ordinaires qui précèdent le Baptême ; deux autres ont été condamnez à diverses penitences , pour avoir feint des revelations extraordinaires , & sept autres avoient été brûlez en effigie , pour avoir judaïsé après leur conversion. Par la Sentence prononcée dans le second *Auto-da-fé* , contre un jeune garçon Cordonnier âgé de 21. ans , avoit été condamné à 200. coups de fouet , à six ans de galeres , & à un bannissement à perpetuité , pour avoir célébré la Messe , & administré les Sacramens dans plusieurs Paroisses de la campagne.

## P A Y S - B A S .

**L**E Prince Electoral de Baviere , & le Duc Ferdinand son frere , qui arriverent *incognito* le 19. du mois dernier à Utrecht , en partirent le lendemain pour se rendre à Munich. L'Electeur de Cologne partit de Bruxelles le 20. du même mois pour retourner à Bonn ; l'Evêque de Ratisbonne son frere en partit le lendemain pour s'y rendre.

Le 25. du mois dernier , le Comte de Daun partit de Bruxelles avec la Comtesse son Epouse , pour se rendre par l'Allemagne au Duché de Milan , dont l'Empereur l'a fait Gouverneur & Capitaine General. On croit qu'il n'y restera que jusqu'à l'arrivée de l'Archiduchesse Marie-Magdelaine en Italie.

On a publié à Bruxelles la Pragmaticque Sanction , concernant l'établissement des Païs hereditaires de l'Empereur dans la ligne feminine de la Maison d'Autriche , & l'on a imprimé à la fin une explication du neuvième article du Traité de Paix conclu à Vienne entre l'Empereur & le Roi d'Espagne , qui regarde le rétablissement de leurs Sujets dans les biens qui leur avoient

1. vol.

été

DECEMBRE 1725. 2923

été confisquez pendant la dernière guerre.

On mande d'Anvers qu'il s'y étoit tenu le 4. de ce mois une Assemblée générale des Intéressés de la Compagnie des Pais-Bas, & qu'on y avoit délibéré sur plusieurs propositions, dont les principales sont, l'entreprise de la baleine & du hareng, l'établissement du commerce de la Compagnie dans les Indes Orientales, conformément aux articles qui peuvent lui être avantageux, dans le dernier Traité de commerce de navigation conclu entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, la continuation de l'établissement du Comptoir de Coblentz sur la côte de Coromandel, commencé par le Colonel de la Merveille, les magasins qu'on a proposé d'établir à Bengal & à Canton; & enfin, s'il ne conviendrait pas à la Compagnie d'employer encore cette année dans son commerce les sommes destinées à payer le dividende échû. Ces lettres ajoutent, que les Intéressés s'en étoient rapportés à la prudence des Directeurs, pour la décision de tout ce qui avoit été proposé dans l'Assemblée.

Le 16. du mois dernier, la Comtesse de Berlaumont reçût à Nivelles par un Courier de Cabinet les Patentes de l'Em-

I. vol,

pereur,

pereur , par lesquelles elle est déclarée  
Princesse de Nivelles & du S. Empire.

Le 17. les Patentes furent présentées  
au Chapitre par le Duc de Croy , &  
après la lecture , la nouvelle Princesse  
fut appelée au Chapitre par deux Cha-  
noinesses députées du Corps , où elle  
fut conduite par son Mayeur & par les  
Echevins. Le Doyen l'ayant complimen-  
tée sur sa nouvelle dignité , elle laissa  
tomber son manteau de Chanoinesse , &  
fut conduite au Chœur , où l'on enton-  
na le *Tē Deum* , qui fut continué par la  
Musique , après quoi le Batonnier la  
proclama trois fois dans l'Eglise , Prin-  
cesse de Nivelles & du Saint Empire.  
Cette Ceremonie se fit aussi dans les au-  
tres quartiers de la Ville selon la coût-  
me. La Princesse fut ensuite recondui-  
te à sa maison par les Chanoinesses &  
les Chanoines en corps , étant préce-  
dée des Echevins & de son Mayeur.  
L'après-midi , le Magistrat la compli-  
menta , & lui présenta en hommage ,  
selon l'ancienne coûtume , deux pieces  
de vin & deux grands brochets. Le soir  
on alluma des feux de joye , &c.

\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*:\*\*\*

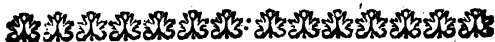
*MORTS, NAISSANCES, &c.*

**L**E Landgrave Guillaume de Hesse-Rinfels - Rottembourg , est mort à Schwalbach le 20. du mois dernier , âgé d'environ 77. ans. Il étoit ayeul de la Princesse hereditaire de Piemont , c'étoit le plus âgé des Princes de l'Empire.

M. Hopson , Ministre d'Eltham , dans le Comté de Kent en Angleterre , est mort dans la 100. année de son âge : il jouïssoit de ce Benefice depuis le temps de l'Usurpateur Cromwel.

La Princesse de Radzivil , Epouse du Comte de Flemming-Feld , Maréchal des Armées de Pologne , accoucha d'un fils , qui doit être nommé par le Roi de Pologne.

Le 24. du mois dernier , la Princesse hereditaire de Sultzbach , fille unique de l'Electeur Palatin , accoucha d'un Prince à Manheim. On écrit de Dusseldorp , que les Etats de Juliers & de Bergues ont fait un present de 15000. écus au jeune Prince nouveau né.



## F R A N C E ,

*Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.*

**L**A Commission nommée pour examiner les Requêtes des Criminels, qui s'étoient rendus dans les prisons de Fontainebleau, pour avoir part aux grâces que le Roi devoit accorder à l'occasion de son Mariage, ayant fait ses rapports le 24. du mois dernier, ces criminels, au nombre de 201. furent élargis le même jour. Ils furent conduits sur les six heures du soir dans la Cour ovale, où après avoir crié plusieurs fois Vive le Roi & la Reine, ils furent renvoyez absous.

Le 27. de l'autre mois le Roi envoya à la Duchesse d'Orleans, par le Marquis de Gandeleu, frere du Duc de Gêvres, une magnifique tabatiere d'or, dans laquelle est le Portrait de S. M.

Le Roi a permis à M. Samuel Bernard de faire ériger sa Terre de Coubert en Comté, dont il portera le nom, qui sera transmis de pere en fils.

Le Gouvernement de la Ville & Principauté de Sedan, vacant par la mort du

1. vol,

Ma-

DECEMBRE 1725. 2927

Maréchal de Medavi , a été donné au Marquis de Cognies , Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant General de ses Armées , & Colonel General des Dragons de France.

Le Roi a accordé l'agrément du Regiment Dauphin Dragons , sur la démission volontaire du Comte de Rioms , à M. Bonnier de la Moisson , Maréchal General des Logis des Camps & Armées de S. M. ci-devant Mestre de Camp de Cavalerie , fils de M. Bonnier , Tresorier General des Etats de Languedoc.

Le 28. du mois dernier , le Roi accompagné de la Reine , partit de Fontainebleau , pour venir à Petit-Bourg chez le Duc d'Antin , où leurs Majestez ont resté jusqu'au Samedi premier de ce mois , qu'elles en partirent pour Versailles , où elles arriverent le soir après neuf heures. Le Roi & la Reine monterent au Château par l'Escalier de marbre , & traverserent le grand Appartement & la grande Galletie illuminez.

La Comtesse de Toulouse est relevée de couches , & se porte très-bien , le fils dont elle est accouchée porte le nom de Duc de Penthièvre.

Deux grandes chasses dans la forêt de Senart ont agréablement occupé le Roi , pendant le séjour que la Cour a

1. vol.

H fait

fait à Petit-Bourg. Tout s'est passé dans cette superbe maison avec une magnificence & un ordre admirable. La Duchesse de Bourbon, Mademoiselle de Charollois, Mademoiselle de Clermont & Mademoiselle de la Roche-sur Yon, ont toujours mangé à la table de Leurs Majestez, qui a été servie par le Maître-d'Hôtel de quartier, & par les Gentilshommes Servans. Outre la table du Duc de Bourbon, il y en avoit une de vingt couverts de Mademoiselle de Clermont, à laquelle les Dames du Palais & de la suite, avec les Seigneurs de la Cour, mangerent, sans compter celles que le Duc d'Autin fit servir.

Le 2. de ce mois, premier Dimanche de l'Avent, le Roi & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi Leurs Majestez assistèrent à la Prédication de l'Abbé de la Pause.

Le 8. Fête de la Conception de la Vierge, le Roi entendit la Messe chantée par la Musique, & l'après-midi le Sermon du même Prédicateur. Le même jour, la Reine accompagnée des Dames de sa Cour, alla à la Maison Royale de S. Cyr. S. M. y entendit la Messe, & communia par les mains de l'ancien

Evêque

Evêque

D É C E M B R E 1725. 2929

Evêque de Frejus, son Grand-Aumônier. La Reine y passa la journée, & elle y assista à tout l'Office.

Le Roi a donné à la Dame de Mornay-Montchevreuil l'Abbaye du Parc-aux-Dames, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Senlis, vacante par la démission volontaire de la Dame le Pelletier. L'Evêché de Grenoble à l'Abbé Caulet, Aumônier de S. M. L'Abbaye de Billon, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Besançon, à l'Abbé de Marnesia, & celle de S. Laurent de Bourges, à la Dame d'Angennes.

Le 11. de ce mois, on chanta dans l'Eglise de la Paroisse de Versailles un *Te Deum* à l'occasion du Mariage du Roi. La Reine y assista ainsi qu'au Salut. Le soir il y eut des feux & des illuminations dans toutes les rues de la Ville.

La nuit du 4. au 5. du mois de Novembre, environ une heure après minuit, le feu prit dans la maison d'un Droguiste, nommé Gulpin, située à la porte Chapeliere d'Angers, & fut si vif, que la maison fut entierement consumée en trois heures de temps.

Le feu se communiqua aussi tôt à deux maisons voisines, & la flamme fut si forte, qu'elle mit en feu deux maisons situées vis-à-vis de l'autre côté de la rue.

Il y avoit lieu de craindre un incen-

1. vol.

H ij die

die semblable à celui de Rennes , parce que ce quartier , qui est le centre de la Ville est presque tout occupé par des Droguistes , Aubergistes , Marchands de Beurre , de Chandelle , d'Eau-de-vie & de poudre ; les maisons y sont de bois , & les rues fort étroites.

Le feu a été pendant deux jours dans la cave , & l'eau qu'on y jettoit faisoit surnager les huiles enflammées sans les éteindre ; on étouffa le feu par les terres dont on la remplit.

Il y avoit quatre personnes dans cette maison , dont trois perirent ; le mari se sauva en chemise au travers des flammes ; La servante se jeta par une fenêtre & se tua. La femme n'ayant pas voulu se sauver sans emporter un enfant qu'elle avoit au berceau , fut écrasée dans sa boutique par le plancher qui tomba sur elle ; on la retira le lendemain presque toute brûlée , & on remarqua que le bras sur lequel elle portoit son enfant , n'étoit point endommagé.

On rend ce témoignage au sieur Desmasures , Procureur du Roi , de la Prevôté & Police d'Angers , que c'est à ses soins , à sa vigilance & aux bons ordres qu'il donna , qu'on est redevable de la conservation d'une partie considérable de la Ville : il obligea les Charpentiers

DECEMBRE 1725. 2931

& les Couvreur de venir travailler à jeter à bas la maison qu'on ne pouvoit sauver, & garantir les autres ; il fit même venir des Bateliers , qui avec un mats de bateau ébranlerent , & firent enfin tomber le principal pilier qui soutenoit la maison. C'est le troisième incendie où ce jeune Magistrat a fait paroître son activité & sa prudence depuis deux ans , qu'il est reçu dans cette Charge.

Le Lundi 26. Novembre les ouvertures des grandes Audiances du Parlement se firent. M. Gilbert de Voisins , Premier Avocat General , y adressa aux Avocats un Discours également éloquent & solide sur la vertu. Il fit voir qu'elle devoit être la base de toutes leurs actions & de toutes leurs démarches , qu'elle étoit la source de la véritable gloire à laquelle ils aspiroient ; que sans elle leurs plus grands talens ne servoient qu'à les faire redouter davantage , & les lumieres , qu'un travail assidu leur avoit acquises , n'en étoient que plus dangereuses ; enfin , que la vertu pouvoit seule donner la perfection à une reputation brillante , qui seroit bien-tôt ternie malgré le sçavoir le plus profond & la plus vive éloquence de l'Avocat , si les qualitez du cœur ne lui attiroient la con-

1. vol.

H iij fiance

fiance , que le Public n'accorde jamais qu'à la vertu. De l'éloge general de la vertu il passa aux éloges particuliers de Mrs du Cornet , Vezin , Macé & le Gendre , celebres Avocats , morts dans le cours du dernier Parlement ; & après les avoir caractérisés par des traits convenables à chacun d'eux , il dit que quelle que fust l'étendue de leurs connoissances , ils s'étoient tous rendus encore plus recommandables par leur vertu , qui leur avoit érigé un Tribunal domestique , où ils étoient les premiers Juges de la fortune de leurs Concitoyens. Il finit d'une maniere pathétique , en représentant qu'il n'y avoit point de récompenses , point d'honneurs auxquels la vertu ne dût prétendre , que nous en avions devant les yeux un exemple bien memorable dans le grand événement , qui l'avoit placée sur le premier Trône du monde.

Monsieur le Premier President fit aussi un très beau Discours sur la probité , que l'Avocat , dit-il , doit regarder comme sa qualité principale. Il montra qu'elle seule pouvoit être un sur guide pour fournir une carrière où la science & la beauté du genie perdent tout leur lustre , si elles ne sont accompagnées de la droiture du cœur , & que sans cela le Public se retracte bien-tôt des applaudissemens

*1. vol.*

que

DECEMBRE. 1725. 2933

que les premiers succès de l'Avocat lui ont surpris. Il fit voir que les quatre Avocats , dont on regrettoit la perte , s'étoient distinguez par cette probité & cette droiture , autant que par les grands talens de leur esprit , & particulièrement, dit-il , en parlant de M. du Cornet , ce vieillard respectable , qui jusques dans l'âge le plus avancé ne s'est jamais démenti de l'austère vertu qui l'a toujours caractérisé , & qui jointe à des lumieres sans bornes , & à une experience consommée , lui a attiré avec justice jusqu'au dernier moment de sa vie , la confiance des plus illustres familles , & l'admiration même des premiers Magistrats.

Le Mercredi 28. du même mois , toutes les Chambres du Parlement s'assemblerent pour les Mercuriales. M. le Procureur General , qui a été indisposé une grande partie de l'Automne , n'ayant pas été en état de les faire , M. l'Avocat General Gilbert de Voisins s'en étoit chargé , & s'en acquitta par un Discours qu'il fit sur l'amour de la Patrie , à laquelle il dit , que le Magistrat devoit être entierement dévoué , & devoit même sacrifier ses amis & sa propre famille , & generalement tout ce qu'il avoit de plus précieux. Il y fit entrer en peu de mots l'éloge de défunt M. le President d'Ali-

1. vol.

H iij gre,

## 2934 MERCURE DE FRANCE:

gre , mort au mois de Juin dernier , & celui de M. son fils , qui remplit aujourd'hui sa place.

Ces éloges furent repris avec un peu plus d'étendue dans le Discours que M. le Premier Président prononça ensuite sur l'égalité de l'ame dans le Magistrat.

Après les Mercuriales, M. le Premier Président rendit compte à la Compagnie de ce qui s'étoit passé au mois de Septembre dernier , lors de la députation du Parlement pour complimenter le Roi & la Reine sur leur Mariage. Il en lut le procès verbal , ainsi que les complimens qu'il avoit prononcez à la tête des Députés , pour être le tout inseré dans les Registres de la Cour.

On mande de Semeur , Capitale de l'Auxois , en Bourgogne , que le 18. Novembre le Marquis de Massol de Colonge , donna à l'occasion du mariage du Roi une fête superbe , où il fit paroître le bon goût qui lui est naturel , & la magnificence qui lui est ordinaire. Dès le commencement de la nuit toutes les croisées de sa maison , qui est une des plus grandes & des mieux situées de la Ville , furent illuminées d'un nombre prodigieux de lampions , très-bien disposez , & qui faisoient un spectacle très-agréable ; cette illumination fit briller les armes du Roi

& de la Reine, & grand nombre d'Em-  
 blêmes, de Devises & d'Inscriptions à  
 l'honneur de leurs Majestez, en même  
 temps plusieurs pieces d'Artillerie qui  
 étoient placées sur une tour de la maison  
 fort élevée, annoncerent le sujet de cette  
 auguste fête. Dès que le peuple fut assem-  
 blé, il vit avec joye couler une fontaine  
 de vin, aux deux côtez de laquelle étoient  
 placez des Tambours, des Haut-bois, &  
 autres instrumens très-propres à diver-  
 tir, & à exciter à la danse; au moment  
 même on entendit sur le grand escalier  
 une agréable simphonie destinée à réjouir  
 toutes les personnes qui occupoient la  
 salle & les appartemens; vers les huit  
 heures on fit une seconde décharge de  
 canons, & aussi-tôt toute la façade de la  
 maison parut de nouveau illuminée par  
 un très-beau feu d'artifice; les soleils de  
 feu, les rouës enflammées, les dragons,  
 les fusées volantes, d'une beauté extraor-  
 dinaire, tout fut mis en usage pour ren-  
 dre la fête celebre, & tout fut parfaite-  
 ment bien executé. Le Marquis de Mas-  
 sol donna ensuite un souper splendide,  
 auquel il avoit invité trente-cinq per-  
 sonnes des plus distinguées de la Ville &  
 des environs, & au commencement du  
 troisième service, s'étant levé & décou-  
 vert, il invita toute la compagnie, le verre

à la main à boire la santé du Roi & de la Reine, ce que tous les conviez executerent aussi deboutés & découverts, & avec de grandes démonstrations de joye; en même temps on entendit de nouvelles salves d'artillerie, auxquelles le peuple répondit par des cris redoublez de vive le Roi, vive la Reine. Le souper fut suivi d'un grand bal qui dura tout le reste de la nuit.

Le 8. de ce mois, Fête de la Conception de la Vierge, on donna le concert de Musique spirituelle au Château des Thuilleries, on y chanta le *Cantate Domino*, Motet de M. de la Lande, Surintendant de la Musique du Roi, on joüa après deux Sonnettes qui furent exécutées avec beaucoup de vivacité par les deux excellens Maîtres dont nous avons déjà parlé, & le concert fut terminé par un nouveau Motet du même M. de la Lande, *Lauda Jerusalem Dominum*, qui fut très-applaudi.

Le 16. de ce mois les Députés des Etats d'Artois eurent audience du Roi, ayant été présentés par le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, Gouverneur de la Province, & par le Marquis de Breteuil, Secrétaire d'Etat. Ils furent conduits en la manière accoutumée par le Marquis de Dreux;

1. vol.

Grand-

DECEMBRE 1725. 2937

Grand-Maître des Ceremonies, & par M. des Granges, Maître des Ceremonies. La députation étoit composée de l'Abbé d'Auchy, pour le Clergé, du Marquis de Bethune d'Hesdigneul, pour la Noblesse, & de M. Guerard, Avocat & Echevin de la Ville d'Atras, pour le Tiers Etat.

Le 18. M. Guëda, Envoyé Extraordinaire du Roi de Suede, eut sa premiere audience du Roi & de la Reine, étant conduit par le Chevalier de Saintot, Introducteur des Ambassadeurs, qui étoit allé le prendre à Paris dans les carrosses de L. M. Il eut aussi audience de Madame la Duchesse d'Orleans; & après avoir été traité par les Officiers du Roi, il fut reconduit à Paris dans les mêmes carosses.

\*\*\*\*\*

MORTS, MARIAGES,  
& Naissances.

**J**Erôme Bignon, Conseiller d'Etat ordinaire, & ancien Prevôt des Marchands, mourut à Paris le 5. de ce mois, dans la 68. année de son âge.

Charlotte de Bautru-Nogent, veuve du Prince de Montauban, mort le 24.

1. vol.

H vj Octo-

## 2938 MERCURE DE FRANCE.

Octobre 1724. mourut à Paris le 10. de ce mois, âgée de 84. ans. Elle avoit épousé en premières nôtces Nicolas d'Argouges, Marquis de Rannes.

Michel le Pelletier de Souzi, Doyen du Conseil, cy-devant Conseiller au Conseil de Regence, & au Conseil Royal des Finances, mourut le même jour, dans la 85. année de son âge.

M. Gascon, connu sous le nom du Poëte sans fard, est mort depuis peu dans un âge avancé, dans son Prieuré qu'il avoit à 6. lieües de Paris.

Louis-Nicolas le Tellier, Marquis de Souvré, Chevalier des ordres du Roi, Maître de la Garderobe de S. M. & Lieutenant General des Provinces de Bearn, & Royaume de Navarre, mourut a Versailles le 10. de ce mois, dans la 59. année de son âge.

Aymar-Louis, Marquis de Sailly, Lieutenant General des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, & Gouverneur de S. Venant, mourut le 11. de ce mois.

Jean-Emanuel, Marquis de Noailles, Mestre de Camp de Cavalerie, & Lieutenant General de la Province de Guyenne, mourut le 16. de ce mois en la 34. année de son âge.

Le 8. Novembre Dame Marie-Louïse

1. vol

se

DECEMBRE 1725. 2939

se-Elisabeth Hennequin , épouse de Joseph Trudaine , Chevalier Seigneur d'Oisy , Riancourt , &c. Brigadier des armées du Roi , Capitaine Lieutenant des Gendarmes de Bretagne , Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis , & Inspecteur General de la Gendarmerie , accoucha d'une fille qui fut nommée Marie-Elisabeth.

La Marquise de Bezons , belle-fille du Maréchal de ce nom , accoucha d'un fils sur la fin de l'autre mois.

Dame Marie de Sacres de l'Aigle , épouse de Parfait de Prunelé , Chevalier , &c. accoucha d'une fille le 3. de ce mois , qui fut tenue sur les fonts , & nommée Louïse-Françoise-Leontine , par François-Joachim-Bernard Potier , Duc de Gesvres , Pair de France , Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi , Brigadier de ses armées , Gouverneur de Paris , & par Dame Louïse - Charlotte de Foix , épouse d'honoré Comte de Sebran & de Forcalquier , Grand Senéchal de Toulon. Premier Chambellan de S. A. R. feu M. le Duc d'Orleans.

Dame Marie-Anne-Thérèse de Ferrière de Saulvebeuf , épouse de Charles Chevalier , Marquis de Vassan , Premier Baron du Limousin , à cause de la Baronnie de Pierre Buffiers , Marquis de Saulvebeuf ,  
1. vol.

2940 **MERCURE DE FRANCE.**  
vebeuf, Seigneur de Chernac, la Tournelle, &c. Brigadier des Armées du Roi, accoucha d'une fille qui fut tenuë sur les fonts le 4. & nommée Marie-Geneviève par Jean-Angelique de Ferriere, Chevalier, Comte de Saulvebeuf, Grand Sénéchal d'Auvergne, Seigneur de Lobrant, du Modin, &c. & par Dame Marie-Magdelaine de Vassan, veuve de M... Chevalier, Marquis de Courtalvert, Pezé, &c.

Le 9. du même mois Anne-Esperance, fille de Germain-Louïs Chauvelin, Chevalier, President du Parlement de Paris, & de Dame Anne Cahouët de Beauvais, fut baptisée & nommée par M. Louïs Chauvelin, Avocat du Roi au Châtelet, & par Dame Esperance Fontaine de Megrigny, épouse de M. Charles-Hubert de Megrigny, Conseiller au Parlement, ses Parain & Maraine.

M. de Monconseil, Mestre de Camp du Regiment d'Infanterie de Monconseil, ayant l'agrément du Roi pour la Charge d'Introducteur des Ambassadeurs & Princes Etrangers près Sa Majesté, a épousé le 20. de ce mois Mademoiselle de Curzay, à qui le Roi Stanislas après la signature du Contrat a envoyé un Brevet de Dame-d'Honneur de la Reine, son épouse.

1. vol.

EDITS,



EDITS, DECLARATIONS,

ARRESTS, &c.

**A**RREST du 12. Juin , qui prescrit les délais pour faire les Tiercemens & Doublemens sur les Adjudications des Domaines , qui se font en execution de l'Arrest du Conseil du 13. Mai 1724.

**ARREST** du 13. Juin , par lequel le Roi ordonne , que pendant ses absences de Versailles , & la durée de son séjour ailleurs qu'à Meudon & Marly , les Loyers des Maisons de la Ville de Versailles seront diminuez de la moitié du prix porté par les Baux passez devant Notaires , ou sous Seing privé , par proportion dudit temps. Veut Sa Majesté , qu'en payant par les Locataires la moitié du Loyer du temps desdites absences de la Cour , ils demeurent quitres du surplus envers les propriétaires , &c.

**ORDONNANCE** du Roi du 17. Juin , qui fixe le prix qui sera payé pour les Chevaux de Postes , servant aux Chaises à deux personnes , aux Chaises à une personne seule , aux Berlinnes , aux Courriers allant en guide , & aux Courriers du Cabinet.

**ARREST** du 26. Juin , qui nomme des Commissaires pour la liquidation de la Finance des Offices supprimez de Receveurs generaux & Controллеurs generaux des Domaines & Bois de Sa Majesté.

*1. vol.*

**ARREST**

## 2942. MERCURE DE FRANCE.

**ARREST** du même jour , qui nomme des Commissaires pour la liquidation de la Finance des Offices supprimez de Tresoriers , Receveurs , Paieurs , Argentiers , Massards , Contrôleurs , Verificateurs des Deniers d'Oùtroys & Patrimoniaux des Villes & Communautez du Roiaume.

**ARREST** du 1. Juillet , qui regle la maniere en laquelle sera fait le Recouvrement du droit de confirmation à cause de l'avenement du Roi à la Couronne , & celui de la finance qui doit provenir de la vente des Maîtrises créées par Edit du mois de Juin 1725. & qui subroge Jean Grillau à Martin Girard pour faire le recouvrement de ce qui reste à vendre des Maîtrises créées & établies par Edit du mois de Novembre 1722.

**ARREST** du même jour , qui commet Gabriel Nicolas Bourrée , pour faire la Regie & Recouvrement de la Finance qui doit provenir de la vente des Offices de Receveurs & Contrôleurs Generaux des Domaines & Bois , des Receveurs particuliers des Bois , de l'alienation & de l'attribution d'un sol pour l. aux Avocats & Procureurs du Roi des Bureaux des Finances & Chambres des Comptes où il n'y a point de Bureau des Finances , & qui connoissent de ses Domaines ; ensemble des Offices de Receveurs & Contrôleurs des Oûtrois , & Receveurs des deniers Patrimoniaux , créés par Edits du mois de Juin 1725. Et permet audit Bourrée de commettre à l'exercice desdits Offices.

**ARREST** du 2. Juillet , qui ordonne que les Acquereurs des Offices de Receveurs &  
1. vol. Con-

DECEMBRE 1725. 2943

Contrôleurs des Octrois créés par Edit du mois de Juin dernier, entreront en exercice, & jouiront des droits & privileges aussi tôt après l'acquisition qui en sera faite; & que les Commis qui seront établis en attendant la vente, jouiront des Taxations, Droits, Privileges, & Emolumens, conformément aux Articles II. & X. de l'Edit du mois de Juin dernier.

LETTRES PATENTES pour la construction d'un Pont sur la Riviere de Seine, aux environs de la rue de Bourgogne, en point de vûe du Pont Tournant du Jardin des Thuilleries. Données à Chantilly le 3. Juillet 1725. par lesquelles Sa Majesté ordonne ce qui suit. Nous ordonnons par ces Presentes, signées de notre main, que conformément au Plan, Profil & Devis ci-attachez sous le contre-scel de notre Chancellerie, les Prevôt des Marchands & Echevins de notre bonne Ville de Paris feront construire, aux dépens de ladite Ville, un Pont de Bois sur la Riviere de Seine, aux environs de la rue de Bourgogne, nouveau Quartier de Saint Germain, en point de vûe du Pont Tournant de l'entrée du Jardin des Thuilleries, pour la communication dudit Quartier à ceux de Saint Honoré, de la Ville-l'Evêque & du Roule, avec une Machine pour élever de l'Eau, & en fournir aux Fontaines publiques par Nous ordonnées: le tout suivant les alignemens qui en seront donnez par le Maître General des Bâtimens de ladite Ville, en pretence desdits sieurs Prevôt des Marchands & Echevins. Et pour donner moyen ausdits Prevôt des Marchands & Echevins de subvenir à la dépense necessaire pour ladite construction, leur permettons

x. vol. d'enc.

## 2944 MERCURE DE FRANCE.

d'emprunter à constitution de rente jusqu'à concurrence de la somme de cinq cens mille livres , pour être employée à la construction desdits Pont & Machine hydraulique , & petit Bâtiment en Pavillon pour ladite Machine ; ainsi qu'aux autres parties d'ouvrages qu'ils trouveront nécessaires pour les abords dudit Pont ; & d'obliger , affecter & hypothéquer au paiement desdites Rentes tous les biens & revenus de la Ville. Ordonnons qu'il sera payé pour le passage sous ledit Pont de chacun Bateau chargé , en remontant la Riviere , douze sols six deniers par courbe de Chevaux pour le droit , tant du Maître dudit Pont , qui y sera établi par lesdits Prevôt des Marchands & Echevins , que de ses Aydes : ainsi & de la même maniere que ledit droit paye au Pont-Royal.

**LETTRES PATENTES** sur Arrest , du 17. Juillet , qui moderent à trois livres deux sols trois deniers par quintal les droits d'Entrées des cinq grosses Fermes sur les Sucres raffinez dans les Provinces réputées étrangères.

**ARREST** du 28. Juillet , qui ordonne que les Commandemens , Exploits , Saïssies , Executions , & autres Actes concernant la levée & perception du Cinquantième Denier , en execution de la Declaration du 5. Juin 1725. seront faits sur papier non timbré , & déchargés du Contrôle.

**DECLARATION** du Roi , du 30. Juillet , qui proroge jusqu'au premier Septembre 1726. l'attribution donnée aux Jurisdic-tions-Consu-laires,

1. vol.

DECEMBRE 1725. 2945

laïres, pour connoître de toutes les Faillites & Banqueroutes.

ARREST du 12. Aoust, pour l'ouverture de l'Annuel pour l'année 1726. laquelle se fera le 1. Novembre 1725. & continuera jusqu'au dernier Decembre suivant inclusivement, &c.

ARREST du 24. Aoust, qui décharge jusqu'au premier Janvier prochain, du payement des droits de Peages, Travers, Passages & tous autres, les Bleds, Farines, & toutes especes de Grains qui seront conduits dans la Ville de Paris.

ARREST du Conseil d'Etat du Roi, du 25. Aoust, qui nomme des Commissaires au sujet des contestations entre le Clergé de France & l'Ordre de Malthe, tant sur l'exercice de la Jurisdiction Ecclesiastique, que sur l'exemption prétendue par ledit Ordre, comme aussi pour juger les contestations à l'occasion de l'exemption prétendue par quelques Abbayes & Monasteres.

ARREST de la Cour de Parlement, du 27. Aoust, concernant les alimens des Prisonniers détenus pour dettes. Par lequel la Cour ordonne que par provision, & jusqu'à ce que par elle il en ait été autrement ordonné, il sera payé, à commencer du jour du present Arrest, aux Prisonniers détenus pour dettes civiles en cette Ville de Paris, sept sols par jour pour leurs alimens, & que les Creanciers seront tenus, d'en consigner un mois, & par avance, conformément aux Ordonnances, Edits, Declarations, &c.

1. vol.

ARREST

## 1946 MERCURE DE FRANCE.

**ARREST** du même jour , qui proroge jusqu'au premier Decembre prochain , le terme fixé par celui du 27. Fevrier dernier pour faire proceder à la Liquidation des Offices & droits supprimez ; & jusqu'au premier Janvier de l'année prochaine 1726. pour en recevoir le remboursement. Et qui ordonne que jusqu'au dit jour premier Janvier 1726. il sera délivré par les Gardes du Trésor Royal , pour valeur desdits remboursemens , des quittances portant interest au denier cinquante , ou des assignations sur les Rentes perpetuelles au denier cinquante sur les Tailles , créées par Edit du mois d'Aoust 1720. au choix des Propriétaires desdits Offices & droits supprimez ; passé lequel temps ils demeureront déchûs de toutes prétentions.

**ARREST** du même jour , qui proroge jusqu'au premier Octobre 1725. le délai accordé aux Gens d'affaires , pour recevoir le remboursement de leurs avances.

**ARREST** du 28. Aoust , qui ordonne que par les sieurs Commissaires du Conseil députez pour la Liquidation des Offices des Greniers à Sel supprimez par l'Edit du mois de Decembre 1716. il sera procédé à celle des Offices de Presidens , réunis ausdits Greniers à Sel en execution de la Declaration du 8. Mai 1691. nonobstant ce qui est porté par la Declaration du 24. Aoust 1720.

**EDIT** du Roi , donné à Fontainebleau au mois de Septembre , enregistré en Parlement le 7. portant permission de faire une Navigation en Picardie par les Rivières de Somme & d'Oise.

1. vol.

DECEMBRE. 1725. 2947

d'Oise, & Canal de communication desdites  
deux Rivières.

ARREST de la Cour de Parlement, portant Reglement pour la Police & la sureté de la Ville de Paris, du 7. Septembre 1725. par lequel il est ordonné que les Ordonnances, Edits, Declarations du Roi, Arrest & Reglement de la Cour au sujet de la seureté de la Ville de Paris, & le Guet qu'on y doit faire, seront executées selon leur forme & teneur, & notamment l'Arrest du 19. Fevrier 1691. &c.

ARREST du 11. Septembre, qui fait défenses de recevoir aucuns Maîtres, qu'au préalable les Lettres de Maîtrises créées par les Edits des mois de Novembre 1722. & Juin 1725. n'ayent été remplies, & les pourvûs d'icelles reçûs & mis en possession, sous les peines y portées.

ARREST du 11. Septembre, qui remet l'ouverture des petites Foires de Guibray, pour la presente année, au premier & au 15. Octobre prochain, qui avoient coutume de s'ouvrir au 15. & 30. Septembre de chaque année.

DECLARATION du Roi, pour l'emprunt d'un million à faire par la Ville de Paris, pour employer en achat de Bleds. Donnée à Fontainebleau le 14. Septembre 1725. Registrée en Parlement le 20. Septembre.

ARREST de la Cour des Aydes, du 20. Septembre, qui ordonne qu'en attendant l'enregistrement des Lettres Patentes sur le Résul-

1. vol.

121

## 2948 MERCURE DE FRANCE.

est du cinq Juin 1725. qui continuë la Régie des Fermes, sous le nom de Charles Cordier, pendant trois années, qui commenceront pour les Gabelles, cinq grosses Fermes, Aydes, Papier & Parchemin timbrez des Provinces où les Aydes ont cours, au premier Octobre prochain; & pour les Domaines de France, Domaine & Barrage de la Ville de Paris, & Domaine d'Occident, au premier Janvier 1726. ledit Cordier entrera en possession, & jouïra des droits dépendans desdites Fermes: & dispense les Commis & Employez qui ont prêté serment, & qui sont actuellement en place, de prêter nouveau serment.

**ORDONNANCE** du 22. Septembre, qui enjoint aux Boulangers de garnir suffisamment de Pain leurs Maisons, Ouvroirs, Fenêtres, & Places dans les Halles & Marchez, à peine de trois mille livres d'amende. privation de Maîtrise & de punition corporelle.

**ARREST** du 28. Septembre, qui proroge pour un an, à commencer du premier Octobre de la presente année, la moderation des droits d'entrée sur le Charbon de terre venant d'Angleterre, Ecosse & Irlande, ordonnée par l'Arrest du 12. Septembre de l'année dernière.

**ARREST** du même jour, qui proroge pour un an, à commencer du premier Octobre de la presente année, la moderation des droits d'entrée tant sur les Beurres & Fromages venans des Pays Etrangers, que sur ceux du crû du Royaume.

**ARREST** du 2. Octobre, qui ordonne  
1. vol. qu'en

qu'en attendant l'expédition des Rolles qui doivent être arrêtez pour la levée du Cinquantième du revenu des Maisons des Villes & Fauxbourgs du Royaume, & pour celles de la Campagne, il sera par les Sieurs Intendans arrêté des états des sommes qui sont dûes pour ledit Cinquantième, sur les declarations qui leur ont été ou seront fournies par les propriétaires desdites Maisons.

**ARREST** du même jour, portant que tous Fermiers, Locataires à temps ou à vie, & tous autres tenans ou exploitans des biens de quelque nature que ce soit, dont le revenu sera dans le cas de la levée du Cinquantième en argent, seront tenus en leurs propres & & privez noms, de payer par préférence à tous Creanciers, Doüaires & autres dettes privilégiées, entre les mains de ceux qui seront préposez à cet effet, les sommes pour lesquelles lesdits biens seront compris dans les états ou Rolles qui en seront arrêtez; nonobstant toutes saisies & arrêts faits ou à faire; Et qu'en rapportant par lesdits Fermiers, Locataires ou autres, les quittances de ce qu'ils auront payé pour ledit Cinquantième en l'acquit des propriétaires, ils en demeurent bien & valablement quittes & déchargés.

**ARREST** du même jour, qui ordonne que les oppositions ou autres contestations qui pourroient naître au sujet de la levée du Cinquantième, seront portées pardevant les Sieurs Intendans, & jugées par eux pendant le temps & espace de deux années.

**ARREST** du même jour, Qui ordonne  
1. vol, qu'en

qu'en attendant l'expédition des Rolles qui doivent être arrêtez au Conseil pour la levée du Cinquantième du revenu des Maisons de la Ville & des Fauxbourgs de Paris, il sera arrêté par le Sieur Prevost des Marchands, des états des sommes qui sont dûes pour ledit Cinquantième, sur les declarations qui lui ont été & seront fournies par les propriétaires desdites Maisons.

**ARREST** du 23. Octobre, qui ordonne qu'il sera procédé par les Commis & Préposés de Martin Girard, aux Inventaires & Marques des Vins, six semaines après les Vendanges, à compter du jour de l'ouverture d'icelles, tant dans les Villes d'Auxerre & Bar-sur-Seine, que dans les autres Villes & lieux des deux Contez.

**ARREST** du 23. Octobre, portant prorogation pendant un an, de la permission ci-devant accordée aux Negocians François qui font le commerce des Isles Françaises de l'Amérique, de faire venir des Pays Etrangers des Lards, Beurres, Suifs, Chandelles & Saucons salez, sans payer aucuns Droits.

**ARREST** du 6. Novembre, qui ordonne, que les Droits auxquels les Dentelles venant du Puy & du Havre sont assujetties dans les Provinces de Lyonnois, Provence, Dauphiné, & Languedoc, seront acquittez à l'avenir au net, de la même maniere qu'il se pratique à l'égard des Marchandises d'Or, d'Argent ou de Soye.

**ARREST** du 13. Novembre, par lequel  
 S. M. ordonne que l'Ecrit imprimé sous le  
 1. vol. tre

DECEMBRE. 1725. 2951

tre de Lettre circulaire de M. l'Evêque de Montpellier aux Evêques de France, sera & demeurera supprimé, comme contraire aux décisions de l'Eglise & aux Loix de l'Etat; & en consequence, que tous les exemplaires qui en ont été distribuez dans le public, seront incessamment rapportez; Sçavoir, dans la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris entre les mains du Sieur Lieutenant General de Police, & dans les Provinces, aux Greffes des Sieurs Intendants & Commissaires départis, pour être par eux supprimez & lacerez.

ARREST du même jour, concernant la Signature des Marques en parchemin à attacher au chef & à la queue de chaque piece de Mouffeline & Toile de Coton blanche, provenant du commerce de la Compagnie des Indes, par lequel S. M. commet les Sieurs Dujoncheray, Dubois, & Pinson de Sainte Catherine pour signer lesdites Marques, &c.

DECLARATION du Roi, portant reduction des Pensions. Donnée à Fontainebleau le 20. Novembre 1725. Registrée en la Chambre des Comptes le 13. Decembre suivant. Par laquelle S. M. ordonne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Que les Pensions personnelles & les gratifications ordinaires accordées par le feu Roi nôtre Bisayeul, & celles que nous avons accordées pendant nôtre minorité, que Nous jugerons à propos de conserver, soient & demeurent reduites; Sçavoir, celles de Dix mille livres & au-dessus, aux trois cinquièmes; celles de Six mille livres jusqu'à Dix mille livres, aux deux tiers; celles de Trois mille livres jusqu'à Six mille livres, aux trois

I. vol. I quarts

## 2952 MERCURE DE FRANCE.

quarts ; celles de Mille livres jusqu'à Trois mille livres , aux quatre cinquièmes ; & celles au-dessus de Six cens livres jusqu'à Mille livres , aux cinq sixièmes ; Ensorte néanmoins que lorsque par la réduction ci dessus marquée les parties excéderont la dizaine de livres , ledit excédent sera retranché : Et à l'égard des Pensions de Six cens livres & au-dessous , comme elles ont été accordées la plupart à des Officiers de nos Troupes , ou à d'autres qui auroient peine à se passer de ce secours , elles seront & demeureront exceptées dudit retranchement.

### II.

N'entendons comprendre dans les réductions ordonnées par l'Article précédent , les Pensions de l'Ordre de S. Louis , ni pareillement celles qui avoient été attribuées dès le Règne du feu Roi , aux Charges & Emplois Militaires , par forme d'appointemens ou de supplément de solde , & qui sont attachées à la place & non à la personne , ni pareillement les Pensions qui font partie des appointemens & attributions des Charges de notre Maison , & de plusieurs Officiers de nos Cours.

### III.

Voulons que conformément à ce qui étoit porté par l'Edit du mois d'Aoust 1717. sur lesdites Pensions & gratifications ordinaires , sur le pied auquel elles sont réduites par notre présente Declaration , comme aussi sur celles des Princes & Princesses de notre Sang , il soit retenu un cinquième au lieu du Dixième , & ce tant pour ce qui est dû du passé que pour l'avenir. N'entendons néanmoins comprendre dans la présente disposition les Pensions de Six cens livres & au-dessous , à quelques personnes qu'elles aient été accor-

2. vol.

dées

DECEMBRE 1725. 2953

dées, même celles de Mille livres & au-dessous accordées aux Officiers de nos Troupes, ni pareillement les Pensions qui étoient attribuées dès le Regne du feu Roi, aux charges & aux emplois, & qui tiennent lieu de gages, ou d'appointemens, à quelque somme qu'elles montent, sur toutes lesquelles Pensions il sera seulement retenu le Dixième en la maniere accoutumée.

I V.

Et comme les Pensions, sur le pied qu'elles sont réduites par la présente Declaration, forment une charge encore trop considérable pour l'Etat, pour ne pas employer tous les moyens convenables pour la diminuer successivement autant qu'il nous sera possible: Nous voulons & ordonnons, qu'au cas que ceux qui auront desdites Pensions & gratifications, obtiennent de Nous dans la suite quelques autres emplois ou établissemens, lesdites Pensions demeureront éteintes & supprimées pour l'année qui suivra immédiatement celle de leur nomination ausdits emplois; Et Nous n'accorderons de nouvelles Pensions, que dans les cas que Nous jugerons absolument nécessaires, jusqu'à ce que par le décès des Pensionnaires, ou par leur nomination à d'autres emplois, la totalité desdites Pensions soit réduite à un pied proportionné à ce que Nous en pouvons facilement payer, sans rien déranger aux dépenses ordinaires de nôtre Etat.

V.

Et comme en execution de l'Arrest de nôtre Conseil du 23. Fevrier 1720. les Pensions & gratifications ordinaires ont été payées, à commencer du premier Janvier 1720. sur le pied qu'elles étoient avant la réduction or-

## 2954 MERCURE DE FRANCE.

donnée par la Declaration du 30. Janvier 1717. & par l'Edit du mois d'Aoult de la même année; qu'il est necessaire de valider dans les comptes du Tresor Royal & autres qu'il appartiendra, le payement qui a été fait des arrerages desdites Pensions, sur un pied contraire à ce qui étoit réglé par ledit Edit & Declaration: & que les Articles de ladite Declaration concernant tant la forme du payement des Pensions personnelles & gratifications ordinaires, que les états qui en devoient être arrêtez au Conseil, & differentes autres dispositions de ladite Declaration sont restées sans execution par les difficultez qui s'y sont rencontrées, qui ont obligé à en user comme il s'étoit pratiqué précédemment à cet égard, & que les mêmes difficultez subsistantes encore pour l'execution de ladite Declaration, il est necessaire d'y pourvoir tant pour le passé que pour l'avenir: Nous avons revoqué & revoquons toutes les dispositions de la Declaration du 30. Janvier 1717. qui ne se trouveront point nommément comprises & repetées dans les presentes. Voulons en consequence que lesdites dispositions demeurent comme nulles & non avenues, & qu'il en soit usé à cet égard comme avant ladite Declaration, & Nous avons validé & validons par ces presentes, les payemens qui ont été faits desdites Pensions, en execution de l'Arrest du 23. Fevrier 1720. ensemble tout ce qui peut avoir été fait & pratiqué suivant les regles établies avant ladite Declaration, & qui se trouveroit contraire aux nouvelles formes prescrites par ladite Declaration, qui demeurera sans execution à cet égard.

DECEMBRE 1725. - 2955

ARREST du même jour, concernant le  
Payement des Pensions, par lequel le Roi or-  
donne ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

Que les arrerages dûs des Pensions échûes  
en l'année 1723. seront payez dans le cours de  
l'année 1726. suivant la datte des Brevets &  
Ordonnances qui en ont été expédiées.

I I.

Que ce qui est dû des années 1724. &  
1725. sera payé en viager par forme d'aug-  
mentation de Pension sur le pied du Denier  
Vingt-cinq du montant de ce qui est dû à  
chaque Pensionnaire pour chacune desdites  
années.

I I I.

Ordonne en consequence Sa Majesté, qu'il  
sera expédié un nouveau Brevet à chaque  
Pensionnaire qui en a eu un précédemment,  
lequel Brevet contiendra lesdites augmenta-  
tions de Pensions avec les reductions ordon-  
nées sur lesdites Pensions par la Declaration  
de ce jour, lequel Brévet conservera la dat-  
te du jour & du mois de l'ancien Brevet :  
enforte que ceux dont le Brevet étoit origi-  
nairement du 1. Janvier, auront la datte de leur  
nouveau Brevet du 1. Janvier 1726. & ainsi  
des autres, afin que leurs Pensions commen-  
cent à courir toujours du même jour ; Et à  
l'égard de ceux qui n'ont eu que des Ordon-  
nances, il sera fait mention du tout en la  
même forme, dans les Ordonnances qui leur  
seront expédiées pour l'année 1726. & avec  
la même datte des précédentes Ordonnances.

I V.

Veut Sa Majesté que l'année qui commen-  
cera à courir en 1726. pour chacun des Pen-  
sionnaires, à compter du jour de la datte

1. vol.

I iij des-

desdits Brevets ou Ordonnances , soit payée dans le cours de 1727. au jour de l'année révolue de chacune desdites Pensions, & qu'il en soit usé de même pour les années suivantes, même pour les Pensions que Sa Majesté pourroit accorder dans la suite ; dont chaque année fera payée au jour de l'année révolue.

## V.

Ordonne en consequence Sa Majesté , que lors du décès de quelqu'un desdits Pensionnaires, leurs heritiers seront payez au terme de l'écheance de ladite Pension, de la portion de temps du commencement de l'année jusqu'au jour dudit décès, en rapportant par eux dans les six mois, à compter du jour dudit décès, l'extraic mortuaire en bonne forme, à l'effet de justifier du jour dudit décès ; Et faute par eux d'y satisfaire dans ledit temps, ils seront privez & déchûs de ladite portion d'arrerages qui demeurera acquise au profit de Sa Majesté.

ARREST du même jour, qui ordonne que dans quatre mois, les Propriétaires des Droits de Bacs sur les Rivières navigables & Ruisseaux y affluants, représenteront leurs Titres en vertu desquels ils perçoivent lesdits Droits.

ARREST du même jour, qui resilié le Bail fait à Claude-Henri Vannesson, du Droit sur les Huiles & Savons ; Et ordonne que lesdits Droits seront regis par Martin Girard, ses Commis & Préposez, ainsi que les autres Droits de la Regie desquels ils sont chargez.

x. vol.

ARREST

DECEMBRE 1725. 2957

**ARREST** du 20. Novembre, qui ordonne que toutes les Villes & Communautés du Royaume payeront à Jean Grillau ou à ses Commis, dans quinzaine du jour de la publication du présent Arrest, & par préférence à toutes autres dettes, les sommes pour lesquelles elles sont employées aux Rôles arrêtez au Conseil pour le droit de Confirmations à cause de son avenement à la Couronne; & qui enjoint aux Maires & Echevins, Capitouls, Jurats & autres, de ne donner ni viser aucuns Mandemens ou Ordonnances, & aux Trésoriers, Fermiers & Adjudicataires d'en acquitter aucuns, qu'il ne leur ait été justifié du payement dudit droit.

**LETTRES PATENTES**, qui permettent au Clergé de France d'emprunter la somme de huit cens quatre-vingt-quatorze mille trois cens quarante neuf livres sept sols deux deniers, au denier vingt. Données à Fontainebleau le 25. Novembre 1725. Registrées au Parlement le 22. Decembre 1725.

**EDIT** du Roi, donné à Versailles au mois de Decembre 1725. par lequel il est dit ce qui suit; Nous ordonnons, voulons & nous plaît, que le délai de dix années prescrit par notre Edit du mois de Juin dernier, pour avoir entrée, séance & voix délibérative dans les Assemblées de nos Cours, où il sera question de l'enregistrement de nos Ordonnances, Edits, Declarations ou Lettres Patentes émanées de notre propre mouvement, soit & demeure réduit à cinq années. Voulons néanmoins que ceux des Conseillers de nos Parlemens & autres Cours, qui n'auront pas les cinq années de service requis par notre présent Edit,

L. vol

L. iiii. puis-

puissent avoir entrée, séance & opinion auxdites Assemblées, à condition que leur voix ne sera comptée qu'après les cinq années de service requises par nôtre présent Edit. Et pour marquer à ceux desdits Officiers qui sont actuellement pourvus & reçus ausdits Offices, la satisfaction que Nous avons de leurs services; Nous voulons & ordonnons que leurs voix soient comptées dans les Délibérations qui seront prises ausdites Assemblées, comme avant nôtre Edit du mois de Juin dernier.

ARREST du 22. Decembre, qui proroge jusqu'au premier de Juillet 1726. la décharge des droits de Peages, Travers, Passages, & tous autres, sur les Bleds, Farines & toutes especes de grains qui seront conduits dans la Ville de Paris.

ARREST du 4. Decembre, qui indique des diminutions sur les Especes & Matieres d'Or & d'Argent, par lequel le Roi ordonne qu'à commencer au premier Janvier prochain 1726. les Louïs d'Or qui ont actuellement cours pour seize livres n'aient plus cours que pour quatorze livres, les doubles & les demis à proportion. Que les Ecus, tant de la nouvelle que de l'ancienne fabrique, qui ont cours pour quatre livres, n'aient plus cours que pour trois livres dix sols, les demis & autres diminutions desdits Ecus à proportion. Veut Sa Majesté qu'à commencer au premier Fevrier aussi prochain, lesdites Especes & Matieres d'or & d'argent soient réduites; sçavoir, les Louïs de la dernière fabrication à douze livres, les doubles & demis à proportion, les Ecus ayant actuellement cours, à

1. vsl.

trois

DECEMBRE. 1725. 2959  
trois livres, les demis & autres diminutions  
desdits Ecus à proportion, &c.

---

## S U P P L E M E N T.

**M**<sup>R</sup> Boffrand, Architecte du Roi,  
& Inspecteur des Ponts & Chaussées du Royaume, a fait en sa maison, à Cachant, près d'Arcueil, une Machine, qui par l'operation du feu élève une très-grande quantité d'eau.

Elle est composée d'une chaudiere remplie d'eau à moitié, qui est sur un fourneau où il y a du feu; la vapeur de l'eau bouillante passe de la chaudiere par un robinet dans un recipient rempli d'eau, & la presse en sorte qu'elle est forcée de s'élever dans un tuyau montant qui a communication au bas du recipient. Le robinet qui a donné l'entrée à la vapeur est ensuite tourné d'un autre côté pour donner dans le recipient un peu d'eau froide, dont l'injection y condense la vapeur dans le moment, & y fait un vuide qui par un tuyau aspirant au bas du recipient, fait que l'eau du puits ou d'une riviere pressée par le poids de l'air est forcée de monter dans le recipient, & ainsi en tournant le robinet alternative-ment du côté de la vapeur, & du côté

I. vol.

I v de

## 2960. MERCURE DE FRANCE.

de l'eau froide, le recipient se remplit & se vuide cinq ou six fois dans l'espace d'une minute; enforte que si le recipient contient un muid d'eau, on peut élever cinq ou six muids d'eau en une minute; il ne faut qu'un homme qui tourne le robinet pour la faire marcher.

M. le Duc Dantin , Surintendant des Bâtimens du Roi , fut il y a quelques jours voir l'operation de cette Machine , & fut ensuite en la maison du sieur Bosfrand , à Paris , où il a fait le modele d'une autre Machine qui agit par le même principe de la rarefaction , & de la condensation de la vapeur de l'eau ; en sorte que par l'operation de la Machine faite en grand , à Cachant , on peut voir l'effet de celle qui est en modele.

Elle est composée d'un fourneau & d'une chaudière remplie d'eau à moitié ou environ, sur laquelle il y a un cylindre, dans lequel un piston monte & descend : ce piston est suspendu au bout d'une poutre en bascule, & à l'autre bout de cette bascule il y a un autre piston qui par des pompes ordinaires ou à Mercure peut élever l'eau d'une mine à trois cents pieds de hauteur. Cette Machine est mise en mouvement par une palette au bas du cylindre, qui étant ouverte quand la bascule est baissée, donne l'entrée dans le cylindre.

lindre à la vapeur qui pousse en haut le piston , par le moyen duquel la bascule s'éleve par un bout , & s'abaisse de l'autre. Le mouvement de cette bascule fait en même temps lever une plate-forme à plomb , qui par des mouvemens differens tourne un robinet qui ferme la paletté qui a donné l'entrée à la vapeur , & en même temps ouvre un autre robinet , par lequel il entre un peu d'eau froide dans le cylindre , dont l'injection condense la vapeur , & y forme un vuide , qui par le poids de l'air qui presse le piston dans le cylindre , fait descendre la bascule par un bout , & monter l'autre bout où le piston de la pompe est attaché ; ensorte que le cylindre étant rempli alternativement de la vapeur & de l'injection de l'eau froide , la bascule s'éleve & s'abaisse & fait mouvoir les pistons des corps de pompe. Cette Machine n'agit que par les mouvemens que lui donnent la vapeur & l'eau froide , & il ne faut qu'un homme qui de temps en temps met du bois dans le fourneau pour élever une très - grande quantité d'eau.



*RE' JOUISSANCES faites à Toulouse  
pour le Mariage du Roi.*

**L**A Ville de Toulouse encore plus célèbre par son attachement au Roi que par l'antiquité de ses monumens , & par la gloire qu'elle s'est acquise depuis plusieurs siècles dans les sciences , surtout dans l'Art Militaire , fut des premières à signaler son zele & sa joye sur le Mariage du Roi. Les Fêtes durèrent trois jours. M. de Maniban , Premier Président du Parlement les commença par un repas superbe où furent invitées toutes les personnes de conditions , & quelques Princes étrangers. Ce festin fut suivi d'une belle illumination & d'un grand feu d'artifice. Le lendemain M<sup>rs</sup> les Capitouls en firent tirer un autre magnifique , dont la décoration étoit ornée d'Emblèmes & de Devises proportionnées au sujet. M. de Mazuyer , Procureur General donna une Fête au peuple le troisième jour. Durant ces trois jours la Bourgeoisie fut sous les armes , & toute la Ville illuminée chaque soir.

Les Jesuites du College Academique de Toulouse prirent part à ces réjouissances par un Discours Latin que le P. Fleury , l'un des Professeurs de Rhetorique

L. vol. rique

rique prononça en présence du Parlement, & d'une assemblée nombreuse & distinguée. Après une peinture des dernières guerres, de la mort des Princes, de la contagion, & des autres calamitez qui ont affligé la France, l'Orateur invite les peuples à la joye en leur annonçant des temps plus heureux. Une paix profonde, une majorité pleine de sagesse, un Mariage anguste d'un Prince accompli, & d'une Princesse aimable vont relever le Royaume de tous ces malheurs. Il examine les loix de ce nœud sacré qu'il représente comme un don mutuel de vertus & d'avantages. En confrontant les coutumes des differens peuples, & des temps differens, il trouve que tantôt c'étoit l'époux qui portoit la dot à son épouse, tantôt l'épouse qui enrichissoit son époux. Ici, ajoute-t'il, on ne consulte ni la loi ni la coutume; mais guidez par la seule affection, Louïs & Marie s'empressent de s'enrichir mutuellement. La dot que le Roi porte à la Reine est brillante, celle de la Reine est précieuse: l'un & l'autre infiniment estimable. C'est la division & le plan du Discours.

L'éclat des trois dons que le Roi fait à son épouse résulte de la majesté de sa Personne Royale, du Sceptre & du Dia-

1. vol.

dème,

dème, & enfin du mérite des nouveaux sujets qu'il lui présente. La Reine reconnoît ces dons si éclatans par trois dons bien précieux : à sçavoir par une grande noblesse, de rares vertus & d'heureuses esperances. L'Orateur par cette maniere d'envisager son sujet, s'est ouvert une grande carrière qui lui a donné lieu de s'étendre dans la premiere partie sur l'éloge du Roi & de la Maison Royale ; sur l'éclat de l'Empire François, & sur le caractère des sujets qui le composent, & dans la seconde sur les dignitez & les exploits de la Maison de Leczinski, sur les qualitez personnelles de la Reine, & enfin sur les avantages qu'on doit attendre d'un Mariage célébré sous de si heureux auspices. Tous ces points sont traitez avec tant de feu, tant d'art & de finesse, qu'ils ont bien mérité les applaudissemens de l'Assemblée.

*MEMOIRE sur M. l'Abbé de Haute-  
feuille. Extrait d'une Lettre écrite  
d'Orleans aux Auteurs du Mercure.*

**M**R l'Abbé de Hautefeuille connu dans la République des Lettres, mourut à Orleans le 17. du mois d'Octobre dernier. Comme il avoit une inclination extrême pour les Sciences, & un  
*1. vol.* talent

DECEMBRE 1725. 2965

talent tout extraordinaire pour les Arts , & en particulier pour tout ce qui regarde l'Horlogerie , on peut dire que cet Art a fait une vraye perte dans la personne de M. l'Abbé de Hautefeuille. Il augmenta , pour ainsi dire , la perfection de cet Art en publiant en 1674. l'invention du ressort droit , qu'il adapta aux montres , ce qui donna lieu au ressort en ligne spirale. Il perfectionna aussi les vibrations des pendules à secondes , en diminuant leurs Arcs , & par ce moyen il en a beaucoup prolongé le cours sans en augmenter la force motrice , parce que par sa nouvelle construction il a trouvé le moyen de faire aller pendant un mois une pendule , qui auparavant n'alloit qu'un seul jour. Il fut reçu en 1712. Membre de l'Académie des Sciences de Bordeaux , où il avoit déjà remporté le prix , que cette Académie avoit proposé sur la *cause de l'écho*. La variété des matieres qu'il a traitées , tant sur la Physique que sur la Méchanique , fait connoître qu'il étoit universel en ce genre. On en peut juger par le nombre des differens ouvrages qu'il a donnez au Public. A l'exemple de plusieurs grands hommes , il a fait lui-même son Epitaphe qui est comme un abrégé de sa vie , & que vous ne serez pas fâché de trouver ici.

I. vol.

D.

1966 MERCURE DE FRANCE.

D. O. M.

*In spem resurrectionis.*

*Hic jacet.*

JOHANNES DE HAUTEFEUILLE, AURE-  
LIANENSIS,

*Philosophus Christianus.*

*E Regia Burdigalensi Scientiarum Aca-*  
*demia,*

*Horologiorum vibrationibus elasticis mo-*  
*deratorum Inventor,*

*Pendula perfecit.*

*Plurimaque tum in Physicis, tum in*  
*Mechanicis,*

*Non sagaciter minus, quam utiliter detecta,*  
*Typis mandavit.*

*Eruditos Regia Societatis in Angliâ*  
*alumnos,*

*Visurus,*

*Londinum bis petiit, non ut viator,*

*Sed quasi Rei Litteraria Artiumque Me-*  
*chanicarum,*

*Minister & Legatus*

*Cum his acturus*

*Morum comitate omnibus charus*

*Obiit an. Sal. M. D. CC. XXIV.*

*17. Octob. etat. 78.*

*Placidè quiescat*

Nous donnerons une autrefois le Cata-  
logue des ouvrages de l'Abbé d'Haute-  
feuille.

I. vol.

Le

DECEMBRE 1725. 2967

Le Comte de Tessé, Premier Ecuyer de la Reine, Grand-d'Espagne, Lieutenant General de la Province du Maine, présenta à la Reine à Fontainebleau, le 13. du mois dernier, les Sieurs de Lorchere, Lieutenant General, & de Rouillon, Lieutenant Criminel, députez de la Ville du Mans, lesquels eurent l'honneur de présenter à la Reine, un repas en cire, de la façon de la D<sup>lle</sup> Anne le Moine, fille du sieur le Moine, Marchand Cirier de la Ville du Mans, connu en France & dans les Pays étrangers, pour les ouvrages & fruits de cire qu'on y envoie; cet ouvrage fut reçu favorablement de Leurs Majestez, & admiré de toute la Cour.

Le 20. du même mois ladite D<sup>lle</sup> le Moine eut l'honneur de présenter elle-même à la Reine à Fontainebleau un Enfant-Jesus de cire, dans un berceau, dont le naturel, les graces & les ornemens sont admirables,

Le 24. & le 25. Decembre, jour de la veille de la Fête de Noël le Concert commença au Châteaudes Tuilleries. On joua pendant ces deux jours une suite de Noël's, des pieces de Simphonie, qui ont été applaudies; on a chanté aussi trois Motets de M. de la Lande, qui ont été très-bien executez par les soins du sieur Phi-

1. vol.

lidor,

Idor ; ces Motets sont , le *Lauda Jerusalem* , *Dominus regnavit* , & *Omnes gentes*. Mlle Antier y a chanté avec toute la propreté & la délicatesse que tout le monde lui connoît. Le prochain Concert sera chanté le Samedi 2. Fevrier jour de la Fête de la Purification.

DISSERTATION sur l'air maritime à Marseille , de l'Imprimerie de J. Baptiste Boy. 1725.

S'il est dangereux , dit l'Auteur de cette Dissertation , de s'élever contre les préventions publiques , il est aussi quelquefois nécessaire de les soumettre à un nouvel examen , soit pour les détruire , si elles sont fausses , soit pour les accrediter de nouveau , si elles sont conformes à la raison , & soutenues de l'expérience. Cette liberté de corriger les erreurs vulgaires , doit être plus permise , quand elle interesse la santé , qu'en toute autre matiere. Telle est , continue l'Auteur , la prévention où l'on est contre l'air maritime , & les Pays situez sur le bord de la mer. On les regarde comme mal sains , nuisibles à la poitrine , &c. On se persuade que cet air est , pour ainsi dire , salé , & qu'impregné du sel marin , il doit faire des impressions funestes sur les poudrons , qu'il desseche les corps , qu'il ruine l'embonpoint , &c.

L. vol.

Com-

DECEMBRE. 1725. 2969

Comme cette opinion ne porte que sur des fondemens ruineux , c'est-à-dire, sur des préventions que la raison détruit , & que l'expérience desavouë : j'entreprends , dit l'Auteur, de la combattre, & de prouver que *l'air maritime* n'est pas si dangereux qu'on le pense , & que le voisinage de la mer n'a rien de contraire à la santé.

L'Auteur se borne à ces deux conclusions , & les preuves dont il se sert sont de trois sortes ; la raison fournit les premières , les secondes sont appuyées sur l'autorité , & les troisièmes sont fondées sur l'expérience.

---

*CATALOGUE des Mercurès imprimés  
depuis l'année 1720. jusqu'à présent.*

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| <b>A</b> Nnée 1720.     | 12. vol. |
| Année 1721.             | 12. vol. |
| Janvier & Fevrier 1722. | 2. vol.  |
| Mars 1722.              | 2. vol.  |
| Avril.                  | 1. vol.  |
| Mai.                    | 2. vol.  |
| Juin , Juillet & Aoust. | 3. vol.  |
| Septembre.              | 2. vol.  |
| Octobre.                | 1. vol.  |
| Novembre.               | 2. vol.  |
| Decembre.               | 1. vol.  |
| 1. vol.                 | Année    |

## 1970 MERCURE DE FRANCE.

Année 1723. le mois de Decembre double. 13. vol.

Année 1724. les mois de Juin & Decembre double. 14. vol.

Janvier & Fevrier 1725. 2. vol.

Année 1725. les mois de Juin, de Septembre & de Decembre doubles. 15. vol.

---

82. vol.

On fera une composition raisonnable à ceux qui prendront la suite entiere.

---

### PRIVILEGE DU ROI.

**P**AR Grace & Privilege du Roi. donné à Paris le 9. Novembre 1724. signé par le Roi en son Conseil, de Saint Hilaire; il est permis au Sieur Antoine de la Roque, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & conformément au Brevet du Roi, en date du 17. Octobre de ladite année; de composer à l'avenir, exclusivement à tous autres, le *Mercure de France*, contenant plusieurs relations, histoires, & generalement tout ce qui dépend dudit Livre, & de le faire imprimer tous les mois, en tel volume, forme, marge, caractère, conjointement, ou separément, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & debiter par tout le Royaume, pendant le temps de douze

I. vol. 2c

DECEMBRE 1725. 1971

ze années consecutives , à compter de la date dudit Privilege , faisant Sa Majesté défenses à toutes sortes de personnes , de quelque qualité & condition qu'elles soient , d'en introduire d'impression étrangere , comme aussi à tous Libraires , Imprimeurs , Graveurs & autres , d'imprimer , faire imprimer , graver , vendre ou faire vendre , debiter , ni contre-faire ledit Livre , ou planches , le tout ou en partie , ni d'en faire aucun extrait sans la permission expresse & par écrit dudit Sieur de la Roque ; ou de ceux qui auront droit de lui , à peine de 6000. livres d'amende payables sans déport par chacun des contrevenans , ainsi qu'il est plus au long porté par ledit Privilege , &c,

---

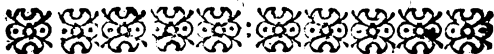
## A V I S.

*Le second volume de ce mois , qui est actuellement sous presse . & qui doit suivre celui-ci de près , servira de Supplément aux matieres qui n'ont pû trouver place dans le cours de la presente année , & contiendra une Table generale , au moyen de laquelle on trouvera aisément toutes matieres dont on pourra avoir besoin ,*

## A P P R O B A T I O N.

**J'**Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur de France du mois de Decembre*, 1. volume, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 31. Decembre 1725.

HARDION.



## T A B L E

|                                                            |      |
|------------------------------------------------------------|------|
| <b>P</b> IECES Fugitives, les Charmes du Sommeil, Cantate. | 2761 |
| Nouvelle Promulgation de l'Empereur de la Chine.           | 2764 |
| Epître à M. de la Visclède.                                | 2779 |
| Réjouissances faites à Rome par le Cardinal de Polignac.   | 2782 |
| Feu d'Artifice & Estampe.                                  | 2788 |
| Vers de M. Coquart à Mademoiselle.                         | 2788 |
| Lettre au sujet de la Femme Portugaise, &c.                | 2791 |
| Bouts-rimez, Sonnet.                                       | 2794 |
| Lettre sur le Phenomène du Port de Marseille.              | 2795 |
| Impatience Amoureuse, Poème.                               | 2801 |
| Question sur les Testamens Militaires.                     | 2805 |
| Le Lairot, Fable.                                          | 2804 |
| Lettre sur le Phenomène de Marseille.                      | 2806 |
| Essai de Montagne travesti, Vers, &c.                      | 2808 |

|                                                        |      |
|--------------------------------------------------------|------|
| <b>Discours sur une expérience de Catoptrique.</b>     |      |
| Extrait.                                               | 2809 |
| <b>Parodie sur un Rigaudon,</b>                        | 2812 |
| <b>Lettre au sujet du Tombeau de Barfa.</b>            | 2813 |
| <b>Ode à M. de Voltaire,</b>                           | 2824 |
| <b>Arrivée des Sauvages de Micissipi, leurs Ha-</b>    |      |
| <b>rangues, &amp;c.</b>                                | 2827 |
| <b>Traduction en Vers de la Harangue faite au</b>      |      |
| <b>Roi.</b>                                            | 2856 |
| <b>Bouts-rimez donnez à remplir.</b>                   | 2859 |
| <b>Lettre sur le remède de l'Eau à la glace.</b>       | 2860 |
| <b>Enigmes &amp; explication.</b>                      | 2862 |
| <b>Nouvelles Litteraires, &amp;c. La Religion,</b>     |      |
| <b>Poëme.</b>                                          | 2864 |
| <b>Le Triomphe des Melophilettes, &amp;c.</b>          | 2871 |
| <b>Le Maître à Danser.</b>                             | 2882 |
| <b>Véritable Calendrier Chronologique pour</b>         |      |
| <b>1726.</b>                                           | 2886 |
| <b>Rentrée de l'Académie Royale des Belles-</b>        |      |
| <b>Lettres.</b>                                        | 2889 |
| <b>Ouverture du College Royal.</b>                     | 2891 |
| <b>Spectacles, Impromptu de la Folie; Extrait.</b>     | 2896 |
| <b>Nouvelles du Temps, de Turquie, Russie,</b>         |      |
| <b>&amp;c.</b>                                         | 2914 |
| <b>Morts, Naissances, &amp;c. des Pays Etrangers,</b>  |      |
|                                                        | 2925 |
| <b>France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &amp;c.</b> |      |
|                                                        | 2926 |
| <b>Incendie à Angers.</b>                              | 2929 |
| <b>Ouvertures des grandes audiences du Parle-</b>      |      |
| <b>ment.</b>                                           | 2931 |
| <b>Fête donnée en Bourgogne.</b>                       | 2934 |
| <b>Morts, Mariages, &amp; Naissances.</b>              | 2937 |
| <b>Edits, Declarations; Arrests, &amp;c.</b>           | 2947 |
| <b>Supplement. Machine pour élever l'eau par</b>       |      |
| <b>l'opération du feu,</b>                             | 2959 |

|                                                                         |      |
|-------------------------------------------------------------------------|------|
| Réjouissances , à Toulouse , Discours prononcé , &c.                    | 2942 |
| Memoire sur l'Abbé d'Hautefeuille.                                      | 2944 |
| Ouvrages de cire presentez à la Reine.                                  | 2946 |
| Dissertation sur l'air Marin.                                           | 2948 |
| Catalogue des Mercurès , imprimez depuis l'année 1721. jusqu'à present. | 2949 |
| Privilege.                                                              | 2950 |
| Avis.                                                                   | 2951 |

---

### *Errata de Novembre.*

- P**age 2661. ligne 15. compagnie , lisez campagne.
- Page 2665. ligne 12. Chinois , lisez Finois ou Finlandois.
- Page 2738. ligne 12. & 17. Bechamel , lisez Brehamel.

*L'Eftampe doit regarder la page*

**2788**

# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

DECEMBRE 1725.

II. VOLUME.



*QUÆ COLLIGIT SPARGIT.*

---

A PARIS,

{ GUILLAUME CAVELIER, au Palais.

{ GUILLAUME CAVELIER, fils, rue

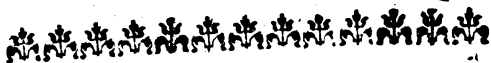
Chez { S. Jacques, au Lys d'Or.

{ NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la  
{ descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

---

M D C C. XXV.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*



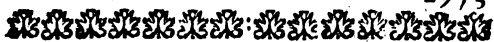
## A V I S.

**L'**ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



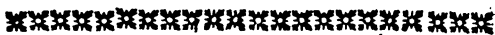
# MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIE AU ROY.

DECEMBRE 1725.

II. VOLUME.



PIECES FUGITIVES,  
*en Prose & en Vers.*

*SECONDE Lettre écrite à M. de la R...  
par M. le Beuf, Chanoine & Sous-  
Chantre de l'Eglise Cathedrale d'Au-  
xerre, au sujet du Tombeau trouvé à  
Barsac en Gascogne, au mois de Dec.  
de l'année 1725. dont il est parlé dans  
le Mercure du mois de Mars dernier.*

**J**E me suis engagé, Monsieur, dans ma  
derniere lettre, à vous donner mes con-  
jectures sur la matiere dont le tombeau  
de Barsac est composé, & de vous envoyer  
mes remarques sur quelques Ceremonies  
Ecclesiastiques. C'est, Monsieur, pour satis-  
faire à ma parole, que je me donne l'hon-

2. vol.

A ij neur

neur de vous écrire cette seconde lettre. A l'égard donc de la matiere dont le tombeau en question est composé, elle ne designe d'elle-même, ni le Christianisme, ni le Paganisme, parce que les Payens & les Chrétiens s'en sont servy s'indifferemment. Outre l'exemple de celui qui fut trouvé en ma presence dans le vestibule de l'Eglise de S. Germain, lorsqu'on y cherchoit le sepulcre de nôtre Evêque Gaudri, mort en 933. Je puis apporter celui d'un frere jumeau de l'Empereur Louïs le Débonnaire, qui se nommoit Lothaire, & qui mourut fort jeune dans l'Aginois; celui d'un Chrétien, nommé Titulf, qui fit bâtir proche la Ville de Sens l'Eglise de S. Savinien, où l'on trouva son corps l'an 1068. sous le marchepied de l'Autel, dans un tombeau de briques mastiquées. ( a ) On se servoit de briques lorsque la pierre manquoit, ou pour plus grande facilité; ou bien les tombeaux de cette espece n'étoient employez qu'en attendant qu'on en eût dressé de plus somptueux. On en peut voir un exemple dans la Ville de Rome, sous l'Empereur Sever. Un Citoyen, ayant perdu en très-peu de temps sa femme & son fils, se vit obligé de faire renfermer leurs corps dans un cer-

( a ) Chron. Clarii Monachi Senon. T. 2. Spicil. p. 746.

cüeil de briques , jusqu'à ce que le tombeau de marbre , que l'Empereur lui permit de construire à une lieüe & demie de Rome fut achevé. ( a ) C'est ici un exemple assez ancien d'un tombeau de brique parmi les Payens. Il seroit inutile d'en rapporter davantage , puisque Pline a écrit , qu'avant son siècle bien des personnes avoient préféré les sepulcres de terre cuite à ceux d'une autre matiere : *Quin & defunctos sese multi fictilibus solis condi maluerunt.* ( b ) *Solium* signifioit quelquefois *sepulcrum* chez les Anciens , comme on peut le voir dans Florus & Suetone ; & je crois qu'il faut préférer cette leçon à celle de *doliis* avec Kirchman , qui semble avoir épuisé la matiere dans son Traité des Funerailles Romaines. J'ose cependant croire qu'il s'est trompé , lorsque parmi les exemples de tombeaux de brique ou de terre cuite , il rapporte ce que Strabon dit , qu'on trouva à Corinthe , lorsque Cesar y envoya une Colonie. Strabon ne dit pas que les tombeaux qu'on y trouva fussent de terre : mais il dit seulement , que lorsque les Romains eurent ouvert tous ces sepulcres qui étoient sous les ruines , ils y trouverent des vases ,

( a ) Savaron in Not. ad Epist. Sidon. pag. 133. ( b ) Lib. 36. cap. 12.

dont les uns étoient d'argile ou de terre, & les autres de cuivre ; & que ces sortes de petits ouvrages leur parurent si délicatement travaillez, qu'ils ne laisserent aucun tombeau sans en faire ouverture ; de sorte qu'ayant apporté ces petits vases à Rome, ils les vendirent bien cherement : & de là vient que les Romains donnerent le nom de *Necrocorinthes* principalement à ces petits ouvrages faits en forme de vaisselle de terre. ( a )

Il eut été à souhaiter qu'on eut trouvé quelque chose d'approchant dans le tombeau de Barsac, ou du moins quelque inscription, qui pût appuyer quelque-une des différentes conjectures qu'on peut faire sur un tombeau si singulier. Mais quelle induction tirer de cette espece de double S ? c'étoit peut-être seulement la marque du Maître Potier. Quoiqu'il en soit, il vaut mieux que ce tombeau se soit trouvé sans aucune inscription, que d'y en rencontrer de faites à plaisir, comme il paroît qu'est celle que Ga-

( a ) *Cùm rudera cœpissent moliri, simulatque sepulcra effodissent, testacea opera plurima atque etiam area multa invenerunt, quorum admirati artificium, nullum sepulcrum non effoderunt, magnâque id genus rerum copiâ positi iisque magno divenditis, Romani impleverunt Necrocorinthiis : sic enim appellabant quæ à sepulcris erant eruta opera maxime testacea. Strabo lib. 2.*

riel rapporte dans son Histoire des Evêques de Montpellier , ) *a* ) & celle qui fut trouvée à Vars proche Angoulême en 1511. où les sept voyelles Grecques se trouvent combinées , sans aucune consonne , & d'une maniere impenetrable au plus habile Pythagoricien ( *b* )

Il y a toute apparence que M. de Cou- tures aura fait regarder de fort près dans le sable , qui couvroit immédiatement les ossemens de l'inconnu : & puisqu'il dit qu'on n'y a rien trouvé , il faut l'en croire. Lorsque je fis chercher, il y a onze ans , le corps d'un de nos Evêques du douzième siècle , que je soutenois devoir être sous les ruines de l'Eglise de Saint *Marien*, au Fauxbourg de notre Ville , où les animaux passoient depuis plus de cent ans ; la moitié du tombeau de pierre où il étoit se trouva pleine de terre qui y étoit entrée par une ouverture ; c'est-à-dire , que depuis la tête jusqu'aux cuisses l'on ne voyoit plus les ossemens. C'étoit par malheur la place où j'avois compté trouver d'abord son an-

( *a* ) Pag. 69.

( *b* ) Kirchman. lib. 3. cap. 24. pag. 516. 517. edit. 1605. Quelques-uns semblent mettre dans cette classe d'inscriptions faites à plaisir , celle du chynodax faite proche Dijon en 1598. sur laquelle il y a eu un Livre imprimé dans la même Ville en 1623.

2. vol.

..

A iiij

neau

neau ou quelque inscription. C'est pour-  
 quoi, pour n'être pas frustré de mon  
 esperance, je fis lever avec bien de l'at-  
 tention toute cette terre étrangere pen-  
 dant que l'aspect du Soleil rendoit la  
 premiere consistance aux ossemens des  
 cuisses & des jambes, sur lesquels le  
 conflict des baumes & de l'eau filtrée  
 à travers les fentes des pierres, avoit  
 formé une espece de salpêtre ressem-  
 blant au sucre; & lorsque toute la terre  
 eut été épanchée sur l'herbe, on y trou-  
 va le sceau de cet Evêque en cuivre rouge,  
 qui parut avoir été cassé à grands coups  
 de haches, & dont les deux morceaux  
 rassemblez représenterent ces quatre  
 mots SIGILLVM GVILLELMI EPIS-  
 COPI AVTISSIODORI, l'empreinte  
 en ayant été tirée, se trouva toute confor-  
 me aux sceaux qui sont au bas des char-  
 tes que cet Evêque avoit accordées en-  
 tre les années 1168. & 1181. La trou-  
 vaille du sceau fut une preuve convain-  
 cante que c'étoit le corps de Guillaume  
 de Touci, Evêque d'Auxerre, qui avoit  
 reposé en cet endroit, & il me fut très-  
 facile ensuite de détromper ceux qui  
 avoient ajoûté foi trop aisément au tex-  
 te de M. Robert, qui dans la Gaule  
 Chrétienne marque, contre le témoigna-  
 ge des Historiens contemporains, que

cet Evêque a été inhumé dans nôtre Cathedrale. Ils devinrent aussi dociles sur cet article , que ceux qui prétendoient sur un manuscrit donné par le Pere Labbe, ( *a* ) que le même Evêque avoit été inhumé dans une Eglise du titre de Nôtre-Dame. Chacun reconnut que le manuscrit donné par le même Jesuite , page 470. du même volume, avoit dit la verité, & que dans celui qu'il avoit publié, page 405. outre le mot de *Tuciaci* , son Imprimeur avoit mis *Maria* pour *Mariani* ; & enfin on avoua, que j'avois eu raison, de faire chercher dans le côté septentrional de ce Sanctuaire détruit, ce que le titre ci-dessus allegué , marquoit être dans le côté gauche.

Je ne crois pas m'étendre inutilement sur ces sortes de remarques. La dernière principalement peut avoir lieu en ce temps-ci, où malgré l'Antiquité qui crie de toutes parts, bien des gens s'accoutument à appeller côté droit dans une Eglise ce qui est le côté gauche, *à vice versa* ; il s'ensuit quelquefois de-là, qu'ils nous voudroient persuader de chercher dans le côté meridional d'une Eglise, ce que les Anciens ont écrit avoir

( *a* ) Labb. Tom. I. Biblioth. novæ Manuscriptor.

été caché dans le côté gauche : en quoi certainement ils prennent le change. Le côté droit dans une Eglise est toujours celui qui est à la droite de ceux qui entrent par la grande porte : & si l'Eglise est tournée à l'Orient, comme il est à présumer d'une Eglise dont on suppose qu'il est parlé dans d'anciens titres, ce côté droit doit être le côté meridional, & non pas le côté septentrional. On peut voir là-dessus S. Isidore de Seville dans son Livre des Origines, ( a ) où l'on trouve de quoi conclure, que les Chrétiens d'Occident ont imité les Payens dans la disposition de leurs Temples. Ce qui se confirme par le témoignage de Vitruve. ( b )

Cette remarque ecclésiastique me conduit à vous faire part d'une seconde reflexion, qui m'est venue en lisant ce que M. de Coutures dit vers la fin de sa lettre. Ce curieux Magistrat a raison de

( a ) *Templi quatuor partes erant ; antica ad ortum , postica ad occasum , sinistra ad septentrionem , dextra ad meridiem spectans. Unde & quando Templum construebant Orientem spectabant æquinoctialem ; ita ut linea ab Ortum ad Occidentem missa , fierent partes cæli dextra sinistra æquales , ut qui consuleret ac deprecaretur , rectum aspiceret Orientem.* Isid. lib. 15. Orig. cap. 4.

( b ) Lib. 4. de Architect. cap. 5.

2. vol.

trou-

trouver de la ressemblance entre la sepulture des Chrétiens & celle des Payens: mais il pouvoit l'étendre plus qu'il n'a fait, & ne pas excepter les Evêques ni les Prêtres de la maniere commune & ordinaire de tous les Fideles, d'être couchés dans la fosse les pieds étendus vers l'Orient. On a vû cette différence naître presque de nos jours. On peut sûrement s'en rapporter au celebre Pere Mabillon, (a) & croire avec lui, que la date de ce changement inesperé est d'environ l'année 1620. ou très-peu d'années auparavant: & l'on doit être persuadé avec lui, que si un grand nombre d'Eglises celebres que je pourrois vous nommer, (b) n'ont pas jugé à propos de s'y conformer, ce n'est pas sans bonne raison. Elles se fondent sur l'antiquité de cet usage qui est né avec l'Eglise, qui a pour appui l'exemple du tombeau de Jesus-Christ, tel qu'on le voyoit encore au septième & huitième siecle, & generalement toutes les inhumations faites avant le dix-septième siecle, tant celles des Evêques & Prêtres, que celles des Laïques, étant convenable que le défunt, pour qui l'assemblée prie, regar-

(a) Epist. de cultu SS. Ignot. Append 1.

(b) Milan, Sens, Reims, Auxerre, Metz, Toul, &c.

de son Createur, à qui on adresse la parole pour lui; à peu près comme s'il prioit lui-même, selon la remarque de Durand, Evêque de Mende, ( a ) & qu'il n'ait pas une situation différente de ceux qui prient en son nom. Je ne sçai même si les premiers observateurs de l'usage contraire étoient bien entrez dans l'intention de ceux qui avoient prescrit pour la suite une différente situation des Evêques & des Prêtres d'avec le reste des Fideles. Il faut observer que ce fut vers ce temps là qu'en bien des Eglises le grand Autel qui avoit été vers le fond de l'apside, fut avancé vers le milieu de l'édifice, & que les sieges du Clergé furent portez au fond de l'apside. Il arriva de là que le Clergé, qui auparavant en priant avoit regardé l'Orient, commença à regarder l'Occident. Ce fut une suite nécessaire, que les Evêques & les Prêtres, qui avoient seuls le droit d'être exposez ou inhumez proche le Sanctuaire, entre les deux rangs

( a ) *Debet autem quis sic sepeliri ut capite ad Occidentem posito pedes dirigat ad Orientem, in quo quasi ipsa positione orat. & innuit quod promptus est ut de occasu festinet ad ortum; & de mundo ad seculum.* Dur. lib. 7. c. 3. num. 39. Quis veut dire autant ici que *Quivis, Quicumque.*

2. vel.

du

DECEMBRE 1725. 2983

du Clergé, commençassent aussi à être exposés ayant les pieds étendus vers l'Occident, afin que leur situation fut la même que celle des personnes qui prioient en leur nom, & qu'ils ne tournassent point le dos à l'Autel. On ne changea point la manière d'exposer les autres, parce qu'on les plaçoit dans la Nef, d'où leur aspect, pour être dirigé vers l'Autel, devoit être par conséquent vers l'Orient. J'avoué que le grand Autel étant rapproché de l'Occident, & le Chœur qui est la place où étoit cet Autel, comme tout Paris en peut voir un exemple à S. Germain des Prez, il est convenable en ce cas, que les corps des défunts, soit dans l'exposition, soit dans l'inhumation, aient les pieds tournez vers l'Occident; mais lorsqu'un Autel est placé selon l'ancienne manière, il paroît convenable que la situation des corps quels qu'ils soient, continué à être aussi selon l'usage même. Au reste, les deux pratiques, l'ancienne & la moderne, peuvent s'allier fort bien ensemble, en ce que le grand Autel est comme le centre oriental, vers lequel les morts (pourvû qu'ils ne soient pas inhumés dans des Chapelles d'une situation différente, doivent tendre, pour ainsi dire, aussi bien que les vivans : je

2. vol.

dis,

dis , pourvû qu'ils ne soient pas inhumés dans des Chapelles d'une situation différente , parce qu'on voit , que dans plusieurs anciennes Eglises , comme celles de S. Denis & autres , où les Autels des Chapelles qui forment le rond-point de l'Eglise étant tournez , les uns au Septentrion , ou à l'Orient d'Été , les autres à l'Orient d'Hyver , ou presque au Midi , les Evêques , Abbez ou Prêtres y sont inhumés suivant la disposition de ces Chapelles , & ont toujours les pieds étendus vers l'Autel qui est particulier à chacune.

Vous pouvez , Monsieur , communiquer à Monsieur de Coutûres mes remarques sur la lettre qu'il assure vous avoir écrite exprès , pour être donnée au public. Il ne pouvoit pas mieux s'adresser qu'à vous , qui avez des relations par toute l'Europe. Il seroit bien à souhaiter qu'un Journal aussi curieux qu'est le vôtre , eut commencé dès le temps que l'impression fut mise en usage ; je ne craindrai pas même de dire qu'il eut été très-utile que l'impression eut été inventée deux cens ans plutôt qu'elle ne l'a été , afin de voir plutôt voler votre ouvrage par toute la terre. Peut-être que tous les excellens livres qui n'ont paru que dans le XVI<sup>e</sup> siècle eussent vû

1. vol.

le.

DECEMBRE 1725. 2985

le jour dès le quatorzième : les Sciences auroient été tirées plutôt de l'obscurité . & l'on auroit la satisfaction de connoître en quoi consisterent bien des trouvailles , qui ont dû être faites en France pendant les quatorzième & quinziesme siècles , lorsque la plûpart des Villes ont été aggrandies ou fortifiées. Il est étonnant de voir quelle a été l'indifference des anciens Habitans de nôtre Ville , qui sous les Rois Charles V. & Charles VI. firent faire à l'occasion des guerres , quantité de fossés dans le lieu où les monumens de la Religion des anciens Idolâtres devoient se retrouver , sans qu'aucun ait laissé à la posterité des memoires de ce qui fut trouvé du côté de l'Abbaye de S. Julien , dans la Plaine qu'on appelloit alors *Villiers* , où l'on voit seulement sur la superficie de la terre des restes de briques ou tuilles semblables à celles du tombeau de Barsac , des morceaux d'urnes cineraires & de simpules , des fragmens de lampes sepulcrales , lachrymatoires , &c. tous ouvrages de terre que les Laboureurs exposent aux yeux du Soleil d'année à autre. Comme toutes les terres couvertes de ces vestiges d'Antiquitez Romaines ne furent pas autrefois remuées , je crois que la curiosité des An-

2. vol.

tiquaires

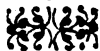
quaires trouveroit encore dequoi s'y satisfaire, si on entreprenoit d'y chercher ou d'y bâtir. Je ne l'ai qu'augurer d'une certaine pierre extraordinairement grande, qui est couchée environ dans l'endroit où étoit le milieu de ce véritable terrain, & sur laquelle la jeunesse de ce pays-ci prenoit autrefois ses repas avant qu'on l'eut couverte d'un peu de terre. Avant que d'entreprendre de raisonner sur cette pierre, qui est de la grandeur & de la figure d'une table ovale de dix-huit ou vingt couverts, où de faire chercher dessous, je voudrois qu'on eut trouvé la véritable origine du *Silicernium* des Romains qu'on dit seulement avoir été un repas qui se préparoit aux Funerailles, & probablement dans le champ des sepulcres. Il peut se faire que la pierre en question couvre quelque chose de rare & de curieux. Elle est véritablement de l'espece qu'on appelle *flex*, & elle a dû être apportée d'ailleurs. Kirchman, qui étoit un habile connoisseur, se rend, aussi-bien que Scaliger, au témoignage de Servius, qui assure, que *Silicernium*, ainsi dit selon lui par corruption, de *Silicanium*, étoit un repas qu'on préparoit sur un véritable caillou, dans le lieu où l'on croyoit que les Manes des défunts faisoient leur séjour.

DECEMBRE 1725. 2987

Cette étymologie seroit de bon augure en faveur de l'opinion que j'ai conçue de ce caillou. Cependant j'en pourrois raisonner plus sûrement, si je l'avois vû, & si on avoit fait quelques recherches dans le lieu qu'il occupe. Cela pourra arriver par la suite.

Me seroit-il permis avant que de finir ma lettre, de vous faire part d'une petite réflexion. Je ne sçaurois épouser l'expression de *Maître-Autel*, il y a long-temps que j'ai oui dire qu'elle ne devoit point être usitée. Un Archi-rubricaire de Paris m'a dit, il y a vingt ans, qu'il falloit toujours dire grand Autel. En effet, *Maître* ne sçauroit devenir adjectif, il sera toujours substantif, & je ne vois pas en quoi on peut attribuer un genre de *Maîtrise* à un Autel. On peut excuser ce terme dans la lettre de M. de Coutures qui n'est pas du métier : mais si Messieurs de S. Sulpice s'en servent, je ne sçaurois le leur pardonner. Je suis, Monsieur, vôtre, &c.

*A Auxerre ce 2. Mai 1725.*



2. vol.

ODE



ODE tirée du Pſeume LIII. *Deus , in  
nomine tuo ſalvum me fac , &c.*

**T**Oi dont le Nom toujours propice  
A l'Innocent perſecuté ,  
Contre la force & la malice  
Garantit l'humble vérité ;  
Grand Dieu ! mon unique refuge !  
Soutien-moi , daigne être le Juge  
De la pureté de mon cœur.  
Si tu n'as l'oreille attentive  
Aux accens de ma voix plaintive ,  
Je vais expirer de douleur.

Déjà par une voye oblique  
L'ennemi trouble mon repos ,  
Une Puiffance fanatique  
Va ſeconder ſes noirs complots ;  
Je la vois de mon ſang avide  
Apprêter un glaive homicide ,  
L'impoſture guide ſes coups :  
O loix ! hélas ! rien ne les touche ,

2. vol.

Du

DECEMBRE 1725. 2989

Du Dieu qu'ils confessent de bouche,  
Leurs cœurs méprisent le couroux.

Mais quelle lumiere éclatante  
Vient frapper mes regards surpris ?  
Quelle vertu mâle & constante  
Prête sa force à mes esprits ?  
Ah ! c'est de toi, Bonté suprême ;  
C'est de ton Bras , c'est du Ciel même ;  
Que part ce genereux secours.  
Tonne , écarte des cœurs perfides ;  
Lance contre eux les traits rapides  
Qui menaçoient mes tristes jours.

Bien-tôt ma voix reconnoissante  
Annoncera dans l'Univers  
Le Nom & la Bonté recente  
Du Dieu qui me sauva des fers.  
Oüi , Seigneur , pour cette victoire ,  
Tu verras du haut de ta Gloire ,  
L'encens fumer sur tes Autels ;  
C'est alors que je pourrai dire :  
Mes yeux ont vû comme la cire ,  
Fondre les Hommes criminels.

P. J. M \* \* \* \* de Blois.

A l'occasion d'un Arrest du Conseil d'Etat rendu le 19. Juin dernier en faveur de M. le Marquis d'Albon, Printe d'Yvetot, & inséré dans le second volume du Mercure du même mois, nous avons fait imprimer dans le premier volume du mois de Septembre suivant un petit Memoire sur l'origine des privileges de cette Principauté. Nous avons averti à la fin du Memoire que M. l'Abbé de Vertot a fait une Dissertation qui ne laisse rien à desirer là-dessus, surquoi plusieurs personnes ont souhaité que nous en fissions part au Public dans notre Journal ; c'est ce que nous avons tâché d'exécuter dans l'Extrait qui suit.



*EXTRAIT de la Dissertation de M.  
l'Abbé de Vertot, sur l'origine  
du Royaume d'Yvetot.*

**T**Out le monde sçait qu'au Pays de Caux dans la haute Normandie il y a une Seigneurie appelée le Royaume d'Yvetot ; mais quelle est l'origine de ce Royaume, en quel temps, & par qui l'érection a été faite ; c'est ce dont jusqu'à présent on n'a pas été bien éclairci. M. l'Abbé de Vertot animé du loüable  
2. vol. desir

desir d'approfondir ce point d'Histoire, a recherché, & a recueilli tout ce qu'il a pû trouver sur cette matiere ; c'est ce qui fait le sujet de la Dissertation dont nous avons à rendre compte.

Suivant l'opinion commune Gauthier, Seigneur d'Yvetot, fut massacré par le Roi Clotaire I. dans la Ville de Soissons, Capitale de ses Etats, action dont le Pape Agapet fut si indigné, qu'il menaça le Roi des foudres de l'Eglise s'il ne reparoit sa faute. Quelque temps après, ce Prince repentant & intimidé, érigea pour reparation du meurtre de son sujet la Seigneurie d'Yvetot en Royaume. Cet événement extraordinaire se passa en l'an de grace 536.

Nôtre Auteur remarque d'abord que ce fait doit son illustration à Robert Gaguin, Historien du 16. siecle qui se fait même un merite d'avoir été le premier qui l'ait transmis à la posterité, *mirari licet*, dit-il, *à nullo franco scriptore literis fuisse commendatum*, &c. mais ces circonstances meritent d'être soigneusement examinées.

Il est question de sçavoir si aucun des Historiens contemporains a fait mention d'un événement si singulier, si Clotaire I. qu'on suppose Souverain du Pays où est situé la Seigneurie d'Yvetot, regnoit dans

cette contrée , si on dattoit alors les actes de l'an de grace , &c. C'est ce que M. l'Abbé de Vertot discute suivant les regles de la plus exacte Critique ; mais il nous est impossible de renfermer dans les bornes d'un Extrait les preuves contraires au recit de Gaguin que produit le sçavant Ecrivain. Nous nous contenterons de rapporter les principales.

Il remarque d'abord que Gregoire de Tours , le premier de nos Historiens , qui écrivoit sous le regne des enfans de Clotaire I. & qui nous a instruit de tout ce qui s'étoit passé sous le regne de ce Prince , n'a pas dit un seul mot de toute l'Histoire particuliere de Gautier d'Yvetot. On trouve le même silence dans Fredegair , dans Aimoin , &c. Anastase le Bibliothecaire , qui vivoit dans le ix. siecle , & qui a recüeilli avec tant de soin tout ce qui concerne le Pape Agapet , a gardé un aussi profond silence.

De plus , Gaguin a supposé sans preuves , qu'en 536. Clotaire regnoit dans cette partie de la Neustrie , appelée depuis Normandie où est située la Seigneurie d'Yvetot ; cependant il est certain que cette Province faisoit alors partie des Etats de Childebert , Roi de Paris , nôtre Auteur en rapporte les preuves , & démontre que cette partie de la Neustrie

2. vol.

étoit

étoit alors sous la domination du Roi Childeberr qui fut maître tant qu'il vécut, du Cotentin, du Bessin, &c. & par conséquent que Clotaire, Roi de Soissons, son frere, n'y pouvoit faire alors aucun changement.

D'ailleurs le faussaire qui a dressé les Lettres de l'érection de la terre d'Yvetot en Royaume, & qui les date de l'an de grace 536. ne sçavoit apparemment pas que sous la premiere race de nos Rois, les Actes & les Chartes ne se dattoient ordinairement que des années de leur regne, que depuis Pepin, Chef de la seconde race, on ajouta l'indiction, & que ce ne fut que sous le regne de Charles le Chauve qu'on commença à dater les années de la naissance de Jesus-Christ.

Mais bien loin que l'établissement de cet Etat, & son indépendance soient un ouvrage du vi. siecle, le nom d'Yvetot n'est connu dans l'Histoire que vers la fin de l'xi. auquel temps le nom du Seigneur d'Yvetot se trouve confondu avec ceux des Seigneurs de la même Province; il n'a dans l'Histoire ni titre, ni rang distingué, preuve bien certaine qu'alors on n'avoit point encore inventé cette espece si singuliere de Royauté.

En suivant l'ordre des temps, on trouve dans les listes du xii. & xiii. siècles

le nom des Seigneurs d'Yvetot , & il y est expressement marqué qu'il devoit fournir la troisiéme partie d'un homme d'armes , c'est-à-dire , qu'ils devoient contribuer pour une troisiéme part aux frais de son armément. *Robertus de Yvetot tertiam partem militis.* Donc il n'étoit point encore mention de ce prétendu Royaume , & ce fief étoit si peu considerable , qu'il ne contribuoit que d'un tiers à l'armément d'un Chevalier.

Enfin dans la Chambre des Comptes de Paris il y a des Etats de différentes revûës , faites de la Noblesse de Normandie par le Connétable du Guesclin , sous le regne de Charles V. Il y en a de 1360. & de 1370. On y trouve les noms de Guy de Houdetot , de Henry des Isles , de Perrinet d'Yvetot , &c. Et c'est une nouvelle preuve que dans ces années le Seigneur d'Yvetot n'étoit point encore affranchi des devoirs Feodaux , qu'il devoit au Roi comme Duc de Normandie , & par conséquent qu'il n'étoit point encore question en l'année 1370. de l'érection d'Yvetot en Souveraineté indépendante.

Mais comme il n'y a point de tradition , si mêlée de Fables qu'elle soit , qui n'ait quelque fondement dans l'Histoire , & quelque chose de vrai , M. l'Abbé de

DECEMBRE 1725. 2995

Vertot tâche de découvrir la véritable époque du titre de Royaume donné à la Seigneurie d'Yvetot.

On vient de voir que depuis l'an 1204. jusqu'en 1370. les Seigneurs d'Yvetot sont compris en differens rôles des Vassaux du Duché de Normandie. Cependant M. de la Roque, Auteur de l'Histoire de la Maison de Harcourt, assure dans son Traité particulier de la Noblesse, que l'on trouve encore dans les Registres de l'Echiquier de Normandie, conservez à Rouën, un Arrest de l'an 1392, qui donne le titre de Roi au Seigneur d'Yvetot. Ce n'est donc que dans l'intervale de 22. ans que la Seigneurie d'Yvetot a été honorée du titre de Royaume.

M. de la Roque a pris soin de joindre à cet Arrest de l'Echiquier plusieurs Lettres Patentes de nos Rois, d'autres Arrests & Sentences qui tous n'ont pour objet que de faire cesser les troubles & les entreprises qui se faisoient contre les Privileges des Seigneurs d'Yvetot. On en voit de Charles VI. de Charles VII. & de Louis XI.

Dans les comptes de Jean l'Allemand, Receveur General des Finances sous Charles VIII. des années 1498. & 1499. Jean Baucher est qualifié Roi d'Yvetot. Dans un rôle fait en 1506.

2. vol.

B pour

pour la Vicomté de Caudebec , il est dit que Perrot Chau , Ecuyer, possède le Fief & Seigneurie d'Yvetot , & qu'en cette qualité il est exempt de service & d'hommage envers le Roi suivant les Chartres. Les rôles de l'an 1525. attribuent la qualité de Roi au Seigneur d'Yvetot , & François I. par ses Lettres du 13. Aoust 1543. donne la qualité de *Reine* à la Dame d'Yvetot. On voit les mêmes prérogatives confirmées par des Lettres de Henry II. de Charles IX. &c.

Suivant tous ces titres on peut placer l'érection de la terre d'Yvetot en Royaume, ou Principauté , vers la fin du *xiv.* siècle. Ce n'étoit , comme on l'a vû , qu'un simple Fief en 1370. & on trouve ce même Fief qualifié du nom de Royaume en 1392. Depuis ce temps-là il n'est mention que de ses privileges & de ses droits , mais quel en fut l'Auteur & le motif ? C'est ce que ni l'Histoire , ni les titres ne nous apprennent point , & il paroît téméraire en pareilles matieres de vouloir deviner.

Cela ne doit point surprendre combien d'établissmens plus considérables , dont la negligence des Ecrivains nous a dérobé la connoissance de l'institution. Rien n'est plus certain que l'établissement des Pairs de France , & rien n'est

2. vol.

plus

plus incertain que le temps de cet établissement ; les uns l'attribuent à Charlemaigne , & ce ne sont que des Romanciers ; d'autres avec aussi peu de fondement , en font Auteur Hugues Capet , chef de la troisième race , &c.

Au reste le Royaume d'Yvetot n'est pas le seul de cette espèce dont on ait connoissance. L'Angleterre nous en fournit un pareil , appelé le Royaume de Man , de la petite Isle de ce nom , située dans la Mer d'Irlande. On prétend que les anciens Rois de Man n'ayant pas le moyen d'avoir des couronnes d'or & d'argent , se servoient de couronnes d'étain. Nous ne sommes pas si instruits des cérémonies qui s'observoient au Couronnement des Rois d'Yvetot : la tradition , ou , pour mieux dire , les contes populaires ne sont point étendus jusques-là ; tout ce que nous sçavons de plus certain , c'est que la Seigneurie d'Yvetot , située dans le pays de Caux , jouit aujourd'hui de tous les privilèges des Franc-Alléus Nobles , & que ces privilèges sont attachez à une terre à laquelle le vulgaire a donné le nom de Royaume , ainsi que s'exprime un de nos anciens Poëtes.

Au noble Pays de Caux

Y a quatre Abbayes Royaux ,

2. vol.

B ij

Six

Six Prieurez Conventuaux ,  
 Et six Barons de grand arroy ,  
 Quatre Comtes , trois Ducs , un Roi.

※※※:※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※※

**SUR** la mort de Bourin & de Blondine ,  
 petits Chiens Martriers de Madame  
 de Saane. *Par M. Richer, Avocat au  
 Parlement de Rouen.*

**B**ourin en son vivant Prince des Martriers,  
 Rendoit les Martes misérables ,  
 Buchers, greniers à foin , les plus profonds  
 terriers ,

Ne les défendoient point de ses dents redou-  
 tables ;

Il les sentoît , s'il ne les voyoit pas ,

Ce peuple étoit en un grand embarras ,

Dans ce peril pressant , leur Senat délibere ,

De supplier des Dieux l'arbitre souverain ,

De les sauver des fureurs de Bourin ,

Et de sa troupe sanguinaire.

Afin d'y réussir , nos Matoises , dit-on ,

Dans leur parti mirent Dame Junon ,

En lui laissant sur sa toilette ,

De musc plein une cassette :

2. vol,

Petits

DECEMBRE 1725. 2999

Petit present ne gâta jamais rien ,  
Et mieux que long placet mene une affaire à  
bien ;  
Sur l'esprit de Junon la cassollette opère ,  
Elle sollicite Jupin ;  
Et tandis qu'avec le destin ,  
Sur cette Requête il confere ,  
La Déesse, adroite commere ,  
Feuillette du Vieillard les fastes redoutez ,  
Au Chapitre des Chiens de Chasse ,  
Et d'un trait de plume elle efface ,  
Lés ans que pour Bourin la Parque avoit  
comptez ;  
D'où vint que ce Heros . ( ah ! grands Dieux  
quel dommage !  
Mourut subitement à la fleur de son âge .  
Quand on le mit dans le cercueil ,  
Toute la basse-cour aussi-tôt prit le deuil ,  
Les Dindons l'ont pleuré , tout genre de vo-  
lailles ,  
Ont à leur protecteur fait d'amples funeraillès ;  
Mais de Junon la haine va plus loin ,  
Elle a juré d'éteindre sa famille ,  
Nôtre Chasseur ne laissa qu'une fille ,  
Qui merita d'Iris la tendresse & le soin .  
2. vol. B iij C'é-

3000 MERCURE DE FRANCE:

C'étoit la petite Blondine ,  
Dont l'instinct de fort près imitoit la raison ,  
Elle connoissoit à la mine  
Tous les amis de la maison ;  
Pour eux plus douce qu'un Mouton ,  
Contre gens inconnus faisoit la diaboline ,  
Et ne manquoit jamais d'aboyer au Larron ,  
On ne la voyoit point badine & fretillante ;  
Mais toujours d'un grand serieux ,  
Attentive & réfléchissante ,  
Et vers Iris tournant souvent les yeux.  
Vous eussiez dit qu'elle entendoit finesse ,  
Aux discours éloquents de sa jeune Maîtresse :  
Blondine avoit tant de délicatesse ,  
Qu'elle auroit méprisé le ragoût le plus fin ,  
S'il n'étoit offert de sa main :  
Partageant son lit avec elle ,  
Et faisant nuit & jour exacte sentinelle.  
Sous son regne pourtant Martes vivoient en  
paix ,  
Mais pour finir leurs craintes , & remplir  
leurs souhaits ,  
Il falloit extirper sa race.  
Il étoit dangereux que par un beau matin ,  
Elle ne mit au jour quelque petit Bourin ,

2. vol.

Qui

Qui d'un Ayeul suivroit la trace.

Leurs vœux font exaucez , Blondine ne vit plus ,

Et nous laisse en mourant des regrets superflus.

Je ne puis retracer un trépas si funeste ,

Mes pleurs & mes soupirs vous diront mieux le reste.



*EXPLICATION d'une Monnoye d'or  
de l'Empereur Charles-Quint , par  
M. de la R.*

**L**A Monnoye en question est de la grandeur d'un double Louïs d'or , & appartient à M. le Duc de B. . . : Elle a d'un côté la tête de l'Empereur Charles-Quint, couronnée de Lauriers, avec cette Legende. CAROLUS V. IMPERATOR. De l'autre côté , on voit une Aigle à deux têtes , qui tient de chaque serre une colonne avec cette autre Legende. MONETA CIVI. IMP. BISUNTINÆ 1665.

Ce n'est pas sans raison que cette Monnoye a paru en quelque façon mystérieuse. Car d'abord , comment accorder cette année 1665. Epoque de nos jours , avec la Chronologie du Regne de Charles-Quint, qui étoit mort depuis

près de cent ans , quand cette piece a été frappée ?

Il y a quelque temps que j'acquis une pareille Monnoye en argent , frappée en l'année 1642. Je la montrai à plusieurs Curieux qui s'y trouverent embarasiez. Quelques-uns crurent que c'étoit une erreur du Monetaire , qui avoit gravé le chiffre 6. au lieu de 5. sur le coin de la Monnoye. D'autres prirent bonnement *Civ. Imp. Bisuntina* pour Bisance , ou Constantinople ; mais je leur soutins qu'il s'agissoit ici de la Ville de Besançon , que les anciens Auteurs ont nommée *Vesuntio* , *Visuntium* , & *Bisuntium*.

Enfin , avec un peu d'application , la verité ne m'a pas été difficile à trouver. Besançon , Ville libre & Imperiale , avant qu'elle fût unie à la Monarchie Espagnole , avoit reçu quelques privileges des Empereurs , & surtout de Charles-Quint qui l'avoit particulièrement favorisée.

En reconnoissance de ces faveurs , Besançon , par un usage très singulier , n'a jamais cessé de mettre l'image de ce Prince sur ses monnoyes , même après sa mort , & jusqu'au temps que cette Ville cessa d'être sous la domination de la Maison d'Autriche , c'est-à-dire , jusqu'en

I. vol.

l'année

DECEMBRE 1725. 3003

l'année 1668. que le feu Roi fit la première conquête de la Franche-Comté.

J'ai dit que cet usage est très-singulier, c'est l'unique exemple que je sçache d'une pareille innovation en fait de Monnoye, chaque Prince étant jaloux de voir son image sur celle qu'il fait frapper; c'est un des plus beaux droits des Souverains.

Il est vrai qu'on a frappé des Monnoyes, ou des Médailles à l'image de plusieurs Empereurs Romains, même après leur mort; mais le Peuple Romain ne l'a fait qu'après leur Apotheose, par un excès de flatterie pour leurs pères, & successeurs à l'Empire. La Ville de Rome ne cessoit pas pour cela de frapper sa monnoye courante au coin de l'Empereur regnant.

Ceux de Besançon ont encore marqué leur reconnoissance, ou leur flatterie envers Charles-Quint d'une autre manière, & qui entre naturellement dans cette explication. Sçavoir, par une Statue de bronze de ce Prince, portée par une Aigle à double tête, jettant de l'eau par ses deux becs, qui sert de principal ornement à la magnifique Fontaine de l'Hôtel-de-Ville; & cette Aigle, pour le dire en passant, n'est pas celle des Armes de Besançon, comme on l'a prétendu.

2. vol.

B v dans

dans le Dictionnaire historique , mais la véritable Aigle de l'Empire , & celle qui porte ordinairement les Armes de la Maison d'Autriche.

La Monnoye en question porte de l'autre côté cette même Aigle , avec les colonnes d'Hercule , & représente ainsi symboliquement la vaste domination de Charles-Quint , qui regnoit , non-seulement sur une grande partie de l'ancien Monde , mais encore sur le nouveau.

En effet, outre les découvertes faites sous l'Ayeul maternel de ce grand Prince , on découvrit encore sous son Regne d'autres Terres qui furent ajoutées à son Empire , en sorte que les Colonnes d'Hercule , ces fameuses barrières de l'Antiquité étoient levées en sa faveur , & qu'il en étoit , pour ainsi dire , en possession. Les Médailles de cet Empereur portent aussi sur le revers cette Aigle & ces Colonnes avec le mot , PLUS ULTRA , qui est pris du Grec de Pindare , & que Charles-Quint avoit pris pour sa Devise.

Ce mot confirme ce que je viens de dire , & marque encore l'ambition de ce Prince , qui aspirait à une Monarchie universelle , sur quoi les Poètes de son siècle ne manquèrent pas de le flatter , comme on peut voir par cet échantillon.

Plus ultra Herculeas Calpen, Abilamque columnas

Carole, victoris nobile nomen habes.



Struxit in extremo quas æquoris orbe columnas

Qui satus Alcmenâ de genitrice fuit.

Has tua virtute superasti Carole Cæsar,

Plus ultra rebus forte favente tuis.

Mais tout le monde sçait de quelle maniere les grands projets de Charles-Quint furent renversez, lors qu'ayant assiegé Mets avec une Armée de cent mille hommes, en l'année 1552. il fut obligé d'en lever le siege; ce qui fut la dernière de ses expéditions, le veritable *non plus ultra* de sa fortune, &, à ce que l'on croit, la première cause de sa retraite. On n'ignore pas non plus le fameux Distique qui fut fait sur cet événement, par opposition au *plus ultra* de Charles-Quint.

Herculis optasti longas transire columnas.

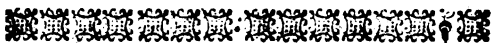
Siste vjam Metis, hæc tibi meta datur.

Au reste la Monnoye qui vient d'être expliquée, est une preuve, qu'il est toujours plus sûr d'expliquer les Médailles & les Monnoyes par l'Histoire, lorsqu'elles

2. vol.

Bvj qu'elles

qu'elles contiennent des difficultez ou des contradictions apparentes , que de s'arrêter aux conjectures : qu'on donne quelquefois pour des veritez constantes, & qui le plus souvent n'ont aucune solidité.



*VERS envoyez à M. de Pibrac , Comte  
de Marigny , le jour de sa Fête ,  
par M. Cocquard.*

**Q**ue ce jour pour ma Muse est une rude  
époque !

Dès qu'il faut t'envoyer des vers pour ton  
bouquet ,

Elle demeure court , malgré tout son caquet.

Quand j'ose te louer , je t'offense & te choque ,

Le plus foible encens te suffoque ;

Comment faire ? je vais en agir sans façon ,

Au lieu de toi , Pibrac , je louerai ton Patron.

Saint François fut doux , équitable ,

Sçavant , laborieux , affable ,

Ami de la sincérité.

S'il aima les trésors , ce fut pour les répandre.

De ses rares talens un Poète enchanté ,

Un Poète se plaît à le voir , à l'entendre.

2. vol.

Et

DECEMBRE 1725. 3007

Et ce qui doit charmer le plus ,

C'est que durant le cours d'une si belle vie ,

Une éternelle modestie

Couronna toutes ses vertus.

Mais , que dis-je ? où m'emporte un zele politique ?

Malgré tous mes détours, cher Pibrac , on voit bien

Qu'en faisant son panegyrique ,

Je fais en même le tien.



*RE'PONSE à la question de Diplomatie proposée dans une Lettre , insérée dans le Mercure du mois d'Octobre dernier.*

**A** Laquelle des deux autoritez il faut donner la préférence , à des Chartres revêtues de toutes leurs formalitez , mais qui ne s'accordent pas avec l'Histoire ? ou à l'Histoire qui dit le contraire des Chartres ?

Quoique le sentiment du P. Mabillon , cité dans la Lettre , soit une réponse suffisante à la question , j'y ajouterai quelques réflexions , si ce n'est pour l'appuyer , ce sera au moins pour la développer.

2. vol.

L'Hic

L'Histoire , selon le P. Menestrier ;  
(a) est , eu égard à sa forme , simple ,  
figurée , ou mêlée.

L'Histoire simple est sans artifice , &  
n'est qu'un recit nud & fidele des choses  
passées comme elles se sont passées : tel-  
les sont les Chroniques du bas Empire ,  
les Fastes , les Tables Chronologiques ,  
les Journaux , les Histoires Diplomat-  
ques , &c.

L'Histoire figurée est celle qui a reçu  
divers ornemens de l'adresse , & de l'es-  
prit des Historiens , comme sont les His-  
toires politiques & morales , lesquelles  
sont agréables & instructives ; mais sur  
la verité desquelles on ne peut pas tou-  
jours compter. L'Histoire mêlée est celle  
qui outre les ornemens de l'Histoire fi-  
gurée , a des preuves qu'elle tire de l'His-  
toire simple ; c'est-à-dire , qu'elle appuye  
ses faits & ses dattes sur des pieces au-  
thentiques , des actes publics , des Char-  
tes , & d'autres pieces de cette nature ,  
qu'elle rapporte , ou qu'elle cite. Il est  
inutile d'en donner des exemples , puis-  
que les Historiens depuis plus d'un siecle  
suivent tous cette methode , & que c'est  
à ce dessein que l'on a tant imprimé de  
nos jours de Diplomes , de Chroniques ,

(a) Pref. de l'éloge Hist. de la Ville de  
Lyon.

2. vol

&

DECEMBRE. 1725. 3009

& d'autres pieces dont on a fait de très-amples (a) Recueils.

Si ces trois caracteres de l'Histoire sont vrais , comme l'on n'en peut douter , la réponse à la question vient d'elle-même. Si l'Histoire est simple , comme elle n'est fondée que sur des Chroniques , des Journaux , des Actes publics , & des Diplomes , il ne peut y avoir de contradiction réelle , entre elle & les Chartres qui ont les formalitez requises ; s'il y en paroît , il faudra plutôt croire que la faute sera dans les Chroniques , les Fastes & les Journaux que dans les Actes publics & les Diplomes. La raison est que dans le moment que l'Acte public est dressé , la date , les noms & les qualitez des personnes qui contractent y sont exactement marquez , & qu'il est fait non par un seul particulier , mais par des personnes publiques , & avec des formalitez qui n'y peuvent souffrir d'erreur.

Il n'en est pas de même des Chroniques , des Journaux , & des autres ouvrages de cette nature , qui ne sont faits ordinairement que dans le cabinet par

(a) D'Achery *Spicil. Mabill. Anecdota & Acta SS. Ord. Bened.* Bollandus *Hensch. Acta SS. Martene Thes. Anecd. Collect. ampliss. P. Bez. coll. nova.*

## 3016 MERCURE DE FRANCE.

des particuliers, qui travaillent souvent sur des ouï-dires, long temps après que les faits sont arrivez, & dans des lieux éloignez ; mais quand ils seroient sur les lieux, & qu'ils écriroient à mesure que les choses arrivent, je dis qu'il est presque impossible qu'ils les rapportent exactement, à moins qu'ils ne se soient trouvez à tous les événemens, & qu'ils n'ayent un grand talent pour démêler le vrai d'avec le faux. A-t'on jamais vû, par exemple, de deux cens Relations d'une même bataille, qu'il y en eut de bien conformes ? Ainsi si celui qui fait un Journal de ce qui se passe, n'a grand soin de s'assurer de la verité, combien de faussetez n'écrira-t'il pas. Quelqu'un mal instruit lui dira, que M. de \* \* est mort à tel endroit, tel jour & telle année : le même bruit se répand de tous côtez, on lui repete la même nouvelle, il la marque sur son Journal, elle y demeure, & cependant il n'en est rien ; M. de . . . n'a été que malade, & ne meurt que deux ans après, quelques-uns sont détrompez ; mais la plupart le croient toujours mort. Nôtre Journaliste est du nombre, & ne corrige point son Journal. Cependant M. de . . . depuis qu'on l'a fait passer pour mort, fait plusieurs Actes de vente, de donation, &c. Le

2. vol.

Jour-

DÉCEMBRE 1725. 361

Journal s'imprime dans la suite , & voilà un moyen de faux contre les Actes faits en son nom depuis qu'on l'a crû mort , & que le Journaliste l'a écrit.

S'il est facile de se tromper dans l'Histoire simple , où l'on negligeroit l'autorité des Actes publics , quel fond peut-on faire sur l'Histoire figurée , dans laquelle l'Historien se trouveroit contraire à des Chartes authentiques ? il faut dire la même chose de l'Histoire mêlée , & convenir comme d'un fait très-certain , qu'il faut réformer l'Histoire sur les Actes publics , & non pas les Actes publics sur l'Histoire.

Après avoir établi le fait qui donne lieu à la question , l'Auteur de la Lettre dit que les deux Chartes citées ne s'accordant pas avec l'Histoire , les Critiques se sont déterminez à les croire fausses & supposées.

J'aurois tiré une consequence toute opposée , & j'aurois dit : il faut que les Historiens n'aient été pas assez bien instruits , & n'aient pas eu les Memoires necessaires , puisqu'ils se trouvent opposez à des Chartes , qui n'ont d'ailleurs aucune marque effective de fausseté ; ainsi il seroit bon d'avertir de ce fait ceux qui travaillent à la nouvelle édition de l'Histoire Genealogique des Grands Officiers

2. vol.

de

3012 MERCURE DE FRANCE.  
de la Couronne , afin qu'ils corrigent  
l'article qui regarde le Comte de Dunois.

Mais ne prenons aucun parti dans cette  
contestation , & ne condamnons pas ceux  
qui prétendent que Jean Bâtard d'Or-  
leans n'a pas été Grand Chambellan de  
France avant l'année 1446. & qu'il ne  
l'étoit pas en 1424. tâchons au contraire  
de fortifier l'Histoire qu'ils défendent  
par de nouvelles autoritez , ensuite nous  
proposerons avec le même desintereffe-  
ment , ce qui peut servir à soutenir la  
validité de la Charte de Jean Bâtard  
d'Orleans.

*Moyens contre la Charte de Jean d'Or-*  
*leans , donnée à Tours le 28. Mai*  
*1424. avant Pâques.*

On ne peut disconvenir que Jean  
d'Orleans n'ait été Chambellan de Char-  
les VII. dès les premières années de son  
regne , & même pendant qu'il n'étoit  
que Regent du Royaume , mais il ne pre-  
noit point la qualité de Grand Chambel-  
lan ; c'est ce qui paroît premierement par  
plusieurs quittances de ce Seigneur , &  
par les comptes de Guillaume Charrier ,  
Receveur General de Languedoc des an-  
nées 1421. & 1422. 1423. & 1424.  
où ce Prince n'est jamais qualifié que  
2. vol. Con-

DECEMBRE 1725. 3013

*Conseiller Chambellan*, premierement de Monseigneur le Dauphin, Regent, ensuite du Roi; mais ce qu'il y a de plus positif ce sont des Lettres du même Roi, \* dattées du 4. d'Octobre 1424. le 2. de son regne, pour faire, dit-il, délivrer à nos amez & feaux *Conseillers & Chambellans*, le Sire d'Orval, & le Bâtard d'Orleans la somme de 2000. l. tournois, &c.

Par d'autres Lettres du 15. Decembre 1427. On voit qu'il n'étoit encore que *Conseil* & *Chambellan*, car ce sont les propres termes dont le Roi se sert en lui donnant une Ordonnance pour recevoir de Jean le Clerc la somme de 400. écus d'or. La même chose se voit en d'autres Lettres, dattées du dernier Fevrier 1429.

### *Moyens contre la Charte de Charles VII.*

Je n'ai rien à ajouter à ce que les Adversaires de cette Charte ont dit contre elle. D'ailleurs, elle doit tomber d'elle-même, aussi-tost qu'on fera voir la fausseté de celle du Bâtard d'Orleans, puisqu'on ne la suppose donnée que pour la confirmer.

\* Cabinet de M. de Claerembaut.

2. vol

*Moyens*

*Moyens de défense pour les deux Chartres , & premièrement pour celle du Bâtard d'Orléans.*

Il paroît d'abord que c'est un foible moyen pour attaquer la vérité d'une Charte, bien en forme d'ailleurs, que de dire qu'elle est fautive, parce que quelqu'un y prend des qualitez qu'il n'a pas. Si cette nouvelle Jurisprudence avoit lieu, combien faudroit il casser de contrats de mariage, de vente, & d'autres où l'on s'attribue souvent les qualitez d'Ecuyer, de Chevalier, de Seigneur de, &c. & d'autres qui ne sont pas dûes aux contractans. Tout cela ne rend point faux des Actes publics, mais jette seulement un ridicule sur ceux qui, sans en avoir le droit, se donnent de telles qualitez.

Quand donc Jean d'Orléans seroit tombé dans le même cas, les Actes passez en seroient-ils moins vrais ? mais loin de laisser cette petite tache sur la memoire d'un si grand homme, je prétens qu'au moins depuis 1422. il a eu droit de prendre la qualité de Grand Chambellan, & qu'il l'a prise en effet dans un grand nombre d'Actes, & de pieces originales, que l'on trouve encore dans les Cabinets des

DECEMBRE 1725. 3015

Scavans , & dans les Archives de la  
Chambre des Comptes.

Je ne conteste point la verité des Actes  
citez ci-dessus , ni de tous ceux où Jean  
d'Orleans ne se trouvera qualifié que de  
*Conseiller-Chambellan du Roi*. Je les  
crois tous vrais , autant que ceux où il  
prend le titre de *Grand-Chambellan*.

L'Auteur de la Lettre en a donné la ve-  
ritable raison , lorsqu'il a dit que sous  
un même Regne , on voyoit plusieurs  
Seigneurs qualifiez du titre de *Grands-  
Chambellans de France*. L'entreprise des  
Anglois sur la Couronne , & l'injustice  
faite au Dauphin par le Roi son pere ,  
causerent des troubles dans le Royaume,  
dont l'Histoire de ce temps-là s'est fort  
ressentie. En effet , il sera toujours diffi-  
cile de démêler lequel étoit le veritable  
Chancelier , le veritable Connétable , le  
veritable Grand-Chambellans tant que  
l'on trouvera des Actes de différentes  
personnes qui prennent ces titres en un  
même temps.

Charles VI. avoit ses Officiers , dont  
la plûpart suivoient le parti de l'Anglois ,  
& très-peu osoient avant la mort de ce  
Prince se declarer pour le legitime suc-  
cesseur ; ils avoient tout à craindre de la  
part de la Reine , des Anglois , & de  
leurs Partisans. Le Dauphin s'étant de-  
claré

2. vol.

claré

claré Regent du Royaume en 1448, nomma des Officiers parmi les Seigneurs qui lui étoient attachez, & il leur conserva toujourns les mêmes Charges & Dignitez à son avenement à la Couronne.

Alors Henri VI. Roi d'Angleterre, qui se fit proclamer Roi de France, remplit de son côté les places vacantes des Officiers de la Couronne de ses propres Sujets, ou de François qui lui étoient affectionnez. Cependant il se détachoit toujourns quelques-uns des Grands Officiers qui avoient servi sous Charles VI. lesquels prenoient le parti de Charles VII. son successeur. Comme leurs Charges & leurs Dignitez étoient déjà données à d'autres, tout ce que ce premier pouvoit faire en leur faveur, c'étoit de leur en conserver le titre & les honneurs, & quelquefois de les leur faire exercer par quartier. D'ailleurs l'usage des survivances étant déjà introduit, on ne doit point s'étonner de voir en même temps plusieurs Grands Ecuyers, plusieurs Grands-Chambellans, &c.

En effet, Jacques II. de Bourbon fut pourvû de la Charge de Grand-Chambellan en 1397. & ne mourut qu'en 1438. sans qu'il paroisse en avoir été dépouillé. Cependant Guy de Courfan l'exerçoit en 1401. & 1407. Jacques

2, vol.

de

DECEMBRE 1725. 3017.

de Montmorency en a dû recevoir les Provisions en 1424. & le Seigneur de la Trimouille, en 1427. Joignez-y le Bâtard d'Orleans, lequel, après avoir été Conseiller-Chambellan du Dauphin Regent, fut maintenu dans cette Charge, depuis que ce Prince fut déclaré Roi de France. Bien plus, je trouve des Lettres de Charles VII. du 4. Octobre 1424. le 2. de son Regne, dans lesquelles ce Prince ordonne, qu'il sera délivré à *nos amcz & feaux Conseillers & Chambellans le Sire d'Orval & le Bâtard d'Orleans la somme de 2000. livres tournois, &c.* donc le Sire d'Orval étoit Chambellan, & Chambellan qui pouvoit prendre la qualité de *Grand*, puisqu'il est nommé dans ces Lettres avant le Bâtard d'Orleans qui prenoit certainement ce titre dès 1423.

Car outre les Actes rapportez ci-dessus, les moyens contre la Charte en question, dans lesquels ce Seigneur est qualifié Conseiller-Chambellan du Dauphin. & puis du Roi dans les années 1421. 1422. 1423. 1424. Je puis produire une copie authentique d'une quittance du 28. Mai 1423. où il est qualifié *Grand-Chambellan*. De plus, une autre (a) quitan-

(a) L'Original est chez M. le Chevalier Gougnon, à Bourges,

2. vol.

ff

ce en parchemin avec un sceau en Acire  
rouge aux Armes d'Orléans, & la Co-  
rice en barre datée du 4. Fevrier 1428  
signé le *Bâtard d'Orléans* ou il se qual-  
ifie *Comte de Mortain, Seigneur de*  
*Kalbonnis, & Grand Chambellan de*  
*France.*

En 1434. le 5. Juin il fut fait à Blois  
un Traité d'Alliance, & de Confédération  
entre lui *Jean Bâtard d'Orléans,*  
*Comte de Pierregort, Seigneur de Romor-*  
*tain, & Grand-Chambellan de France.*  
& *Monseigneur le Vierge d'Orléans.*

En 1434. le 10. Octobre dans une quit-  
tance (a) il prend les mêmes titres de  
*Comte de Pierregort, Seigneur de Romor-*  
*tain, & Grand-Chambellan de France.* Ce  
qui se trouve encore en d'autres quit-  
tances du 12. de Mars, du 22. Aoust, du 24.  
Septembre, du 4. Octobre, & du 18.  
Octobre 1435. dans une autre de 1437.  
deux de 1438. deux de 1439. deux de  
1442. & une de 1444.

Voilà donc six Grands Chambellans  
en 1427. & peut-être huit; car j'ai co-  
pia de Lettres du même Roi, données  
à Loches le 15. Decembre 1427. en  
faveur de notre ami & feal Cousin, Con-

(a) Cette quittance & les suivantes se  
trouvent en original dans le Cabinet de M.  
de Clacremb.

2. vol

Guillet

DECEMBRE 1725. 309

*feiller & Chambellan, Jehan Bâtard d'Orleans, par le Roi en son Conseil, auquel les Sires d'Orval, de Laigle, de la Trimouille, de Basoges & autres étoient. Fresnoy.*

Nous venons de voir que le Sire d'Orval étoit nommé Conseiller-Chambellan avant le Bâtard d'Orleans, qui se qualifioit dès 1423. *Grand-Chambellan*, & nous avons conclu, que le Sire d'Orval pouvoit donc aussi-bien que lui prendre le même titre. De plus, le voici encore avec le Sire de Laigle, énoncé devant le Sire de la Trimouille, que l'on convient avoir été *Grand-Chambellan*. Par la même raison le Sire de Laigle peut bien avoir été *Grand-Chambellan*, & même le Sire de Basoges. Car les quatre Seigneurs nommez à la fin de ces Lettres paroissent avoir été *Chambellans*, & par conséquent Gardes du Scel secret du Roi, ainsi obligez d'être marquez presens à l'expédition de ces sortes de Lettres, qui ne sont qu'une ordonnance de 400. écus d'or en faveur du Bâtard d'Orleans.

Maïs, diront les Critiques, pourquoi le Roi dans ses Lettres ne qualifie-t-il point avant 1446. le Bâtard d'Orleans du titre de *Grand-Chambellan de France*? Je répons que c'étoit par ménagement pour le grand nombre de Seigneurs qui

2. vol.

C pre.

prénoient ce même titre, & qu'afin de n'y donner pas plus de droit aux uns qu'aux autres, il garda toujours la même règle pour les autres Chambellans, jusqu'à ce que, par la mort de plusieurs, & par la cession des autres, Jean d'Orléans se trouva seul Chambellan, & obtint les Lettres Patentes qui le nommoient ou confirmoient Grand-Chambellan de France.

Une autre difficulté que l'on peut faire, est au sujet des quittances, que Jean d'Orléans a données pendant le temps où on lui conteste la qualité de Grand-Chambellan, & où il a pu la prendre suivant ce que nous avons dit. J'avoue qu'il s'en peut trouver, & même qu'il n'est qualifié dans les Comptes de Guillaume Charrier des années 1422. 1423. & 1424. que de *Conseiller-Chambellan du Roi*; mais je soutiens que cette seule qualité emportoit avec elle celle de *Grand Chambellan*.

La preuve que j'en ai, & qui paroît décisive, c'est qu'en 1457. où il étoit incontestablement Grand Chambellan, il ne prend que la qualité de *Conseiller & Chambellan*. C'est dans une quittance pour le revenu de ses Terres de Valbonnois & de Clais du 7. Janvier 1457.

( a ) Il fait encore plus dans une quit-

( a ) Cabinet de M. de Clacremb.

2. vol,

tance

DECEMBRE, 1725. 302

tance du 1. Juillet 1452, car il ne s'y qualifie que Comte de Dunois, & non Grand-Chambellan, mais peut-être ne l'étoit-il plus. Cela ne se peut soutenir; car on a des Lettres de Charles VII. (a) du mois de Mars 1454, & du 31. Mai 1457, où il est nommé *Grand-Chambellan*. D'ailleurs, il est certain qu'il a gardé cette Charge jusqu'à sa mort.

De tout ceci, Messieurs, joint à ce que l'Auteur de la Lettre insérée dans votre Journal, a avancé sur l'autorité de l'Historien de Harcourt, du P. Lobineau, & des autres qu'il cite, il me semble qu'on doit conclure, qu'au commencement du Regne de Charles VII. il n'y avoit proprement point de Grand-Chambellan de France, & qu'il n'y avoit que des *Conseillers-Chambellans*, qui exerçoient en quelque façon cette Charge par indivis, lesquels avoient cependant le droit de prendre le titre de *Grands-Chambellans*.

Je ne crois pas même que l'on puisse au juste en déterminer le nombre; car en feüilletant les Registres de la Chambre des Comptes, les Porte-feüilles de la Bibliothèque du Roi, & ceux de plusieurs fameux Cabinets de cette Ville, j'ai trouvé les noms de deux ou trois au-

(a) Dans le même Cabinet.

2. vol.

C ij très

tres Seigneurs, avec le même titre de *Conseiller-Chambellan* ; mais comme il ne s'agissoit point alors de cette matiere, je negligeaï de les remarquer.

Après tant de preuves, s'il est constant que Jean Bâtard d'Orleans, depuis l'avénement de Charles VII. à la Couronne, a eu le droit de prendre, & a pris en effet la qualité de *Grand-Chambellan de France*, quoiqu'il y eut d'autres Seigneurs qui prissent aussi ce titre en même temps, on ne peut sur un tel moyen contester la verité de la Charte du Mont S. Michel, & si cette Charte est bonne, comme on n'en peut douter, il est inutile aux adversaires de cette Charte d'attaquer celle de Charles VII. qui n'est qu'une confirmation de celle-ci : ainsi je ne dirai rien ici pour sa défense ; d'ailleurs, les raisons des défenseurs me paroissent bonnes & solides, & sur tout celles où ils prétendent que c'est une faute de l'Ecrivain, arrivée par l'omission ou l'addition du Chifre Romain I. Pour les autres moyens des adversaires des deux Chartes, ils me paroissent si foibles, qu'ils ne meritoient pas que les défenseurs s'étendissent si fort dans leurs réponses.



**AMOLLON ET DAPHNE,**

**CANTATE.**

**D**ANS l'aimable Tempé, Vallon déli-  
cieux.

Que souvent à l'Olympe ont préféré les  
Dieux,

Le Vainqueur de Python, trop fier de sa vic-  
toire,

Avec l'Enfant aîné disputant pour la gloire,  
Prononça contre lui ces mots audacieux.

En vain par tes armes fragiles  
Des cœurs tu crois troubler la paix ;  
Amour, tes mains sont trop débiles,  
C'est à moi de lancer des traits.

A Cithere si l'on t'adresse  
Des vœux aux pieds de tes Autels,  
Tu ne le dois qu'à la foiblesse,  
A l'aveuglement des Mortels.  
En vain, &c.

## 3024 MERCURE DE FRANCE.

Cupidon indigné, s'élevant dans la nue,  
Pour confondre Apollon s'arme d'un trait  
vengeur,  
Il tire, le trait vole, & lui blesse le cœur,  
Pour la jeune Daphné qui paroît à sa vue.  
Il se trouble, il soupire, il l'aborde, elle  
fuit :  
Sur les ailes d'Amour Apollon la poursuit.

Arrêtez, Nymphé adorable,  
Arrêtez ; qui fuyez-vous ?  
C'est un Amant misérable  
Que vous percez de vos coups.

C'est moi qu'à Delphe on revere.  
C'est moi qui suis Dieu du jour :  
Mais quand j'aspire à vous plaire,  
Ce n'est que par mon amour.  
Arrêtez, &c.

Inutiles discours ! la fille de Penée

Rédouble sa course obstinée,  
Un amoureux Zephir fait flotter ses cheveux,  
Et laisse, en se jouant dans sa gaze légère,  
Entrevoir des appas qu'on adore à Cythere.  
2. vol. Apollon

7 DECEMBRE 1723 3025

Apollon que Daphné brûle de nouveaux  
feux,

Vole, l'atteint, l'arrête. O Pénélope mon  
pere ?

Sauve-moi des transports d'un Amant te-  
meraire.

Elle dit. Et le Dieu qu'elle vient de prier,

Secondant les souhaits d'une Nymphé si che-  
re,

Dans les bras d'Apollon ne laisse qu'un lau-  
rier.

Par une injuste violence

N'esperez pas gagner les cœurs :

Une tendre persévérance

Vous en rendra plutôt vainqueurs.

Portez constamment votre chaîne,

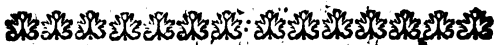
Vous verrez vos desirs contents :

La beauté la plus inhumaine

Cède toujours avec le temps.

Par une, &c.

COCQUARD.



LETTRE du P. Castel à M. de Joly,  
 Avocat au Parlement, du 1. Octobre  
 1725, à Paris.

**V**ous croyez donc, Monsieur, que pour faire taire certaines gens, je ne ferois pas mal de donner ma nouvelle Geometrie au Public? c'est-à-dire, que vous voudriez que je répondisse en Geometre à des Critiques de Grammaire? Bon! & ne voyez-vous pas que je me priverois du plaisir de rire avec vous des bévues dans lesquelles le genie de la critique fait donner ces beaux esprits? je les connois, & j'ai voulu plus d'une fois me donner le divertissement de leur faire prendre le change. J'ai supprimé calcul, algebre, symboles, figures; en un mot, tout l'appareil & le jargon de la Geometrie; & j'ai parlé Mathematique comme on parle Physique, Metaphysique, Morale, ou Histoire: peut-être m'en eût-il moins coûté d'en parler moins intelligiblement. Mais c'est-là que nos Critiques ont eu beau jeu: ils ont crû entendre une Geometrie qu'ils sçavoient lire: il y en a tel même qui ne s'est pas apperçû que c'étoit-là de la Geometrie,

2. vol. les

les yeux ne lui en disoient rien ; car ces gens-là ont des yeux : mais ne vous y trompez pas , ils ont aussi une langue , ils se font donc ingerez de dire leur avis comme d'une affaire de stile ou de Grammaire.

Par exemple , dans un endroit où je parlois de la *forme de la Logistique* , qui est une courbe que vous connoissez bien , ils ont prononcé magistralement , que l'expression n'étoit pas françoise , & qu'il falloit dire correctement , la *forme syllogistique*. Cela n'est-il pas aimable ? & vous repentez-vous d'en avoir ri ? Mais peut-être est-ce à ceux-ci que je dois une réponse profondément geometrique ? j'avois avancé quelque part comme une chose démontrée depuis plus d'un siecle , & connue de tous les vrais Geometres , que la ligne droite n'étoit pas toujours le plus court chemin pour arriver à un but ; mais je l'avois avancé en stile aisé d'épître familiere. Aussi-tôt voilà mes Critiques en campagne, frais & moulus, sortis de leurs elemens d'Euclide , ils saisissent cette affaire , la portent à tous les tribunaux des Caffez ou des g. d'où émane enfin cette sentence en dernier ressort , que la ligne droite est la plus courte de toutes les lignes : c'est de la doctrine cela. Il y dans le monde une nation de gens qui

vent tout : je pense qu'avec leur bon sens bourgeois, ils vont nous dire tout d'un coup combien le Soleil est plus grand que la Terre.

Croyez-moi, laissez-moi jouir du plaisir piquant de les voir mordre à l'hameçon, & le débâter tout autour, sans presque sentir le morceau fatal qu'ils ont avalé. J'aime naturellement ce petit jeu. C'est dans le même goût que j'ai pris plaisir au contraire quelquefois d'enôter la simple Physique en stile géométrique ou algebrique, sachant bien qu'ils n'y mordroient pas, ou qu'ils n'y mordroient que comme la Vipère mord à la lime, ou le Chien à la pierre. M'y suis-je mépris ? non en vérité. Je viens de lire par hazard un endroit d'un Ouvrage imprimé il y a deux ans *n. c. d. c.* en deux volumes, où l'on me fait l'honneur de me citer comme trop Geometre & trop Algebriste dans la Physique, tandis que d'autres me trouvent trop Physicien dans la Geometrie ; tant il est vrai que le stile fait tout auprès des personnes qui savent tout, parce qu'ils ont des yeux & une langue. Avec du stile, croyez-moi, avec un certain stile vous allez être Musicien, Peintre, Philosophe, Geometre ; *fies de Rhetore Consul*

2. vol.

Vous

Vous souvenez vous de l'Histoire du  
 fleur de Rob : cet homme-là , parce qu'il  
 étoit Maître titré en Geometrie , qloît  
 bien s'élever au-dessus de Descartes , &  
*agacer*, comme on dit, *sa uerve Geometri-*  
*que*. Il fut facile à celui-ci de se montrer  
 tel qu'il étoit , & de faire paroître ses ad-  
 versaires tels qu'ils étoient. Rob & toute  
 sa cabale en furent les dupes : la Geome-  
 trie de Descartes fut le coup décisif , &  
 est l'époque précise de leur parfait anean-  
 tissement ; car leur dernier effort pour  
 lui ravir la gloire de l'invention par l'*A-*  
*ristarque* , imposteur , qu'ils firent imprimer ,  
 ne fit que les enfoncer plus avant  
 dans le néant , où on venoit de les faire  
 rentrer.

Il s'en faut bien que je n'aye les mê-  
 mes ressources que ce grand Geometre ,  
 à qui cependant je m'applaudis fort de  
 ressembler par ce dernier trait , puisque  
 le petit Livre de C. a été mandé tout  
 exprès delà les Monts , pour venir con-  
 vaincre de plagiarisme mon système de  
 l'action des hommes , mais sans effet jus-  
 qu'ici.

Pour ma Geometrie rien ne me presse  
 de la donner : la sçaurai-je mieux quand  
 je l'aurai donnée ? & que m'importe que  
 tel & tel la sçachent ? elle leur applani-  
 roit trop certains chemins , où je ne suis

pas fâché de les voir encore s'évertuer quelques années. Car vous sçavez bien que ma methode n'est pas recommandable par sa difficulté comme tant d'autres ; puisque mon but unique au contraire est de mettre la plus haute Geometrie tout d'un coup à la portée de toute sorte de gens ; de sorte qu'avec la plus simple theorie des proportions , & les quatre ou cinq premieres regles d'Arithmetique , ils puissent sans autres préliminaires penetrer dans le sanctuaire des lignes courbes des degrez les plus élevez , jusqu'à en déterminer la nature précise d'une maniere tout autrement intelligible que ne l'est une équation ou une Analyse Algebrique.

Cependant comme je defere beaucoup à vos avis que je ne puis soupçonner que de trop d'amitié & de zele , voici une petite notion préliminaire de cette Geometrie. Je la fonde , si ces Messieurs l'agréent , sur un Problème qui est , je crois , le dernier que la plus haute Geometrie s'est flatée de résoudre par ses nouvelles methodes du calcul infinitesimal. Il est vrai que le celebre M. Huiguens est mort sans vouloir trop convenir de cette résolution ; de sorte que ce Problème semble tenir toute la Geometrie en échec. Voici ma résolution :

2. val.

Prenez

Prenez un bâton , ou une lame mince, également flexible dans toutes ses parties, fléchissez ce bâton , il se courbera ; c'est cette courbure qu'il faut déterminer.

1. Cas. Lorsque le fléchissement est simple , je décris un arc de cercle , dont la circonference égale le bâton , & dont la corde égale la corde. Ce cas est donc circulaire ; mais il est bon d'avertir les Geometres que je n'y suppose point la quadrature du cercle.

2. Cas. Il est elliptique lorsqu'au fléchissement on ajoute la traction vers le même côté parallèlement au grand axe , ou vers le côté opposé parallèlement au petit axe. Je ne dis rien des deux cas, le parabolique & l'hyperbolique , ils sont faciles. Tel est le premier ordre des courbes & le second degré des lignes. Les lignes du premier degré, c'est-à-dire, la seule ligne droite est-ouverte , & ses extrêmités se divariquent à l'infini. Le second degré est , à le bien prendre , tout fermé , rentrant & révolunt. Car la parabole est une ovale allongée à l'infini , comme l'ovale est un cercle simplement allongé. Or l'hyperbole est aussi un cercle convexe vers son centre ; mais il n'est complet que par les quatre hyperboles conjuguées.

3. Cas. Deux fléchissemens à contre-sens.

2. vol.

3032 **MERCURE DE FRANCE.**  
sens l'un de l'autre forment l'*hyperbole*  
*noyée*, la *conchoïde*, la *campaniforme*, en  
un mot toutes les lignes du troisième de-  
gré, dont les nœuds, pointes, inflex-  
ions, branches, & autres affections  
quelconques sont faciles à déterminer.  
Ces lignes sont ouvertes, & en general  
celles des degrez impairs le sont, au-  
lieu que celles des degrez pairs sont ren-  
trantes, & toutes peuvent être détermi-  
nées par les simples conditions du flé-  
chissement & de la traction, c'est-à dire,  
du ressort & de la pesanteur, ou plus  
generalement par les loix de l'équilibre.

Les Geometres modernes ont crû leur  
Geometrie bien superieure à l'ancienne,  
parce qu'ils se sont flatez de suivre de  
plus près la nature dans la generation des  
courbes. On ne peut disconvenir que la  
Geometrie n'ait reçu de grands accrois-  
semens entre leurs mains. Mais il me  
fera permis de remarquer que jamais la  
nature n'a formé de courbe par le glisse-  
ment d'une ligne sur une autre, ni même  
par la rotation d'une ligne autour d'un  
centre. C'est de la mécanique, ou plu-  
tôt de la statique, & du contrebalance-  
ment des forces & des loix de l'équilibre  
qu'il faut emprunter des methodes veri-  
tablement Physico-Mathematiques : sans  
parler que les nouvelles methodes, loin  
2. vol. d'être

d'être Physico-Mathematiques sont plutôt Algebriques, que Geometriques, j'en appelle aux résolutions modernes des Problèmes de la chaînette, de l'élastique, de la voiliere, du linge plein d'un liquide. Sont-ce-là des résolutions spécifiques qui nous fassent connoître en aucune sorte par une idée claire & intelligible la nature de toutes ces courbes ? que ce soient des résolutions Algebriques, Symboliques, & par consequent enveloppées & énigmatiques, je veux le croire. Mais des résolutions Physicomathematiques & intelligibles qui rendent raison *à priori* de la nature & de toutes les propriétés d'une courbe, c'est ce que l'on demande, c'est même ce qu'on promet, mais c'est ce qu'on ne donne pas, & qu'on ne donnera jamais par Algebre ni par aucun calcul ; c'est l'idée, c'est la connoissance, c'est le raisonnement, encore une fois, qui fait les découvertes en Geometrie comme par tout ailleurs, & le calcul ne peut que tâtonner, & tout au plus exprimer, ou plutôt envelopper ce qu'on sçait, & même ce qu'on ignore.

L'élastique simple est une courbe simple comme un cerveau, la voiliere l'est aussi comme un balon, lorsqu'elle est enflée, mais lorsqu'elle s'enfle la courbure est un peu plus composée, la traction se

joignant au fléchissement, ou l'impulsion au ressort, la chaînette de même est un peu plus composée; mais tout cela ne fort pas du second degré, quoiqu'en dise l'Algebre qui ne peut pas plus l'emporter sur la mécanique que la speculation sur la réalité du fait. Au contraire la courbe de la chute qu'on s'obstine de simplifier jusqu'au second degré, atteint du premier cas au trois ou quatrième, & s'élève ensuite aux degrez les plus composés des spirales déterminées qui aboutissent au même centre par les deux extrémités.

Comme ma methode est veritablement Physico Mathematique, elle dépend de deux Theoremes ou principes dérivez des deux sciences qu'ils allient. Le premier tiré de la Physique ou de la statique est, *que toutes les parties d'une courbe réelle sont tellement en équilibre, qu'on ne peut pas changer la position relative d'une seule sans changer specifiquement la courbe.* Le second qui est le même transporté à la Geometrie, c'est que *l'espece d'une courbe dépend en effet de la position relative de deux tangentes contiguës infiniment voisines, ou même en general de deux tangentes données.* Je finis en vous disant que *la courbe du redressement d'un bâton fléchi, n'est pas la même que celle du dé-*  
*2. vol.* *veloppe-*

DECEMBRE 1725. 3035  
*veloppement du même bâton.* Je vous laisse  
 le plaisir d'en trouver vous-même la dé-  
 monstration toute geometrique, aussi bien  
 que la résolution de ce Problème qui  
 vous donnera la courbe redressante *dans*  
*une infinité de cercles ou d'ellipses qui se*  
*touchent interieurement au même point cou-*  
*per des portions égales à une tangente com-*  
*mune qui est donnée.* Si nos Critiques  
 n'entendent point tout ceci, ils peuvent  
 le critiquer ; s'ils l'entendent, qu'ils le  
 fassent voir, non par des clameurs, mais  
 par la résolution du dernier Problème,  
 que j'attends bien plus de vous que  
 d'eux. Je suis, &c.

CASTEL, Jcs.



## EPIGRAMME,

*Le Congé forcé.*

**L**Ycas depuis long-temps importunoit Li-  
 sette,

Entre Tyrcis & moi décidez en ce jour,

Lui disoit-il, ma flamme est plus discrete,

Et pour vous avant lui j'ai senti de l'amour.

Lisette adroitement différoit la sentence,

La Coquette vouloit les menager tous deux ;

2. vol.

Mais

Mais à la fin Lycas outré d'impatience,

Prononcez, lui dit-il, & faites un heureux

Ou pour jamais je suis votre présence.

Berger, le cas n'est point douteux, quelle air en

Répond-elle, eh? comment as-tu pu t'y me-  
prendre

Lorsque un Amant demande un choix,

S'il doit être pour lui, le faisons-nous at-  
tendre!

Quand les amours se font entendre,

Un coeur pour prononcer a bien-tôt pris leurs  
voix.

\*\*\*\*\*

*EXTRAIT d'une Lettre écrite aux  
Auteurs du Mercure sur la question  
proposée dans celui du mois d'Octobre  
dernier, page 2330.*

**P**our bien décider de la validité d'une  
Charte, contrat, ou autre titre,  
il faut d'abord examiner s'il y a eu quel-  
que personne qui en ait pu tirer de l'a-  
vantage dans des temps plus modernes  
que celui de leurs dates. Si par exem-  
ple ces Chartes portoient concession de  
certains droits qui fussent contestez, ou  
qui l'eussent été il y a cent ans, on pour-

2. vol.

soit

Soit soupçonner les propriétaires de ces droits de les avoir fait fabriquer pour se maintenir dans leur usurpation ; ainsi de telles Chartes pourroient être suspectes ; mais celles en question ne sont pas dans ce cas-là, car depuis l'année 1446, elles n'ont pu produire aucun avantage à l'Abbaye du Mont S. Michel, d'où je conclus qu'elles ont été écrites & signées réellement dans le temps de leurs dattes, & qu'elles sont bonnes & veritables : car il est inouï qu'on ait fabriqué ou fait fabriquer de faux Actes sans esperance d'en tirer quelque avantage.

Voyons maintenant si les moyens de faux alleguez par les Critiques de ces Chartes sont admissibles.

**PREMIER MOYEN.** *Il n'y a pas d'apparence que Jean d'Orleans ait été revêtu à l'âge de 21. ans d'une aussi grande Charge qu'est celle de Grand Chambellan. Ce fait n'est ni impossible ni unique ; nous en avons vû plusieurs exemples depuis 60 ans.*

**SECOND MOYEN.** *Jean d'Orleans n'a été pourvu de la Charge de Grand Chambellan qu'en 1446, il n'est pas nécessaire d'examiner si les Lettres données par Charles VII. en 1446. n'étoient que la confirmation d'autres Lettres accordées dès son avènement à la Couronne ;*

ni s'il étoit continué de voir plusieurs personnes prendre en même temps la qualité de Grand Chambellan ; encore moins de rechercher la raison de cette confusion apparente , qui peut venir ou de ce qu'il y avoit alors plusieurs Grands Chambellans , par commission , par brevet , ou par survivance , ou bien de ce qu'il y avoit plusieurs Chambellans , Chambriers , ou premiers Gentilshommes de la Chambre , qui prenoient tous par honneur la qualité de Grand , à peu près comme les Prevosts des Maréchaussées prennent tous la qualité de Grand Prevost. Tout cela , dis-je , est inutile , il suffit que la qualité de Grand Chambellan ait été donnée à Jean d'Orléans avant cette époque dans d'autres Actes non suspects , comme il est rapporté dans le Memoire , pour qu'il l'ait pu prendre aussi dans la Charte en question.

TROISIÈME MOYEN. Qui regarde la Charte donnée par Charles VII. en 1443. cette Charte en rapporte une autre du même Prince , qu'elle date du 24. Janvier 1438. & de son regne le xvij. sur quoi les Critiques observent que comme en ce temps-là l'année commençoit au jour de Pâques , Charles VII. étoit alors dans la xvij. année de son regne. Il est encore inutile d'examiner si l'on comptoit tous  
 2. vol. jours

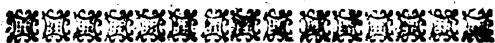
jours en commençant au jour de Pâques , ou si l'on comptoit quelquefois en commençant au premier Janvier : à quoi bon s'embarasser d'une date qui n'est pas celle de la Charte dont il s'agit ? cette erreur , s'il y en a une , ne peut être regardée que comme une méprise du copiste. Si le Roi , par exemple , donnoit une Declaration , dite en interpretation du titre ix. de l'Ordonnance , au lieu de dire du titre xi. cette erreur dispenseroit-elle d'obéir ? & sans chercher des exemples ailleurs , la faute d'impression qui se trouve dans le Mercure à la page 2330. où il est dit que la Charte de Jean d'Orleans est du 28. Mars 1724. pour 1424. n'est pas un sujet de censurer le Memoire où elle se trouve.

QUATRIÈME MOYEN. *La Charte de 1438. rapportée dans celle de 1443. est dite scellée d'un sceau en l'absence du Grand , & qui , au sentiment des Critiques , rend cette Charte suspecte. Non-seulement il suffit qu'on trouve encore une Charte à peu près de ces temps-là avec cette formule , comme les défenseurs excitent , pour autoriser celle en question ; mais je prétends même que cette circonstance qui paroît extraordinaire ne sert qu'à confirmer la sincérité de la Charte. Un faussaire qui l'auroit voulu*  
*2. vol. fabriquer*

fabriquer auroit plutôt dit celle de 1438, scellée à l'ordinaire du grand sceau, que d'aller imaginer de la dire scellée d'un autre sceau en l'absence du Grand.

CINQUIÈME MOYEN. Il étoit inutile d'assorder des Chartes pour lever des contributions dans un pays dont le Roi étoit dépouillé. Les Critiques trouvent absurde de lever des contributions dans un pays ennemi; mais il seroit bien plus absurde de les lever dans son propre pays. Les loix de la guerre sont bien différentes de celles du Barreau. Le Parlement ordonne à ses Huissiers de faire payer de l'argent par des débiteurs justiciables de son ressort, & un General ordonne à ses soldats d'en faire payer par ceux mêmes qui ne dépendent pas de lui.

*A Montreuil-sur-Mer le 12. Decembre 1725.*



## SOUHAITS D'UN AMANT.

### ÉPIGRAMME.

**Q**ue n'ai-je esprit, gentillesse, beauté,  
 Non pour offrir à quelque autre Bergere,  
 Car avec vous j'ai perdu liberté;  
 2. v. p. Non

NOVEMBRE 1725. 3841

Non pour paroître en Cour, je suis sincère;  
Non pour sçavoir débrouiller une affaire;  
Car au Palais ne sont mes rendez-vous;  
Mais pour pouvoir apprendre l'art de plaire,  
Autant qu'il faut pour être aimé de vous.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

*EXTRAIT de la Dissertation de M.  
Secousse, intitulée Histoire de Sabinus,  
& d'Epponina, lûe dans l'Assemblée  
publique de l'Académie Royale des  
Belles-Lettres.*

**M**essieurs, après avoir averti que la singularité des événemens qu'il alloit rapporter, ne devoit pas empêcher de les croire, puisqu'ils étoient attestez par Tacite, & par Plutarque, Historiens fideles, & d'ailleurs contemporains, fit connoître à peu près en ces termes le caractère de Sabinus & d'Epponina.

Julius Sabinus étoit du pays de Langres; il étoit issu d'une illustre famille, & sa Noblesse auroit pû lui faire honneur si elle ne lui eût pas donné d'orgueil. Il prétendoit en relever encore l'éclat, en publiant que Jules Cesar dans le temps qu'il faisoit la guerre dans les Gaules,

2. vol.

avoit

avoit été sensible aux charmes de sa biffayeule qui s'étoit trouvée flatée de la passion de ce grand homme. Sabinus dès la jeunesse se trouva à la tête des affaires de la patrie. Ses grands biens le mettoient en état de soutenir dignement son rang & sa naissance ; mais il étoit beaucoup moins touché de tous ces avantages que du bonheur de posséder l'illustre Epponina qu'il avoit épousée. Plutarque dit que c'étoit une femme accomplie. Il paroît en effet qu'elle avoit joint aux perfections , qui sont l'appanage ordinaire des Dames , celles que l'injustice ou la jalousie des hommes voudroit pouvoir leur refuser pour se les attribuer à eux seuls , une constance inébranlable , de la supériorité dans la manière de penser , un génie élevé , une ame forte & courageuse. Epponina étoit née pour la gloire de son sexe , & pour apprendre aux hommes que les femmes peuvent s'élever jusques à l'héroïsme , & que si la plupart méritent leurs hommages , il en est qui sont dignes de leur admiration. Elle couronnoit toutes ses vertus par le tendre attachement qu'elle avoit pour son mari , qui de son côté l'adoroit. Jamais union ne fut plus parfaite , & dans le sein de l'abondance ils jouissoient de toutes les délices d'une société , qui fait la suprême félicité

2. vol,

des

des hommes, lorsqu'ils peuvent y conserver de la tendresse. Trop heureux l'un & l'autre, si Sabinus n'avoit point eu d'ambition. Mr. S. entra de-là dans le recit d'une revolte qui s'excita dans les Gaules pendant les guerres civiles qui suivirent la mort de Neron. Sabinus se mit à la tête des revoltez, il songeoit à se faire Souverain dans les Gaules, & il prit même le titre de Cæsar, mais il fut vaincu. Nous ne suivrons pas Mr. S. dans le détail de cet événement, nous nous contenterons de rapporter le trait par lequel Mr. S. termina ce recit. Après avoir raconté la défaite des Gaulois, il ajouta : ils n'étoient pas destinez à détruire dans leur pays la domination des Romains. Cette gloire étoit réservée à une nation plus belliqueuse, qui sur les ruines de ce puissant Empire en a fondé un nouveau qui l'égale par sa splendeur, & déjà le surpasse par sa durée.

Sabinus vaincu ne pût se résoudre, ni à se donner la mort ; ni même à s'éloigner ; il ne pouvoit quitter sa chere Epponina. Il prit le parti de se cacher dans des voutes souterraines, & fit publier qu'il s'étoit empoisonné. Il le fit même dire à sa femme ; parce qu'il prévoyoit que l'excès de sa douleur ne laisseroit aucun doute sur le bruit de sa mort.

Epponina ne voulut pas survivre à un mari qu'elle avoit si tendrement cheri , & elle fut trois jours sans manger ; son desespoir déterminâ son mari à lui faire dire qu'il étoit vivant ; mais il la fit prier de continuer toujours les mêmes démonstrations de douleur pendant le jour. Epponina jouoit en public le rôle d'une veuve désespérée , & le soir elle se déroboit pour aller tenir compagnie à son mari. Leurs amis les mandèrent à Rome , ils y allèrent déguisez , mais ce fut inutilement. Epponina y fit plusieurs voyages seule , mais ce fut avec aussi peu de succès. Elle prit alors le parti de se renfermer dans la caverne avec son mari. M<sup>r</sup> S. fit dans cet endroit la peinture de la vie qu'ils menoient dans ce séjour affreux. Ils se faisoient l'un à l'autre , ajouta-t'il , leur plus grande peine ; le mari ne ressentoit que celle de sa femme , & la femme que celle du mari , & leur disgrâce commune avoit ajouté un nouveau degré de sensibilité à leur tendresse. Dans le temps même qu'il sembloit qu'ils dûssent maudire l'instant de leurs naissances , & regarder comme un présent funeste la vie qu'ils avoient reçue , ils la transmirent à d'autres , & Epponina devint enceinte. Pendant sa grossesse elle fut encore obligée d'aller à Rome. Elle ne sçavoit com-

ment faire pour cacher son état qui prouvoit que son mari étoit vivant, ou qui la deshonorait. Elle se tira heureusement de cet embarras par le moyen d'une liqueur dont elle se frotta presque tout le corps, & qui lui procura une bouffissure qui cachait sa grossesse, en se confondant avec elle. Son voyage fut inutile; & de retour dans sa caverne, n'osant se confier à personne, elle se délivra elle-même, & elle accoucha de deux enfans.

Sabinus & sa femme après un séjour de neuf ans furent enfin découverts. Vespasien les fit venir à Rome, & voulut les voir, & voici à peu près comment M<sup>r</sup> S. décrivit cette audience. Ils parurent enfin, tous les regards se confondirent sur eux; mais ils firent sur les assistants des impressions bien différentes. Sabinus abattu & consterné excita cette pitié que l'on ne peut refuser aux malheureux, même lorsqu'ils sont criminels. La démarche & la contenance assurée d'Epponina inspirèrent du respect & de la vénération. Elle conduisoit ses deux petits enfans. Ils ne sentoient pas leurs malheurs, & on voyoit peint sur leur visage le plaisir qu'ils avoient de n'être plus dans les ténèbres, & de jouir de la lumière du jour. Leur enfance, leur grâce, leur innocence, & leur joye, si peu

convenable à leur fortune , firent naître dans tous les spectateurs une compassion mêlée de tendresse qui leur arracha des larmes. Vespasien même parut ému. Epponina saisit cet instant , elle se jetta avec ses enfans aux pieds de l'Empereur , en lui disant : Seigneur , je ne suis devenue mere qu'afin que ces innocentes creatures intercedassent pour mon mari , & pour moi. Un trait si touchant porta jusqu'au cœur de tous ceux qui l'entendirent. Tout le monde fondit en larmes. Vespasien même ne pût retenir les siennes ; & cependant il envoya le pere & la mere au supplice. Cet Arrest ébranla la constance d'Epponina , & elle répandit contre l'Empereur tout ce que le desespoir peut inspirer à une femme qui n'a plus rien à menager. Il parut alors pour la premiere fois une tache dans cette belle vie à l'instant qu'elle alloit finir , & le mépris de sa mort est le seul trait qui ait manqué à l'Heroïsme d'Epponina. La severité de l'Empereur revolta tous les esprits , & Plutarque dit qu'il ne se passa rien de plus odieux sous son regne. M<sup>r</sup>. S. malgré ce jugement de Plutarque , & quoiqu'il n'ignorât pas qu'il est souvent inutile , & quelquefois dangereux de vouloir effacer par le raisonnement ces impressions fondées sur les loix de la

2. vol.

nature,

nature, que les choses touchantes font sur le cœur des hommes, entreprit de justifier Vespasien, & voici le précis de son raisonnement. Tous les Historiens conviennent que la bonté & la clemence étoient les vertus qui le caractérisoient naturellement, même il étoit tendre & compatissant, jusqu'à répandre des larmes lorsqu'il condamnoit un criminel au supplice. Si donc une fois en sa vie il a fait une action qui a l'apparence d'une trop grande severité, on lui doit la justice de croire qu'il ne l'a pas fait sans y avoir été comme forcé par de puissantes raisons. Les Historiens ne les ont pas marquées, mais il n'est pas difficile de les deviner; & sans vouloir l'abandonner à des conjectures qui, quoique très-vrai-semblables, n'auroient cependant aucun fondement dans l'Histoire; il suffit de dire en general, que pour peu que l'on fasse attention au caractère d'Epponina, on sent bien que ce pouvoit être une ennemie très-dangereuse, & que l'on peut présumer, sans craindre de se tromper, que sa mort étoit nécessaire pour le repos & la tranquillité de l'Empire.

\*\*\*\*\*

*VERS sur le mariage d'un François &  
d'une Allemande qui ne sçavoit  
pas un mot de François.*

**D**Es le moment qu'un cœur soupire,  
On connoît en tous lieux ce que cela veut  
dire ;

Et malgré Babel & sa Tour ,  
Dans le climat le plus sauvage ,  
Ne demandez que de l'amour ,  
On entendra vôtre langage.

La terre en mille états a beau se partager ,  
En Asië, en Afrique, en Europe , il n'importe ,  
L'amour n'est jamais étranger  
En quelque pays qu'on le porte ,  
On sçait d'abord ce qu'il prétend ,  
En quelque langue qu'il s'exprime ,  
Et dès qu'il peut parler sans crime ,  
Une honnête fille l'entend.

Si-tôt que l'on en vient aux privautez secretes  
Parmi toutes les nations,  
L'Hymen a des expressions  
2. vol.

Qui

DECEMBRE 1725. 3049

Qui n'ont point besoin d'interpretes ;  
Les plus beaux discours qu'on entend ,  
Pour des cœurs enflammez sont des contes  
frivoles ,  
Et l'amour pour être content ,  
Ne s'amuse pas aux paroles.  
Qu'un mariage est plein d'appas ,  
Quand la nuit un époux peut contenter sa  
flamme ,  
Et que le jour il n'entend pas ,  
Les sottises que dit sa femme.

*M. Vergier.*

※※:※※※※※※※※※※※※:※※

*LETTRE de M. l'Abbé le Beuf ,  
Chanoine & sous-Chantre de l'Eglise  
d'Auxerre , à M. de la R. sur les Me-  
dailles trouvées au mois de Janvier der-  
nier à Luci sur-Cure , proche Auxerre ,  
dont il a été parlé dans le Mercure du  
même mois.*

**C'**Est, Monsieur, un agréable enga-  
gement pour moi, que celui de  
vous rendre compte des Medailles qui  
ont été trouvées depuis peu dans nôtre

2. vol.

D iij voi-

3050 MERCURE DE FRANCE  
voisinage à Luci sur-Cure. Mais je crains  
que vôtre curiosité ne soit pas satisfaite  
au point que je le souhaiterois. On a eu  
raison de vous marquer que cette décou-  
verte n'est pas si considerable que je l'a-  
vois crû-d'abord. Peut-être que les Me-  
dailles les plus belles ou les plus singu-  
lières étoient déjà dissipées, lorsque je  
me suis transporté sur le lieu. Ce n'est  
que depuis quelques jours que j'ai re-  
couvré un Marius que la singularité de  
son revers avoit fait mettre à part. Les  
gens du pays croyoient bonnement que  
les deux mains qu'on y voit, l'une dans  
l'autre, sont pour marquer le mariage de  
nôtre Comtesse Mathilde de Courtenai  
(a) avec Hervé de Donzi, au treizième

(a) Il paroît nécessaire de donner à cette  
Mathilde le nom de Courtenai, à l'exemple  
du Pere Anselme, puisqu'elle étoit fille du  
fameux Pierre de Courtenai, Comte d'Au-  
xerre, mort Empereur de Constantinople, &  
cela pour la distinguer des deux autres Mathil-  
des, Comtesses d'Auxerre. Comme le vul-  
gaire ne connoît celle-ci que sous le simple  
nom de Mahaud, que quelques Modernes ont  
bien voulu écrire Maho; il est bon de l'instruire  
qu'Auxerre avoit eu plus anciennement pour  
Comtesse, Mathilde de Bourgogne, petite-fille  
de Hugues II. Duc de Bourgogne. Elle épou-  
sa nôtre Comte Guy qui essaya envain de  
mettre des impôts sur le vin & sur la ven-  
dange, & elle mourut en 1176. Et depuis la  
2. vol. siècle,

siècle, à cause qu'elle venoit quelque-fois dans le beau Château qu'elle avoit à Betri, qui n'en est éloigné que d'une demie lieuë. Cette Medaille est en petit bronze, mais elle est bien marquée; c'est un *Concordia militum* qui ne sert gueres à prouver que ce Marius, tyran, n'ait regné dans les Gaules que deux ou trois jours, comme on le croit communément. Il est pardonnable à des Payfans de ne pas sçavoir que ce prétendu Empereur n'étoit qu'un simple Serrurier, ou Armurier, qu'un soldat qui avoit été son apprentif tua d'un coup d'épée, en lui

celebre Mahauld il y a eu Mathilde de Bourbon, petite-fille d'Archambaud-le-Grand, Sire de Bourbon. Cette dernière Mathilde succeda immédiatement dans la Comté d'Auxerre, à la grande Mahauld, sa Bisayeule, & mourut cinq ans après. Celle qui avoit si bien cimenté toutes les franchises des Auxerrois, & qui est la bienséance de presque toutes les Communautés des Comtez d'Auxerre & de Nevers, est Mathilde de Courtenai. Ce ne fut point elle qui se rendit Religieuse sur la fin de ses jours dans l'Abbaye de Fonteverault, comme l'a écrit le P. Anselme, page 227. mais Mathilde de Bourgogne. La celebre Mahauld mourut en 1257. à Colanges-sur-Yonne, comme j'ai marqué dans la Preface de mon Livre, & elle fut inhumée à l'Abbaye de Recomfort qu'elle avoit fondée à six ou sept lieuës de là dans le Diocèse d'Autun.

2. vol.

D r. disant :

disant : *Tien , voilà une épée que tu as fabriquée toi-même.*

Vous aviez espéré que je vous aurois communiqué la découverte de quelque nouvelle tête. Mais je puis vous certifier qu'il ne s'y en est trouvé aucune dans tout ce que j'ai vû jusqu'ici. Les Medailles de Gallien , de Postume , de Victorin le pere , Claude le Gothique & des Tetricus sont celles qui ont paru en plus grand nombre ; elles ne sont pas si bien conditionnées que ce qu'il y a d'Aurelien, Tacite & Probus ; ce qu'il y a de ces trois derniers Empereurs est mieux conservé , & ne doit être nullement suspect par sa beauté. Quoique leurs Medailles ne soient que de bronze faulxé , elles ne laissent pas que d'avoir leur mérite à cause de leur conservation. Il est vrai qu'il y en a eu quelques-unes qui ont quitté , comme d'elles-mêmes , cette faulxé argentée , ayant eu le malheur d'être dans une veine de terre moins favorable ; mais il y en a aussi plusieurs qui ayant été sous quelque pierre à l'abri de l'injure du temps , ont mieux conservé le fond du métal sain & sauf , en sorte que l'argent y paroît très-intimement uni , & même parsemé de quelques grains de cette noble rouille , qu'il est impossible d'ôter quand on le voudroit entreprendre.

2. vol.

D'au-

D'autres , mais en petit nombre , y ont contracté un brun très-poli , & très-lissé , & dont la délicatesse surpasse ce que nos plus habiles ouvriers peuvent faire en ce genre.

L'utilité qu'il m'a paru qu'on pouvoit retirer de ces Medailles d'Aurelien & des Empereurs suivans , c'est qu'on y trouve dequoi appuyer de nouveau l'un des systèmes que les connoisseurs se sont formé sur les Exergues par rapport à la maniere dont elles ont commencé à être conçûes sous cet Empereur. Quoique je n'aye pas l'honneur d'être connu du R. P. Joubert , je puis dire que l'explication que ce sçavant Jesuite donne de ces Exergues se trouve autorisée de plus en plus par la nouvelle découverte , outre que cette explication est la plus naturelle & la plus aisée. Il y avoit dans les Medailles de Luci des *Oriens Aug.* en l'honneur d'Aurelien un assez bon nombre. C'est une Statuë nuë avec la tête rayonnée qui remplit le revers selon la coutume de tous les *Oriens* ; mais les uns de ces revers ne représentent qu'un Captif aux pieds de la Statuë , les autres y en représentent deux , & la Statuë est dans ceux-ci un peu plus dilatée & écartée. On remarque tout aussi-tôt que l'Exergue des Medailles où la Statuë du Soleil

a deux captifs à ses pieds , se trouve toujours plus chargée que celle où il n'y en a qu'un. Je n'ai point le Livre de Mezzabarba , pour pouvoir vous dire si le revers d'un seul captif y est , ou non. Je ne le trouve pas dans Occo , ni dans l'Index qui est à la fin du volume de M. Patin : ce qui me fait conclure qu'il est plus rare de cette dernière manière. L'*Oriens Aug.* de l'une ou de l'autre façon n'enrichit pas davantage la science des Medailles : mais comme je me borne à parler des Exergues , voici ce que je remarque d'abord :

Comme les Medailles , dont le revers *Oriens Aug.* contient deux captifs , sont d'un coin un peu plus ample que celles où il n'y en a qu'un , aussi l'Exergue est moins chargée à ces derniers revers qu'aux autres. On y voit dans l'Exergue du grand *Oriens* deux lettres si éloignées l'une de l'autre , qu'il y en pourroit tenir deux ou trois dans l'espace vuide. Ces lettres sont P M. ou bien S M. ou enfin T M. Je crois pouvoir inferer de là que ces lettres n'ont aucun rapport entre elles , & que leur signification doit être disparate. Mais comme en fait de Medailles il ne faut jamais poser de principe trop general , n'étant autorisé que par ces trois exemples , je

2. vol. n'ose

n'ose pas conclure que toutes les autres Medailles de la grandeur d'*Oriens* à deux captifs , doivent avoir toujours deux lettres ainsi séparées & éloignées : car la fosse de Luci s'est trouvée en renfermer de toutes pareilles , c'est-à-dire , de même grandeur, Legende & revers, à l'Exergue desquelles on voit simplement V. & rien davantage , & à d'autres seulement VIII. Il y avoit un plus grand nombre d'*Oriens* d'un bronze plus petit, c'est-à-dire , à un seul captif : l'Exergue de tous ceux-là ne contient qu'une seule lettre. Aux uns il y a P , à d'autres Q , aux autres R , ou S , ou T , ou enfin V , mais toujours une seule lettre & rien de plus. J'ai remarqué aussi qu'aucune n'a rien dans le champ : cependant un semblable *Oriens Aug.* que j'avois plus anciennement , contient un B dans le champ , & a pour Exergue XXI. tout de suite sans intervalle.

Dans les *Concordia militum* , où sont représentées deux figures qui se donnent les mains. Il y a pour Exergue S, ou bien \* S, ou enfin P X, X I. Dans un revers de la même Legende , qui représente les deux figures au milieu de trois étendards pliez , il n'y a que T pour Exergue. Les *Virtus militum* , que je ne trouve ni dans la seconde édition d'Occo , ni à la

Table de M. Patin, & qui representent deux figures debout, ont aussi pour seule Exergue la lettre T. *Fortuna redux a* pour Exergue ou S ou T. *Restitutor orbis a* R dans l'Exergue. *Pax Augusti B. Pacator orbis S I. Jovi consecr. \* I*; & enfin *Provident. Deor.* qui n'est nullement dans Occo, est dans le nombre de nos medailles avec une Exergue differente de celle de M. Patin, à sçavoir QXXT. J'ajoutérai encore ici que je crois avoir trouvé dans ce nombre une de ces fausses pieces, qui furent fabriquées par ceux qui exciterent dans Rome la guerre appelée des Monnoyeurs, dont il est parlé dans Aurelius Victor & dans Eutrope, & qui coûta la vie à sept mille Soldats sur le mont Cœlius. Cette piece est frappée d'un coin fort irregulier. On y lit *Aurilianus*, & au revers *Pax...* Dans le champ est un C. Toutes les autres Medailles d'Aurelien étoient faussées à la reserve de celle-la. Zozime dit qu'Aurelien ayant fait punir les faux Monnoyeurs, fit distribuer de la nouvelle monnoye en place de la fausse qui fut rendue par le peuple.

Jusqu'à Tacite qui lui succéda, il avoit été assez commun chez les Monnoyeurs, de mêler les métaux ensemble, l'or, l'argent & les autres. Cet Empereur fit dé-

fense sur peine de mort & de confiscation , de faire ces mélanges qui étoient devenus si frequens sous les derniers Empereurs. Je n'ai cependant trouvé dans les Medailles de Luci d'autres pieces d'Aurelien , que de celles qui sont semblables à celles de Tacite , c'est-à-dire , du cuivre rouge ou bronze faulcé. Celles qui m'ont paru moins communes parmi celles de Tacite , sont *Mars victor* qui n'a point d'Exergue, & dont une seulement a un B dans le champ. *Provid. Deor.* dont l'Exergue n'est pas lisible. *Restitutor orbis* dont l'Exergue est B A , ou bien R A. *Securit. perp.* qui n'a que la lettre M. dans l'Exergue.

Probus est l'Empereur le mieux partagé parmi ceux de la trouvaille de Luci. Ses Medailles paroissent un peu plus larges , & il y en a quelques-unes qui ne sont pas si communes : par exemple, *Mars victor. Pietas Aug. Oriens Aug.* avec deux captifs ; & parmi les revers de *Virtus Probi Aug.* en est un que porte *Jovi conservat.* que M. Patin n'a pas marqué , ni Occo avant lui. L'Exergue de cette dernière est PXXT. L'Exergue de *Mars victor* est II ou III. *Pietas* n'en a point. *Oriens* n'a pour Exergue que la lettre ou chiffre I. Mais l'Exergue la plus remarquable dans le

2. vol. plus

plus grand nombre des Medailles de Probus, est, selon moi, celle qui contient deux XX entre un autre chiffre & une lettre, ou bien entre deux lettres. On voit, par exemple, pour Exergue à *Securit. perp.* IIIXXI; à *Pax Augusti* l'Exergue est VXXI; à *Fides milit.* il y a VIXXT. Certainement le premier chiffre doit signifier quelque chose de différent de ce que le second signifie; & de même qu'on ne peut pas dire que toute l'Exergue fasse un chiffre total; on ne peut pas non plus dire que le dernier signe soit une dépendance du chiffre qui est au milieu.

Ce sentiment se trouve fortement appuyé par les Exergues des Medailles suivantes, dans lesquelles c'est toujours le chiffre XX qui se trouve environné de deux lettres. Outre *Jovi conservatori*, dont j'ai parlé ci-dessus, il y a à *Concordia militum* PXXT. Au revers de *Virtus Aug.* il y a QXXT, à ceux de *Felicitas sac.* & de *Securit. perp.* il y a SXXT, & pour Exergue de *Conservat. Aug.* on lit TXXT. ou bien le numero XX de la valeur de la piece est le premier dans l'Exergue, & les deux autres sont ensuite exprimez quelquefois par une lettre grecque: c'est ainsi que sous *Adventus Aug.* il y a XXIS,

2. vol. sous

DECEMBRE 1725. 3059  
sous *Salus Aug.* XXI Δ, & sous *Soli  
inviato* XXIII.

Il ne faut point se fatiguer à chercher dans ces trois sortes de signes que trois choses disparates, qui ont cependant quelque rapport l'une à l'autre. Le XX marque la valeur de la piece: l'un des deux autres signes, soit le premier ou le dernier, est pour marquer la Ville où la piece a été battuë, & l'autre le numero de la Chambre des Monnoyes de cette Ville: Tel est le sentiment des plus habiles dont je ne crois pas devoir me départir. Et une preuve que le premier & le dernier signe n'ont point un rapport de liaison avec celui du milieu, c'est que quelquefois ce chiffre du milieu ne se trouve pas dans l'Exergue, & qu'au lieu de cela il y a une étoile, ou telle autre figure qu'il a plû au Monetaire de mettre: par exemple, à *Romæ æter.* il y a R \* N, ou bien deux T separez par le moyen d'une ligne T—T: comme dans un des revers d'*Adventus Aug.* il y a R ∪ A; & dans un de *Fides militum* on apperçoit comme la figure d'un insecte fort long entre la lettre R & la lettre E. Que ne juge-t-on par l'usage des Monetaires de nos jours, de ce que les anciens ont pû faire? Pourquoi se casser la tête à aller chercher

2. vol,

cher du mystere où tout est naturel ?

Un Ouvrier est bien aise qu'on distingue son ouvrage d'avec celui des autres : il y met son nom ou sa marque d'une maniere intelligible à ses contemporains. Il croit qu'on sera toujours en état d'expliquer ses abbreviations , parce qu'il ne peut prévoir dans les temps à venir.

Que diroient nos fameux Graveurs ou Sculpteurs , si dans trois ou quatre cens ans on alloit s'imaginer, que chaque lettre de ce qu'ils mettent au coin d'une estampe , ou au pied d'une statue , signifie un mot mystereux , tandis que ce n'est que leur nom qu'ils ont voulu mettre , ou l'abregé du verbe actif qui exprime leur Art.

Les Medailles de Probus dont je viens de vous faire une espece de description , m'ont paru les mieux conservées & les mieux saulvées d'entre celles de la trouvaille. J'opuis dire aussi qu'elles sont les plus belles. Il n'y avoit peut-être pas quatre ans qu'elles avoient cours, lorsqu'elles ont été cachées dans le lieu où on les a trouvées. La memoire de cet Empereur a dû être précieuse dans un vignoble aussi considerable que l'est le Comté d'Auxerre. La vigne où elles ont été trouvées devoit être marquée *meliore lapillo* , au moins par ceux qui ai-

2. vol,

ment

ment le vin. Les Historiens nous apprennent que ce fut lui qui permit aux Gaulois , & à quelques autres Peuples , d'avoir des vignes autant qu'il leur plairoit ; permission , qui depuis l'Empereur Domitien n'avoit pas été donnée à tout le monde , & qu'il seroit encore bon que tout le monde n'eut pas , mais seulement les habitans des pays propres au bon vin. On peut en passant faire cette reflexion à l'occasion de certains Vignerons , qui plantent depuis quelques années de la vigne jusques dans les prez : car si les Peuples de la Grande Bretagne , qui , selon Vopisque , avoient aussi la permission de planter de la vigne , ont appris par l'experience à ne s'en plus servir , la foiblesse , ou , pour ainsi dire , la platitude de certains vins , devroit bien faire ouvrir les yeux à une infinité de disciples de Bacchus , & les détourner de planter la vigne dans les lieux qui n'y sont aucunement propres. Qu'il me soit aussi permis de faire remarquer , que l'Empereur Aurelien a dû être en grande veneration chez ceux qui aimoient le jus de Septembre. Ce fut lui qui se proposa de fournir gratuitement au Peuple Romain la provision de vin , de même que ce Peuple avoit déjà *gratis* le pain , l'huile , & la chair de porc.

2. vol.

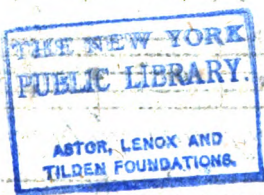
Pour

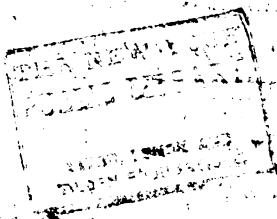
Pour cela il avoit conçu le dessein de faire planter des vignes le long des côtes du chemin d'Aurele, dans la Toscane, & jusqu'aux Alpes maritimes, c'est-à-dire, jusqu'aux côtes de Genes. La dépense de la façon des vignes, des tonneaux, & de la voiture par mer avoit déjà été supputée. Mais Vopisque assure que le bruit commun étoit, que le Prefet du Pretoire avoit empêché cet Empereur de mettre cette entreprise à execution, lui remontrant, que si on fournissoit le vin au Peuple Romain, outre ce qu'on lui donnoit déjà, il ne resteroit plus qu'à lui distribuer aussi des poulets & des canards pour lui faire faire bonne chere. (a) Ce projet, quoique sans effet, ne laissa pas de marquer un bon cœur dans Aurelien. Probus ne l'avoit pas moins bien placé, quoique la permission qu'il donna ait été reconnue depuis sujette à bien des inconveniens. Mais il faut esperer qu'avec le temps on verra revivre en France une police que cet Empereur n'interrompit que pour achever de se concilier les esprits qu'il craignoit déjà par toutes sortes de manieres.

(a) *Alii dicunt à præfecto Prætorii sui prohibitum, qui dixisse fertur: Si & vinum Populo Romano damus; superest ut & pullos & anseres demus.* Vopisc. in Aurel. circa finem.

2 vol.

Dans





DECEMBRE 1725. 3063

Probus dans plusieurs de ses Medailles est representé contre l'ordinaire, du côté gauche ; & sa figure est comme un buste où l'on voit paroître la moitié des bras. Dans les unes il tient un javelot qu'il semble lancer, ou qu'il appuye sur son épaule ; dans d'autres, où il est revêtu de ses habits Consulaires, il tient un Sceptre. Comme ce Sceptre a quelque chose de remarquable, par rapport au pays d'où j'ai l'honneur de vous écrire, vous ne trouverez pas mauvais que je fasse à son sujet une petite digression, & que je vous parle de quelques usages de l'Eglise d'Auxerre ; c'est ce que je reserve pour le sujet d'une seconde lettre ; en attendant soyez persuadé que je suis très-parfaitement, Monsieur, vôtre, &c.

*A Auxerre le 12. Avril 1725.*



*Le Carillon de M. Dufresni.*

Bim, bam, bom.

Entendez-vous les grosses cloches !

Bim, bam, bom.

Quand j'entens sonner sur ce ton

2. vol.

Je

Je me souviens toujours qu'hier ma femme  
est morte.

Le temps n'affoiblit point une douleur si forte;

Elle redouble à ce lugubre son.

Bim , bam , bom.

Pour égayer ce bim , bam , bom ,

Faisons un autre carillon ,

Carillon du verre

De la pinte & du flacon.

La pauvre femme elle est en terre.

Je l'aimois tant, buvons pour elle en carillon.

En double carillon.

Tirez du bon , bon , bon ,

Bin bon , bin bon.

Exerçons-nous sur ce jambon ,

Ce saucisson ,

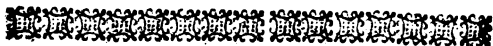
N'est-il pas bin bon , bin bon ,

Et tâtons donc de ce dindon ,

• Dindon , dindan don ,

Ma femme est en terre.

Oh ! qu'il est bon ce carillon.



*REJOUISSANCES faites au College de  
Louis le Grand , au sujet du  
Mariage du Roy.*

**L**E 30. Novembre les Jesuites du College de Louis le Grand , témoignèrent par une Fête publique , la joye qu'ils ressentent de l'auguste Mariage de Louis XV. avec la Princesse Marie. Le P. de la Sante , un des Professeurs de Rhetorique , prononça un beau Discours Latin devant une Assemblée des plus illustres : M. le Nonce , grand nombre de Prelats , & autres personnes de consideration , honorerent l'Orateur de leur presence & de leurs éloges , il les meritoit , & soutint la reputation qu'il s'est acquise de parler avec beaucoup d'esprit , de feu & d'éloquence. Pendant que l'Assemblée se formoit , on y distribua quantité de Poësies Latines & Françoises qui furent bien reçûes. On avoit placé sous un superbe dais les Portraits du Roi & de la Reine. Il y eut à la fin de la Harangue une illumination magnifiquede quatre corps de logis qui environnent la grande cour des Classës , elle s'élevoit jusqu'au sixième étage , dans les

2. vol.

trois

trois Pavillons , & elle dura jusqu'à 2. heures après minuit. Pour rendre le spectacle aussi varié que brillant , on tira quantité de fusées qui réussirent.

*Extrait de l'Oraison Latine du  
P. de la Sante.*

Quoiqu'on doive hâter l'impression de cette Harangue , nous allons d'avance satisfaire la curiosité des gens de goût : ceux pour qui le Latin n'est point familier , seront bien aises de la connoître Qu'ils n'en jugent pourtant pas tout-à-fait par ce plan raccourci & François : outre que le genie des deux Langues est différent , on ne peut resserer un Discours gracieux , vif , éloquent , sans le rendre froid , sec & difforme . on effleure alors tout au plus quelques beautés , & on supprime les mouvemens au moment même qu'on les indique. Nous demandons grace pour cet Extrait , nous l'étendrons un peu en faveur d'une Piece remplie de traits finement imaginez , appliquez heureusement , poliment exprimez , & presentez dans un beau jour.

Voici le précis de l'Exorde. La division qu'il renferme , offre avec art les idées les plus nobles & les plus intéressantes , que le sujet pût fournir.

2, vol,

Après

Après avoir représenté entre la France, qui a donné un Roi à la Pologne, & la Pologne, qui donne une Reine à la France, un combat de générosité, où la France demeure victorieuse, l'Orateur soutient, qu'il ne faut reconnoître & célébrer ici que le pouvoir d'un Dieu bienfaisant. En effet, c'est par une faveur singulière du Ciel, que Louis fait un choix si sage; qu'un si grand Roi épouse une Princesse si vertueuse; & que l'Empire François trouve dans leur union des espérances aussi-bien fondées de son bonheur.

C'est ce que la Reine a reconnu & déclaré la première, lorsque l'Ambassadeur de France lui offrit la main & le Sceptre de Louis. *Il ne me reste, répondit-elle avec un respect également pieux & tendre, il ne me reste de voix & de sentiment, que pour adorer la Providence de Dieu, & le choix d'un grand Roi, & que pour obéir avec soumission aux volontés de l'un & de l'autre.*

Il s'agit donc de féliciter sur cette auguste Alliance, le Roi, la Reine, & le Royaume. Le Roi, parce que c'est l'ouvrage de la sagesse; la Reine, parce que c'est la récompense de la vertu; le Royaume, parce que c'est un gage de son bonheur.

2. vol,

E Dans



-leur a été glorieux & d'entre en concurren-  
 -ce avec elle, dans leurs seules patries.  
 -teux qui lui cèdent la préséance.  
 -ne L'Europe étoit à la fois plus belle & plus  
 -riche, dignes de posséder son Roi & de  
 -soutenir sa Couronne, qui étoit si haute  
 -ment au dessus de tous les autres, & qui les  
 -faisoient aspirer à l'imiter, quelque  
 -choix de la multitude qui les en éloignoit.  
 -ne Une Nation voisine & amie de la  
 -France, à qui elle a donné souvent des  
 -Rois, & dont elle a été le Souve-  
 -rain, se permettoit de nous donner en-  
 -fance, & nous en faire une Reine, en  
 -nous en faisant un Roi François & un Roi  
 -Espagnol, que ses grâces, son  
 -esprit, son sang, son nom, sa tendresse,  
 -sa bonté, son courage, également chers &  
 -semblables à Louis. La seule diversité  
 -d'âge, le paraît des destinées que tout sem-  
 -bloit devoir unir ensemble, lorsqu'un  
 -si grand Roi possédait plus d'une Bour-  
 -bonne, capable de rendre heureux plus  
 -d'un peuple, & doué des vertus Roy-  
 -nales, sans porter le titre de Roi. Qu'a-  
 -vant il n'y avait qu'un Roi, & pour régner  
 -sur nous, & de suffrage de leur propre  
 -Frère. Elles ont éprouvé encore plus  
 -severe que le Juge de Lacédémone, qui,  
 -toutes les fois qu'il s'agissoit de lui-mê-  
 -me, ou de ses proches, ne craignoit rien

30706 MERCURE ET DIM FRANCE.

tant qu'il a été question de la nation,  
ou des sentiments de la patrie, & de l'amour  
naturel ne pouvoient déclarer pour des lieux,  
que de parole, moins favorable aux galles  
mesurables de la vie, que de la vie même.  
Un tel Prince, Marie, a été un mérite  
éclatant, non par son talent, ou son caractère, de la  
côté de l'âge, ou du caractère, de la  
Religion, ou de la politique, ou de la  
vertue, ou de la noblesse d'un Maître, ou  
cienne, & triomphante, & pour l'honneur  
l'alliance du plus grand Monarque, ou  
dignité, gracieuse, pour la plus  
charmante des épouses, une Religion, ou  
re, & constante, pour s'attacher au fils, ou  
né de l'Eglise, un naturel ouvert, &  
prudent, sincère, & poli, généreux, &  
sensible, pour mériter l'affection des  
Français, enfin de part, & d'autre, non  
pas, à la vérité, un égal honneur d'années,  
mais une compensation d'âge, & de maturi-  
té, qu'ils se rendent égaux, & ainsi en est.

Le Européen, & le rendu témoignage  
à la sagesse de Louis. Quand la nouveauté  
de ce beau choix s'y répandit, on fut  
surpris d'avoir vu une si grande admiration, &  
louis, on convint que ce fils de Roi  
méritoit mieux de l'honneur. Quelle  
idée on avoit pas conçue de l'Europe, du  
monde, la plus éclairée, & aussi, mais que

(A) Oksky, in; du monde Polonois.

2. vol.

1788. 12



persécuté aux caprices du sort, aussi ferme dans les revers, qu'il fut modeste dans la prospérité, fameux par ses exploits guerriers, glorieux dans les occupations paisibles, digne par la pureté de sa conscience & l'intégrité de ses mœurs, de se tenir aux Rois de modèle, un Prince si accessible, si bon, si prodigé de lui-même, à la Cour, à la Ville, dans le Camp, que les Soldats même qui le révèrent comme leur Roi, l'aiment comme un de leurs égaux, & lui donnent avec une familiarité respectueuse le doux nom de Père: un Prince d'ailleurs en qui la popularité tempère la Majesté sans l'avilir, qui (a) à la fleur de son âge, cheri des peuples, ainsi qu'un autre Titus, faisoit déjà l'ornement & les délices de la Pologne: qu'on ne pouvoit alors ni voir, ni entendre, sans l'aimer & sans l'admirer: Qui élevé sur le Trône par les vertus, a régné avec éclat; privé de ses Etats, a conservé toute sa gloire; qui force enfin sa fortune à lui rendre justice, & voit entrer dans sa famille la plus brillante Couronne.

Une Ayeule vénérable jadis mesée à son dre, n'offroit pas à la Princesse Marie des vertus moins dignes de son admiration: elle remarquait dans l'une, un

(a) Zaluski Evêque de Varsovie, Ep. 4.

genie subtil & pénétrant, que la raison domine sur son vif esprit, que l'âge n'a point affaibli, une ferme d'ame au dessus du sexe, une noble envergure, une ennemie de tout déguisement, tant de qualités Royales dans une condition privée, que si elle n'a pas occupé le Trône, elle en a toujours été digne, si elle n'a pas été Reine, elle a mérité de donner à la patrie, & d'aider de ses conseils un grand Roi. Dans l'autre, une conduite sage soutenue par un esprit solide, une douceur inaltérable, excepté lorsqu'il faut reprimer le mal, une autorité toujours indulgente, si ce n'est quand il s'agit de venger la vertu : dans toutes les deux une noblesse distinguée sans orgueil, une piété éclatante sans ostentation; autant d'horreur pour la flatterie, chérie de tant de Princes, que d'amour pour la vérité, qu'ils méconnoissent & rebuissent si souvent. Elle étoit raisonnable, conclut l'Orateur, qu'une Princesse si bien élevée, formée par de si beaux exemples, choisie par Louis, ne devoit pas plus honorer la sagesse que la récompense de la vertu.

Une vertueuse Princesse s'unit au plus grand des Rois, au plus tendre

& au plus aimable des époux : jugeons du prix de la vertu par la grandeur de la récompense..

La vertu, il est vrai, n'aspire qu'à des récompenses immortelles ; mais plus elle est humble, plus Dieu quelquefois prend plaisir à l'élever, & pour forcer l'impiété à lui rendre hommage, & pour faire comprendre par cet essai de félicité passagère, qu'un jour elle doit être heureuse.

Ici l'Orateur expose la manière dont on reçut à Versailles les offres d'un jeune Roi épris d'amour pour la vertu ; les sentimens sont genereux & chrétiens, mais variez suivant les divers caractères de ceux qui composoient cette Cour ; il décrit ensuite la cérémonie du Mariage fait à Strasbourg ; l'éloquence du Cardinal de Rohan, les libéralitez du Duc d'Orléans, la piete de la Princesse, sont des traits qu'il fait à propos.

Eloignez de la pompe & des plaisirs d'une Cour brillante, la Princesse Marie goûtoit dans la retraite les pures délices de la vertu : tranquille dans son état, elle ne formoit des vœux que pour la prospérité de son pere ; lorsqu'on lui annonça tout à coup que le plus grand Roi du monde veut la faire regner sur son cœur & sur ses Etats. Quels sentimens confus

admiration, de joye, & de reconnoissance.  
ce: le Roi son pere reçoit cette nouvelle  
en Roi, il est plu sensible au triomphe  
de la vertu de sa fille, qu'il ne le fut ja-  
mais aux triomphes de la valeur. Quel-  
le gloire pour son auguste épouse, Louis  
fonde son bonheur & celui de ses Su-  
jets, sur les vertus dont elle a fait ger-  
mer la précieuse semence, aussi n'expri-  
me-t-elle que par les larmes & les em-  
brassemens la joye & la tendresse d'une  
mere. La pieté de l'Ayeule l'anime à  
gouter un plaisir également vif & pur,  
elle voit la petite-fille placée par la Re-  
ligion même sur le plus beau Trône,  
& elle n'aspire plus qu'à la joye du Ciel,  
dont la foi lui fait déjà goûter les pré-  
mices. L'étonnement de la jeune Prin-  
cesse, son respectueux silence, sa no-  
ble pudeur, son humble soumission dé-  
clarent les mouvemens de son cœur;  
elle adore avec sa Cour l'Arbitre sou-  
verain des Couronnes, & lui consacre  
toute sa grandeur.

Ne différez point votre triomphe,  
vertueuse Princesse, un Prélat distin-  
gué par la Religion, sa naissance, son  
esprit, la politesse vous attend à l'Au-  
tel: témoin de votre gloire, il doit ser-  
rer les nœuds sacréz que vous allez for-  
mer: un Prince aimable & généreux.

l'image de votre auguste époux, & le garranti de la tendresse vous offre la main au nom de Louis : vous aspirez à le joindre, & vos desirs hâtent ce moment heureux où vous différez, cependant, l'ardeur de votre piété modère l'empressement des vœux, & suspend les faveurs que vous ne voulez recevoir le titre & les honneurs de Reine : qu'après avoir rendu vos hommages à la Reine \* des Cieux, vous montez enfin sur le Trône où votre vertu vous élève : contemplant la heureuse Epouse, le Monarque qui en devient le prix : l'Univers a-t-il rien de plus charmant ? Jetez les yeux sur ce vaste Royaume que son cœur vous soumet, en est-il un plus florissant & plus fidèle ? Et vous, ô jeune Louis, brassez vos regards sur cette Reine très-Chrétienne, que la sagesse vient de placer à vos côtés, elle doit le premier titre à votre puissance, & ne doit l'autre qu'à sa vertu.

Avant de représenter combien Louis est un époux tendre & aimable, l'Orateur remarque que souvent l'Hymen fait fuir l'Amour ; il cite la fiction ingénieuse de ce Poète, qui après avoir peint l'Amour léger, aveugle & impuissant, il lui

\* La Reine fit différer son mariage jusqu'à l'Assomption.

2. vol.

donna

donna pour guide la Vertu qui condui-  
 ses ailes, enlevait son dandieu, dirigeoit  
 ses traits : le Poëte prétendoit prouver  
 en général qu'une tendresse mutuelle &  
 constante unit les époux bien assortis :  
 c'est ce que nous trouvons dans le Ma-  
 riage de notre Monarque. Ce sage Prin-  
 ce renfermoit dans son cœur, & résér-  
 voit toute son amour pour une Princesse  
 qui devoit lui apporter en dot toutes les  
 vertus Royales, & ces deux augustes  
 époux n'avoient rien aimé jusqu'ici  
 pour se consacrer mutuellement comme  
 la fleur de leurs plus tendres affections  
 de la même attention réciproque, & ces  
 soins emprent de se plaire, de la cette  
 vivacité d'inquiétudes, ces alarmes de  
 tendre le sur la santé l'un de l'autre, dont  
 ils ont donné à la Cour des preuves tou-  
 chantes.

L'Orateur conjure le Ciel de conserva-  
 ver un Roi & une Reine, dont l'amour  
 unira les destinées, qui s'aimeront tant  
 qu'ils aimeront la vertu, & qu'ils seront  
 eux-mêmes aimables : c'est-à-dire, qui  
 s'aimeront toujours ; il finit par un por-  
 trait de Louis XV. des plus brillans &  
 des plus ingénieux.

II. Malgré l'attention donnée aux  
 deux premières Parties, les traits piquans  
 dont la troisième est semée, les faits glo-

# 978 MERCEUR DEMERANCE.

siens & qu'ils appellent, les braves & les  
legitimes qu'ils inspirent, de qui les  
raisons & la fureur de toutes ces choses  
plaisir & de tout le monde, de tout  
Les Princes qui ne vivent pas  
pour la même chose pour leurs  
deux, conspirent à leur infidélité  
qu'ils ont mis dans les alliances qu'ils  
ont traitées. L'union de ces hommes  
Marie doit rendre toute la France  
seule, ils feront d'exemple de la  
l'appui de la Religion & de tout le  
peuple de ce précieux & de la  
sécurité de nos nobles & de  
Comme

Les Cours des Princes ont d'autant  
plus besoin de bons exemples, que les  
mauvais y sont plus fréquents. Mais  
bien la piété des augustes Epoux n'a  
telle point de force, pour commander,  
pour persuader le respect & la soumission  
des autres à l'Etre Suprême & de nous  
leur posture humble en la présence  
la rend elle pas sensible aux autres ?  
Le Roi ne nous rappelle-t-il pas alors le  
souvenir d'un Saint Louis & de  
nous représente-t-elle pas une gloire  
de une République : fidèle à ses  
toutes les parfaites modèles & de  
luxe & d'instabilité & de  
du jeu des libéralités & de  
sive & un travail utile & de la



conserver à la véritable Religion ; en fin  
 mais dans une si précieuse , dont la pru-  
 dence soignée par d'heureux penchans  
 lui apprend à éviter tous les écueils , où  
 la foi peut souffrir atteinte , & faire mé-  
 me usage , inuq n'en inu , n'en inu C-2317

Elle sçait qu'aujourd'hui des femmes  
 bizarres se piquent d'une science fastu-  
 se , & d'un orgueilleuse opiniâtreté , &  
 font des vobitez de la Religion les plus  
 sérieuses ; l'exercice de le jeu de leurs  
 entretiens profondes. Pour le sauver des  
 perils de la curiosité , & pour confondre  
 ces femmes hautes , elle lit , non ce  
 qui flate la vanité , mais ce qui nourrit  
 la piété , non ce qui la ferait paroître  
 plus éclaircie , plus spirituelle , mais ce  
 qui la rend plus fidèle & plus pure. Elle  
 sçait que ce goût de nouveauté qui en-  
 traîne les autres , est un goût de seduc-  
 tion qui les perd , & qui ne faut pour  
 les séduire qu'un extérieur humble &  
 composé , un langage doux & poli , com-  
 patible d'ordinaire avec le net de la Sa-  
 tyre , les higneurs de la vengeance , &  
 un mépris au tacite de toute autorité  
 pour les préserver d'une illusion trop  
 commune , la règle est de respecter les  
 Pasteurs , au lieu de les censurer , d'o-  
 béir à leurs jugemens , sans les exami-  
 ner , & d'inspirer son respect & sa fide-  
 2. vol. lié

lité à tous ceux qui l'approchent.  
 De plus elle occupe un Trône, où  
 depuis le Grand Clovis, on n'a vu aucun  
 Monarque assis, qui n'ait mérité de join-  
 dre le titre de Catholique à celui de  
 très-Chrétien, qui n'ait puni, réprimé, ou  
 abbattu toutes les heresies qui se sont élé-  
 vées dans leurs Etats, soit qu'elles se  
 montraient à découvert, soit qu'elles se  
 déguillassent sous un masque de piété  
 soit qu'elles s'étendissent par des progrès  
 publics & rapides, soit qu'elles s'in-  
 nuassent par de secrets ressorts, soit que  
 la force des armes les rendit formidables,  
 soit que les soupirs hypocrites les rendis-  
 sent plus dangereuses; la Reine n'oubliera  
 donc pas que la foi pure est l'héritage  
 essentiel de nos Rois, & en qualité de Roi  
 de France, elle aura pour la Religion  
 des sentimens véritablement Français.  
 Comme une autre Pulchérie elle for-  
 mait ces nouveaux Ariens, que ses pères  
 ont banni de la Pologne, & qui infecte-  
 rent les Cours des Princes voluptueux,  
 délicats, habiles à raffiner sur les plaisirs  
 firs, railleurs, insipides d'une Religion  
 Sainte, Panegyristes insensés d'une raison  
 corrompue, gens dont la fausse probité  
 n'est qu'un titre frivole qui n'est plus  
 même capable d'imposer.

\* Socinians. Doctor solutorius.

2. vol.

Com-

Comme une autre *Blanche* elle se masquera ces nouveaux Albigeois, ennemis de la liberté, amis secrets de la licence, & elle les réduira non à ce prétendu silence respectueux qui leur sert de ressource, mais au silence véritable & salutaire, qu'elle va leur imposer, en dissipant leurs ténèbres par l'éclat de la vertu ; ainsi consolera-t-elle l'Eglise qui gemit & rappelle des enfans qui s'égarèrent.

Elle sera encore le soutien du peuple : l'Orateur a cru pouvoir apporter en preuve le sentiment du public sur le beau temps qu'il fit à l'arrivée de la Reine ; il s'étend davantage sur l'expérience qu'elle a faite de la mauvaise fortune.

Le Ciel, à l'arrivée de la Reine, voulut nous donner un présage sensible de notre félicité future : il fit succéder un temps pur & sec aux pluies continuelles qui avoient désolé nos campagnes. Il dévoila le Soleil, qui s'étoit caché jusqu'alors, & faisoit craindre une disette, dont la face de la terre nous montrait déjà des traces funestes.

Les revers qu'a éprouvés la Princesse nous assurent de sa sensibilité ; elle n'a point la dureté de ces Princes, qui nous ris dans les délices, & n'ayant jamais rien souffert, ignorent les misères des au-

tres, ou les jugent toujours legeres :  
 élevée parmi les débris du Trône, ins-  
 truite à la compassion par un pere cou-  
 rageux, & qui aimait mieux quitter le  
 Sceptre que de le disputer au prix du  
 sang de ses sujets, elle ne veut être heu-  
 reuse que pour faire des heureux, &  
 moins on l'est, plus on a droit à ses fa-  
 veurs ; attentive elle discerne les misé-  
 rables ; sage, libérale elle fait du  
 bien aux uns, sans nuire aux autres ;  
 elle dégage les débiteurs par charité,  
 elle acquitte les créanciers par justice ;  
 elle délivre les captifs ; mais en brisant les  
 chaînes de leur servitude, elle les retient  
 dans le devoir par les liens de la vertu.

Imitons, dit l'Orateur en finissant,  
 imitons la confiance & la tranquillité de  
 la Reine sur ce qui fut le sujet des vœux  
 de tous les François : autant qu'elle desire  
 de leur donner bien-tôt un gage pré-  
 cieux de son union avec Louis, autant se  
 promet-elle qu'après l'avoir élevée à la  
 dignité de Reine, Dieu ne lui refusera  
 pas le doux nom de mere.

Le 19 Decembre le P. Porée fit reci-  
 ter à plusieurs Ecoliers choisis, devant  
 une belle assemblée, un grand nombre de  
 vers Latins, dont il leur avoit fourni la  
 matiere, & qu'ils avoient travaillez avec

sein à tous exercices honnêtes & vertueux  
 avec toutes les forces possibles, il consistoit  
 en six classes au sujet du Mariage du  
 Roi. Les foudres de la desobéissance & de la  
 confiance qui ont été remarqués dans le choi-  
 qu'a fait Louis XIV. de la Princesse Marie-  
 -o L'invention de bourgeois, d'application  
 juste, & de rapports délicats, d'instinct d'as-  
 à chacun la sagesse & l'habileté du Maî-  
 tre qui avoit dirigé ceux qui les expli-  
 quèrent. Les chiffres sont si naturelles &  
 si propres du Latin, que nous ne pour-  
 rions leur donner en François un tour  
 aussi gracieux : comme d'ailleurs on ne  
 doit pas refuser au public l'impression de  
 ces pieces, nous ne dirons ici qu'un mot  
 de chacune.

M. de Mortemart de Tonnai-Charente  
 ouvrit l'Exercice, il représentoit le Dieu  
 de l'Hyménée, qui invitoit les jeunes  
 Elèves du Collège à célébrer les louan-  
 ges du Roi & de la Reine, dont on avoit  
 Elevé les portraits au milieu du Theatre  
 & au dessus des *Devises*.

L'amour, dit-il, que vous avez pour  
 vos Rois, ne vous permet plus de gar-  
 der le silence : tous les différents ordres  
 de l'Etat ont présenté leur vœux &  
 leurs hommages à ces augustes Epoux :  
 la Religion accompagnée de ses sacrés  
 Ministres, Thémis à la tête d'un Huitre  
 2. vol. Senat,

Sciez divers les Académies, chacune suis-  
sant les talens, se font acquit d'un de-  
voir de plénitude de justice, de zèle & de  
reconnaissance à son célèbre Orateur &  
plusieurs Poètes ont donné l'exemple à  
leurs disciples; il vous en vient d'un lieu  
loin, mais gardez-vous d'insul-  
quer Apollon ou les Muses & l'Esprit  
Maison doit de vous inspirer, fidez  
les yeux sur leurs portraits, vous s'y re-  
connoîtrez la majesté & la vertu, c'est le  
sujet de vos éloges. *Ut ad ubi ergo q*  
*uam. d'Acquiescence ille expliquoit la pre-*  
*mière Devise qui s'adessoit au Roi.*

REGI

*Conjugem in septentrionali plagâ eligenti.*

Elle representoit un *Aiman* tourné vers l'E-  
toile du Nord.

*Magnes ad Stellam Arcton se convertens,*

Avec ces paroles.

*Unam se vertit ad Arcton.*

Il se tourne vers la seule Etoile du Nord.

Ce n'est pas par un pur effet du  
hasard que l'*Aiman* ne se fixe sur au-  
cune autre Etoile: de quelque côté du mon-  
de qu'on le dirige, il revient sur ses pas,  
& se tourne vers la seule Etoile du Nord.  
Les autres ne méritent-elles point d'at-  
tirer

# 1086 : MENCURE DE FRANCE.

rer l'*Aiman* ? sont-elles sans celat ? non  
sans doute : quelle est donc la raison de  
cette préférence ? s'il est permis à un  
mortel de découvrir les mystères du Ciel,  
nous oserons le faire par un point par  
un amour aveugle que l'*Aiman* se tourne  
vers la seule étoile du Nord ; tandis que  
les autres paraissent ou disparaissent à nos  
yeux & le mouvement du Ciel  
les emporte ; l'*Etoile du Nord* toujours  
visible ne s'enfonce jamais dans l'Océan ;  
& si elle se perd un jour, elle se re-  
trouve toujours à ses regards.

Ainsi l'homme pour se choisir une épouse  
jette les yeux du haut de son trône sur  
toute l'Europe ; il aperçoit plusieurs  
Princesses dignes de la Couronne ; mais  
il fixe son choix sur une *Princesse du*  
*Nord*, qui distinguée par toutes sortes de  
vertus, montre un village riant au milieu  
des déserts, qui tient vis-à-vis, & qui tou-  
jours attachée au Ciel est incapable d'être  
entraînée par les révolutions du siècle.

La deuxième Divise regardoit la Reine  
& fut expliquée par M. Moutte de  
Geayville.

*REGINÆ*  
Coronam Regiam de diamantibus

Le Symbole étoit un beau Diamant destiné  
pour la Couronne Royale.

2. vol.

Gemma

# DECEMBRE 1701

Non, l'éclat des Diamans qui brillent sur votre Couronne n'est point comparable à celui qu'elle reçoit des vertus. Elle lui rendra l'éclat qu'elle en reçoit. Ce Diamant est un chat, dont la nature & de l'art, l'un & l'autre, d'une précieuse lémence, l'a mis en état de recevoir & de répandre de tous côtés la lumière. Il demeurera-t-il dans les ténèbres? non. Un sage & puissant Monarque touché de sa beauté en fait l'ornement de sa Couronne, & cette pierre brillante donne à la Couronne Royale autant d'éclat qu'elle en reçoit.

Tel a été le sort de l'illustre Heroïne que nous devons à la Pologne : la nature en la comblant de ses dons lui a donné un esprit solide & brillant ; un pere habile l'a formée avec soin, pour empêcher qu'aucun défaut ne ternit tant de vertus, & il l'a rendue digne de recevoir autant d'éclat qu'elle est capable d'en répandre. Heureux Louis à qui la sagesse a fait connoître le prix d'une Princesse vertueuse, à qui un tendre amour a su persuader de la placer sur le Trône ! Non, l'éclat des Diamans qui brillent sur votre Couronne n'est point comparable à celui qu'elle reçoit des vertus.



C'est ce qui s'est fait Louis en jettant les  
yeux sur une illustre Princesse, qu'il  
vinge des injures du sort, & elle a voit vu  
son auguste père de lever l'éclat de la  
Couronne par ces loix de ses vœux, & la  
splendeur d'un grand Roi, mais il l'alloit sur  
la Princesse, & sa fille, le sort en peu de  
jours dissipa cette gloire, & l'ouïs. & se  
donna à France, qui n'a pas besoin d'une  
dumière étrangère, & qu'il peut répen-  
dre, le même sur tout le monde, & pour  
qu'on ne s'égare vers la Princesse, il  
la couronne de ses propres rayons, &  
lui rend tout son éclat. Ici le Poëte felicite  
Louis & Marie. L'orage qui a troublé la  
face de la Pologne a contribué à la gloire  
des deux époux; l'un repare les mal-  
heurs de la fortune, l'autre jouit d'une  
fortune plus brillante. La France doit  
espérer de beaux jours, & ne point  
craindre les temps tenebreux; elle voit  
rétabli dans la splendeur cet Astre lumi-  
neux qui éclaire les nuits & éclypse la  
splendeur des autres Astres, & la Gloire l'a-  
pas un autre, briller, & qu'il a pris lui-  
même une face pure, & constante. L'été  
qui paroît fort exilé, & a force l'Automne  
de lui céder quelque temps la place;  
et en fin nous parait, & on applaudit au jeune  
Louis, qui partageant la gloire avec la

Princesse Marie, lui rend avec usure tout son premier éclat.

La quatrième *Devise* fut expliquée par M. de Baudry : elle a pour objet les cinq Langues que sçait la Reine. Le corps représente une Lyre à 5. cordes,

R E G I N Æ

*Quinque Linguarum perita  
Symbolum*

*Pentachordon scythicum*

*Lemma*

Voici l'ame de la *Devise*.

*Reddit vocum discrimina quinque,*

Elle rend cinq sons differens.

Le pays voisin du Septentrion vit autrefois un autre Orphée inventer une espece de Lyre à 5. cordes, qui sçavoit imiter la voix humaine, & rendre 5. sons differens : on s'en servit pour chanter les Dieux & les Heros, & elle charme encore aujourd'hui les oreilles des Rois ; mais il doit moins se glorifier d'une si belle invention, que d'être la patrie d'une Princesse, qui par un prodige de sçavoir, inconnu au sexe, possède cinq Langues differentes ; l'Allemand, le Polonois, le Latin, l'Italien & le François. Nous tâcherions envain de rendre ici les

2. vol.

express

expressions du Poëte, qui décrit avec tout l'esprit possible le different genie, & la diverse prononciation de ces Langues ; il ajoute que la Princesse les parle si bien, qu'on croiroit que chacune est sa Langue naturelle ; elle s'exprime surtout en François avec tant de grace & de facilité, qu'on peut juger par-là, qu'elle étoit née pour regner en France. Le Poëte ose demander à la Reine, pourquoi elle s'est appliquée à l'étude de tant de Langues differentes ? si c'est, dit-il, pour apprendre ce que pensent de vous les autres nations, la connoissance de 5. Langues ne vous suffit pas ; vous ne pouvez entendre les éloges que chacun fait de vous, sans posséder toutes les Langues de l'Univers : il se plaint en finissant d'être forcé par de dures loix à ne louer la Princesse qu'en Latin ; il voudroit sur un si beau sujet pouvoir s'exprimer en toute sorte de Langues, il emploiroit sur tout celle qui est devenuë propre à la Reine, & qui lui plaît davantage, quoiqu'elle en possede 5. differentes.

Le Roi en s'unissant à la Princesse Marie, a en vûë le bien de ses sujets : c'est ce que figure l'ormeau joint à la vigne. M. de Saint Aignan expliqua cette Devise.

## R E G I

*Conjugium ad publicam utilitatem ineuntis**Symbolum**Ulmus vitem sociam admittens**Lemma**Sociatum ad publica commoda foedus.*

Le bien des peuples sera le fruit de cette union.

Le Lierre dans les Forests aime à s'étendre, & à s'élever au-dessus des arbres, auxquels il s'attache : cette union produit tout au plus quelques raisins amers, ou quelques Lauriers steriles. Mais sur le haut d'une colline bien exposée, l'union d'un jeune Ormeau, avec une Vigne choisie, donne d'heureux fruits dans son temps : l'Ormeau les embrasse & les soutient, la Vigne se montre avec honneur chargée d'un poids agréable & utile : ce doux présent du Ciel doit bannir les chagrins & ranimer la joye des mortels. Image naturelle des avantages que nous fait espérer l'auguste Mariage de Louis : il n'a point choisi pour épouse une Princesse fastueuse, dont l'alliance ne promet à l'Etat que des fruits amers, ou insipides ; mais une Princesse telle que l'intérêt de la nation la demandoit, qui

2. vol.

sortis

Sortie d'une tige illustre apportât toutes les vertus en dot , & nous donnât bientôt des Princes semblables à ceux dont ils recevront le jour : elle remplira les desirs de Louïs , elle comblera nos espérances ; nous verrons sortir de ces deux tiges Royales un auguste rejetton, favorisé du Ciel & cheri des peuples , dont il fera la félicité.

Dans la dernière *Devise* qui fut appliquée par M. de Rippert de Monclar , à la piété de la Reine , on voit monter au Ciel la vapeur de l'encens & des parfums qu'on brûle dans les Temples. Cette *Devise* est pleine de sentimens , & fut expliquée d'une manière vive & animée.

R E G I N Æ.

*Eximiam in Templis pietatem exhibenti*

*Symbolum*

*Acerra Thuri crema*

*Lemma*

*Sacrum templis diffundit odorem.*

Elle répand dans les Temples une sainte odeur.

L'ardente piété que la Reine fait paroître dans les Temples est figurée sensiblement par l'odeur des parfums précieux qu'on y brûle. On ne prétend point flater nos sens par cette odeur agréable ,

2. vol,

F ij mais

mais honorer l'Etre suprême , reconnoître les bienfaits , appaiser sa colere , attirer ses faveurs. Ce sont-là les motifs qui conduisent la Reine aux pieds des Autels ; elle n'y vient point chercher l'œil des hommes , mais témoigner à celui qui voit le fond des cœurs , la ferveur & la pureté de son amour. Tantôt repassant sur les événemens divers de sa vie , elle reconnoît , elle adore un Dieu bienfaisant ; tantôt méprisant le faste de sa condition elle lui fait hommage de sa grandeur à l'exemple d'Esther , & ne se croit véritablement grande , que parce qu'elle a l'honneur de le servir ; tantôt gemissant sur les miseres des peuples elle suspend le couroux celeste , & s'offre elle-même en victime. Grand Dieu ne rebutez point des prieres si ferventes , exaucez des vœux que vous formez vous-même dans un cœur digne de vous. Accordez à la pieté d'une Princesse que vous avez fait Reine , le nom de mere qu'elle vous demande pour combler les justes desirs de ses sujets.

L'Hymenée dans la personne de M. de Mortemart de Tonnai-Charente finit par louer les efforts des jeunes Eleves , il invite ensuite la Musique à se joindre à eux pour rendre la fête complete. Aussitôt les Musiciens préluderent par une  
 2. vol. belle

belle & nombreuse symphonie, elle accompagna les voix de M<sup>rs</sup> Tribou & Dun qui chanterent les ver<sup>s</sup> suivans ; la piece est une des plus sage<sup>s</sup> & des plus gracieuses qui se soit faite sur le Mariage du Roi. La Musique est de la composition de M. Campra.

Pour rendre de nos Lis la tige plus féconde,  
Et préparer des Rois à nos derniers Neveux ,

Le plus aimable Roi du monde

Vient de former les plus aimables noeuds

On a vû la Majesté même

Offrir à la Vertu sa main , son Diadème.

Éclatez , éclatez , Trompette , & par vos airs

Répandez la nouvelle

D'une union si belle ;

Répandez-la dans cent Climats divers.

Le Dieu qui souffle sur la Terre

Les feux dévorans de la Guerre ,

De vos sons effrayans ne trouble plus les airs.

Un Dieu , dont le flambeau n'allume dans les  
ames

Que d'innocentes flammes ,

Veut vous mêler dans ses Concerts

Eclatez, éclatez, Trompette, & par vos airs  
 Annoncez le beau choix que fait en sa jeunesse  
 Un Roi, qui pour aimer consulte la Sagesse.  
 Qu'un si beau choix étonne, & charme l'U-  
 nivers.



Louis, tel qu'Hippolyte, insensible, indomp-  
 table,  
 Bravoit avec fierté Venus & ses attraits.  
 Chaque coup qu'il portoit aux Hôtes des Fo-  
 rêts,  
 Etoit un coup inévitable.  
 L'Amour, pour entamer son cœur invulné-  
 rable,  
 Décochoit tous ses traits,  
 Et ne bleffoit jamais.

L'Hymen guidé par le Genie,  
 Qui veille au bien de la Patrie,  
 N'a pas si long-temps combattu.  
 Il n'a, pour triompher, employé d'autres  
 charmes,  
 Que le portrait de la Vertu :  
 Louis l'a vû ;  
 Il a rendu les armes.

DECEMBRE 1725. 3097

Qu'aux accens de nos voix  
Les sons bruyans du Cor s'unissent :  
Louis les aime dans les Bois ;  
Mais qu'en ce jour ils s'attendrissent.  
Qu'avec les doux sons du Haut-bois ,  
Dans nos vallons ils retentissent :  
Qu'ils fassent repeter aux échos d'alentour :  
L'Hymen guidé par le Genie ,  
Qui veille au bien de la Patrie ,  
A soumis à ses loix le Vainqueur de l'Amour ;



Bergers , de vôtre Roi publiez la défaite :  
Ne craignez point de l'outrager :  
Il cede à des appas , dont la force secrette  
A droit de l'engager.  
Chantez sur le Pipeau , dites sur la Musette :  
Hymen, ta victoire est complete.  
Louis est défarmé :  
Son cœur jusqu'alors invincible ,  
Est devenu sensible ;  
Il aime , comme il est aimé.  
Mais de cette illustre victoire ,  
Amour , tu n'auras pas la gloire  
C'est la Vertu qui l'a charmé.

2. vol.

F iiiij

Une

3098 **MERCURE DE FRANCE.**

Une Vertu plus pure que l'Aurore ,  
Qui de la nuit perçant l'horreur ,  
Du sein des ombres semble éclore ,  
A captivé son cœur.

Chantez sur le Pipeau , &c.



Les Jeux , les Ris , les Graces ,  
D'un pas léger suivent les traces  
De ces tendres Epoux :  
A les rendre heureux tout conspire ;  
Pour chanter leur bonheur , que la Flute & la  
Lyre

Forment les accords les plus doux ,  
Et ne cessent de dire :

A vous rendre heureux tout conspire ;  
Vivez heureux , tendres Epoux ,



Chantons Louis , chantons l'objet de sa ten-  
dresse ,

Offrons pour eux au Ciel nôtre encens & nos  
vœux ,

L'amour , le devoir nous en presse :  
Leur bonheur est pour nous , encor plus que  
pour eux.

Que la Timbale & la Trompette ,  
2. vol,

Le

DECEMBRE 1725. 3099.

Le Fife & le Tambour ;

Que le Hautbois & la Musette ,

Celebrent tour à tour

L'heureux jour ,

Où la vertu , par l'Hymen couronnée ,

Sur nôtre amour acquit de nouveaux droits ,

Et pour nôtre bonheur , unit sa destinée ,

Au destin glorieux du plus puissant des Rois.

Que la Timbalè & la Trompette ,

Le Fife & le Tambour ;

Que le Hautbois & la Musette ,

Celebrent tour à tour

Un si beau jour.



*PREMIERE ENIGME.*

**V**ivant je suis presqu'inutile ,

Ce n'est qu'après ma mort qu'on peut user de  
moi ,

Et quoique je paroisse une matiere vile ,

Je suis aimé du peuple , & des Grands & du  
Roi.

2. vol.

F v Mais

Mais malgré toute sa puissance,  
 Je n'en reçois honneur, ni récompense,  
 On me traite, au contraire, en insigne Assassin,  
 Et je fais tôt ou tard une fatale fin :  
 Tantôt d'un fer tranchant on me réduit en  
 pièces,  
 Tantôt par un feu lent finissent mes tourmens,  
 Et certain instrument par surcroît de détresse,  
 Me déchire le corps par ses cruelles dents.

J. G.

## DEUXIEME ENIGME.

**J**E suis blanc, je suis noir, j'ai du poil com-  
 me un homme,  
 On me bat tous les jours sans que j'en dise  
 rien ;  
 On ne peut me souffrir en Perse , mais à Rome  
 Chacun me veut avoir , & s'en trouve fort  
 bien ;  
 Je suis mol , je suis dur , ainsi que le desir  
 La maison animée à qui je sers de toict ;  
 Pour rendre honneur à qui l'on doit ,  
 De mon lieu naturel il faut que l'on me tire ,  
 Je couvre également le Berger & le Roi.  
 Enfin ma destinée est-t'elle ,  
 Que voulant acheter autre chose que moi ,  
 2. vol. De

De Frippiers un genre femelle ,  
 Me crie à haute voix si-tôt que je suis vieux ;  
 Ma vieillesse me force à faire la grimace ;  
 Mais jeune ou vieux , jamais je ne me soutiens  
 mieux ,

Qu'au moment que j'ai de l'audace.

**TROISIEME ENIGME.**

**N**ous sommes grand nombre de sœurs ,  
 De matiere diverse, ainsi que de couleurs ,  
 Toutes servant au même usage ,  
 Mais sous different personnage ,  
 Nous changeons presqu'à chaque pas ,  
 De figure , de nom , de visage & d'appas ,  
 Selon le goût capricieux du Maître ,  
 Qui le premier nous donne l'être ;  
 On nous expose aux injures du temps ,  
 A la critique des passans ,  
 Et pour digne loyer de nôtre complaisance  
 Nous pendons la plupart au bout d'une po-  
 tence.





NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

**H**ISTOIRE des Plantes de Provence,  
par Garidel, in fol. avec fig. *A*  
*Paris, rue Saint Jacques, chez Briasson,*  
1723.

HISTOIRE du Socinianisme, des er-  
reurs des Sociniens., & de leurs écrits.  
*Ibid.* 4<sup>o</sup>.

HISTOIRE de Dom Juan de Portu-  
gal. *Ibid.* 1724. in 12.

HISTOIRE du grand Schisme d'Occident  
par Mainbourg, 1723. 2. vol. in 12.  
*Ibid.*

INSTRUCTION sur l'Histoire de France  
& Romaine, par le Ragvis, *Ibid.*

INTRODUCTION à la Philosophie, &  
à la connoissance de Dieu, & de soi-  
même, 1722. *Ibid.*

MAJORITE DES ROIS. *A Roüen,*  
*&c. Ibid.* in 8<sup>o</sup> 2. vol.  
2. vol. METHO-

DECEMBRE. 1725. 3103

METHODE pour apprendre la Geographie , Par le François. *Ibid.* 1722. in 12.

SECRETS concernant les Arts & M<sup>ét</sup>iers. *Ibid.* 1724. 4. vol. in 12.

DIALOGUE sur la Musique des Anciens : à M. de \*\*\* A Paris , chez Noël Piffot. 1725. pag. 126.

On a intitulé ce petit Ouvrage , *Dialogue sur la Musique* , parce qu'en effet c'est la principale partie d'une fort belle lettre , de l'Auteur de laquelle on ne nous dit pas le nom , & que l'on suppose avoir été écrite de Paris à un homme , qui , pour s'être retiré à la campagne , n'en avoit que plus de goût , & plus d'avidité pour apprendre tout ce qui se passoit à la Ville.

On l'informa donc par cette lettre , qu'un Musicien étranger , inventeur d'une espèce singulière de *Tympanum* , s'étant fait entendre avec de grands applaudissemens à une Compagnie nombreuse assemblée chez *Leontium* , deux des Auditeurs avoient , après qu'il se fut retiré , pris occasion de parler de la Musique , que *Theagene* , partisan jusqu'à la veneration de l'ancienne , avoit commencé par en rapporter divers effets , plus surprenans

2. vol.

&c.

& plus merveilleux les uns que es autres ; & que la dispute s'étant échauffée par les réponses de *Callimaque* ( qui ne se piquoit d'épouser aucune opinion que pour se ménager la liberté d'en changer tant qu'il lui plairoit ) celui là s'étoit engagé à prouver des propositions ; l'une , que les Anciens nous égaloient en instrumens de Musique ; l'autre , qu'ils nous surpassoient , 1. dans l'expression , 2. dans la délicatesse , 3. dans la variété , 4. enfin dans l'habitude & dans l'exercice du chant. Theagene tient parole , comme on en peut juger par le détail suivi de tout ce qui se dit sur ce sujet.

Cette conversation sçavante finit par l'éloge de *Leontium* , & cet éloge est sans contredit un des morceaux les plus parfaits que nous ayons en ce genre : car si par les idées qu'il nous trace , il est très-propre à faire revivre la memoire de la fameuse *M<sup>le</sup> Lenclos* , il ne l'est gueres moins à nous faire regretter la perte du judicieux & délicat Ecrivain à qui nous le devons.

Le Public doit sçavoir gré à *M. Morabin* de la publication de ce chef-d'œuvre , qu'il a pris la peine de revoir & d'enrichir de notes qui lui donnent un nouveau mérite.

2. vol.

Nous

Nous succombons à la tentation de finir ce petit Extrait par le Portrait abrégé de Leontium, & nous croyons que le Lecteur ne nous en sçaura pas mauvais gré.

Leontium, dit un des Interlocuteurs, vous auroit paru telle dans tous les temps qu'elle vous paroît aujourd'hui. Comme elle conserve dans l'esprit les mêmes agrémens que l'on y a toujours trouvez, elle a eu, toute jeune qu'elle étoit, cette même solidité qui vous paroît peut-être en elle le fruit des années & de l'expérience; & l'on a retenu des choses qu'elle a dites autrefois, qui prouvent qu'elle réfléchissoit dans un âge, ou à peine les autres sont capables de penser, & que sa prévoyance lui reprochoit deslors les temps de sa vie les plus éloignez.... & ce qui est encore à remarquer, c'est que son siècle a changé de goût plus d'une fois, que la mode n'a pas moins fait sentir son pouvoir sur la maniere de penser que sur celle de s'habiller, & que cependant Leontium a été successivement du goût de tout le monde, sans être différente d'elle-même, & qu'elle a toujours été à la mode sans ressembler à personne.... Combien a-t-on connu de personnes, qui, ayant trouvé autrefois des admirateurs, ont survêcu à leur

nom sans qu'il soit arrivé de changement à leur esprit ? Vous verrez, reprit Theagene, que les personnes dont vous parlez avoient l'esprit de leur temps & non pas le leur. D'où vient la comparaison que l'on en fait si communément avec les vertugadins & les colets moritzes qu'on voit dans d'anciens portraits ; au lieu que quand on a un esprit à soi, on a un esprit de tous les temps, & qu'on est sûr de plaire toujours, par la même raison que certains autres portraits qui ne représentent aucunes modes, mais des ornemens simples & naturels (une coëffure de fleurs, un voile, une draperie légère) ont le privilege de ne vieillir jamais. Leontium est un exemple bien sensible de cette difference . . . . Ce qu'on appelle des contes dans la bouche d'un autre, sont dans la sienne des scènes parfaites, soit pour la ressemblance des caractères, soit pour la netteté ou la brièveté du récit, où l'on ne peut rien retrancher ni ajouter. Vous me rappelez dans ce moment, dit Callimaque, une particularité que je tiens de Molière lui-même, qui nous la raconta peu de jours avant qu'il donna son Tartufe, & qui confirme bien ce que vous dites. Je me ressouviens, dis-je, que me trouvant dans une Compagnie où il étoit,

2. vol.

on

on parla du pouvoir de l'imitation , nous lui demandâmes , pourquoi le même ridicule , qui nous échape souvent dans l'original , nous frappe à coup sur dans la copie. Il nous répondit que c'est parce que nous le voyons alors par les yeux de l'imitateur qui sont meilleurs que les nôtres : car , ajouta-t-il , le talent de l'appercevoir par soi-même n'est pas donné à tout le monde. Là-dessus il nous cita Leontium , comme la personne qu'il connoissoit sur qui le ridicule faisoit une plus forte impression ; il nous apprit qu'ayant été la veille lui lire son Tartu-  
fe , selon la coutume de la consulter sur tout ce qu'il faisoit , elle l'avoit payé en même monnoye par le recit d'une aventure qui lui étoit arrivée avec un scelerat à peu près de cette espece ; dont elle lui fit le portrait avec des couleurs si vives & si naturelles , que si sa piece n'eut pas été faite , nous disoit-il , il ne l'auroit pas entreprise , tant il se seroit crû incapable de rien mettre sur le Theatre d'aussi parfait que le Tartu-  
fe de Leontium. . . . Elle joint toutes les vertus de notre sexe aux graces du sien , en dépit duquel elle s'est mise au rang des hommes illustres. Comme le premier usage qu'elle a fait de sa raison a été de s'affranchir des erreurs vulgaires , elle

a compris de bonne heure , qu'il ne peut y avoir qu'une même morale pour les hommes & pour les femmes , suivant cette maxime , qui a toujours fait la règle de sa conduite , il n'y a ni exemple ni coutume qui pût lui faire excuser en elle la fausseté , l'indiscrétion , la malignité , l'envie , & tous les autres défauts , qui pour être ordinaires aux femmes , n'en blessent pas moins les premiers devoirs de la société. Mais ce principe qui lui fait ainsi juger des passions selon qu'elles sont en elles-mêmes , s'engage aussi par une suite nécessaire à ne les pas condamner plus sévèrement dans l'un que dans l'autre sexe. C'est pour cela , par exemple , qu'elle n'a jamais pu respecter l'autorité de l'opinion , dans l'injustice qu'ont les hommes de tirer vanité de la même passion , à laquelle ils attachent la honte des femmes , jusqu'à en faire leur plus grand , ou plutôt leur unique crime , de la même manière qu'on réduit aussi leurs vertus à une seule , & que la probité qui comprend toutes les autres , est une qualification aussi inusitée à leur égard , que si elles n'avoient aucun droit d'y prétendre . . . Mais si *Leontium* se souleve contre un préjugé si dangereux , qui en faisant de l'amour le plus grand vice des femmes , semble leur

laisser la liberté de s'abandonner à tous les autres ; il faut convenir aussi qu'on ne peut être plus éloigné qu'elle l'est, d'une autre extrémité, je veux dire, de l'erreur insensée de ceux, qui sous le nom de belle passion, voudroient presque ériger l'amour en vertu ; l'amour qu'elle n'a jamais pris que pour ce qu'il est ; pour un goût fondé sur les sens, pour un sentiment aveugle, qui ne suppose aucun mérite dans l'objet qui se fait naître, ni ne l'engage à aucune reconnoissance ; en un mot, pour un caprice dont la durée ne dépend point de nous, sujet au dégoût & au repentir : & ce qui sembloit lui donner encore plus de droit de le traiter ainsi, c'est qu'elle reservoit toute son estime & toute sa constance pour l'amitié, qui lui a toujours paru une liaison respectable, & dans laquelle elle ne s'est jamais permis ni legereté ni refroidissement, jusqu'à faire avouer à ses amans, qu'ils n'avoient point de rivaux plus à craindre que ses amis ; &c.

NUMISMATA *Regum Parthorum, Pontici, Bosphori, & Bythinia.* Autore J. FOY VAILLANT, *Bellov. D. Med. & Regis antiq.*

Cet Ouvrage contient deux volumes in 4. Le premier renferme le Regne des  
2. vol. Arsa-

### 3110 MERCURE DE FRANCE.

Arfacides, ou l'Histoire des Rois des Parthes.

On voit dans le second volume le Regne des Achemenides, ou l'Histoire des Rois de Pont, du Bosphore, de Thrace, & de Bythinie.

Chaque Volume contient plusieurs Tables, entr'autres une de Chronologie, & une des Auteurs dont il est fait mention dans cet Ouvrage, qui se vend chez Moëtte, rue de la Bouclerie, à l'Image S. Alexis.

*SAILLIES d'esprit, ou choix curieux de traits utiles & agreables pour la conversation.*

Après tous les Livres qui ont paru sur les *bons mots*, les *reparties vives*, les *saillies d'esprit*, &c. on avoit crû que cette matiere étoit épuisée. En effet, le nouveau Compilateur de celui que nous annonçons, ne donne presque rien de nouveau ; mais pour épargner bien du temps à ceux qui entreprendroient de lire de semblables Recüeils, il a pris toute la peine sur lui, il a fait un *choix curieux* ; & il a tiré comme un Elixir de ses différentes lectures. Cet Ouvrage par conséquent, outre l'avantage de la nouveauté, aura celui de la brieveté. Le Lecteur ne s'attend pas, sans doute, que

2. vol.

nous

DECEMBRE 1725. 3111

nous en donnions ici un Extrait. Nous nous contenterons d'un Quatrain, par lequel finit la premiere partie de ce Recueil.

La Pologne aujourd'hui regle nôtre destin,  
Pour un Roi qu'autrefois elle tint de la France;

Elle sçait par reconnoissance

Nous donner une Reine & promettre un Dauphin,

On vient d'imprimer à Paris, rue S. Jacques, à la Fleur-de-lys d'or, chez Jean-François Joffe, Libraire ordinaire de Sa Majesté Catholique, la Reine d'Espagne, seconde Douairiere, un Livre nouveau in 12. d'environ 500. pages, qui a pour titre, *Nouveaux Essais de Morale ou Considerations Chrétiennes sur les plus importantes veritez de la Religion, distribuées par chaque Semaine de l'Année, selon l'esprit & le stile de l'Imitation de Jesus-Christ.*

De la Roche, Libraire, Quay des Augustins, Robustel, Chaubert & Compagnie, proposent par souscription les Poësies d'Horace, disposées suivant l'ordre chronologique, & traduites en François, avec des Remarques & des Dis-

2. vol.

serta-

### 3112 MERCURE DE FRANCE

sertations critiques , par le R. P. Sana-  
don , de la Compagnie de Jesus. L'Au-  
teur ornera cet Ouvrage d'une Preface  
critique , où il rendra un compte détail-  
lé de son travail. Il y ajoutera la vie du  
Poëte , tirée de ses Ouvrages , où l'on  
verra les differens événemens qu'Hora-  
ce avoit devant les yeux , & les pieces  
qu'il a produites chaque année à cette  
occasion. De plus cette Edition sera or-  
née d'un Traité exact & methodique des  
Vers d'Horace , & de deux grandes Ta-  
bles les plus exactes qu'il se pourra ,  
l'une françoise des matieres , & l'autre  
latine des mots & des constructions du  
Poëte. La lecture du projet de souscrip-  
tion , qui se distribue actuellement chez  
les Libraires indiquez ci-dessus , & au-  
quel nous renvoyons le Lecteur , l'ins-  
truira plus particulièrement des avanta-  
ges considerables qu'aura cette Edition ,  
au-dessus de toutes celles qui ont paru jus-  
qu'à present de cet Auteur. L'Ouvra-  
ge contiendra deux Volumes in 4. sur du  
quarré fin d'Auvergne ; il sera impré-  
mé & mis en vente au mois de Mars  
1727. les souscriptions seront ouvertes  
jusqu'au mois de Mars 1726. pour Pa-  
ris , & pour les Provinces & Pays étran-  
gers , jusqu'au 1. Avril de la même an-  
née. Le prix sera de 14. livres pour le

2. vol.

petit

DECEMBRE. 1725. 3113

petit papier, dont on payera 7. livres en souscrivant, & 7. autres livres en retirant l'Exemplaire, & de 24. livres pour le grand papier, dont on payera 12. livres en souscrivant, & les 12. autres livres en retirant l'Exemplaire pour lequel on aura souscrit.

Le grand papier dont on tirera très-peu d'Exemplaires, se vendra à ceux qui n'auront pas souscrit 36. livres, & le petit papier 20. livres.

ALMANACH DE PARIS, ou Calendrier historique pour l'année 1726. contenant les choses les plus singulieres qui se passent à Paris à certains jours de l'année, l'origine & l'institution des Fêtes, l'extrait de la vie des principaux Saints & Saintes, les lieux où sont leurs Reliques; les Séances & Vacations des Tribunaux, Académies, Bibliothèques, Conférences, & des principales Foires de France. *A Paris, rue S. Severin, chez Jacques Chardon, vol. in 12. de 141. pages sans la Préface.*

Traité de la construction & des usages des Instrumens de Mathématique, avec les figures nécessaires pour l'intelligence de ce Traité; dédié au Roi, troisième Edition, revûe, & de beaucoup augmenté.  
-2. vol.

3114 MERCURE DE FRANCE.

mentée par le sieur Bion, Ingenieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique, Quay de l'Horloge du Palais, où l'on trouve tous ces Instrumens dans leur perfection. *A Paris, chez Michel Brunet, Grande-Salle du Palais, au Mercure Galant, Etienne Ganneau aux Armes de Dombes, & Claude Robustel, rue S. Jacques, 1725. vol. in 4.* Il paroît que l'Auteur n'a rien épargné pour rendre cette Edition des plus belles.

L'Instrument, ou la Machine inventée par M. du Fay, de l'Académie Royale des Sciences, pour connoître l'Equation Solai-  
re, l'heure vraie tous les jours de l'année,  
& pour regler les Pendules & les Mon-  
tres, se trouye toute montée avec son  
usage, chez le sieur Bion, Ingenieur du  
Roi pour les Instrumens de Mathemati-  
que, Quay de l'Horloge du Palais; au  
Quart de cercle.

Le Pere le Faure, Prêtre de l'Oratoire, qui travailla la continuation de l'Histoire Ecclesiastique du feu Abbé Fleury, a publié le premier Volume de cette continuation, dont on paroît très-content.

On va imprimer ici le Projet, & quel-  
2. vol. ques

DECEMBRE 1725. 3115

ques fragmens d'un Dictionnaire Historique & Critique sur le plan de M. Bayle. L'Ouvrage entier comprendra deux Volumes *in fol.* & le Projet que nous annonçons fera un petit *in quarto.*

Claude - Antoine Briasson , Libraire, rue S. Jacques , à la Science , imprime actuellement une Brochure , qui a pour titre : Description Abregée d'une Horloge de nouvelle invention pour la juste mesure du tems sur Mer , par M. Sully , Anglois , Horloger de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans , approuvé par l'Academie Royale des Sciences en 1724. Cet Abregé , qui n'est que préparatoire à une Description plus étendue , à quoi l'Auteur travaille , est suivi de l'approbation de l'Academie , & d'une Dissertation sur la nature des tentatives , pour la découverte des longitudes , & sur l'usage de ses Pendules de mer , avec figures.

Ce Livre sera publié dans le mois de Janvier , & se vendra , comme cy-dessus , 30. sols , broché.

Il y a eu depuis le 28. du mois passé , tous les Mercredis , des Assemblées chez M. Sully , composées de nombre de personnes de la premiere distinction , Ministres & autres Seigneurs Etrangers .

2. vol,

G des

### 3116 MERCURE DE FRANCE.

des principaux Officiers de la Marine, de plusieurs Messieurs de l'Académie des Sciences, & autres Sçavans & curieux. Le principal objet de M. p. Sully dans ces Assemblées jusqu'à présent a été de démontrer publiquement par des expériences aussi bien que par des raisonnemens, les belles propriétés des Horloges qu'il a inventé pour la juste mesure du tems sur mer, qui ont été approuvées par l'Académie Royale des Sciences il y a deux ans, & dont il a été parlé dans le Mercure du mois de Juin 1723. & dans les nouvelles publiques. On a été extrêmement satisfait de la perfection que cet Artiste a déjà donné à son invention, & l'on en espère un bon succès.

De pareilles Assemblées se tiendront au même endroit, rue de la Comedie, tous les Mercredis, depuis 5 heures jusqu'à 8 heures, où toutes les personnes qui aiment les beaux Arts, ou qui s'y distinguent, seront reçus. On s'entretiendra dans ces Assemblées des matieres de Physique, de Mathématique ou de Méchanique, & de tout ce qu'on peut recueillir des nouvelles découvertes, soit d'ici ou des pais étrangers, tendantes à la perfection des Arts & à l'avancement des Sciences.

2. vol.

Nous

DECEMBRE 1744 307

Nous nous proposons de rendre compte  
au Public tous les mois de ce qui le pas-  
sera de plus intéressant dans ces Assem-  
blées, qui sont déjà fort goûtées des per-  
sonnes qui aiment les beaux Arts.

LE 2<sup>e</sup> TR. en forme de Dissertation  
de M. Thomassin, l'un des Ingenieurs en  
Chef ordinaires du Roy, écrite à un de  
ses amis, sur la découverte de la Colom-  
ne de Cussy, & sur d'autres sujets d'An-  
tiquité de Bourgogne. A Dijon, de l'im-  
primerie d'Arnauld, Jean-Baptiste Ange,  
in 8<sup>o</sup>, pages 19.

L'Auteur, qui se dispose à publier un  
Livre sur les Antiquitez d'Autun, don-  
ne cette Lettre pour préparer les Auteurs  
aux différentes Dissertations qui y seront  
contenues ; il dit d'abord, que ce n'est  
point à des Auteurs vivans qu'il faut at-  
tribuer la découverte de la Colonne qu'on  
voit à trois lieues de Beaune dans le ter-  
ritoire du Village de Cussy ; que le fa-  
meux Saumaize l'avoit vûe dès l'an 1619.  
& avoir jugé que cette Colonne pouvoit  
bien avoir été élevée en l'honneur de  
Jules-César, après qu'il eut vaincu les  
Suisses ; il parle aussi des trois tentatives  
qu'on a faites en différent temps, pour  
découvrir quelque chose de curieux sous  
cette Colonne, & il en promet une  
2. vol. Gij Des-

### 3118. MERCURE DE FRANCE

Description exacte. Il y marque en passant que les habitans de Beaune sont très mal fondez à prendre leur Ville pour l'ancienne Bibracte de Cesar. Il s'étend ensuite sur les Tombeaux du Village de Quarrée, proche Avallon, parce qu'il a appris que le sentiment de M. Bocquillot, Chanoine d'Avallon, qui a écrit avant luy sur ces Tombeaux, commence à être suivi par quelques curieux du voisinage; nous n'avons point vu ce qu'il dit nous avoir été envoyé là-dessus par M. le Sous-Chantre d'Auxerre, pour appuyer le sentiment de M. Bocquillot; la Dissertation a pu tomber en d'autres mains. M. Thomassin finit par quelques remarques sur les grands chemins Romains qu'on voit dans la Bourgogne, & qui tendent toutes à détruire la prétention de la Ville de Beaune sur la Bibracte des Gaulois.

M. Nicolas Hartsoeker, Associé étranger de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Membre de la Société Royale de Berlin, & cy-devant Professeur Honoraire en Philosophie dans l'Université d'Heydelberg, mourut à Utrecht le 10. de ce mois dans la 70. année de son âge, étant né à Gouda le 26. Mars 1656. Il a composé divers Ouvrages, qui lui  
2. vol, )      avoient

avoient acquis beaucoup de réputation ; entr'autres celui qui paroit imprimé sous le titre de *Conjectures Physiques* ; un état de Dioptrique ; publié en 1694. & divers Mémoires inserez dans les Journaux & dans les *Acta Eruditorum*. Il a laissé, en Manuscrit, un cours de Physique complet qu'il avoit dessein de faire imprimer, avec un Extrait de ce qu'il y a de plus remarquable dans les Lettres de M. Eerrenhoeck, de la Société Royale de Londres, sur les diverses expériences faites par le moyen du Microscope.

2. François Dumont, Sculpteur ordinaire du Roy, Adjoint Professeur de l'Académie Royale de Sculpture & de Peinture, dont nous avons parlé dans le *Mercur* du mois de Juillet dernier, vient de poser dans les deux Niches du Portail de S. Sulpice qui regarde le Luxembourg, deux figures de dix pieds de proportion, dont l'une représente S. Jean & l'autre S. Joseph. Quoique le Public ait admiré avec justice le S. Pierre & le S. Paul, qui sont au Portail opposé, dont l'élégance des draperies, les attitudes nobles & naturelles & la beauté jointe à la vérité des expressions, n'ont rien laissé à souhaiter, il semble que cet excellent Sculpteur a voulu donner un nou-

### 3120 MERCURE DE FRANCE.

veau lustre à la réputation qu'il s'est acquise en montrant la fécondité de son génie , par l'heureuse variété qu'il répand dans ses Ouvrages. Le S. Jean est presque nud , une peau de Chameau dont une partie est jettée sur son bras droit & le reste lui ceint le milieu du corps & tombe jusques sur ses genoux , laisse voir la beauté & la juste proportion des parties du corps , qui ne sont pas aisées à mettre bien ensemble dans une figure de cette grandeur. Il a le bras gauche appuyé sur un tronc d'arbre & tient une croix de roseau , envelopée d'une bänderolle. Son bras droit est étendu & l'avant bras est levé vers le Ciel. Il est aisé de juger par cette attitude & par le caractère de son visage , qu'il est le Précurseur de Jesus-Christ , qu'il est plein de l'esprit de Dieu , & qu'il annonce le Mystere de la Rédemption. Le S. Joseph tient de sa main droite un lys , & porte sur sa gauche un livre , sur lequel il semble méditer profondément. Le caractère qu'on lui donne dans l'Ecriture Sainte , est parfaitement marqué sur son visage ; la draperie qui le couvre , jettée avec art , laisse voir toutes les proportions. Quoique ces deux Figures ne soient pas pour le present dans leur point de veüe , elles ne perdent rien de leur beauté , par le fini

2. vol.

de

# ÉTAT MÉTÉOROLOGIQUE DE FRANCE.

Le 10 Mars 1871, le vent a soufflé du N. N. E. avec une vitesse de 10 à 15 mètres par seconde. La température a été de 10 à 15 degrés centigrades. Le baromètre a été de 760 à 770 millimètres. Le ciel a été nuageux avec quelques éclaircies. La pluie a été de 10 à 15 millimètres. Le vent a soufflé du N. N. E. avec une vitesse de 10 à 15 mètres par seconde. La température a été de 10 à 15 degrés centigrades. Le baromètre a été de 760 à 770 millimètres. Le ciel a été nuageux avec quelques éclaircies. La pluie a été de 10 à 15 millimètres.

DECEMBRE 1717. 311



de l'ouvrage & par un nombre de parties  
• exactement dessinées, & rendues avec di-  
licateſſe & précision : enfin les quatre  
Figures qui font le principal ornement  
de l'un & de l'autre Portail, font, pour  
parler le langage des Maîtres de l'Art,  
d'un très-grand goût & d'une très-gran-  
de maniere.

*Medaille de M. le Duc.*

Cette Medaille a été frappée en l'an-  
née 1724. D'un côté ce Prince y est re-  
présenté en Buste avec cette Inscription :  
LUD. HEN. DUX BORBONIUS PR. REG.  
ADMINISTER. & sur le revers, deux  
belles figures de femme représentant,  
l'une la Paix, tenant d'une main un ra-  
meau d'olivier, & de l'autre, un flam-  
beau allumé, avec lequel elle met le  
feu à un Trophée d'armes. L'autre figu-  
re represente l'abondance, tenant de  
l'un de ses bras une corne d'abondan-  
ce, & pour Legende, ORDO FIDES-  
QUE PERENNANT, & dans l'Exergue  
M. D C C XXIV. Cette Medaille est  
de M. Duvivier.



## SPECTACLE

**O**n a promis de dire quelque chose des *Enfans de la Joye*, Comedie nouvelle, représentée depuis peu sur le Théâtre Italien. En voici un leger crayon.

Momus a épousé la joye, qui met au monde trois enfans, Scaramouche, Pierrot & Arlequin. Até, Déesse malaisante & du malheur, s'introduit chez Momus pour troubler sa fête, où elle n'a point été invitée; elle fait éclater sa fureur & annonce au pere que les enfans seront trois scelerats; Scaramouche un matamore, Pierrot un fainéant, & Arlequin un poltron, un gourmand & un fripon, après quoi elle leur donne l'âge & l'experience de trente ans. Momus témoigne sa douleur. La Morale malgré les imprécations d'Até, se charge de l'éducation des trois enfans de Momus; elle promet de les instruire, & fait consentir les trois Graces à les épouser. Voici une Fable recitée par Momus, qui prouve qu'il y auroit du ridicule aux hommes de vouloir corriger celui des autres.

2. vol.

FABLE.

F A B L E.

Tous les gens d'un navire échappés du naufrage,

Dormoient paisiblement au bord

D'une île déserte & sauvage.

Où les avoit jettés le sort;

Des singes, habitans de l'île,

Tandis que tout étoit tranquille

S'introduisent dans le vaisseau,

Et là cette gent libertine,

Foûille par tout, pille, butine,

Chacun tire à lui son morceau,

Puis regagnant le bord de l'eau,

La Caravanne baladine

De son brigandage nouveau,

Fait l'usage qu'elle imagine,

Sur les pieds de derrière un d'entre eux se

levant,

Marche à pas grave, & pédantesque,

D'une morgue fevtré, & d'un air imposant

Décorant sa face burlesque,

Il haussoit sa tête à l'évanti,

Et d'une robe dont la queue

Trainoit après lui d'une lieue.

nom sans qu'il soit arrivé de changement à leur esprit ? Vous verrez, reprit Theagene, que les personnes dont vous parlez avoient l'esprit de leur temps & non pas le leur. D'où vient la comparaison que l'on en fait si communément avec les vertugadins & les colets montrez qu'on voit dans d'anciens portraits ; au lieu que quand on a un esprit à soi, on a un esprit de tous les temps, & qu'on est sûr de plaire toujours, par la même raison que certains autres portraits qui ne représentent aucunes modes, mais des ornemens simples & naturels (une coëffure de fleurs, un voile, une draperie légère) ont le privilege de ne vieillir jamais. Leontium est un exemple bien sensible de cette difference . . . . Ce qu'on appelle des contes dans la bouche d'un autre, sont dans la sienne des scènes parfaites, soit pour la ressemblance des caractères, soit pour la netteté ou la brièveté du récit, où l'on ne peut rien retrancher ni ajouter. Vous me rappelez dans ce moment, dit Callimaque, une particularité que je tiens de Molière lui-même, qui nous la raconta peu de jours avant qu'il donna son Tartufe, & qui confirme bien ce que vous dites. Je me ressouviens, dis-je, que me trouvant dans une Compagnie où il étoit,

2. vol.

on

on parla du pouvoir de l'imitation , nous lui demandâmes , pourquoi le même ridicule , qui nous échape souvent dans l'original , nous frappe à coup sur dans sa copie. Il nous répondit que c'est parce que nous le voyons alors par les yeux de l'imitateur qui sont meilleurs que les nôtres : car , ajouta-t-il , le talent de l'appercevoir par soi-même n'est pas donné à tout le monde. Là-dessus il nous cita Leontium , comme la personne qu'il connoissoit sur qui le ridicule faisoit une plus forte impression ; il nous apprit qu'ayant été la veille lui lire son Tartu-  
se , selon la coûtume de la consulter sur tout ce qu'il faisoit , elle l'avoit payé en même monnoye par le recit d'une aventure qui lui étoit arrivée avec un scelerat à peu près de cette espece ; dont elle lui fit le portrait avec des couleurs si vives & si naturelles , que si sa piece n'eut pas été faite , nous disoit-il , il ne l'auroit pas entreprise , tant il se seroit crû incapable de rien mettre sur le Theatre d'aussi parfait que le Tartu-  
se de Leontium. . . . Elle joint toutes les vertus de nôtre sexe aux graces du sien , en dépit duquel elle s'est mise au rang des hommes illustres. Comme le premier usage qu'elle a fait de sa raison a été de s'affranchir des erreurs vulgaires , elle

a compris de bonne heure , qu'il ne peut y avoir qu'une même morale pour les hommes & pour les femmes , suivant cette maxime , qui a toujours fait la règle de sa conduite , il n'y a ni exemple ni coutume qui pût lui faire excuser en elle la fausseté , l'indiscrétion , la malignité , l'envie , & tous les autres défauts , qui pour être ordinaires aux femmes , n'en blessent pas moins les premiers devoirs de la société. Mais ce principe qui lui fait ainsi juger des passions selon qu'elles sont en elles-mêmes , s'engage aussi par une suite nécessaire à ne les pas condamner plus sévèrement dans l'un que dans l'autre sexe. C'est pour cela , par exemple , qu'elle n'a jamais pu respecter l'autorité de l'opinion , dans l'injustice qu'ont les hommes de tirer vanité de la même passion , à laquelle ils attachent la honte des femmes , jusqu'à en faire leur plus grand , ou plutôt leur unique crime , de la même manière qu'on réduit aussi leurs vertus à une seule , & que la probité qui comprend toutes les autres , est une qualification aussi inusitée à leur égard , que si elles n'avoient aucun droit d'y prétendre . . . Mais si Leontium se souleve contre un préjugé si dangereux , qui en faisant de l'amour le plus grand vice des femmes , semble leur

2. vol. laisser

laisser la liberté de s'abandonner à tous les autres ; il faut convenir aussi qu'on ne peut être plus éloigné qu'elle l'est, d'une autre extrémité, je veux dire, de l'erreur insensée de ceux, qui sous le nom de belle passion, voudroient presque ériger l'amour en vertu ; l'amour qu'elle n'a jamais pris que pour ce qu'il est, pour un goût fondé sur les sens, pour un sentiment aveugle, qui ne suppose aucun mérite dans l'objet qui se fait naître, ni ne l'engage à aucune reconnoissance ; en un mot, pour un caprice dont la durée ne dépend point de nous, sujet au dégoût & au repentir : & ce qui sembloit lui donner encore plus de droit de le traiter ainsi, c'est qu'elle reservoit toute son estime & toute sa constance pour l'amitié, qui lui a toujours paru une liaison respectable, & dans laquelle elle ne s'est jamais permis ni legereté ni refroidissement, jusqu'à faire avouer à ses amans, qu'ils n'avoient point de rivaux plus à craindre que ses amis ; &c.

NUMISMATA *Regum Parthorum, Pontici, Bosphori, & Bythinia.* Autore J. FOY VAILLANT, *Bellov. D. Med. & Regis antiq.*

Cet Ouvrage contient deux volumes in 4. Le premier renferme le Regne des  
2. vol. Arsa-

### 3110 MERCURE DE FRANCE.

Arfacides, ou l'Histoire des Rois des Parthes.

On voit dans le second volume le Regne des Achemenides, ou l'Histoire des Rois de Pont, du Bosphore, de Thrace, & de Bythinie.

Chaque Volume contient plusieurs Tables, entr'autres une de Chronologie, & une des Auteurs dont il est fait mention dans cet Ouvrage, qui se vend chez Moëtte, rue de la Bouclerie, à l'Image S. Alexis.

*SAILLIES d'esprit, ou choix curieux de traits utiles & agreables pour la conversation.*

Après tous les Livres qui ont paru sur les *bons mots*, les *reparties vives*, les *saillies d'esprit*, &c. on avoit crû que cette matiere étoit épuisée. En effet, le nouveau Compilateur de celui que nous annonçons, ne donne presque rien de nouveau ; mais pour épargner bien du temps à ceux qui entreprendroient de lire de semblables Recueils, il a pris toute la peine sur lui, il a fait un *choix curieux* ; & il a tiré comme un Elixir de ses différentes lectures. Cet Ouvrage par conséquent, outre l'avantage de la nouveauté, aura celui de la brieveté. Le Lecteur ne s'attend pas, sans doute, que

2. vol.

nous

DECEMBRE 1725. 3111

nous en donnions ici un Extrait. Nous nous contenterons d'un Quatrain, par lequel finit la première partie de ce Recueil.

La Pologne aujourd'hui regle nôtre destin,  
Pour un Roi qu'autrefois elle tint de la France;

Elle sçait par reconnoissance

Nous donner une Reine & promettre un Dauphin,

On vient d'imprimer à Paris, rue S. Jacques, à la Fleur-de-lys d'or, chez Jean-François Joffe, Libraire ordinaire de Sa Majesté Catholique, la Reine d'Espagne, seconde Douairiere, un Livre nouveau in 12. d'environ 500. pages, qui a pour titre, *Nouveaux Essais de Morale ou Considerations Chrétiennes sur les plus importantes veritez de la Religion, distribuées par chaque Semaine de l'Année, selon l'esprit & le stile de l'Imitation de Jesus-Christ.*

De la Roche, Libraire, Quay des Augustins, Robustel, Chaubert & Compagnie, proposent par souscription les Poësies d'Horace, disposées suivant l'ordre chronologique, & traduites en François, avec des Remarques & des Dissertations.  
2. vol. . . . . 6. serts.

## 3112 MERCURE DE FRANCE.

sertations critiques , par le R. P. Sanadon , de la Compagnie de Jesus. L'Auteur ornera cet Ouvrage d'une Preface critique , où il rendra un compte détaillé de son travail. Il y ajoutera la vie du Poëte , tirée de ses Ouvrages , où l'on verra les differens événemens qu'Horace avoit devant les yeux , & les pieces qu'il a produites chaque année à cette occasion. De plus cette Edition sera ornée d'un Traité exact & methodique des Vers d'Horace , & de deux grandes Tables les plus exactes qu'il se pourra , l'une françoise des matieres , & l'autre latine des mots & des constructions du Poëte. La lecture du projet de souscription , qui se distribue actuellement chez les Libraires indiquez ci-dessus , & auquel nous renvoyons le Lecteur , l'instruira plus particulièrement des avantages considerables qu'aura cette Edition , au-dessus de toutes celles qui ont paru jusqu'à present de cet Auteur. L'Ouvrage contiendra deux Volumes in 4. sur du quarré fin d'Auvergne ; il sera imprimé & mis en vente au mois de Mars 1727. les souscriptions seront ouvertes jusqu'au mois de Mars 1726. pour Paris , & pour les Provinces & Pays étrangers , jusqu'au 1. Avril de la même année. Le prix sera de 14. livres pour le

2. vol.

petit

DECEMBRE. 1725. 3113

petit papier, dont on payera 7. livres en souscrivant, & 7. autres livres en retirant l'Exemplaire, & de 24. livres pour le grand papier, dont on payera 12. livres en souscrivant, & les 12, autres livres en retirant l'Exemplaire pour lequel on aura souscrit.

Le grand papier dont on tirera très-peu d'Exemplaires, se vendra à ceux qui n'auront pas souscrit 36, livres, & le petit papier 20. livres.

ALMANACH DE PARIS, ou Calendrier historique pour l'année 1726. contenant les choses les plus singulieres qui se passent à Paris à certains jours de l'année, l'origine & l'institution des Fêtes, l'extrait de la vie des principaux Saints & Saintes, les lieux où sont leurs Reliques, les Séances & Vacations des Tribunaux, Académies, Bibliothèques, Conférences, & des principales Foires de France.  
*A Paris, rue S. Severin, chez Jacques Chardon, vol. in 12. de 141. pages sans la Préface.*

Traité de la construction & des usages des Instrumens de Mathématique, avec les figures nécessaires pour l'intelligence de ce Traité; dédié au Roi, troisième Edition, revûe, & de beaucoup augmenté.  
-2. vol.

### 3114 MERCURE DE FRANCE.

mentée par le sieur Bion, Ingenieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique, Quay de l'Horloge du Palais, où l'on trouve tous ces Instrumens dans leur perfection. *A Paris, chez Michel Brunet, Grande-Salle du Palais, au Mercure Galant, Etienne Ganneau aux Armes de Dombes, & Claude Robustel, rue S. Jacques, 1725. vol. in 4.* Il paroît que l'Auteur n'a rien épargné pour rendre cette Edition des plus belles.

L'Instrument, ou la Machine inventée par M. du Fay, de l'Académie Royale des Sciences, pour connoître l'Equation Solaire, l'heure vraie tous les jours de l'année, & pour regler les Pendules & les Montres, se trouve toute montée avec son usage, chez le sieur Bion, Ingenieur du Roi pour les Instrumens de Mathématique, Quay de l'Horloge du Palais; au Quart de cercle.

Le Pere le Faure, Prêtre de l'Oratoire, qui travaille à la continuation de l'Histoire Ecclesiastique du feu Abbé Fleury, a publié le premier Volume de cette continuation, dont on paroît très-content.

On va imprimer ici le Projet, & quelques  
2. vol. guez

DECEMBRE 1725. 3115

ques fragmens d'un Dictionnaire Historique & Critique sur le plan de M. Bayle. L'Ouvrage entier comprendra deux Volumes *in fol.* & le Projet que nous annonçons fera un petit *in quarto*.

Claude - Antoine Briasson , Libraire, rue S. Jacques , à la Science , imprime actuellement une Brochure , qui a pour titre : Description Abregée d'une Horloge de nouvelle invention pour la juste mesure du tems sur Mer, par M. Sully , Anglois , Horloger de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orleans , approuvé par l'Academie Royale des Sciences en 1724. Cet Abregé , qui n'est que préparatoire à une Description plus étendue , à quoi l'Auteur travaille , est suivi de l'approbation de l'Academie, & d'une Dissertation sur la nature des tentatives , pour la découverte des longitudes , & sur l'usage de ses Pendules de mer , avec figures.

Ce Livre sera publié dans le mois de Janvier , & se vendra, comme cy-dessus , 30. sols , broché.

Il y a eu depuis le 28. du mois passé , tous les Mercredis , des Assemblées chez M. Sully , composées de nombre de personnes de la premiere distinction , Ministres & autres Seigneurs Etrangers ,

2. vol,

G

des

### 316 MERCURE DE FRANCE.

des principaux Officiers de la Marine, de plusieurs Messieurs de l'Académie des Sciences & autres Sçavans & curieux. Le principal objet de M. de Sully dans ces Assemblées jusqu'à présent a été de démontrer publiquement par des expériences l'authenticité que par des témoignemens, les belles propriétés des Horloges qu'il a inventé pour la juste mesure du tems sur mer, qui ont été approuvées par l'Académie Royale des Sciences il y a deux ans, & dont il a été parlé dans le Mercure du mois de Juin 1723. & dans les nouvelles publiques. On a été extrêmement satisfait de la perfection que cet Artiste a déjà donné à son invention, & l'on en espère un bon succès.

De pareilles Assemblées se tiendront au même endroit, rue de la Comédie, tous les Mercredis, depuis 5 heures jusqu'à 8 heures, où toutes les personnes qui aiment les beaux Arts, où qui s'y distinguent, seront reçus. On s'en tiendra dans ces Assemblées des matières de Physique, de Mathématique ou de Méchanique, & de tout ce qu'on peut recueillir des nouvelles découvertes, soit d'ici ou des pays étrangers, tendantes à la perfection des Arts & à l'avancement des Sciences.

2. vol.

Nous

DECEMBRE 1744

Nous nous proposons de rendre compte au Public tous les mois de ce qui se passera de plus intéressant dans ces Assemblées, qui sont déjà fort goûtées des personnes qui aiment les beaux Arts.

LECTURE en forme de Dissertation de M. Thomassin, l'un des Ingenieurs en Chef ordinaires du Roy, écrite à un de ses amis, sur la découverte de la Colonne de Cussy, & sur d'autres Sujets d'Antiquité de Bourgogne. A Dijon, de l'Imprimerie d'Arnauld, Jean-Baptiste Angé, in 8, 2 pages 29.

L'Auteur, qui se dispose à publier un Livre sur les Antiquitez d'Autun, donne cette Lettre pour préparer les Auteurs aux différentes Dissertations qui y seront contenues ; il dit d'abord, que ce n'est point à des Auteurs vivans qu'il faut attribuer la découverte de la Colonne qu'on voit à trois lieues de Beaune dans le territoire du Village de Cussy ; que le fameux Saumaize l'avoit vûe dès l'an 1619. & avoit jugé que cette Colonne pouvoit bien avoir été élevée en l'honneur de Jules-Cesar, après qu'il eut vaincu les Suisses ; il parle aussi des trois tentatives qu'on a faites en différent temps, pour découvrir quelque chose de curieux sous cette Colonne, & il en promet une  
2. vol. Gij Des-

### 3118. MERCURE DE FRANCE

Description exacte. Il y marque en passant que les habitans de Beaune sont très mal fondez à prendre leur Ville pour l'ancienne Bibracte de César. Il s'étend ensuite sur les Tombeaux du Village de Quarrée, proche Avallon, parce qu'il a appris que le sentiment de M. Bocquillot, Chanoine d'Avallon, qui a écrit avant luy sur ces Tombeaux, commence à être suivi par quelques curieux du voisinage; nous n'avons point vu ce qu'il dit nous avoir été envoyé là-dessus par M. le Sous-Chantre d'Auxerre, pour appuyer le sentiment de M. Bocquillot; sa Dissertation a pu tomber en d'autres mains. M. Thomassin finit par quelques remarques sur les grands chemins Romains qu'on voit dans la Bourgogne, & qui tendent toutes à détruire la prétention de la Ville de Beaune sur la Bibracte des Gaulois.

M. Nicolas Hartsoeker, Associé étranger de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Membre de la Société Royale de Berlin, & cy-devant Professeur Honoraire en Philosophie dans l'Université d'Heydelberg, mourut à Utrecht le 10. de ce mois dans la 70. année de son âge, étant né à Gouda le 16. Mars 1656. Il a composé divers Ouvrages, qui lui

2. vol,

avoient

avoient acquis beaucoup de réputation ; entr'autres celui qui paroît imprimé sous le titre de *Conjectures Physiques* ; un état de Dioptrique ; publié en 1694. & divers Mémoires inserez dans les Journaux & dans les *Acta Eruditorum*. Il a laissé, en Manuscrit, un cours de Physique complet qu'il avoit dessein de faire imprimer ; avec un Extrait de ce qu'il y a de plus remarquable dans les Lettres de M. Leersenhoeck, de la Société Royale de Londres, sur les diverses expériences faites par le moyen du Microscope.

20 François Dumont, Sculpteur ordinaire du Roy ; Adjoint Professeur de l'Académie Royale de Sculpture & de Peinture, dont nous avons parlé dans le Mercure du mois de Juillet dernier, vient de poser dans les deux Niches du Portail de S. Sulpice qui regarde le Luxembourg, deux figures de dix pieds de proportion, dont l'une représente S. Jean & l'autre S. Joseph. Quoique le Public ait admiré avec justice le S. Pierre & le S. Paul, qui sont au Portail opposé, dont l'élégance des draperies, les attitudes nobles & naturelles & la beauté jointe à la vérité des expressions, n'ont rien laissé à souhaiter, il semble que cet excellent Sculpteur a voulu donner un nou-

### 3120 MERCURE DE FRANCE.

veau lustre à la réputation qu'il s'est acquise en montrant la fécondité de son génie , par l'heureuse variété qu'il répand dans ses Ouvrages. Le S. Jean est presque nud , une peau de Chameau dont une partie est jettée sur son bras droit & le reste lui ceint le milieu du corps & tombe jusques sur ses genoux , laisse voir la beauté & la juste proportion des parties du corps , qui ne sont pas aisées à mettre bien ensemble dans une figure de cette grandeur. Il a le bras gauche appuyé sur un tronc d'arbre & tient une croix de roseau , envelopée d'une bänderolle. Son bras droit est étendu & l'avant bras est levé vers le Ciel. Il est aisé de juger par cette attitude & par le caractère de son visage , qu'il est le Précurseur de Jesus-Christ , qu'il est plein de l'esprit de Dieu , & qu'il annonce le Mystere de la Rédemption. Le S. Joseph tient de sa main droite un lys , & porte sur sa gauche un livre , sur lequel il semble méditer profondément. Le caractère qu'on lui donne dans l'Ecriture Sainte , est parfaitement marqué sur son visage ; la draperie qui le couvre , jettée avec art , laisse voir toutes les proportions. Quoique ces deux Figures ne soient pas pour le present dans leur point de vue , elles ne perdent rien de leur beauté , par le fini

2. vol.

de



DECEMBRE 1717. 3121

de l'ouvrage & par un nombre de parties

exactement délimitées & comparées avec d

licence de l'ordonnance de la Cour de

Figures de tout le principal

de l'ouvrage & de l'ouvrage

par l'ouvrage & de l'ouvrage

d'un grand

de l'ouvrage

Cette

née 1717

présenté

Lud. Hen.

Administr

belles

l'une la

meu

beau

seu

re

l'un

ce

q

M.

de



DECEMBRE 1725. 3121

de l'ouvrage & par un nombre de parties  
• exactement dessinées, & rendues avec di-  
licateſſe & précision : enfin les quatre  
Figures qui ſont le principal ornement  
de l'un & de l'autre Portail, ſont, pour  
parler le langage des Maîtres de l'Art,  
d'un très-grand goût & d'une très-gran-  
de maniere.

*Medaille de M. le Duc.*

Cette Medaille a été frappée en l'an-  
née 1724. D'un côté ce Prince y eſt re-  
présenté en Buſte avec cette Inſcription :  
LUD. HEN. DUX BORBONIUS PR. REG.  
ADMINISTER. & ſur le revers, deux  
belles figures de femme représentant,  
l'une la Paix, tenant d'une main un ra-  
meau d'olivier, & de l'autre, un flam-  
beau allumé, avec lequel elle met le  
feu à un Trophée d'armes. L'autre figu-  
re repreſente l'abondance, tenant de  
l'un de ſes bras une corne d'abondan-  
ce, & pour Legende, ORDO FIDES-  
QUE PERENNANT, & dans l'Exergue  
M. D C C XXIV. Cette Medaille eſt  
de M. Duvivier.



## SPECTACLE

**O**n a promis de dire quelque chose  
des *Enfans de la Joye*. Comedie  
nouvelle, représentée depuis peu sur le  
Théâtre Italien. En voici un léger crayon.

Momus a épousé la joye, qui met au  
monde trois enfans, Scaramouche, Pier-  
rot & Arlequin. Até, Déesse malaisante  
& du malheur, s'introduit chez Momus  
pour troubler sa fête, où elle n'a point  
été invitée; elle fait éclater sa fureur  
& annonce au pere que les enfans se-  
ront trois scelerats; Scaramouche un  
matamore, Pierrot un fainéant, & Arle-  
quin un poltron, un gourmand & un  
fripon, après quoi elle leur donne l'âge  
& l'expérience de trente ans. Momus  
témoigne sa douleur. La Morale malgré  
les imprécations d'Até, se charge de l'é-  
ducation des trois enfans de Momus;  
elle promet de les instruire, & fait con-  
sentir les trois Graces à les épouser. Vo-  
ci une Fable recitée par Momus, qui  
prouve qu'il y auroit du ridicule aux  
hommes de vouloir corriger celui des  
autres.

2. vol.

FABLE.

F A B L E

Tous les gens d'un navire échappés du nau-  
frage ,

Dormoient paisiblement au bord

D'une Ile déserte & sauvage ,

Où les avoit jettés le sort ;

Des singes , habitans de l'Isle ,

Tandis que tout étoit tranquille ,

S'introduisent dans le Vaisseau ,

Et là cette gent libertine ,

Foille par tout , pille , butine ,

Chacun tire à lui son morceau ,

Puis regagnant le bord de l'eau ,

La Caravanne baladine ,

De son brigandage nouveau ,

Fait l'usage qu'elle imagine ,

Sur les pieds de derrière un d'entre eux se

levant ,

Marche à pas grave , & pédantesque ,

D'une morgue fêtrée , & d'un air imposant

Décorant sa face burlesque ,

Il haussoit sa tête à l'évant ,

Et d'une robe dont la queue

Trainoit après lui d'une lieue .

# 344 MERCURE DE FRANCE

Paroît le fable nouveau.

L'autre se plume sur la tête.

Leur troupe, vif & mutin.

Ti ta ta contre son voisin,

S'escrimoit d'une longue brette :

Un autre avec un ris malin

Barbouilloit sur une tablette :

Celui-ci faisoit le Poète ;

Et celui-là le spadassin :

Dans un miroir de toilette

Trouvé parmi le butin,

Une guenon difforme & vieille

Cherchoit de petits airs fripons,

S'ornoit de cent brimborions :

Peinturoit son museau, s'ajustoit sur l'oreille

Un moulinet & des pompans

Et se trouvoit belle à merveille

Nos gens venant à s'éveiller,

A cette rare mascarade,

Prent un plaisir singulier

Et de l'animal familier

Ils admiroient tous la bourade ;

Quand ne voila-t-il pas deux foux !

2<sup>e</sup> vol.

Tels

EDUENBIRBUDZM. 1125

(Tels que vous & moi pourrions être)

Qui se perdent les jours

Adieu Robin, rinceur, coiffeur & petit maître.

Le magot se débarrassant

De son ridicule étalage,

Ne songea plus au badinage,

Et se fit en disparoissant

Regretter de tout l'équipage.

*Voyez vous, Madame, la morale.*

Les hommes extravaguent tous,

Mais ne leur jettons point de pierre,

Plus de ridicule sur terre,

De quoi nous divertirons nous?

L'ITALIENNE FRANÇOISE, Comedie  
en trois Actes, avec un Prologue & des  
Diversifemens.

Cette Piece Françoise en prose fut re-  
presentée sur le Théâtre de l'Hôtel de  
Bourgogne, le Samedi 15. de ce mois.  
L'assemblée fut des plus nombreuses, &  
le Prologue fut applaudi; le 1. Acte de la  
Piece fut à peine écouté, & les deux  
derniers ne le furent point du tout.

Les Comediens Italiens, à la priere  
2. vol. Gvj de

## 3<sup>e</sup> DE MERCURE DE FRANCE.

de l'Amour, qu'on ne s'est pas fait connaître, & surprindrent la Pièce, & ne donnerent le Lapid d'après que le Prologue, précédé de la *Surprise de l'Amour*. Mais plusieurs personnes engagèrent les Comédiens à donner une seconde représentation de *l'Étanchement d'Amour*, pour pouvoir juger si elle méritoit le mauvais sort qu'elle avoit eu. Elle parut faire plaisir à cette seconde représentation, ayant été écoutée avec attention.

Au Prologue le Theatre représente une solitude, *Arlequin* & *Pantalon* fatigués d'un long voyage qu'ils ont fait, disent qu'ils ne peuvent pousser plus loin, & qu'ils ne savent à qui s'adresser pour trouver la Fée bienfaisante qu'ils cherchent depuis si long-temps. Après une Scene fort courte une agréable symphonie se fait entendre, un Rocher se separe en deux, on voit sortir deux Fées qui forment une danse gracieuse; la Fée bienfaisante paroît, & demande à *Arlequin* & à *Pantalon* le sujet qui les attire; à quoi *Arlequin* répond, qu'il vient lui porter ses plaintes; & la prier de répandre ses bienfaits sur lui & sur ses Camarades; il lui raconte que les Comédiens François pendant le séjour que la Troupe Italienne a fait à Fontainebleau, se sont avisez par le conseil de la Fée, d'introduire sur

2. vol. leur

**DE CATHIER ET RUFFIAN** Act 2  
 leon. Theatre des caracteres Italiens ; &  
 qu'on jouë. Actrice jouë de rôle d'Ar-  
 lequin Pantalon se plaint qu'un Com-  
 que François l'a contrefait. Le Fée leur  
 conseille de les contrefaire à leur tour ;  
 Arlequin & Pantalon s'excellent fait ce  
 qu'ils ne possèdent pas assez bien la Lan-  
 guë Française pour y pouvoit réussir ; la  
 Fée les touche de sa baguette ; & leur  
 donne le talent de l'imitation. Arlequin  
 contrefait *Hector* dans son Monologue du  
*Joieux* ; Pantalon copie *M. Thibaudois* ,  
 dans l'*esprit de contradiction*. La Fée qui  
 s'apperoit que ces Acteurs trouvent des  
 difficultez dans ce qu'elle leur propose ,  
 leur promet d'inspirer à une de leurs  
 camarades plus entreprenante , le dessein  
 de contrefaire un des caracteres de la  
 Comedie Française ; & pour les amuser  
 par un spectacle plaisant, elle fait paroître  
 plusieurs genies familiers qui represen-  
 tent les caracteres du Theatre François.  
 On voit aussi tôt Pourceaugnac, Sga-  
 narelle, Balquin, le Docteur en Payfan,  
 M. & Madame de Sottenville, precedez  
 d'un Valet qui porte une lanterne au  
 bout d'un bâton, le malade imaginaire  
 avec sa petite fille Louison, un Romain  
 avec son confident, le Romain chante  
 un grand air qu'il adresse aux Come-  
 diens Italiens, en leur disant, qu'ils espe-

## 1288 MERCURE DE FRANCE

rent envain, ~~pour~~ ~~avoir~~ ~~les~~ ~~contrefaits~~,  
qu'ils sont inimitables dans tous les rô-  
les qu'ils représentent. Après cet air qui  
est fort beau, & dans lequel le fleur  
Mouret a ingénieusement ~~représenté~~ les dif-  
ferens caractères des Comédiens Fran-  
çois, soit dans le tendre, soit dans la  
fureur, l'orchestre joue un Vaudeville,  
dansé par Pasquin & par Sganarelle. Le  
Romain chante sur l'air du Vaudeville  
les paroles suivantes :

### *Le Romain aux Italiens.*

Par l'avis de la Folie

Qui nous comble de bienfaits,

Fameux Acteurs d'Italie,

Nous vous avons contrefaits ;

Cela sent un peu la Foire ;

Mais malgré ce qu'on en dit,

Nous en avons moins de gloire,

Et plus de profit.

### *La Chanteuse de la Comédie Italienne.*

La jeune Actrice nouvelle,

Dont on vante tant la voix,

Dans l'Italien excelle,

Comme moi dans le François,

2. vol.

II

Il lui manque encore le visage,  
 Et pour me bien copier,  
 Ce n'est pas assez du geste,  
 Il faut le gosier.  
 Mes talens pour le Comique  
 Ont charmé les Spectateurs,  
 Je pourrais faire la nique  
 Aux plus agiles fauteurs.  
 Je suis badin dans mes rôles,  
 Et sans regle dans mes pas,  
 Je plais par mes cabrioles,  
 Et mes entre-chats.

*Pantalon.*

Le Gros Pierrot de la Foire  
 M'a contrefait le premier,  
 Pasquin se fait une gloire  
 De pouvoir me copier.  
 Ils ont la même marotte,  
 Et tous les deux pour ce trait  
 Meritent que la Calotte  
 Leur donne un brevet.

# 3130 MERCURE DE FRANCE.

*Arlequin aux Comédiens François.*

L'absence de Melpomène

Vous avoit tous conternés,

Quid étoit votre scène

Vous étiez abandonnés,

Où, votre chute étoit seure

Sans le masque d'Arlequin,

Il me falloit ma figure,

Et mon calaquin.

Après ces couplets les Comédiens François

danfent une contre-danse fort bien

imaginée sur l'air du Vaudeville, & à

la fin de la danse un Apotiquaire & qua-

tre Matassins avec des Seringues pour-

suivent Pourceaugnac qui s'enfuit, & le

Prologue finit.

*L'Italienne Française. Extrait.*

Nous ne donnerons qu'une légère idée

de cette Piece. Voici de quoi il s'agit.

Mario veut épouser Silvia malgré les

engagemens qu'il a depuis long-temps

avec Lucinde, dont il est tendrement ai-

mé. Lucinde informée de l'infidélité de

Mario, s'en plaint à Colombine qui est

entrée depuis peu à son service; Colombine

2. vol.

Colombine lui dit que tant qu'elle ne fera que se plaindre, elle n'avancera point ses affaires, & qu'il faut des actions, & non pas des paroles, quand on est menacé de quelque malheur. Elle lui promet d'agir pour elle, sans lui faire paraître le projet qu'elle roule dans sa tête, pour rompre le mariage qui doit se faire entre Mario & Silvia. Ce projet consiste dans un déguisement qui donne le titre à la Comédie en question.

Colombine se travestit en Crispin, & sous ce nouvel habit, se met au service de Mario. C'est au grand regret d'Arlequin, déjà Valet de Mario, & qui ne peut souffrir qu'un nouveau domestique vienne le supplanter, ou du moins partager avec lui la confiance de son Maître. Il témoigne d'abord une aversion secrète pour le Crispin femelle. Crispin prévoyant les effets que son sexe, quoiqu'inconnu à Arlequin, produira sur son cœur, lui demande son amitié, & pousse les avances jusqu'à l'embrasser. Arlequin ne comprend rien dans les mouvemens qui l'agitent; il sçait qu'il devoit haïr Crispin, & cependant il sent qu'il l'aime malgré qu'il en ait. Cette Scène a fait plaisir, mais on croit que l'Auteur en auroit fait encore davantage, s'il avoit suivi la même idée dans une autre Scène qui  
2. val. se

## 3132. MERCURE DE FRANCE.

se passe entre Crispin & Rosette. En effet, au lieu que cette dernière devient amoureuse de Crispin, on auroit souhaité que toutes les avances que Crispin lui auroit pu faire n'eussent rien produit sur son cœur, par la même raison qu'elles ont beaucoup produit sur celui d'Arlequin. Rosette auroit dû sentir que Crispin étoit d'un même sexe qu'elle, comme Arlequin avoit senti qu'elle étoit d'un sexe différent du sien. Revenons au projet de Colombine travestie en Crispin.

Mario la charge de porter une Lettre à Silvia qu'il doit épouser; Colombine est ravie que son nouveau Maître lui donne une pareille commission, dont elle va profiter pour rompre le mariage qui fait tant de peine à sa véritable Maîtresse. Elle apprend à Silvia les engagements de Mario avec Lucinde. Ces engagements consistent en promesses de mariage par écrit. Silvia qui n'épousoit Mario que pour obéir à son père, & qui penchoit du côté de Lelio son premier amant, prie Pantalon son père de différer de huit jours le mariage arrêté; ce délai donne le temps d'approfondir tout ce que Crispin a insinué à Silvia contre Mario. Ce dernier retourne à Lucinde qu'il étoit prêt à trahir, & Lelio épouse sa chère Silvia qui ne le quittoit qu'à regret.

2. vol.

Voilà

DECEMBER 17 1954

Voilà toute l'action de cette Piece. Il est aisé de sentir qu'il n'y en a pas assez pour comporter trois Actes, & que le travestissement de Colombine n'a servi qu'à donner le titre à la Comedie, & qu'à contraster avec celui de la Piece des Comediens Francois; en un mot, on a voulu opposer l'Italienne Francoise à la France Italienne. Le public a jugé en faveur de la dernière; nous ne croyons pas qu'on en doive appeller.

Le 16. de ce mois l'Académie Royale de Musique donna la dernière représentation de *Telegone*, dont nous avons donné l'Extrait, & le 23. on remit au Theatre *Alys*, Tragedie qui n'avoit pas été jouée depuis plus de 15. ans. Cette Piece a été parfaitement bien reçue du public qui l'attendoit avec impatience, & on n'a rien épargné, soit en habits ou en décorations de tout ce qui pouvoit contribuer à la faire réussir. Cet Opera fut représenté à Paris pour la première fois en 1676. Le feu Roi en fit donner une superbe représentation en 1682. au Château de S. Germain en Laye, où les Princesses & les principaux Seigneurs de la Cour danserent devant S. M. Les rôles à cette dernière reprise ont été fort bien distribués, ceux du Prologue qui

## 1124 MERCURE DE FRANCE

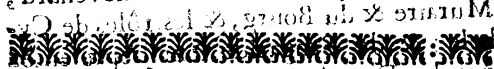
représentent le Temps, Flore & Melpomene, sont remplis par le sieur Challe, & par les D<sup>es</sup> Hermance & Antier, cadette. Dans la Piece ceux du Roi de Phrygie, d'Ars & du Fleuve Sangar, sont jouez par les sieurs Thevenard, Muraire & du Bourg, & les rôles de Cybele & de Sangarde sont representez par les D<sup>es</sup> Antier & le Maure. Entre les meilleurs Acteurs qui contribuent au grand succès de cet Opera, le Public distingue le sieur Muraire, dont la voix & l'action enchantent les oreilles, & les yeux touchent le cœur.

Le sieur Pierre Trochon de Baubourg, Comedien du Roi, qui avoit succédé au sieur Baron, quand celui-ci se retira en 1691. dans les rôles sérieux & d'amoureux Comiques, & qui s'étoit retiré depuis le mois d'Avril 1718. mourut à Paris, âgé de 63. ans, le 27. de ce mois, dans de grands sentimens de pieté. Il étoit très-bon Comedien, quoique sujet à confondre les plus beaux endroits d'une Piece avec les mediocres, qu'il declamoit souvent avec un égal enthousiasme. Il étoit assez bien fait, plus laid que beau, mais il n'avoit rien de bas.

On apprend de Naples que le 1. de  
2. vol. ce

DECEMBRE 1725 315

ce mois on donna sur le Theatre de Saint  
Barthelemi, la premiere representation  
de l'Opera d'*Asfianax*, qui a été univer-  
sellement applaudi. La Musique est du  
celebre Vinci, Maître de la Chapelle  
Royale du Palais du Cardinal Viceroy.



## NOUVELLES DU TEMPS.

TURQUERIE.

**O**N apprend de Constantinople que  
l'armée du Grand Seigneur conti-  
nué de faire des conquêtes très-conside-  
rables dans la Perse. Le Bacha de Babilo-  
ne qui la commande, s'est rendu maître  
de la Province de Lorestan, & de la  
Ville Capitale dont elle porte le nom,  
& dont les habitans avoient chassé Ali-  
Meidan leur Gouverneur, qui par son  
obstination à soutenir le siege, les expo-  
loit à être passés au fil de l'épée, comme  
ceux de la Ville de Tauris, dont l'exem-  
ple les a intimidé.

Après cette conquête, le Bacha de Ba-  
bilone a continué la marche vers Isfahan,  
qui n'est éloigné de Lorestan que d'envi-  
ron 22. Parasanges ou lieues de Perse.  
On ne doute point qu'il ne s'empare de

8136 - MERCURE DE FRANCE  
cette Capitale, parce que le nouveau  
Chef des Rebelles qui en est encore Mai-  
tre, n'a pas plus de 10000. hommes  
pour la défendre.

Mustafa Bacha, Seraskier, qui com-  
mande un autre corps de troupes Otto-  
manes, s'est emparé de plusieurs autres  
places dans les Provinces de Schirvan &  
de Ghylan.

La Ville d'Erdebet s'est soumise à un  
autre General Turc, & le Gouverneur  
d'Erzerum a pris d'assaut celle de Gan-  
dia, située à l'extrémité septentrionale  
de la Province d'Erivan, & la plus con-  
siderable de tout le pays par conséquent.

Il y a eu quelque trouble dans les  
Etats de Crimée dépendans de la Porte,  
plus de 80. Myrzas ou Seigneurs du pays  
ayant eu avis que le Gr. S. de concert  
avec le Kan des Tartares, vouloit se fai-  
sir d'eux pour établir une domination  
arbitraire dans la Crimée, se sont abou-  
ché avec le Sultan Deli, Prince de Cir-  
cassie, frere cadet de ce Kan; & ayant  
rassemblé les Tartares du Petit Nagaya,  
de la Circassie, de la grande Tartarie,  
un grand nombre de Tartares Calmou-  
ques & les Cosaques de Zaporow, ils  
ont marché du côté de Kasichierine, ré-  
solus d'attaquer le Kan des Tartares, &

2. vol

de

DECEMBRE 1725, 3137  
de le chasser, ainsi que les Turcs qui  
sont dans la Circassie.

On apprend de Constantinople que le  
Grand Visir avoit donné une audience  
particuliere au Major General Romans-  
hoff, Envoyé extraordinaire de la Cza-  
rire, dans laquelle il lui avoit fait en-  
tendre que le Grand Seigneur ne pou-  
voit nommer de Commissaires pour aller  
regler avec lui les limites des Provinces  
conquises sur la Perse, tant que les trou-  
bles de ce Royaume dureroient. Ces let-  
tres ajoutent que les nouvelles de la  
Perse continuent d'être favorables, &  
que la plupart des Gouverneurs des pla-  
ces frontieres des Provinces, actuelle-  
ment occupées par les troupes Ottoma-  
nes, venoient en offrir les clefs aux Ge-  
neraux du G. S. afin de se garantir du  
pillage, & d'obtenir la conservation de  
leurs emplois.

Les dernières Lettres qu'on a reçues  
de Constantinople, portent qu'il étoit  
arrivé un Courier avec la nouvelle de  
l'arrivée du Bacha de Babilone devant  
Ispahan, dont il avoit formé le siege  
avec une armée de plus de 70000. hom-  
mes, & qu'on attendoit à chaque instant  
celle de la prise de cette Ville, Capitale  
de la Perse.

## RUSSIE.

**L**A Czarine a résolu d'envoyer un renfort considerable de troupes en Perse pour s'opposer aux hostilités des rebelles du pays & des Tartares : on prepare aussi par ses ordres un train d'artillerie qui partira incessamment pour le même pays.

On apprend par un Courier arrivé à Petersbourg le 22. du mois dernier, la nouvelle d'une victoire remportée le 26. Septembre dernier sur les Tartares du Deghestan par un Corps de troupes Moscovites de 1500. hommes, commandez par les Majors Generaux Kropotoff & Scheremetoff, & qu'il leur a tué 674. hommes, fait dix prisonniers, & pris trois pieces de canon de fonte & deux de fer, quelques chevaux & beaucoup de provisions. La Lettre du General Matouschin porte que les Tartares se sont retirez dans les Montagnes après avoir perdu dans le combat quatre de leurs Chefs, & un des Princes leur voisin qui les avoit joints, qu'après cette action l'armée Moscovite avoit pillé & brûlé la Ville de Taku, & 20. Villages des environs, &c.

On a publié depuis peu à Petersbourg  
2. vol. en

en faveur des Etrangers une nouvelle declaration de la Czarine, par laquelle, en confirmation des Privileges qui leur ont été accordez par le feu Czar, elle leur promet de les faire jouir des mêmes franchises dont jouissent ses sujets Moscovites, leur laissant la liberté de changer de demeure toutes les fois qu'ils le jugeront à propos, & de passer d'une Ville à une autre avec tous leurs effets. Elle accorde aux particuliers, qui par leurs écrits & leurs ouvrages pourront procurer le progrès des Sciences & des Arts, l'exemption de toutes impositions pendant dix ans, & aux Artisans le droit d'être admis dans les differens corps de Mériers, sans frais & sans autre charge que celle de la moitié du droit que les naturels du pays payent par an.

La Czarine a donné ordre à ses Ministres dans les pays Etrangers d'engager des Matelots experimentez dans la pêche de la baleine, dont elle veut faire l'établissement d'une Compagnie à Archangel.

L'Imposteur qui vouloit se faire reconnoître pour le feu Czarowitz, & qu'on amena de Smolensko à Peterbourg il y a environ neuf mois, eut la tête tranchée le 4. Decembre, ainsi qu'un autre particulier qui avoit séduit en sa faveur quelques habitans de Smolensko,

& quelques Payfans des environs.

On assure que la Czarine a resolu de faire une levée extraordinaire de 40000. hommes , pour être en état de s'opposer aux Turcs , en cas qu'ils se disposent à étendre leurs conquêtes en Perse du côté des Provinces qui ont été cedées au feu Czar , par le Traité conclu à Constantinople il y a environ deux ans.

Tous les Monasteres des Etats de S M Cz. ont reçu ordre d'envoyer en Cour un etat exact de leurs revenus & de leur dépense.

Le jeune Comte de Collofskin , fils du Grand Chancelier , est parti pour son Ambassade à la Cour de Vienne ; il a une suite de 30. personnes & de 60. chevaux , & il mene avec lui un chariot chargé de presens , que la Czarine envoie à l'Empereur & à ses principaux Ministres.

La grossesse de la Duchesse d'Holstein est déclarée.

# S U B D .

**L**Es Comtes Ulric , Spaar , Banner & Elkebat , Senateurs ; le Baron Opken Secretaire d'Etat , & M Kochen , Conseillers de Chancellerie , ont été nommez par le Roi , pour entrer en conference

le 29. 1706.

avec

avec les Ministres de France & d'Angleterre, au sujet des propositions qui ont été faites depuis peu à S.M. de la part des Rois de France & de la Grande-Bretagne. Ces Commissaires ont commencé le 14. de ce mois à entrer en conference.

On apprend de Warsovie, que les Grands du Royaume de Pologne persistent à ne vouloir écouter aucune proposition sur l'affaire des Protestans, prétendant que les Puissances étrangères n'ont aucun droit d'y prendre part, & qu'elle doit être examinée dans la Diète generale.

# ALLEMAGNE

**O**N mande d'Hanover, que l'Intendant de la Maison de Correction, établie à Zell, y avoit envoyé un jeune garçon d'environ quinze ans, qui fut pris il y a un mois dans la Forest voisine de Hamelen, où on le trouva marchant & courant sur les pieds & les mains. Il n'articule aucun son qui puisse avoir quelque rapport au langage du pays, & il n'a qu'un cri comme les animaux. On ignore quelle est son origine, par qui il a été élevé, ni pour quelle raison il a été ainsi abandonné. On l'accoutume peu à peu aux alimens ordinaires. Le

2. vol.

H ij Roi

# 3142 MERCURE DE FRANCE.

Roi d'Angleterre qui le fait venir quelquefois quand il est à table, lui fait goûter de tous les mets qu'on lui sert. S. M. a donné des ordres pour le faire instruire autant qu'on pourra. On ajoute que ce garçon, étant sauvé dans le même bois, on le retrouva sur un arbre; & on le reprit.

Le Traité de Commerce entre l'Empereur & le Roi de Portugal, a été signé à Vienne depuis peu. On ignore ce qu'il contient; mais le bruit court, que le port Trieste y est déclaré Port franc pour les Vaisseaux d'Italie, d'Espagne & de Portugal.

Le Prince Emanuel de Portugal, qui est à Vienne, se dispose à partir pour Madrid, où il doit demeurer quelques mois. Ce Prince conservera pendant son absence son Régiment de Cavalerie Impériale; & l'Empereur lui fera payer en Espagne la pension qu'il lui a accordée depuis quelques années.

L'Impératrice Amélie s'est retirée dans le Monastère qu'elle a fondé, pour y passer le reste de ses jours; la plupart des Seigneurs qui avoient des Charges dans la Maison de cette Princesse, ont été remerciés; & l'on assure qu'elle ne rendra désormais visite à La Maison qu'incognito.

gito, & accompagnée seulement de six Dames.

On parle fort à Vienne d'une Alliance entre l'Empereur, le Roi de Pologne, & la Casine. Le Roi d'Angleterre a dépêché d'Hanovre un Courier à l'Electeur de Cologne, pour lui faire part des raisons qui l'ont obligé à faire marcher des Troupes du côté de l'Evêché d'Hildesheim, pour prendre possession de la petite Ville de Peine, sur laquelle la Maison de Brunswick a des prétentions légitimes, qui sont connues de tous les Princes de l'Empire.

Le 13. de ce mois M. André Cornaro, Ambassadeur ordinaire de la République de Venise, fit son Entrée publique à Vienne. La marche qui partit d'un jardin appartenant à la Maison de Lobkowitz, commença par un Fourier de l'Empereur, à cheval, qui précédoit les Carrosses des Chambellans de la Clef d'or, des Conseillers d'Etat, & des Ministres de S. M. I. un Carrosse de l'Empereur, dans lequel étoient le Secrétaire d'Ambassade, le Maître de Chambre de l'Ambassadeur & un Commissaire Imperial, marchoit après ce premier Cortège: il étoit entouré des Esclaves de l'Ambassadeur, qui venoit ensuite dans le second

Carosse de S. M. I. accompagné du Comte de Brandeis. Sa livrée magnifiquement habillée, ses Pages, des Palfreniers, tenant en main des chevaux richement caparaçonnez, précédoit le premier de ses Carosses de Ceremonies, après lequel marchaient ceux du Nonce du Pape, du Duc de Richelieu, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien, & du Comte de Colloredo, Archevêque de Vienne. Les trois autres Carosses de l'Ambassadeur marchaient ensuite, & ils étoient suivis des Carosses de plusieurs Seigneurs de la Cour. Le lendemain l'Ambassadeur de Venise alla avec le même Cortège à l'Audience publique de l'Empereur, étant conduit par le Comte de Khevenhuller, Chambellan de la Clef d'or. Après quoi il eut son Audience publique de l'Imperatrice & de l'Imperatrice Amelie.

Le Clergé d'Hongrie, & celui de Bohême ont commencé de payer à l'Empereur les Decimes qui lui ont été accordées par le Pape.

Le Prince de Modene, second fils du Duc de ce nom, est parti depuis quelques jours de Vienne, pour se rendre auprès du Duc son pere qui l'a mandé.

ITALIE.

**O**N a appris qu'il y a eu un tremblement de terre très-considérable dans la Romagne, qui a causé de grands dommages : les Eglises & les maisons de Castello & de Fontana ont été renversées ; une partie des maisons de Rivella a été ruinée ; le seul Gouverneur de Fassignano s'est sauvé comme par miracle, le Convent des Carmes à Casto est renversé ; l'Eglise & le Convent des Dominicains à Cazalo sont à moitié ruinez ; tout le Territoire de Pallazzuolo est sous l'eau.

Le 19. du mois dernier le Pape tint un Consistoire secret, dans lequel S. S. proposa l'Evêché de Malaga ; dans le Royaume de Grenade, vacant par la démission volontaire du Cardinal Alberoni, pour Dom Diegue de Toro-y-Villa Lobos, Vicaire General de cet Evêché. Le Cardinal Ottoboni, Protecteur des Affaires de France, proposa l'Abbaye de S. Michel en Thierache, Diocèse de Laon, pour l'Evêque Comte de Châlons-sur-Marne, & celle de N. Dame de Bournet, Diocèse d'Angoulême, pour l'Abbé Jolyot, Chapelain de la Chapelle & Oratoire du Roi T. Ch.

2. vol.

H iiii. Les

Les Prières publiques & les Pfoceſſions ordonnées pour la ceſſation de la pluye à Veniſe, ſe ſont faites avec beaucoup de ſolennité, & l'on a expoſé à la devotion des peuples l'Image miraculeuſe de la Vierge, peinte par l'Evangeliſte S. Luc.

Le Dimanche 18. du mois dernier, le Pape ſacra le Cardinal Alberoni Evêque de Malaga; après quoi S. B. fit entrer les mains du S. Pere ſa démiſſion volontaire de cet Evêché, qui fut enſuite conſéré au B. Didaco de Toro & Vallalobas, à la preſentation du Roi d'Eſpagne.

On écrit de Rome, que le celebre Architecte Perugino a été choiſi pour faire les nouveaux deſſeins des embellifſemens qu'on va faire au Palais d'Eſpagne.

Les Lettres de Florence portent, que les pluies continuelles qui y ſont tombées ſur la fin du mois dernier, ont fait déborder toutes les rivières, & que le dernier tremblement de terre, qui ſ'eſt fait ſentir à Maradi avec beaucoup de violence, a preſque entièrement ruiné l'Abbaye de Suziniana; de l'Ordre de S. Jean Gualbert, les Religieux ont eu bien de la peine à ſe ſauver.

On écrit de Turin, que le Roi de Polo-

2. vol.

Polo-

Pologne avoit envoyé au Roi de Sardaigne, & au Prince de Piémont, 17. chevaux, & plusieurs caisses de Porcelaines des Manufactures de Saxe, qui paroissent aussi belles que les plus estimées du Japon.

Le Cardinal Parlucci, Secretaire d'Etat, & Doyen du Sacré College, en qualité de Vicaire, a envoyé un Mandement dans toutes les Eglises Paroissiales, & Regulieres de Rome, portant ordre d'y reciter pendant la Messe, la Collecte accoutumée, pour demander à Dieu un temps plus favorable.

On mande de Milan, que le 28. Novembre on avoit fait dans toutes les Eglises de cette Ville, l'ouverture des Prieres de 40. heures, pour demander à Dieu la cessation des pluies qui ont causé le débordement de toutes les rivières du Milanais.

Le 13. de ce mois, Fête de Sainte Luce, le Cardinal de Polignac, chargé des Affaires du Roi Très-Chrétien à Rome, accompagné des Cardinaux Ottoboni & Gualterio, se rendit en grand Cortège à l'Eglise Patriarchale de Saint Jean de Latran, où il assista à la Messe, qui fut chantée à plusieurs Chœurs de Musique, en action de grâces à Dieu de la conversion du Roi Henri le Grand.

de 2. vol.

H. v. de -

3148 MERCURE DE FRANCE:  
de glorieuse memoire , à la Foi Catho-  
que. Après la Ceremonie le Cardinal  
de Polignac donna un repas magnifique  
à ces deux Cardinaux & aux Prelats qui  
y avoient assisté.

Le Gouverneur de Rome a fait la vi-  
site des Theatres , accompagné de plu-  
sieurs Architectes ; on a commencé à tra-  
vailler à ceux qui avoient besoin de re-  
paration : l'ouverture s'en fera après la  
clôture de l'Année Sainte.

On a appris de Savone , qu'une cen-  
taine de Loups , descendus des Monta-  
gnes de Genes , avoient fait beaucoup de  
ravage dans la Plaine , & qu'on avoit  
donné ordre aux Payfans de s'armer & de  
les poursuivre.

Les dernieres Lettres du Ferrarois por-  
tent , que le Po a rompu ses digues en  
trois endroits ; sçavoir , à Cologna , petite  
Ville située aux confins du Veronois , &  
dont on a été obligé de faire murer les  
portes , pour prévenir les suites de l'inon-  
dation ; à Bregantino , & à Ariano , où  
le dommage a été très-considerable , la  
plupart des habitans de ce Bourg ayant  
peru avec leurs bestiaux & leurs grains,  
dont les greniers ont été abbatus par la  
violence du courant de cette riviere. On  
apprend aussi que les Territoires de Pi-

2. vol.

le,

DECEMBRE 1725. 3149  
se, de Cremone & de Brescia sont presque sous l'eau.

On apprend de Florence que le Grand Duc avoit donné audience au Ministre de l'Empereur, & que le bruit couroit, qu'il avoit déclaré que son dessein étoit de demeurer neutre, comme le Grand Duc Cosme III. son pere, & qu'ainsi il étoit inutile de le presser d'accéder au Traité conclu à Vienne entre S. M. I. & le Roi d'Espagne.

#### ESPAGNE.

ON apprend de Lisbonne, qu'une tempête qu'on y essuya sur la fin du mois dernier, avoit jetté dans la prairie de Penafirme, une jeune baleine qui a 90. palmes de contour.

Le Roi d'Espagne a donné au Bailly d'Avila-y-Gusman, Ambassadeur de la Religion de Malte à Madrid, cinq canons & deux grands Mortiers de fonte, pour les faire mettre dans le Fort Manoel, que le Grand-Maître fait construire pour la défense de l'Isle de Malte.

Le Duc de Ripperda, ci-devant Ambassadeur-Plénipotentiaire de S. M. Catholique à la Cour de Vienne qui arriva le 11. de ce mois à Madrid, eut audience le même jour du Roi & de la

2. vol.

H. vj. Reine,

### 3150 **MERCURE DE FRANCE.**

Reine, qui le reçurent très-favorablement; le lendemain il fut nommé Secrétaire d'Etat del' Despatchou.

Dom Zacharie Cavale, Ambassadeur ordinaire de la Republique de Venise, fit le 17 de ce mois son Entrée publique à Madrid, & le 18 il eut la première audience publique du Roi, étant conduit par le Comte de Villafranca, Introduceur des Ambassadeurs, & accompagné du Comte de Cocorani, Mayordome de semaine, & des Gentilshommes de la Bouche & de la Maison du Roi. Après cette audience, il fut conduit à celle de la Reine, du Prince des Asturies, & des Infans, & ensuite il fut reconduit à son Hôtel dans les Carrosses de L. M.

On a appris de Malaga, qu'un Vaisseau de l'Isle de Mayorque, qui avoit été armé pour aller en course contre les Corsaires de Barbarie, s'étoit fait Forban, & qu'il attaquoit indifferemment les Bâtimens qu'il rencontroit de quelque Nation qu'ils fussent.

Dom Augustin Grimaldi, Envoyé de la Republique de Genes, eut le 18. de ce mois, à Madrid sa première audience du Roi, étant accompagné du Comte de Cocorani, Mayordome de semaine, & conduit par le Comte de Villafranca, Introduceur des Ambassadeurs.

2. vol.

PAYS.

**I**L a été résolu dans l'Assemblée générale des Intéressés de la Compagnie de Commerce de ce pays, d'envoyer deux Vaisseaux à Bengale, deux autres à la Chine & un 3<sup>e</sup> à Sumatra. M<sup>s</sup> les Directeurs jugent à propos d'équiper ce dernier Le Duc d'Urkel, le Comte de Callenbourg & le Baron de Kieleggen, ont été élus, pour que l'Archiduchesse Gouvernante en choisisse un des trois, pour assister en qualité de Commissaire de l'Empereur à la reddition des comptes des deniers provenus de la dernière vente, conjointement avec d'autres Commissaires nommez de la part des Intéressés.

La proposition de l'établissement de la pêche de la baleine & du haseng a été rejetée, celle de l'établissement de deux Magazins à Bengal & à Canton a passé à la pluralité des voix, enfin il a été résolu de répartir aux mêmes Intéressés un dividende de 6 pour cent, qui ne sera payé qu'après la reddition des comptes de la dernière vente, & les Intéressés de leur part se sont soumis de fournir le dernier paiement de leurs Sousscriptions, aussi-tôt qu'ils en seront requis.



*N A I S S A N C E S , M O R T S*  
*des Pays Etrangers.*

**L**A Princesse Electorale de Baviere accoucha à Munich le 6. de ce mois, d'une Princesse qui fut baptisée le même jour, & nommée *Therese - Benedictine, Marie-Barbe-Antoine-Vvalburge-Nicole-Felicite*.

Le 13. de ce mois on baptisa à Hanover la fille dont l'épouse du Comte de Staremborg, Ambassadeur de l'Empereur, étoit accouchée depuis quelques jours; l'Evêque de Spiga en fit la Cere- monie, accompagné de son Aumônier & de trois Ecclesiastiques de l'Eglise Catho- lique de cette Ville, & il la nomma, *Marie - Elisabeth - Henriette - Josephine- Eve-Otilie*.

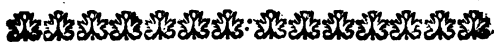
Dona Chaterine Zeffirina Salviati, épouse du Connétable Colonne, accou- cha d'un fils à Rome le 7. de ce mois, il fut baptisé le lendemain dans l'Eglise des douze Apôtres, & nommé *Pierre- Marie - Joseph - Joachin - Paul - Barnabé- Ambroise-François-Antoine-Xavier-Jerô- me-Louis-Vincent-Janvier - Gaspar - Bal- thazar-Melchior*.

2. vol.

Le

DECEMBRE 1725. 3153

Le Cardinal Joseph Vallemani de Fabriano, dans les Etats du Pape, Cardinal Prêtre du Titre de Ste Marie des Anges, mourut à Rome le 15. de ce mois dans la 78. année de son âge, étant né le 9. Juin 1648. Il avoit été fait Cardinal par le Pape Clement XI. le 17. Mai 1706. mais ayant été réservé *in petto*, il n'avoit été déclaré qu'au mois d'Août de l'année suivante. Il étoit alors Secrétaire de la Congregation de l'Immunité. Il fut depuis Cardinal Inquisiteur de la Congregation du S. Office; par sa mort il laisse un 4. lieu vacant dans le sacré College.



## FRANCE,

*Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.*

**L**E 3. de ce mois, le Roy chassa le Dain dans la Forest de S. Germain, & revint à Versailles de bonne heure pour le Conseil, après lequel S. M. se rendit dans le grand Appartement, pour y entendre le Concert de la Reine. La Musique étoit placée dans les Tribunes, qui ont servi autrefois à cet usage. On chanta quelques morceaux de l'Opera.

2. vol. pera

pera de Phaeton, dans lesquels la Demoiselle Antier brilla beaucoup. On servit des fruits, des confitures, des glaces & autres rafraîchissemens. Après le Concert qui dura une heure, le Roy & la Reine passerent dans la Chambre du Trône, où leurs Majestez prirent leur part dans la partie de Lanquenot, dont le Roy avoit nommé les Joueurs. Il y avoit quelques tables de Berlan & d'autres Jeux. Après le Jeu, le Roy conduisit la Reine dans son Appartement où leurs Majestez souperent à leur grand couvert.

Le 4. le Roy chassa le lievre dans le Parc de Marly, & la Reine alla se promener à la Ménagerie, avec les Princesses & les Dames de la Cour. A sept heures on représenta sur le Théâtre de Versailles la Comédie du Misanthrope.

Le 5. le Roy alla à la chasse du sanglier dans la Forest de S. Germain, le soir il y eut Concert & Jeu dans le grand Appartement, après le Conseil de Finance.

Le 6. il y eut chasse du Cerf dans le bois de Fosse-royale. Au retour il y eut Conseil de Conscience, & de soir Comédie Italienne; on représenta *Artéquil dévalisur de Maison*. La Reine étoit dans la Loge du Roy.

2. vol.

Le

DECEMBRE 1725. 3155

Le 7. le Roy chassa le Dain dans le bois de Boulogne.

Le 8. la Reine revint vers les 7. heures du soir de St. Cyr, où elle avoit été faire ses dévotions. Elle soupa à son petit couvert avec le Roy.

Le 9. il y eut jeu chez la Reine dans son Cabinet, & le soir leurs Majestez souperent à leur grand couvert.

Le 10. le Roy chassa le Cerf; il soupa le soir à son petit couvert chez la Reine, qui n'étoit point sortie, ayant pris médecine.

Le 11. il y eut chasse du Sanglier dans la Forest de S. Germain. La Reine alla à la Paroisse où elle assista au *Te-Deum* & au Salut. Il y eut le soir des feux & des illuminations dans Versailles. Vers les 7. heures la Reine vit la Tragedie de *Britannicus*, & la petite Comedie du *Mariage forcé*.

Le 13. le Roy chassa le Dain dans le bois de Boulogne, & fit collation à la Meute. La Reine alla se promener à Trianon, & le soir il y eut Comedie Italienne des *Deux Arlequins*.

Le 14. le Roy prit deux Cerfs à Fosse-repose. La Reine alla se promener à Meudon. Le soir il y eut jeu chez la Reine, où leurs Majestez souperent à

2. vol.

leus

leur petit couvert , servis par les Dames & les Femmes de Chambre de la Reine.

Le 2. de ce mois , lorsque la Reine fut prête d'entrer dans la Chapelle du Château de Versailles , déservie par les Prêtres de la Congrégation de S. Lazare , S. M. fut complimentée à la porte par leur Supérieur , dont le discours fut reçu fort gracieusement & fut fort applaudi.

Le 9. le Pere Hyacinthe de la Place , Provincial des Recolets , accompagné de six Definiteurs de son Ordre , fut introduit par le Duc de Gesvres chez la Reine , qu'il complimenta sur son mariage , S. M. le reçut très-favorablement , & l'assura de sa protection pour tout son Ordre.

Les Concerts , les Appartemens & les Spectacles cessèrent à Versailles le 20. de ce mois , jusqu'au lendemain des Fêtes de Noël. Le 29. les Comédiens François représenterent devant L. M. la Tragedie du *Comte d'Essex* , & la Comedie du *Cocu Imaginaire*.

M. de la Billarderie l'aîné , Lieutenant des Gardes du Corps , a obtenu le Gouvernement de S. Venant , vacant par la mort du Marquis de Sàilly.

Le Roy a donné au Marquis de Bonnelle , Mestre de Camp d'un Regiment

2. vol.

de

DECEMBRE 1725. 3157  
de Dragons, la Lieutenance Generale  
de la Province de Guienne, vacante par  
la mort du Marquis de Noailles.

Le 24. de ce mois, veille de Noël,  
le Roy revêtu du grand Collier de l'Or-  
dre du S. Esprit, se rendit dans la Cha-  
pelle du Château de Versailles, où Sa  
Majesté communia par les mains du Car-  
dinal de Rohan, Grand Aumônier de  
France; ensuite le Roy toucha un grand  
nombre de malades. L'après-midy le Roy  
& la Reine entendirent les premieres  
Vêpres chantées par la Musique; aus-  
quelles l'Evêque de la Rochelle of-  
ficia.

Le 25. jour de la Fête, L. M. qui  
avoient entendu les trois Messes de mi-  
nuit, entendirent la grande Messe ce-  
lebrée pontificalement par le même Pré-  
lat: l'après-midy Elles assisterent à la  
Prédication de l'Abbé de la Pause, & en-  
suite ils entendirent les Vêpres, ausquel-  
les le même Prélat officia.

Le 20. Decembre, le Comte Stadion,  
Envoyé Extraordinaire de l'Electeur de  
Mayence, eut sa première Audience pu-  
blique du Roy, & de la Reine, étant  
conduit par le Chevalier de Saintot, In-  
troducteur des Ambassadeurs, qui étoit  
allé le prendre à Paris dans les Carosses  
de Leurs Majestez. Il eut aussi Audience

2. vol.

de

1158 MERCURE DE FRANCE  
de Madame la Duchesse d'Orléans, & après avoir été traité par les Officiers du Roy, il fut reconduit à Paris dans les mêmes Carrosses.

Le Roy a donné l'Abbaye de Landais, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bourges, à l'Abbé Herault, frere de M. Herault, Lieutenant General de Police de Paris.

Le 31. de ce mois, la Reine passa la journée dans sa Maison Royale de saint Cyr, & S. M. y communia par les mains de l'ancien Evêque de Frejus, son Grand Aumônier.

Le Roy a donné au Cardinal de Poitiers l'Archevêché d'Auch.

\*\*\*\*\*

### MORTS, NAISSANCE.

**M**. Jacques Henri de Bezard de Montalet, Marquis de Villebreuil, Chevalier de l'Ordre Militaire de saint Louis, décéda le 6. Decembre, âgé de 76. ans.

Louis François Mouffe, Seigneur de Champigni, & de Valence, Conseiller du Roy, Trésorier General de la Marine, &c. mourut le 7. Decembre âgé 58. ans.

Pierre Clapifson, Chevalier, Seigneur  
2. vol

DECEMBRE 1725. 315

gneur d'Ulin, Chartrainte, &c. mort le même jour, âgé de 55. ans.

Marie-Elisabeth de la Tour, de Bouillon, sœur du Duc de Bouillon, Pair & Grand Chambellan de France, mourut à Paris le 24. de ce mois, âgée de plus de 60. ans.

Dame Marie-Anne Benard de Maisons, épouse de Louis-Gabriel Bazin, Marquis de Bezons, accoucha d'un fils le 21. Octobre dernier; il fut tenu sur les Fonts le lendemain 22. & nommé Jacques-Gabriel par le Marechal de Bezons, & par Dame Marie-Suzanne de Bezons, épouse de Jean Hector du Fail de la Tour-Maubourg, Brigadier des Armées du Roy, &c.

---

## SUPPLEMENT.

*LETTRE écrite de Toulouse le 1. Novembre 1725. par M. Hoste, cy-devant Chirurgien Major du Regiment de la Feuillade, Infanterie. sur un fait singulier de Chirurgie.*

**J**E fais avec quelle attention, Monsieur, vous cherchez à approfondir les miracles de la nature, & que la santé de l'homme étant votre principal objet, vous aimez qu'on vous fasse part de ce  
2. vol. qui

qui lui arrive de singulier, & qui peut l'intéresser. J'ai l'honneur de vous présenter la Relation exacte & succincte d'un fait de Chirurgie qui m'a paru nouveau ; & si vous la jugez digne d'être donnée au Public, je suis persuadé qu'elle sera bien mieux reçûe partant d'une plume comme la vôtre. J'ai parcouru les écrits des plus celebres Auteurs qui nous ont donné des observations, & je n'en ai point trouvé de pareille. Je joins au recit du fait la maniere dont je me suis comporté ; & quoique le succès m'ait favorisé, je ne croirai ma methode digne de servir de regle, dans un cas pareil, que lorsqu'elle aura eu votre approbation.

Le 27. du mois d'Octobre 1724. la femme de M. le Noble, très-habile Chirurgien de cette Ville, accoucha d'un garçon. Deux jours s'étant écoulés sans que l'enfant vuida le *Meconium*, on s'apperçût que non-seulement il n'avoit point d'*Anus*, mais même que les deux fesses étant jointes ensemble ne faisoient qu'un tout imparfait sans aucun vestige de raye pour les separer.

M. le Noble me pria de voir son fils, je m'y transportai ; & l'ayant trouvé dans l'état que je viens de décrire, je crus qu'il étoit nécessaire de lui faire promptement un Anus, partie si nécessaire, &

que la nature lui avoit refusé. La maigreur de l'enfant, sa foiblesse extraordinaire, l'impossibilité où il étoit de prendre le tetton, & la tension extraordinaire de son ventre, d'où le *Meconium* remontant par un mouvement antiperistaltique jusques dans l'estomach, sortoit par un vomissement continuel, menaçant d'une mort prochaine, me paroissoient des accidens assez graves pour engager à y porter un prompt secours. On le fit promptement baptiser, & le pere me pria d'operer. En l'acceptant je le priai de joindre à nous un Medecin & deux de nos confreres. Il manda M. de Lord, Professeur, dont le nom, l'habileté & la probité vous sont connus, avec M<sup>rs</sup> Peyronet & Sainte, très-habiles Chirurgiens, à qui le fait parut nouveau comme à moi. M. Peyronet, très-habile accoucheur, nous dit qu'il avoit vû un enfant, non dans le cas de celui-ci, mais dont l'Anus étoit seulement clos, qu'on le lui avoit ouvert, & que cette operation ne l'avoit pas empêché de mourir trois semaines après; qu'ainsi il hesitoit à consentir à cette operation, d'autant plus qu'il craignoit que les parois de l'intestin *rectum* ne fussent collez l'un à l'autre. Je pensai autrement, & je conclus à une operation douteuse plutôt que d'attendre

## 3162 MERCURE DE FRANCE.

ame morte certaine & prompté. Le père qui étoit Chirurgien décida entre nous, & fut de mon avis : je me mis en devoir d'opérer sur le champ. Je fis tenir l'enfant par la Sage-Femme, je lui mis un oteiller sous le ventre ; & lui faisant tenir les cuisses écartées, les jambes un peu pliées, & le dos tourné vers le jour, je reconnus avec mon doigt le *coccix*, & je marquai avec de l'encre l'endroit où j'avois dessein d'opérer. Alors je pris une grande lancette à abscess, dont je portai la pointe sur l'endroit que j'avois marqué avec de l'encre ; & tournant l'un des tranchans vers le *coccix*, & l'autre vers le *raphé*, je l'enfonçai presque toute entière jusqu'à l'endroit où je pensois qu'étoit l'extrémité du *rectum*. Il en sortit un vent, ce qui me fit bien augurer pour la réussite de l'opération. Je quittai cette lancette pour en prendre une plus petite que je portai dans la même ouverture aussi avant que la précédente, mais dans un sens opposé, c'est-à-dire, que les deux tranchans regardoient les deux fesses. Dans l'instant le *meconium* sortit en grande quantité, & le volume du ventre diminua considérablement. Je mis dans l'ouverture un petit bourdonnet trempé dans de l'huile d'amandes douces, & par dessus des com-

2. vol.

presses

presses soutenues d'un bandage convenable ; je mis sur le ventre des fomentations émolientes. Le lendemain je fis des injections dans le *rectum* avec de l'eau & de l'huile d'amandes-douces , & je fis prendre à l'enfant une demie-once de sirop de fleurs de pesché, ce qui le purgea fort bien. Il tetta sans peine , prit des forces , & fut en moins de quinze jours en état de supporter une seconde operation beaucoup plus douloureuse que la précédente : il s'agissoit de lui faire deux fesses. D'abord j'allongeai l'incision du côté du raphé ; ensuite ayant introduit ma sonde crennelée jusqu'à la marge de l'*Anus* , je portai dans sa crennelure un bistouri droit, & je coupai de bas en haut, poussant l'incision vers le *coccix*. Cela donna un peu de sang, je l'arrêtai avec des bourdonnets de charpie sèche que je mis dans le fond de la playe, j'en mis d'autres par dessus trempés dans un digestif simple , je mis des compresses & un bandage pour contenir le tout.

Le lendemain je couvris les bords de la playe de linge garni de *Pompholix* , ensuite M. le Noble nous proposa de mettre entre les deux fesses des écailles d'huitres pilées & mises en poudre, afin de dessécher , & faire cicatrifier l'extrémité des fibres charnues que j'avois coupées. Cela réussit , & en moins de quinze

2, vol.

I jours

Jours la cicatrice fut faite, de manière que les fesses de cet enfant sont aussi naturelles, & aussi bien moultées que celles des autres.

Bien que beaucoup de curieux le font venir voir; la singularité du fait m'a engagé de rendre cette observation publique. Avant de le faire, j'ai crû devoir laisser passer quelque temps, pour rendre compte de la santé de l'enfant, qui est gros & gras, contre l'attente de bien des gens qui se persuadoient qu'il ne pourroit survivre longtemps à une pareille opération.

Le fait est attesté par les M<sup>rs</sup> qui étoient presens à l'opération. J'ose me flatter, Monsieur, que vous recevrez favorablement ce que j'ai l'honneur de vous présenter, & je profite de cette occasion pour vous assurer du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.



# ARRESTS, ORDONNANCE,

## ET DECLARATION.

**A**RREST du 15. Octobre, concernant les Propriétaires des Rentes assignées sur le Clergé, par lequel le Roi a prorogé & prorogé le délai accordé aux Propriétaires des rentes assignées sur le Clergé, qui se payent dans les Hôtels de Ville de Paris, & de Toulouse, & des Offices de Contrôleurs des mêmes rentes, par l'Arrest du Conseil du 17. Janvier 1725. jusqu'au premier Juillet 1726. passé lequel temps, & sans espérance d'autre délai, ils demeureront déchus des gages & arrerages qui leur seront dûs de tout le passé jusqu'à ce qu'ils représentent leurs titres pour être l'état de supplément du fonds qui sera nécessaire pour le payement des gages & arrerages dûs ausdits Officiers & Rentiers, arrêté par les Commissaires, dans le temps, & ainsi qu'il sera ordonné par Sa Majesté, &c.

**A**RREST du 4. Novembre, portant que les Redevables du Droit de Confirmation, ne pourront être reçus à former opposition aux Rolles, qu'après avoir payé moitié des Sommes pour lesquels ils y seront compris.

**A**RREST du même jour, portant que ceux qui ont acquis ou acquerront des Lettres de Maîtrise de Barbiers-Perruquiers, Baigneurs-  
2. vol. l ij Eru-

## 2166. MERCURE DE FRANCE.

Euvistes, créées par les Edits des mois de Novembre 1722. & Juin 1725. tant dans la Ville de Paris, que dans les autres Villes du Royaume, même dans les Villes où il n'y a point de Justice Royale, jouiront des mêmes & semblables Droits, Franchises, Heredités, Libertez & Privileges dont jouissent les autres Maîtres Jurez du même Metier.

210  
ARREST du 11. Novembre, qui déboute le sieur Curé & Habitans du Bourg de Clacy, Election de Vire, & ceux des Hameaux, dépendans de la Paroisse desdits Bourgs, de l'appel par eux interjetté au Conseil, de deux Ordonnances de Monsieur Daube, Intendant de Caën, qui les condamnent en l'amende, pour avoir refusé de payer les Droits d'Inspecteurs aux Boissons, & la visite des Commis de Martin Girard, qu'ils sont tenus de souffrir pour les recensemens des Cidres & Poiréz.

ORDONNANCE du Roi du 13. Novembre, contre les indécences qui se commettent dans les Eglises, par laquelle le Roi ordonne que les Ordonnances, Arrests & Reglemens rendus sur un point si essentiel de la Religion, seront executées, à peine de désobéissance & sous les autres peines y contenues. Enjoint a toutes personnes de se comporter dans les Eglises avec la décence & la veneration convenables à la sainteté du lieu. Mandé & Ordonne Sa Majesté au Sieur Herault, Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, Lieutenant General de Police de la Ville, Prevôt & Vicomté de Paris, d'y tenir la main, même de l'informer des contraventions & de ceux qui les auront commises, pour y être pourvu.

2. vol.

avec

DECEMBRE 1725. 3167

avec toute la diligence & la severité qu'il conviendra suivant l'exigence des cas.

ARREST du 4. Decembre, qui ordonne que les Deniers qui proviendront de l'Imposition qui doit être faite pour le Droit de Confirmation à cause du bon Avenement de Sa Majesté à la Couronne, du par les Communautés d'Habitans qui jouissent des Droits d'Usages, seront reçus par les Collecteurs, & par eux remis aux Receveurs des Tailles qui seront tenus de les remettre aux Receveurs generaux des Finances, nonobstant ce qui est porté par l'Arrest du Conseil du 8. Octobre 1725.

DÉCLARATION du Roi du 11. Decembre, en faveur de l'Hôpital General, & de celui des Enfans trouvez, par laquelle S. M. ordonne que le Vingtième accordé ci-devant aux Hôpitaux, continuera d'être perçu à leur profit pendant les années 1726. 1727. & 1728. sur tous les droits, sans exception, qui se levent dans notre bonne Ville de Paris, suivant & conformément aux Declarations des 15. Decembre 1711. 27 Decembre 1712. 22. Decembre 1714. 2. Juillet & 14. Decembre 1715. aux exceptions seulement des droits sur les Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs & autres Boissons mentionnées dans lesdites Declarations.

ARREST du 18. Decembre, qui confirme la nomination de la personne du Sieur Auyray pour la regie des Fermes des Carosses & Messageries d'Orleans & routes; commit le Sieur de Maupeou d'Ableiges, Maître des Requêtes pour l'arrêté des comptes desdites Fermes; ordonne que sur ses Ordon-

2. vol.

I ilj nances

nances à Paris & dans les Provinces sur celles des Sieurs Intendans & Commissaires départis, ou leurs Subdéléguez. Il sera procédé à l'estimation des équipages des mêmes Fermes & que les Creanciers du défunt Sieur Chier de Mareuil, tant privilégiés qu'autrement, seront tenus de représenter pardevant ledit Sieur de Maupeou, dans un mois, les titres de leurs créances.

**ARREST** du 26. Decembre, qui proroge jusqu'au premier Avril de l'année prochaine le terme fixé par celui du 27. Aoust dernier pour faire procéder à la Liquidation des Offices & Droits supprimés: Et jusqu'au premier Mai 1726. pour en recevoir le remboursement: Et qui ordonne que jusqu'audit jour premier Mai 1726. il soit délivré par les Gardes du Trésor Royal, pour valeur desdits Remboursemens, des Quitrances portant intérêt au denier Cinquante, ou des Assignations sur les Rentes perpétuelles au denier Cinquante sur les Tailles, créées par Edit du mois d'Aoust 1720, conformément audit Arrest du 27. Aoust dernier, passé lequel temps les Propriétaires desdits Offices & Droits supprimés demeureront déchus de toutes prétentions.

**ARREST** du 2. Janvier 1726. qui proroge jusqu'au premier Avril 1726. les délais portés par divers Arrests concernant les Remboursemens à faire aux Trésoriers dont les cautions sont en avance envers S. M.

**EXPLICATION des deux Enigmes du premier Volume du Mercure de ce mois.**

**D**ans les Enigmes que nous trace,

Le Mercure obligeant, il est à présumer,  
Qu'il nous fait un présent de Pipe pour fumer,  
Et de Pain, pour glisser sur la glace.

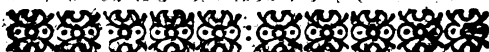
*Le Maire.*

On donnera dans le premier Mercure  
une Estampe sur les Modes & une sur les  
nouveaux Jettons de l'année 1726.

**APPROBATION.**

J'ay lu par ordre de Monseigneur le Garde  
des Sceaux le Mercure de France du mois  
de Decembre, 2. volume, & j'ay crû qu'on  
pouvoit en permettre l'impression. A Paris,  
le 19 Janvier 1726.

**HARDION.**



**TABLE GENERALE**

De l'année 1725.

A.

|                                                              |                                 |
|--------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| <b>A</b> Bbé des Foux.                                       | 1595                            |
| Académie Française, Reception.                               | 342 1403                        |
| Election.                                                    | 775. Prix distribuez. 1829 1905 |
| Des Sciences, rentrée                                        | 777. 906, 925                   |
| 2678. Receptions                                             | 1626 1830 2031 Prix 980 1774    |
| Des Inscriptions & Belles-Lettres, rentrée                   | 776 1137 1488 2889              |
| Des Jeux Floraux                                             | 1778                            |
| De Bordeaux                                                  | 981 2272 2675                   |
| Des Sciences & des Belles-Lettres, à Lion, son établissement | 913                             |
| Des Arcadi                                                   | 1495                            |
| De Guimaraens en Portugal                                    | 182 346                         |
| De Russie                                                    | 2697                            |
| De Peinture                                                  | 2483                            |
| Académies, quelles doivent être leurs occupations            | 702                             |
| Académie de Jeux                                             | 328                             |
| Agathocle, sa vie                                            | 1488                            |
| Air, si l'air maritime est nuisible à la santé.              | 2968                            |
| Aix, Histoire de cette Ville                                 | 498                             |
| Albert (le R. P.) Augustin Déchausse, sa mort.               | 1192                            |
| Ame, plusieurs peuples la croient matérielle ;               | 9                               |
| Amusemens de l'Automne, Comédie                              | 2490                            |



**Le Cahos, Comedie** 161 p. 1861

Cantate, la lagelle Victorielle de l'Amour  
Bégin 1919 Naïf 1919 l'Amour

les Fêtes Bisantines 2577 les charmes du

Carillon de Dürrenmatt 1964  
Catonche Poème 1966

Ceremonie de l'Estoc & du Chapeau 2630

Chanson imitée de Molchus . 1998  
Chanson Ecclésiastique, remarques sur sa Grèce

Charettes à Vent 1770

ne s'accordent pas avec l'Histoire 2330

1187

Hubert 67 l'inclination pour la Chaire est  
le préface d'une œuvre héroïque et d'un

Les Chimeres , Comedie 348

Chine ( Testament de l'Empereur de la )

1106 promulgation de Von Tchun 2264  
 Clavecin pour les yeux 14352  
 Clergé (assemblée du) (sh zung) 10130  
 Clovis, Poème épique 1168  
 College Royal (sh chun p'ou M shu M) 22891  
 Conardorum Abbas, ce que c'est 114108

1593

Concert des Thuilleries 614 836 1040 1199  
 Concile de Rome 1351 1766  
 Conciles du P. Hardouin 966  
 Confrairies de Venise 458  
 Congelation (grote de) 1097  
 Coquillages trouvez en terre 642 877 Histoire  
 des Coquillages 2670  
 Corps pesantier des Corps 669 857 Corps  
 conservés 2605  
 Les Cousins, Comedie 2033  
 Crayates (Regiment des) son origine 1041  
 Cures de Gerard, Chirurgien 11633  
 Czar, sa mort & son éloge 574 ses funérailles  
 893 ses fastes en Langue Rusienne 1198

## D.

Dancourt (la) Comedienne, sa mort 1010  
 Dancourt, Comedien, sa mort & son  
 éloge 1107 12913  
 Danse de deux Sauvages 2274 le Maître à  
 Danse 2881  
 Le Dedain affecté, Comedie 135  
 Dictionnaire Geographique de du Lignon 770  
 Historique & Critique 3115  
 Disciplina (varus) Monastica 1476  
 Discours du R. P. de la Sante sur le Mariage  
 du Roi 1066  
 Dunum, mot Celtique, ce qu'il signifie 1146

1709

|                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>E</b> Au à la grâce & remède à plusieurs mala- |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| dies                                              | 396 512 736 1194 1335 1629 2860                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Eglogue, Climene                                  | 1271 Ismene 1784                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Eloge de Vergier                                  | 1271                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Les Elections, Ballet                             | 1271                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| L'Embarras des richesses, Comedie                 | 1271                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Les Enfants de la joye, Comedie                   | 1271                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Enigmes                                           | 112 316 524 626 745 954 1164 1368 1605 1804 2019 2248 2456 2660 2862 3099                                                                                                                                                                                                                   |
| Leurs Explications en vers                        | 190 327 922 1029 3169                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Enigmes proposées aux Jésuites                    | 1724                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Entrée de la Reine d'Espagne en France            | 1444                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| de l'Envoyé du Ozar à Constantinople              | 2167                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| de l'Archiduchesse aux Pays-Bas                   | 2175                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Epigramme 626 de Carulle                          | 735 le rongé forcé 3035 souhait d'un amant 3140                                                                                                                                                                                                                                             |
| Epichalamie 652 de Vergier à M. d'Hervart         | 1086 de Louis XV. 2877                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Epitaphes de Philippe le Bon                      | 292 à Poilly 1194 1748 1750 2581                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Epigrammes en vers de Vergier à M. de Mandour     | 109 à Mad d'H... 404 pour accompagner des jarretières 510 à M. Courtin 847 à M. Herfort 936, à M. d'Ambleval 945, à M. de la Ferriere 1091 à une Dame 1144 à M. le D. de Noailles 1298, à M. de St. 1333 à M. de la Ferriere 1547 à M. le D. d'Aumont 1797 à M. le C. de Pomchar-train 1923 |
| De M. Pajon                                       | 1497 à l'Abbe de Vaugency 1719 de Mad. la Marquise de V. 1764 à M. de la Visclède 2779                                                                                                                                                                                                      |
| Epponina v. Sabinus                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Estampes du ch. Dorigni                           | 2481                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Euloge, ou le danger des richesses, Comedie 1833

Examen des préjugés vulgaires 1777  
F.

Fable, le Pêcheur & le Chasseur 1703, l'Ad-  
laide de Vergier 93, la Rose 1713, le Pa-  
pillon & les Tourterelles 723, l'Arbre 899,  
le Singe & le Renard 909, le Miroir 1481,  
le Hibou & le Rossignol 1777, le Soleil &  
le Ruisseau 1944, la Maîtresse & le petit  
Chien 1985, le Laiton 1711 2804

Fare ( le Marquis de la ) ses Poësies 748  
Le Faucon & les Oyes de Bocace, Comedie

Fête pour la naissance du Duc de Chartres  
1742, à Pelissane pour le Mariage du Roi  
1607, à Marseille 1643, à Toulon 1645, à  
Roche fort, à Brest, au Port Louis, au Ha-  
vre de Grace 1651, à Toulouse 1654, 1962 à  
Berlin 1655, à Clermont en Beauvoisis 1719  
à Rome 1781 aux Jesuites 3061

Flaminia, son compliment à l'ouverture du  
Theatre 826

Flegri (Julien) sa mort 2741

Flux & reflux d'un puits 15, de la Mer, à Mar-  
seille 1619 1736 1787 1875 2389 2586 2795  
2806

La Helle Raisonnable, Comedie 137

La Force du sang, ou le fort toujours fort,  
Comedie 829

France, le droit & la forme de la succession  
dans la premiere Race de nos Rois 1117, les  
limites de la France Germanique d'avec  
l'Aquitaine Gotique 1290, si c'est avec  
justice qu'on accuse les François de legereté

am entreb eb supin G. & convilab melleurel al  
melleurel

**G** Acon, sa mort. 2938  
**G** Garnier (D. Julien) sa mort & son  
éloge. 1192

Les Geans, Poëme épique. 1394

Gellé (D. Jean) sa mort & son éloge. 1800

Gondez (histoire de la Comtesse de). 1170

Gout (discours sur le). 2000

Grandeur, on se trouve plus grand en sortant  
du dit le matin, qu'en y entrant le soir. 777

Grêle d'une grosseur extraordinaire. 1896

Guidon du chef-d'œuvre de S. Côme, con-  
damné. 2737

**H** Art deker (Nicolas) sa mort. 3118

**H** Hautefeuille (mort & éloge de l'Abbé de). 1964

les Heritiers ingrats, Comedie. 142

Histoire des Auteurs sacrez & Ecclesiastiques,  
1186. des Ordres Militaires de l'Eglise &  
de Chevalerie, 2024. 1462. Genealogique  
& Chronologique de la Maison Royale de  
France, &c. 937

Histoire Ecclesiastique continuée. 3114

Holstein (le Duc de) son mariage. 1420

Homme marchant sur les pieds & sur les  
mains, & vivant comme les bêtes. 3141

Horace, nouvelle traduction. 3111

Horloge de nouvelle invention. 3111

S. Hubert, pourquoi les Chasseurs l'ont pris  
pour leur Patron. 83

**J** Aipe d'Occident, ses taches s'enflament. 478



- M**achine pour la sûreté des maisons, contre les voleurs. 1628
- Magie, malefices, &c. Lettres de M. de saint André à ce sujet. 758
- Malthé ( Histoire de ) de l'Abbé de Vertot. 1815. du P. Duras. 1818
- Manuscrits. ( Projet d'un Catalogue de ) 1818
- Mariage déclaré nul & abusif. 838
- Mariane de l'Abbé Nadal. 348. 349. de Voltaire, 366. 800. 2057
- Les quatre Marianne, Opéra Comique, 362.
- les huit Marianne, Comédie. 1007
- Le mari retrouvé, Comédie. 2487
- Le Mauvais ménage, Comédie. 1009. 1201
- Mechanique du sieur Lagache. 1189
- Medailles; 184. 3049. du Roi, 347. 481.
- pour son mariage, 2206. de la Czarine. 1678.
- antiques, 2680. de M le Duc. 3122
- Melanges d'Histoire & de Littérature. 971
- Melophilètes. ( le triomphe des ) 2871
- Mercuriales, leur origine. 2840
- La Metamorphose des yeux de Philis en astres est de Chambon. 2485
- Metaphisique ( Elemens de ) du P. Buffier. 754
- Mignard ( Pierre ) Peintre, sa mort. 984. 2384
- Mine d'argent trouvée en Bavière. 2479
- Miracle du Fauxbourg S. Antoine. 1437.
- Mandement à ce sujet. 1945. 2309
- Miroirs ardents. 2037. 2809
- Momus exilé, Comédie. 1417
- Monnaie d'or de Charles V. 3001
- Monstre, 12. 1367. homme marin. 1965. 2657
- Montagne ( les Essais de ) 116. vers sur cet Ouvrage. 2668
- Montfleuri ( A. J. ) ses œuvres. 140

|                                      |       |
|--------------------------------------|-------|
| Monumens de la Monarchie Françoisse. | 3179  |
| Moscovie (nouveaux Memoires de la)   | 959   |
| Musique des Anciens, Dialogue.       | 376   |
|                                      | 13193 |

# N.

|                                                                  |         |
|------------------------------------------------------------------|---------|
| Negotiations secretes, touchant la paix de Munster & d'Osnabrug. | 761     |
| Noms Hebreux donnez aux lieux qu'on prenoit en affection.        | 118     |
| Nouveau Testament en Arabe.                                      | 345     |
| Nouvelle Portugaise de Vergier.                                  | 46. 214 |
| <i>Numismata Regum Parthorum, &amp;c.</i>                        | 3109    |

# O.

|                                                                                                                                                                    |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| O De, la veue. r. le Laurier, 28. au Roy.                                                                                                                          |       |
| 43. 1525. sur son mariage, 2136. 2151.                                                                                                                             |       |
| la Pareffe, 234. l'Esperance, 635. à l'Evêque de Bazas, 696. à M <sup>le</sup> de Catellan, 1059.                                                                  |       |
| le Christianisme, 1130. l'Eloquence de la chaire, 1693. l'incertitude de nos connoissances, 1751. le Tabac, 1935. sur la campagne de 1897. 2006. à M. de Voltaire. |       |
|                                                                                                                                                                    | 1824  |
| Traductions, d'Horace Od. X. l. IV. 290. Od. IX. l. III. 1349. Pseume LIII.                                                                                        | 2988  |
| Oiseau Royal (Chevaliers de l') à Chartres.                                                                                                                        | 715   |
| Oraison funebre de Louïs I.                                                                                                                                        | 319   |
| Oratoires de Venise.                                                                                                                                               | 454   |
| Ordres des Chevaliers du Bain, rétabli.                                                                                                                            | 1429. |
|                                                                                                                                                                    | 1667  |
| Orleans (Pucelle d') v. Arcq.                                                                                                                                      |       |
| Ouragan extraordinaire.                                                                                                                                            | 168   |

# P.

|                          |           |
|--------------------------|-----------|
| P Alinod, ce que c'est.  | 409. 1286 |
| Panegyrique de S. Louis. | 2142      |

|                                                                                                                               |                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3180                                                                                                                          |                                                                                                                            |
| Paradoxes de Cicéron, traduction.                                                                                             | 1614                                                                                                                       |
| Paraphrase du Pseaume CXXXVI par Vergier                                                                                      | 2150                                                                                                                       |
| Paris, plus grand que Londres, 777. sa grandeur, 906. erreur corrigée dans l'Histoire de cette Ville.                         | 2479                                                                                                                       |
| Parlement (ouverture de)                                                                                                      | 2931                                                                                                                       |
| Pendules, moyen de les rendre plus parfaites.                                                                                 | 7772                                                                                                                       |
| Perece-oreille, fait ses œufs dans l'oreille d'un jeune homme.                                                                | 1761                                                                                                                       |
| Perib (la Reine des) Ballet.                                                                                                  | 787                                                                                                                        |
| Perles troubles de ce Royaume.                                                                                                | 153. 171. 172. 1011. 1014. 1216. 1419. 1616. 1871. 1874. 2066. 2106. 2193. 2195. 2494. 2496. 2104. 2612. 2711. 2914. 3135. |
| Phénomènes vus dans le Ciel. 773                                                                                              | 1625                                                                                                                       |
| Pierre, Payfan qui se la tire lui-même de la vessie, 773. ce fait corrigé.                                                    | 2680                                                                                                                       |
| Pierrot, Perrette, Opera Comique                                                                                              | 519                                                                                                                        |
| Plaidoyers des Ecoliers des Jesuites.                                                                                         | 2429                                                                                                                       |
| Plantés de Russie                                                                                                             | 2663                                                                                                                       |
| Plume avalée, cause la mort.                                                                                                  | 313                                                                                                                        |
| Poème, le progres de l'Astronomie.                                                                                            | 2592                                                                                                                       |
| Pompe pour éteindre le feu, 984. asplante par le feu.                                                                         | 2889                                                                                                                       |
| Porte-plume qui écrit deux lignes à la fois.                                                                                  | 130                                                                                                                        |
| Précieuses ridicules (les) Comedie.                                                                                           | 2488                                                                                                                       |
| Préjuges vulgaires.                                                                                                           | 1530                                                                                                                       |
| Prieres publiques pour les biens de la terre.                                                                                 | 1243                                                                                                                       |
| Prison, visite des prisonniers.                                                                                               | 840                                                                                                                        |
| Procez, Memoire pour en diminuer le nombre.                                                                                   | 1608                                                                                                                       |
| Processions du Jeudi saint à Venise, 456. de Ste Geneviève, 1553. du Clergé, 1566. du Recteur, 1582. de N. D. de Bon Secours, | 1672                                                                                                                       |

Pseaume CXXVII, traduit en vers, 246  
CX LIX, traduit en vers, 243. Remarques  
sur ce Pseaume, 212

Puy, v. Palinod. 217

Pyrrhus, Tragedie de Cressillon, 147

Q (Quintus) 217

Quinquet (le P. D. Ange) sa mort & son  
éloge, 217

Question. Lequel est le plus malheureux &  
le plus à plaindre, ou d'un homme qui dé-  
plaît à tout le monde, ou d'un homme à  
qui tout le monde déplaît, 217

Défaut de ces sortes de questions, *ibid.* 217

Quet (M. du) ses découvertes dans les Mo-  
chaniques, 217

R.

Rage d'Amour, Comedie, 217

Règles à une femme âgée, 217

Rivière qui a changé de lit, 217

Roi sort de la Baillie, 217

Roli (Paul) ses éditions d'Auteurs Italiens, 217

Romagnesi, son debat aux Italiens, 217

Rondeau, 217

Roquette (l'Abbé de) sa mort, 217

Rubens, tableaux, retrouvez, 217

Rue (le P. de la) sa mort & son éloge, 217

S.

Sabinus, Histoire de Sabinus & d'Epponi-  
na, 217

Sacremens (Traité des), 217

|                                                                                              |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| 482                                                                                          |                    |
| Saillies d'esprit,                                                                           | 3110               |
| Sainte Marthe ( D. Denis de ) sa mort,                                                       | 1049.              |
| son éloge,                                                                                   | 1085               |
| S. Sulpice L'Autel & la Coupole de cette Eglise,                                             | 473, 548. Statues, |
|                                                                                              | 1632, 3119         |
| Satire de Perse traduite en Vers,                                                            | 192                |
| Sauvages. v. Danse. Sauvages arrivez en France,                                              | 1827               |
| Scarlati ( le Chevalier Alexandre ) sa mort,                                                 | 2720               |
| Science des personnes de la Cour, de l'épée & de la Robe,                                    | 412                |
| Seine ( de ) son début.                                                                      | 139                |
| Semelier ( le Pere le ) son éloge,                                                           | 1522               |
| Sens commun, s'il est suffisant pour découvrir les premieres veritez,                        | 36, 279, 1305      |
| Sermon, de Venise, 454. prêché devant le Roi,                                                | 1177               |
| Silicernium, ce que c'est,                                                                   | 2986               |
| Sommeil extraordinaire,                                                                      | 109                |
| Songe de Scipion traduit,                                                                    | 1615               |
| Spectacles Anglois,                                                                          | 1638               |
| Stances au Pape Benoist XIII. 901. Au sommeil 1103. A la Reine, 2117. Sur le Mariage du Roi, | 2127               |
| Statues posées à Notre-Dame, 1396. Equestre de Louis XIV.                                    | 131, 1396          |
| Suisse. Collection diplomatique de Suisse,                                                   | 767                |
| Histoire de la Suisse Romande,                                                               | 767                |

## T.

|                                              |                                 |       |
|----------------------------------------------|---------------------------------|-------|
| T                                            | Ableaux exposez à la Fête-Dieu, | 1399. |
|                                              | au Louvre,                      | 2153  |
| Theatre Hollandois,                          |                                 | 143   |
| Teleone, Tragédie, 2049. Opera,              |                                 | 2691  |
| Temple de la mort est de Chambon,            |                                 | 2485  |
| Temple de Memoire, Comedie,                  |                                 | 1858  |
| Terre, comment elle sera détruite, 401. Let- |                                 |       |

- tre du P. Castel à ce sujet , 3183
- Testament , cassé comme étant fait *ab irato* , 522
338. Extraordinaire de M. Rouillé de Mes-  
lai , 1246. De l'Empereur de la Chine , 1506
- Arrest sur un testament olographe , 2011
2017. Sur un testament militaire , 2171
- 2803.
- Thoiras ( Paul de Rapin de ) sa mort & son  
éloge , 1193
- Thorn. Suite de ce qui a été ordonné au sujet  
du tumulte arrivé en cette Ville , 155
- Tombeaux de Quarrée , 330. De Guillaume,  
Evêque d'Auxerre , 2977. Ce n'est pas une  
preuve suffisante qu'un tombeau soit d'un  
Hérétique , parce qu'il n'est pas en terre  
sainte , 2814
- Tonnerre. explication d'un effet extraordinaire  
du tonnerre 22. Critiquée par le P. Castel ,  
599. Réponse à cette Critique , 1089 ,  
1500.
- Tremblement de terre . 159. A Faenza , 2919.  
dans la Romagne , 3145, A Maradi , 3146.
- Treſor de S. Marc , 453
- V
- Ache grise ( Fête de la ) 1601
- Venise , quelques usages qui se pratiquent  
en cette Ville , 453 , 1317
- Vers à M. la D. d'Orleans , 14 , 190. à Mlle  
Rolland par Vergier , 65. A M de Roc , 311.  
A M. G. sur la mort de son fils , 414. Imita-  
tion de Boece , 449. Sur un Tableau d'Her-  
cules filant , 468. A une jeune personne cu-  
rieuse de sçavoir sa destinée , 479. Condition  
heureuse , 625. De Poisson , *ibid.* Sur l'ori-  
gine de la Comedie 866. Printemps , 730.  
Sur l'eau à la glace , 737. Traduits de Ca-  
pulle , 1078 , 1305. Les avantages de l'eau

8384  
 8284 Sur le vin , 1122. Portrait de l'Amour ,  
 1288. Déclaration d'amour prise de Palche-  
 ric , 1314. Critiques , 1325. Caprice , 1333.  
 A un ami sur la mort d'un neveu , 1390. Ura-  
 nie , à Blotprimorin , 1773. Dinnin , 1773.  
 Sur le Mariage du Roi , 2170 , 2212 , 2363.  
 2405. Sur l'arrivée de la Reine , 2155. Etie-  
 nes à M. d'Andrezel , 1730. A la Reine ,  
 2549 , 2656. Au Roi , Surillas , 2589. A  
 Mlle de Clermont , 2588. A la jeune Iris ,  
 2598. Impatience amoureuse , 2861. Sur la  
 mort de Bourin & de Blondine , 2998. De  
 Vergier sur le Mariage d'un François &  
 d'une Allemande , 3048.  
 Vestales ( Histoire des ) , 3140.  
 Vieillesse extraordinaire , 3390 , 3342.  
 Vies des Saints , 3821.  
 Voyage de Gentil , 545. De Cbrueille le Bruyn ,  
 1382.  
 Ursins , éclaircissements sur cette maison , 487.  
 Vûe extraordinaire d'une Portugaise , 2120 ,  
 2791.  
 Uxellodunum de Cesar est la Ville de Luxer ,  
 1541. Cette opinion refusée , 1699. C'est ce  
 qu'on appelle à present Lou Pech d'Ussolum ,  
 1709.

# Y

Y Vetot , origine de cette Principauté , 1935 ,  
 1990.

\*\*\*

## T A B L E

Du 2. volume de Décembre.

S Econde Lettre sur les Tombeaux trouvez à  
 Barfap , 273.

|                                                                                       |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------|------|
| Ode tirée du Psalme                                                                   | 3185 |
| Extrait de la Dissertation de l'Abbé de Vertot,<br>sur le Royaume d'Yvetot            | 3188 |
| Vers sur la mort d'un petit chien                                                     | 3190 |
| Explication d'une monnoye de Charles V                                                | 3198 |
| Vers de M. Coqueret, Bonquet                                                          | 3201 |
| Réponse à la question diplomatique                                                    | 3206 |
| Apollon & Daphné, Canzate                                                             | 3207 |
| Lettre du P. Castel à M. Joly                                                         | 3223 |
| Epigramme                                                                             | 3226 |
| Lettre sur la question au sujet des Chartres &<br>souhaits d'un Amant, Epigramme      | 3235 |
| Extrait de la Dissertation de M. Secouffe, luë<br>à l'Académie des Belles Lettres     | 3240 |
| Vers sur le Mariage d'un François & d'une Al-<br>lemande                              | 3241 |
| Lettres sur des Medailles trouvées près d'Au-<br>xerre                                | 3248 |
| Le Carillon, Chanson de M. Dufresni                                                   | 3249 |
| Réjouissances faites au College de Louis le<br>Grand, au sujet du Mariage du Roi, &c. | 3263 |
| Extrait du Discours du P. de la Sante, &c.                                            | 3265 |
| Extrait des Devises, &c.                                                              | 3266 |
| Vers chantez                                                                          | 3283 |
| Enigmes                                                                               | 3295 |
| Nouvelles Litteraires, des beaux Arts, &c.                                            | 3299 |
| Discours sur la Musique des Anciens, &c.                                              | 3102 |
| Saillies d'esprit, ou choix curieux de traits uti-<br>les, &c.                        | 3103 |
| Poësies d'Horace, Traduction proposée, &c.                                            | 3110 |
| Description d'une Horloge, &c.                                                        | 3111 |
| Lettre sur quelques antiquitez de Bourgogne,<br>&c.                                   | 3115 |
|                                                                                       | 3117 |

|                                                   |      |
|---------------------------------------------------|------|
| Medaille de M. le Duc,                            | 3121 |
| Spectacles, des Enfans de la joye, Extrait,       | 3122 |
| L'Italienne Françoise, Comedie nouvelle, Extrait, | 3125 |
| Nouvelles du temps, de Turquie, de Russie, &c.    | 3135 |
| Naissances, Morts des Pays Etrangers,             | 3152 |
| France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.       | 3153 |
| Morts, Naissances, &c.                            | 3158 |
| Supplément. Lettre sur un fait de Chirurgie,      | 3159 |
| Arrests, &c.                                      | 3163 |
| Explication des Enigmes,                          | 3169 |
| Table generale pour l'année 1725.                 | 3170 |

*Fautes à corriger dans ce Livre.*

|                                                             |  |
|-------------------------------------------------------------|--|
| Page 2973. l. 12. 1725. lisez 1724.                         |  |
| Page 3027. l. 8. du b. frais & moulus, lisez frais émoulus. |  |
| Page 3028. l. 5. du bas, langne, lisez langue.              |  |
| Page 3033. l. 4. du bas, cerveau, lisez cerceau.            |  |
| Page 3041. l. 11. Messieurs, lisez M. Secousse.             |  |
| Page 3086 l. 2. du bas, distinee, lisez destiné.            |  |
| Page 3107. l. 15. la coutume, lisez sa coutume.             |  |
| Page 3130. l. 8 il me, lisez il vous.                       |  |
| Page 3133. l. 9. France, lisez Françoise.                   |  |
| Page 3134. touchent, lisez & touchent.                      |  |

|                                                   |      |
|---------------------------------------------------|------|
| L'Air noté doit regarder la page                  | 3063 |
| La Medaille en taille-douce doit regarder la page | 3121 |



3.  
2









FEB 19 1931

3

*Presented by*

---

*to the*  
*New York Public Library*

